DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éds., "Unité et diversité de l'empire des Hasbourg à la fin du XVIIIe siècle" in *Etudes sur le XVIII* siècle, Volume XV, Editions de l'Université de Bruxelles, 1988.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les Editions de l'Université de Bruxelles http://www.editions-universite-bruxelles.be/

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/a046_1988_015_f.pdf

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIIIe siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII SIÈCLE

XV

UNITÉ ET DIVERSITÉ DE L'EMPIRE DES HABSBOURG À LA FIN DU XVIII. SIÈCLE

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1988 ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres Université Libre de Bruxelles 50, avenue F.D. Roosevelt - 1050 Bruxelles



	•
-	

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

Ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Education Nationale

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIIIe siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII SIÈCLE

XV

UNITÉ ET DIVERSITÉ DE L'EMPIRE DES HABSBOURG À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1988 ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

I.S.B.N. 2-8004-0956-8

D/1988/0171/16 © by Editions de l'Université de Bruxelles, 1988 26, avenue Paul Héger - 1050 Bruxelles - Belgique

Imprimé en Belgique

AVANT-PROPOS

La Belgique a connu de septembre à décembre 1987 un nombre impressionnant de manifestations culturelles et scientifiques en relation avec l'Autriche : c'était «Europalia - Autriche».

Le colloque *Unité et diversité de l'empire des Habsbourg à la fin du XVIII*^e siècle qui s'est déroulé au Palais des Académies (Bruxelles) du 10 au 12 décembre a constitué en quelque sorte le point final de trois mois de manifestations ininterrompues.

Le souhait des organisateurs du colloque était de voir y participer des scientifiques de tous les pays qui totalement ou partiellement avaient fait partie de l'empire. Afin que le colloque soit l'occasion de comparaisons utiles, il avait été demandé aux auteurs de communication d'aborder si possible trois questions.

- 1° Quelle a été dans leurs pays la perception de l'appartenance à l'empire? Y a-t-il eu, ou non, des réactions nationalistes?
- 2° Quelles ont été plus particulièrement les réactions aux réformes de Joseph II?
- 3º Quelle a été dans leur pays la perception de la «révolution brabançonne» qui a éclaté dans les Pays-Bas autrichiens en 1789-1790?

Pour l'essentiel, les objectifs que s'était fixés le Comité organisateur ont été rencontrés. Le lecteur pourra découvrir ci-après le texte, souvent revu et enrichi, des communications présentées.

> Hervé HASQUIN Président du Comité organisateur

LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

par André MOLITOR Académie royale de Belgique

Certains pourraient se demander pourquoi figure au programme de cette soirée un bref exposé sur la création de l'Académie royale de Belgique. Le fait que cette institution accorde l'hospitalité à notre colloque n'est en effet pas en soi un motif suffisant pour justifier une intervention de ce genre. Il faut trouver ailleurs la raison de cette initiative. L'Académie, fondée en 1772, est une des créations marquantes du régime autrichien dans nos provinces. C'est à ce titre qu'il a paru indiqué de vous décrire les circonstances qui ont présidé à sa naissance.

Pour bien comprendre ces circonstances, il est cependant nécessaire de rappeler sommairement quelle était la situation en Europe, à la fin de l'Ancien Régime, des territoires qui allaient devenir en 1830 la Belgique indépendante.

On se souvient que les 17 provinces qui constituaient au début du XVI^e siècle la partie septentrionale de l'héritage bourguignon avaient pour souverains à cette époque des princes qui étaient en même temps rois d'Espagne. A la fin du siècle, au cours des guerres de religion, sept de ces provinces se séparent des autres pour former la République des Provinces-Unies. Les provinces du Sud, demeurées catholiques, conservent comme souverain le Roi d'Espagne, et ce pour plus d'un siècle. A la fin de la guerre de succession d'Espagne, les traités d'Utrecht (1713), puis de Rastatt (1714) consacrent la souveraineté de la maison d'Autriche sur nos provinces. Elle subsistera jusqu'à la Révolution française. A ce moment, et après diverses péripéties, la République française occupe les Pays-Bas catholiques qui furent annexés purement et simplement à la France par un décret de la Convention du 1er octobre 1795. La Principauté de Liège, distincte des Pays-Bas et relevant jusqu'alors du Saint Empire, subit le même sort. Cette situation dura jusqu'à la chute de l'Empire français. Elle fut suivie de la création par les puissances d'un Royaume unissant les Pays-Bas du Nord et du Sud. En 1830, après une brève révolution, la Belgique devint indépendante.

Pour compléter ce bref tableau, il importe de définir clairement la situation de nos provinces sous l'Ancien Régime et en particulier leurs liens avec

leurs souverains, notamment sous le régime autrichien. Ces provinces constituaient en droit public interne comme en droit des gens une masse indivisible et impartageable. Mais elles ne formaient pas un Etat au sens moderne du terme, et moins encore un Etat unitaire. Elles étaient soumises au même souverain mais chacune d'elles avait ses institutions propres et sa constitution particulière. Dans ce cadre, elles jouissaient chacune de franchises et de privilèges souvent très anciens que les souverains étaient tenus de respecter. Le souverain n'était que duc, comte ou seigneur des diverses provinces dont se composait le territoire. L'ensemble ainsi formé disposait cependant d'un certain nombre d'institutions centrales ou communes développées depuis l'époque bourguignonne et qui allaient être complétées sous la souveraineté autrichienne dans un souci croissant de centralisation et de modernisation.

Les Pays-Bas catholiques n'étaient donc pas une possession autrichienne. En droit, il y avait union personnelle et rien au-delà. Nos Souverains avaient à Bruxelles une Cour et des ambassades étrangères, distinctes de celles de Vienne. Ceci ne les empêchait pas de considérer nos provinces essentiellement en fonction de leurs intérêts dynastiques, ni les puissances voisines de les traiter au gré des rapports de force et des conflits qui se succédèrent entre elles au cours des siècles.

A vrai dire, les liens entre la maison d'Autriche et nos provinces ne furent jamais aussi forts que ceux qui nous avaient unis à la dynastie espagnole depuis le début du XVI^e siècle. Les rois d'Espagne étaient, selon les termes en usage à l'époque, nos princes naturels par la succession des ducs de Bourgogne. Sans doute la maison d'Autriche revendiquait-elle sur nos pays des droits héréditaires. Mais en fait ce sont plutôt les hasards de l'histoire qui l'avaient conduite à être placée à la tête des Pays-Bas catholiques. Et si elle s'appliqua à les bien gouverner, ce fut plus dans son intérêt propre que dans le nôtre. Elle les considéra souvent d'ailleurs comme une monnaie d'échange possible dans les subtils et tortueux marchandages qui caractérisaient la diplomatie de l'Ancien Régime. De même, le respect qui s'imposait à elle de nos institutions, de nos franchises et de nos privilèges n'empêcha pas dans son chef et dès le début la poursuite à notre égard par les bureaux de Vienne d'une habile et persévérante politique centralisatrice qui était bien dans l'air du temps. Elle présentait d'ailleurs un aspect modernisateur incontestablement bénéfique. En effet, nos institutions étaient alors un amalgame curieux d'archaïsme dans leurs rouages et leurs procédures et de modernité hardie dans les libertés civiques dont jouissaient les habitants.

J'espère en rappelant ces faits n'avoir pas empiété sur le domaine réservé à d'autres orateurs. Mais, comme je l'ai dit au début de cette intervention, il me semblait nécessaire de tracer le cadre dans lequel on doit placer la création de notre Académie.

Cette création se situe durant le règne de l'Impératrice Marie-Thérèse. Autant celui de son successeur Joseph II a laissé dans la mémoire collective des souvenirs négatifs, peut-être d'ailleurs à l'excès, autant celui de sa mère évoque une période féconde et heureuse. Une longue paix, une relative prospérité économique, les progrès étonnants de l'agriculture, les débuts d'un démarrage industriel, d'importants travaux d'équipement de l'infrastructure : ce mouvement général était dû aux efforts conjoints d'une population laborieuse et d'une politique intelligente. Le tout sous l'égide maternelle d'une souveraine dont les effusions de tendresse à l'égard de ses bons sujets voilaient aux yeux de ceux-ci l'emprise progressive du gouvernement de Vienne.

Dans ce tableau positif et encourageant, un point noir : la situation plus que médiocre de la vie intellectuelle et de l'activité scientifique. Nos provinces ont connu dans ces domaines au XVIII^e siècle une période de torpeur.

C'est une grande question que de chercher à savoir pourquoi à telle époque de son histoire un pays a connu un rayonnement culturel remarquable et pourquoi, au contraire, telle autre fut marquée par la stagnation et la médiocrité. Plusieurs, et non des moindres, se sont essayés à y répondre. On n'attend pas que je le fasse ici, car elle est trop complexe. Pour le cas qui nous occupe, une des causes de cette situation mérite cependant d'être soulignée. Pendant pratiquement tout le XVII^e siècle et le début du XVIII^e, notre pays a connu la période la plus noire de son histoire. Les armées de toute l'Europe s'y sont donné rendez-vous pour s'y entre-détruire, mais en même temps pour le livrer à la dévastation, au pillage, à l'incendie. Les puissances voisines l'ont traité en terre conquise et s'en sont disputé des lambeaux. Cette ruine profonde devait avoir des effets néfastes à tous égards. Il est compréhensible que, luttant pour leur survie, ses habitants aient relégué à l'arrière-plan des préoccupations moins immédiates.

C'est contre cette atonie intellectuelle qu'allait réagir un des grands administrateurs délégués à Bruxelles par le gouvernement de Vienne, le comte de Cobenzl. Il était ministre plénipotentiaire à Bruxelles, c'est-à-dire le rouage principal de l'autorité autrichienne, sous un gouverneur général dont la fonction était plutôt honorifique, en l'occurrence le Prince Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice. Cobenzl n'était pas seulement un grand administrateur, mais un homme de forte culture. Il suivait de près l'évolution des idées nouvelles en Europe, notamment dans le domaine scientifique. Il connaissait le mouvement qui, né dès le XVII^e siècle, s'était développé au XVIII^e et venait de susciter en maints endroits d'Europe centrale et orientale et même en Amérique la création d'Académies où savants, érudits et lettrés se rencontraient, confrontaient le fruit de leurs travaux,

prenaient des initiatives en vue du progrès des Sciences et des Lettres. Divers savants belges songeaient à pareille réalisation. Il revenait à Cobenzl de la faire étudier de plus près.

Cette initiative de Cobenzl faisait partie d'une action plus large qu'il mena en Belgique en faveur des Lumières, de l'Aufklärung dont le gouvernement de Vienne se montrait, sous la direction de Kaunitz, un énergique partisan. Cobenzl encourageait activement les arts, les sciences et les lettres, il reconstitua la Bibliothèque de Bourgogne, noyau de notre actuelle Bibliothèque Albertine, il correspondit avec maints savants étrangers pour obtenir leur avis sur les mesures à prendre pour favoriser chez nous la vie de l'esprit.

Dans son dessein de susciter la création à Bruxelles d'une Académie, Cobenzl fut fortement soutenu par notre compatriote Patrice comte de Neny, Chef-Président du Conseil Privé à Bruxelles, fort acquis, lui aussi, au mouvement des Lumières. Une autre personnalité associée au projet, l'abbé de Nélis, suggéra une approche prudente du projet. Ne convenait-il pas, avant de créer une véritable Académie, de prévoir une étape intermédiaire en fondant d'abord simplement une Société? Cobenzl confia donc, avec l'accord du Gouverneur général, un projet en ce sens au Chancelier Kaunitz à Vienne le 16 juin 1768. Le Prince de Kaunitz, qui connaissait nos provinces pour y avoir été ministre plénipotentiaire et gouverneur général par intérim, approuvait l'idée de Cobenzl. Il soumit le projet à l'Impératrice. Celle-ci le renvoya avec son accord, libellé comme suit (en français) : «J'approuve en tout le plan comme le prince de Kaunitz le propose... J'ai lu avec plaisir tout cet arrangement». Le 12 janvier 1769 l'acte constitutif de la Société littéraire de Bruxelles était signé par Marie-Thérèse. Le comte de Cobenzl en assurait la présidence et le comte de Neny la vice-présidence. Neuf membres étaient nommés, pour la plupart des professeurs à l'Université de Louvain et des hauts fonctionnaires érudits. Le terme de littéraire ne doit pas induire en erreur sur les objectifs de la Société. Elle n'était pas destinée à s'occuper exclusivement de littérature, mais aussi de sciences, d'où sa division en deux classes. Kaunitz avait d'ailleurs déclaré qu'il fallait «subordonner autant que possible les études agréables aux sciences utiles pour éviter l'inconvénient où sont tombées tant d'académies de belles-lettres en Italie qui, au lieu d'éclairer et d'instruire la nation, lui ont imprimé un esprit de bagatelle et de frivolité si nuisible au progrès de la raison». La Société littéraire, devenue l'Académie, devait selon lui contribuer essentiellement à dissiper «les préjugés invétérés et l'ignorance».

La Société littéraire ayant durant trois ans manifesté une activité satisfaisante, la décision de principe de la transformer en Académie fut confirmée. Le 16 décembre 1772, l'Impératrice signait les lettres patentes approuvant la création de l'Académie impériale et royale des Sciences et des Belles-Lettres à Bruxelles. Notre Compagnie a célébré, il y a quinze ans, le deuxième centenaire de son institution. L'Académie disposa avant la Révolution française d'une vingtaine d'années pour produire ses premiers travaux, dans un climat non dénué d'ailleurs de difficultés. L'autorité viennoise, après avoir accepté sa création, se montra parcimonieuse et tatillonne à son égard.

L'Académie ne jouissait d'ailleurs pas de l'autonomie qui lui a été conférée depuis. Elle n'avait pas le pouvoir d'élire ses membres : ils étaient nommés par le gouvernement. On reconnaît là le réflexe centralisateur et autoritaire que nous avons évoqué déjà, ainsi que le souci de police intellectuelle qui inspirait les sphères gouvernementales viennoises. Ceci la rendit suspecte à certains milieux conscrvateurs. Elle ne comprenait pas des personnalités de premier ordre dans le domaine scientifique ou littéraire, mais il faut reconnaître qu'il n'en existait guère alors dans le pays. L'objet de notre intervention étant uniquement d'évoquer les circonstances de sa création, nous ne tenterons pas de décrire ici ses activités lorsqu'elle fut constituée. Les débuts furent modestes.

Comme le dit dans son *Histoire de Belgique* Henri Pirenne : «Dans le milieu où elle était née et dans les conditions qui lui étaient faites, l'Académie de Bruxelles a rendu les services qu'elle pouvait rendre. Grâce à ses mémoires et à ses concours, l'attention des lettrés fut attirée, pour la première fois dans le pays, vers les sciences naturelles et les questions économiques.

» Si peu de retentissement qu'ils aient eu, même de leur temps, ses travaux marquent en Belgique les débuts d'une culture scientifique laïque, et ils habituèrent les esprits à comprendre que la science ne peut s'isoler de la vie et doit nécessairement, tout en la prenant pour objet de ses recherches, réagir à son tour sur elle et contribuer au progrès social. Si elle ne répondit pas plus complètement aux espérances q'elle avait fait naître, c'est que la modération de ses tendances l'empêcha de prendre nettement parti dans la lutte d'idées qui donne à la seconde moitié du XVIII^e siècle un caractère si passionné. Elle évita, de parti pris, d'aborder les questions brûlantes, et sa prudence ou sa timidité la discréditèrent tout ensemble chez les philosophes et chez leurs adversaires. » ¹

La Révolution française et l'annexion pure et simple des Pays-Bas catholiques à la France allaient entraîner la suppression de l'institution. Celle-ci allait renaître après la chute de l'Empire français, lors de la création du Royaume des Pays-Bas.

Après la proclamation de l'indépendance belge, elle a tout naturellement pris place parmi les grandes institutions nationales du jeune Etat. Il faut noter ici le rôle capital joué dans son rayonnement par un homme dont la statue se dresse devant le Palais des Académies où nous nous trouvons présentement. J'ai nommé Adolphe Quetelet, fondateur de la science statistique et secrétaire perpétuel de notre Compagnie de 1834 à 1874. C'est à lui, avec d'autres, qu'est due l'organisation de l'Académie telle que nous la connaissons encore aujourd'hui. Le 1^{er} décembre 1845, un arrêté royal consacrait la structure de l'Académie et lui donnait le nom d'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Mais on sait que, dans le langage familier, elle a conservé l'appellation d'Académie «thérésienne».

En 1938, pour tenir compte de l'évolution du pays et du développement de la culture flamande, était créée une Académie flamande dont l'existence fut confirmée en 1971 sous le nom de Koninklijke Academie voor Wetenschappen en Schone Kunsten van België, traduction exacte du titre de l'Académie préexistante. Chacune des deux institutions poursuit ses activités respectivement en néerlandais et en français.

Résumons-nous pour terminer.

La création de l'Académie Royale de Belgique apparaît comme une importante initiative de politique culturelle dont nous sommes directement redevables à la maison d'Autriche et à ceux qui la représentaient à Bruxelles. Elle se situe dans le cadre de l'impulsion générale donnée à notre pays sous le règne de Marie-Thérèse par des dirigeants paternalistes, soucieux de modernisation, très conscients aussi que tout ce qui pouvait contribuer au progrès des Pays-Bas catholiques devait en même temps profiter indirectement à la maison d'Autriche. Elle prend également place dans le mouvement général d'intérêt accru pour les sciences et les lettres qui anima toute l'Europe.

Les résultats de cette initiative ne pouvaient se faire sentir qu'à long terme. Mais c'est surtout à partir de l'indépendance de la Belgique que l'action de l'Académie allait se développer. Un ensemble de circonstances favorables à la vie intellectuelle, à la recherche scientifique et aux beaux-arts allait permettre à notre pays de combler progressivement le retard constaté au XVIII^e siècle. La composition et les activités de l'Académie depuis 1830 jusqu'à nos jours sont le reflet de cette situation nouvelle.

Si Marie-Thérèse, Kaunitz, Cobenzl et Patrice de Neny revenaient sur terre aujourd'hui, ils seraient sans doute satisfaits de constater que l'institution par eux fondée non seulement vit encore, mais a prospéré pendant plus de deux siècles. Ils seraient heureux aussi de voir qu'elle accorde en ce moment l'hospitalité à des débats consacrés au rayonnement de l'Empire des Habsbourg à travers l'Europe.

NOTE

¹ Histoire de Belgique, t. V, pp. 319-320.

DIVERSITÉ DES LUMIÈRES

par Roland MORTIER Université libre de Bruxelles

Devant un public de culture française, il suffit de prononcer le mot «Lumières» pour déclencher une série d'associations qui varient selon les goûts et les formations. Les uns songeront à Voltaire, à Rousseau (même si les philosophes ne le tenaient pas pour un des leurs), à Montesquieu, à Diderot et à l'Encyclopédie. D'autres songeront à Watteau, à Boucher, à Fragonard, voire à David. D'autres encore évoqueront, d'un air entendu, les petits romanciers libertins, Vivant Denon, ou les Mémoires de Casanova. C'est que le XVIII^e siècle, s'il est le siècle de la philosophie critique et de la raison, reste aussi dans l'imaginaire culturel le siècle de l'élégance, des salons et de la femme (image que les Goncourt ont imposée en même temps qu'ils réhabilitaient l'époque).

A ces images impérieuses, mais conventionnelles, on pourrait en ajouter d'autres. Non pour les substituer aux premières, mais pour compléter le panorama d'une ère riche entre toutes. Le XVIII^e français, c'est aussi le communisme agraire et athée du curé Meslier, le déisme antichrétien du Militaire Philosophe, le Diderot des Eleuthéromanes, l'athéisme déterministe du baron d'Holbach, la critique des religions (Voltaire, l'ingénieur Boulanger), le militantisme de l'Essai sur les Préjugés, celui de Naigeon, de Sylvain Maréchal et son Dictionnaire des Athées. En d'autres termes, à côté de la face souriante, de la gravité ou du détachement ironique, un siècle âprement contestataire au plan social, philosophique ou religieux, qui débouche sur la véhémence de Babeuf, d'Anacharsis Cloots, ou d'Hébert dans son fameux Père Duchêne.

C'est dire qu'il est impossible de donner des Lumières une définition stricte, valable dans tous les cas, rigoureusement adéquate. On voit mal une généralisation qui convienne à Marat aussi bien qu'à Montesquieu, à Marmontel comme à Laclos. La gamme des tempéraments, comme celle des idéologies, s'affirme d'emblée dans sa riche et contradictoire diversité. La difficulté d'une définition globale se complique encore si l'enquête déborde

les limites du seul cadre français. Comme il s'agit d'un monde moins connu chez nous, c'est aux autres *lumières* européennes que je m'arrêterai surtout, en m'excusant de m'en tenir forcément à un petit nombre de traits spécifiques.

Encore ne voudrais-je pas donner l'impression que je tiendrais pour inexistants ou illusoires les traits qui donnent à ce grand mouvement sa coloration, son apparentement, à défaut d'unité parfaite. D'ailleurs, quel est le siècle qu'on peut appeler *unitaire*? certes ni le nôtre, ni le XIX^e siècle! Dans la multiplicité de ses facettes et dans l'extraordinaire palette de ses tonalités, le siècle manifeste un certain nombre de constantes qui justifient l'idée que, très tôt, il a eue de lui-même, celle d'un âge éclairé, d'un enlightened age, foncièrement différent des âges antérieurs.

Le changement le plus fondamental, le plus décisif à long terme, concerne sa vision du monde et de la place que l'homme y occupe. Le XVIII^e siècle, s'il est en France globalement un siècle sceptique ou irréligieux, ne l'est ni nécessairement, ni universellement. Une de ses grandes préoccupations, de Leibniz à Pope, à Rousseau, voire même à Voltaire, sera de justifier Dieu, to vindicate the ways of God to man, d'expliquer la présence du mal, en un mot de substituer la théodicée à la théologie. Ce qu'il répudie — et cela vaut aussi pour les excellents chrétiens qu'étaient piétistes et Herrenhüter, - c'est l'angoisse pascalienne, le tragique d'une destinée humaine confrontée avec l'infini, abandonnée à sa déréliction dans un univers fasciné par la transcendance. Le vertige métaphysique fait place à une religion raisonnable (celle de Locke, ou de Voltaire), à une religion du cœur (celle de Rousseau et de M^{me} Guyon), ou bien il est nié radicalement par les matérialistes. Le mysticisme, quand il affleure, s'affadit en illuminisme et dégénère parfois en rêveries alchimiques, occultistes ou astrologiques (les Mémoires de Casanova en offrent quelques mémorables exemples). Newton fournit au XVIIIe siècle une formule rationnelle, presque géométrique, du fonctionnement du cosmos, où Dieu se réduit à un premier moteur. La création s'ordonne et se range dans un réseau cohérent, celui de l'arbre des sciences de Bacon, que reprendront et vulgariseront les encyclopédistes. L'univers perd son caractère mystérieux, ou démonique, et devient accessible, sujet au classement (qu'il s'agisse de la taxinomie de Linné ou de la nomenclature de Wolff). Il suscite une intense curiosité, parfois scientifique, souvent anecdotique comme dans les «cabinets» et les Wunderkammer dont le bric-à-brac scandalise Diderot.

L'attention se reporte d'un au-delà inaccessible vers le temporel, de la transcendance vers l'immanence. Jeté sur cette terre, l'homme doit y vivre son destin historique. Le jenseits compte moins que le dasein. Dès lors, reste à aménager ce monde pour le rendre supportable (c'est le sens des contes

de Voltaire) et à tenter d'y organiser une meilleure vie sociale. Le réformisme des Lumières, leur valorisation de la tolérance et de l'humanité, les expressions encore confuses de la philanthropie découlent de cette option première. Le siècle des Lumières invente l'idée de bonheur comme le proclamera Saint-Just, et il l'analyse très tôt (avec Fontenelle) en même temps qu'il la projette en rêve dans la fiction bucolique et le roman sentimental. La conception d'une société d'ordres, fondée sur une inégalité héréditaire, résiste mal à l'émergence d'une nouvelle perception de l'unité humaine, au-delà des différences de rang ou de race. Tous les éléments se conjuguent qui feront bientôt éclater cette société figée, aux structures bloquées, allergique au changement. L'explosion se fera là où la résistance aura été la plus obstinée, et la volonté de modernité à la fois la plus forte, la mieux exprimée, et la moins écoutée. Ce n'est pas un hasard si la Révolution partira du pays où les Lumières avaient trouvé leur forme la plus intransigeante, la plus brillante, mais aussi la plus inopérante devant l'opposition farouche des privilégiés. L'absolutisme de droit divin tente encore, désespérément, de s'y perpétuer. Dans d'autres régions d'Europe, la mode était, tout au contraire. à l'expérience et à la réforme. Ce décalage mérite d'être examiné de près, et dans une perspective moins purement politique que celle adoptée par Albert Sorel dans son monumental ouvrage sur l'Europe et la Révolution française.

En France, mis à part le bref épisode du ministère de Turgot, vite avorté, l'intelligentsia des Lumières est écartée du pouvoir et n'a guère l'occasion de mettre ses idées à l'épreuve des faits. Rousseau est consulté par les Polonais et par les Corses. Le physiocrate Lemercier de la Rivière devrait réaliser sa doctrine en Russie, mais la grande Catherine le renverra à Paris avant qu'il ait le temps de la mettre en pratique. Diderot, persona non grata aux yeux du gouvernement français, qui l'a déjà emprisonné à Vincennes et menace de récidiver à la sortie de l'Essai sur la vie de Sénèque, est cajolé par Catherine II et reçu avec honneur à Saint-Pétersbourg. Voltaire correspond avec les rois, mais juge préférable de vivre en terre helvétique. En somme, la grande littérature des Lumières, en France, est une littérature d'opposition. Elle doit ruser avec la censure, pratiquer l'anonymat, les attributions fantaisistes, les allusions camouflées. Cette situation marginale, qui touche parfois à l'exclusion, explique son caractère radical, son intransigeance, la véhémence de son accent. Elle est peut-être aussi une des raisons de sa richesse et de sa qualité.

Dans les autres pays européens, l'esprit des Lumières n'a pas trouvé de porte-parole aussi éclatants et aussi nombreux. En revanche, il bénéficie de quelque audience dans certains milieux dirigeants, sous une forme plus pragmatique et dans un contenu plus modéré. La pensée utilitariste (qui

débouchait sur une morale utilitariste chez Helvétius) semble séduire des princes et des gouvernements à la recherche de ressources nouvelles, par le recours à de nouvelles techniques industrielles et agricoles. Ils souhaitent souvent substituer une politique autoritaire régalienne à la vieille association du Trône et de l'Autel. Ce mouvement va s'inspirer de l'exemple anglais, tel qu'il a été vulgarisé par Voltaire, en réhabilitant le négoce, l'échange de biens et la pratique du crédit. L'Angleterre et la Hollande font aussi figure de modèle de tolérance : on oubliait un peu vite le sort qu'on y faisait aux catholiques. Elément capital: l'Angleterre a fourni, avec Locke et Newton (deux gloires du XVII^e siècle) les figures emblématiques d'une pensée nouvelle, conciliable avec le christianisme, bien que dégagée des aspects archaïques de la religion. Elle fournit aussi les exemples d'une économie plus dynamique, où ne craint pas de s'engager une aristocratie qui n'est pas obsédée par la peur de déroger. Des livres comme Christianity not mysterious (Toland). The reasonableness of Christianity (Locke), ou The divine legation of Moses (Warburton), témoignent d'un état d'esprit peu répandu en France, où l'Eglise se braque sur des positions traditionnelles et fait la guerre aussi bien aux jansénistes qu'à Voltaire, à Rousseau, à Helvétius, et à bien d'autres.

L'Europe s'engoue de la mode française, de l'architecture et des jardins à la française, mais elle reste imperméable aux formes radicales de sa philosophie (qu'on songe à la réaction de Goethe devant le Système de la nature). Le Voltaire qui règne sur l'Europe est le poète, le tragique, l'auteur de La Henriade, mais non celui de l'Examen important et du Dictionnaire Philosophique; le défenseur de Calas, mais non l'ennemi irréductible de l'«infâme».

On emprunte à la France un style de vie, mais on recule devant ce qu'on tient pour des intempérances de pensée. Le message des philosophes est réduit à un anticléricalisme opportunément associé à la politique régalienne d'un absolutisme qui se veut «éclairé». A Madrid sous Charles III, à Naples sous Tanucci, à Florence sous Pietro Leopoldo, mais aussi à Berlin, à Parme et à Vienne, le pouvoir assimile dans les Lumières ce qui lui convient pour arrondir ses finances tout en améliorant si possible le sort de ses sujets. Un peu partout, cette volonté de changement doit faire face à l'immobilisme et à des mentalités rétrogrades, ce qui accentue son caractère autoritaire.

La volonté de réformes est certainement l'aspect le plus général et le plus typique des variantes des Lumières en Espagne, en Autriche, en Italie ou en Allemagne. Les Académies, qui se multiplient, se soucient autant de progrès technique que de morale, de science pure ou d'érudition. Alors que le gouvernement de Paris refuse la reconnaissance civile aux protestants et aux juifs, la Prusse de Frédéric, l'Autriche de Joseph II s'engagent — prudemment — dans la voie de la tolérance. Lorsque Malesherbes, à la

veille de la Révolution, prépare des mesures dans le même sens, c'est à l'exemple de Joseph II qu'il va se référer. Il aurait pu aussi bien se tourner vers l'Allemagne où von Dohm avait publié son livre *Ueber die bürgerliche Verbesserung der Juden*, ouvrage appelé à faire date. Il est vrai que cette politique, généralement d'inspiration pragmatique, avait trouvé en Allemagne sa justification morale et humaine dans le *Nathan der Weise* de Lessing et une figure symbolique de pionnier en la personne de Moses Mendelssohn.

Le cas de Lessing illustre mieux que tout autre la spécificité de l'Aufklärung, qui n'attend pas le fameux article de Kant (Was ist Aufklärung?, 1784) pour s'affirmer dans son originalité. Défenseur de la pensée libre, peu sensible au militarisme prussien, il a le courage de publier d'importants extraits d'un copieux manuscrit de critique biblique laissé par l'orientaliste hambourgeois Reimarus. Ces Fragmente eines Ungenannten scandalisent les bien-pensants et suscitent la vindicte du redoutable pasteur Goetze. Jacobi, plus tard, révélera les sympathies spinozistes de Lessing: accusations graves, qui équivalaient alors à celle d'athéisme. En réalité, Lessing situe les religions révélées et leur histoire dans une tout autre perspective. Il rejette comme insuffisante, la thèse simpliste et réductrice de l'imposture sacerdotale (titre d'un ouvrage du baron d'Holbach) ou celle de la mystification pseudoprophétique (chère à Voltaire, e.a. dans son Mahomet). Plutôt que de tourner en dérision des croyances et des pratiques jugées primitives ou infantiles, il les replace dans un contexte historique comme autant de phases de l'évolution de l'esprit humain dans sa progression vers plus de lumière et plus de justice, dans son cheminement ardu vers une forme plus haute d'humanité. Ce concept de Humanität est une des grandes contributions de la pensée allemande, avec Lessing, puis avec Herder. Délaissant la polémique, mais instaurant la critique philologique et l'exégèse savante avec un siècle d'avance sur le reste de l'Europe, l'Aufklärung va pratiquer la synthèse des contraires (chère à Goethe), la recherche de la conciliation (le vieux rêve de Leibniz) au prix d'une relativisation de la religion et d'une intégration historique du sacré. L' Université allemande, surtout en territoire saxon et hanovrien, deviendra le support et la matrice de ce vaste mouvement qui va faire d'elle (à Halle, à Goettingen) la pépinière des esprits les plus éminents de la science et de la méthode historique. Dans sa lointaine Université de Koenigsberg, en même temps qu'il élabore une nouvelle philosophie qui va révolutionner l'épistémologie, Kant définit la substance de l'esprit des Lumières : émanciper la pensée, empêtrée dans les préjugés; chercher en solitaire la voie de la vérité en recourant à l'expérimentation et au débat; en un mot, avoir la volonté et l'audace de savoir.

Certes, Descartes et Malebranche avaient élaboré une méthodologie de la connaissance («la recherche de la vérité), et le XVIII^e siècle est largement

leur héritier. Il va pourtant orienter cette recherche vers des objectifs pratiques, au nom d'un réalisme qui méprise l'éclat du verbe. «Cose, non parole», dit l'abbé Genovesi. Fontenelle s'écrie : «Le règne des termes et des mots est fini, on veut des choses... et de là vient qu'on avance». Diderot lui fait écho : «Les mots se sont multipliés sans fin, et la connaissance des choses est restée en arrière».

Au nom de ce pragmatisme, les hommes des Lumières vont aborder la réforme de l'économie, du droit pénal, de la justice, des institutions. L'Inquisition espagnole et portugaise va vivre ses dernières heures, après d'ultimes soubresauts. La pratique atroce de la torture, et celle de la punition capitale, deviennent lentement intolérables. Le petit essai du Milanais Beccaria, Dei delitti e delle Pene suscite partout de profonds échos et provoque des controverses passionnées. Son originalité est de substituer à la notion de péché celle de délit pur et simple, ce qui entraîne une transformation radicale de la peine, qui sera édictée en vertu de considérations d'utilité publique.

Dans l'Italie encore fragmentée du XVIII^e siècle, d'autres voix se font entendre qui revendiquent une modernisation indispensable. Voisin de l'Autriche, mais pénétré des modèles allemands, anglais et hollandais, Pilati di Tassulo propose de s'inspirer de l'exemple des pays protestants dans son traité *Di une riforma d'Italia*.

Riforma, Réforme, Verbesserung, tout le monde a ce mot à la bouche. Il se trouve même en Espagne un moine augustin, originaire de la Galice, pour mener une inlassable campagne contre les archaïsmes religieux, les superstitions populaires, les romarias, les processions et l'inflation des fêtes de saints. Sans malice, et dans le souci de restaurer la pureté du sentiment religieux, Benito Feijóo se fait l'éducateur du peuple espagnol dans ses Cartas eruditas et son Teatro critico universal.

Les Lumières ont, en effet, le souci d'élever le niveau intellectuel du peuple. Si Voltaire est partisan d'une évolution très lente et très progressive (par crainte des réactions irrationnelles de la masse), d'autres semblent plus pressés d'agir. Diderot lance dès 1753 un appel urgent à la vulgarisation du savoir. «Hâtons-nous de rendre la philosophie populaire...». La réponse se trouve dans l'Encyclopédie. Il faut bien admettre, pourtant, que cette somptueuse publication n'est ni vraiment populaire, ni d'accès facile pour l'acheteur éventuel. Si bien que l'écho le plus positif viendra d'Allemagne, non seulement dans le discours latin du philologue Ernesti, mais surtout dans l'action de ceux qu'on appelle les Popularphilosophen. Ils sont nombreux ceux qui, un peu partout, s'efforcent d'éduquer la nation, de répandre la pensée rationnelle, d'éradiquer les vieux préjugés, de prôner une saine

morale. Ils s'appellent Nicolaï, Garve, Engel ou Knigge, et leur effort méritoire fera de l'Allemagne un des pays au plus haut degré d'alphabétisation et de consommation de livres. Le traité de savoir-vivre de Knigge (Über den Umgang mit Menschen, 1788) est un des livres les plus répandus à la fin du siècle et un document exceptionnel pour l'histoire de la culture bourgeoise. Il est vrai que Knigge était franc-maçon et qu'il sympathisait avec les partisans les plus avancés des Lumières, ceux qui constituaient sous la direction d'Adam Weishaupt l'ordre des Illuminaten, que l'abbé Barruel dénoncera plus tard comme les fauteurs les plus dangereux de la Révolution. Ce mouvement d'éducation populaire ne vient d'ailleurs pas exclusivement des milieux rationalistes. Les piétistes, en diffusant en grandes quantités de petites Bibles à bon marché, contribueront, eux aussi, à cette acculturation des masses, surtout paysannes.

Cette promotion entraîne imperceptiblement une modification du rapport entre l'individu et le pouvoir. Jusque-là, l'individu est un sujet du prince, auquel le lie une relation personnelle qui tient du sacré, puisque le souverain représente ici-bas l'autorité déléguée par la divinité. Les changements dynastiques entraînés par les mariages et par les successions ne sont pas ressentis comme une rupture, puisque c'est à une famille qu'on s'attache. Le bourgeois de Neufchâtel relève de l'autorité du roi de Prusse au même titre que celui de Clèves ou de Koenigsberg, avec cette différence qu'il ne se sent nullement prussien. De même, le Bruxellois et l'Anversois révèrent Marie-Thérèse sans pour autant se sentir autrichiens. Cette relation personnelle peut nous paraître étrange, mais l'ignorer engendrerait les pires anachronismes. Dans certains cas, cette allégeance personnelle peut favoriser la tendance au cosmopolitisme. Notre prince Charles-Joseph de Ligne se sent chez lui à Versailles comme à Vienne, à Saint-Pétersbourg comme à Bruxelles. Sa loyauté le lie à Marie-Thérèse, puis à Joseph II, et c'est en militaire autrichien qu'il parle de stratégie et de discipline.

Au-dessous de ce milieu princier international se prépare cependant une nouvelle conception, celle du citoyen, dont la réalité se constitue au fur et à mesure que l'Etat s'affirme dans sa rationalité. Le lien personnel avec le monarque se dilue petit à petit. En France, l'abbé Coyer rédige un pamphlet qui réhabilite «la vieille notion de patrie ». Herder appelle l'Allemagne à devenir à tout le moins une réalité culturelle, et l'Italie va bientôt tenir un langage similaire, surtout dans les régions du Nord, les plus marquées par l'exemple autrichien. Progressivement s'élabore un concept d'attachement à la patrie. En France, il coïncide avec les déboires de la guerre de 7 ans. En Allemagne, il naît de l'absence d'unité, de l'éparpillement géographique et d'une réaction contre la francisation des élites. Un peu partout, après 1793, l'occupation militaire française va faire le reste.

Le renouveau de l'idée de patrie ne peut toutefois se confondre avec l'intense nationalisme du XIX^e siècle. La pensée des Lumières impose à la patrie des devoirs : l'attachement du citoyen à sa patrie suppose des conditions économiques, politiques, juridiques qui le justifient. Jaucourt, à l'article Patrie de l'Encyclopédie, nourri de références à l'Abbé Coyer, écrit : «C'est une mère qui chérit tous ses enfants, ... qui veut bien qu'il y ait de l'opulence et de la médiocrité, mais point de pauvres; des grands et des petits, mais personne d'opprimé; qui même dans ce partage inégal conserve une sorte d'égalité, en ouvrant à tous le chemin des premières places ..., qui croirait n'avoir rien fait en donnant l'être à ses enfants, si elle n'y ajoutait le bien-être». «D'où découle immanquablement qu'il ne peut y avoir de patrie dans les Etats qui sont asservis».

On pourrait croire ce langage quelque peu subversif et insolite. Il n'en est rien. Dans un ouvrage assez peu connu, paru en 1771, Ueber die Liebe des Vaterlandes, Joseph von Sonnenfels tenait des propos très similaires. Or ce juif morave converti était un collaborateur zélé de la monarchie, le soutien convaincu de la politique régalienne de Joseph II. Pour ce haut fonctionnaire, le culte patriotique inconditionnel tel que le pratiquaient les Romains est un préjugé irréfléchi et sans fondement. L'amour de la patrie n'est légitime que quand il est fondé en réalité, c'est-à-dire lorsqu'en vivant dans son pays, sous son propre gouvernement, sous la protection des lois propres, on peut vivre mieux et plus heureux que dans d'autres pays, sous d'autres lois ou sous d'autres régimes. On est loin, très loin, du fameux adage «Right or wrong, my country», et plus près de cet autre, «Ubi bene, ibi patria». Le citoyen (der Bürger) éprouve un amour intense de sa patrie si elle lui garantit, par des lois appropriées, la liberté, la sécurité et un minimum de bien-être matériel. Ainsi, le paysan aimera sa patrie s'il est propriétaire de sa terre, mais non s'il n'est qu'un journalier exploité, « Wenn er nur bittweise überlassene Erde umgräbt... gleichsam nur der gemeine Frohnknecht ist, alle übrige Klassen mästet, und selbst darbt». (Lorsqu'il laboure une terre qui ne lui est concédée qu'à titre précaire, comme une faveur... et qu'il n'est, pour ainsi dire, qu'un simple serf corvéable qui engraisse les autres classes et qui, lui-même, meurt de faim.) Le sentiment patriotique est donc loin d'être inconditionnel. Il suppose une profonde transformation économique et sociale, celle-là même que les grands réformateurs de la fin du siècle tenteront vainement de réaliser. Ce qui explique d'ailleurs l'amertume du neveu de Rameau dans le dialogue de Diderot : «Il n'y a plus de patrie. Je ne vois d'un pôle à l'autre que des tyrans et des esclaves». Il est vrai que son langage est celui d'un desperado, non d'un homme éclairé par les Lumières. Sonnenfels est de ceux-là, qui croient au progrès et à la raison, mais aussi à la dignité humaine. En 1772, il écrira un essai Über die Tortur qui va dans le sens d'une réforme profonde du

droit pénal. A force de voir dans Joseph II et dans ses collaborateurs des bureaucrates tatillons, on perd de vue la générosité réelle qui imprègne leur projet. Qu'il ait été mal reçu chez nous est une autre affaire : affaire de doigté d'une part, de conservatisme obstiné d'autre part. Lorsque Georg Foster, le plus pur penseur révolutionnaire de l'Allemagne, entama son voyage dans nos régions, en pleine Révolution brabançonne, il s'entendit dire, à sa profonde stupeur : «Wir wollen nicht frei sein».

Mais ceci me conduirait à toucher au problème central de nos débats. Je ne vais pas m'y aventurer, laissant ce soin aux experts des neuf pays représentés à notre colloque. Qu'il me suffise de souligner, en conclusion, la part prépondérante de la pensée de la pensée des Lumières dans la transformation profonde, mais peu spectaculaire, de l'Europe prérévolutionnaire. Comme les philosophes que Montesquieu évoque dans la 97^e de ses Lettres persanes, les hommes des Lumières, de l'Aufklärung, de l'Ilustración ou des Lumi ont voulu «suivre dans le silence les traces de la raison humaine». Ils l'ont fait par des voies diverses, dans des contextes variés, en se heurtant à de multiples résistances. En dépit de leurs erreurs, il faut les créditer d'avoir voulu soustraire leurs contemporains au joug des habitudes, au poids des routines, à l'entraînement des instincts, en leur proposant un objectif à long terme, celui d'une société plus juste, plus harmonieuse, où pourrait se réaliser, sinon le bonheur — idéal inaccessible — du moins la dignité dans un mieux-être. Peut-être était-ce là ce que Montesquieu voulait dire quand il concluait par ces mots : «Tu ne saurais croire jusqu'où ce guide les a conduits».



DIE SÜDLICHEN NIEDERLANDE INNERHALB DER ÖSTERREICHISCHEN MONARCHIE DES 18. JAHRHUNDERTS

par Elisabeth KOVÁCS Universität Wien

Die Verträge von Utrecht, Rastatt und Baden änderten die politische Landkarte Europas. Das spanische Weltreich wurde zwischen Bourbonen und Habsburgern aufgeteilt, das Europäische Gleichgewicht hergestellt, die Führung in der Weltherrschaft umgereiht ¹. Karl VI., innerlich immer noch auf die Eroberung des spanischen Erbes eingestellt, wurde nach dem Tod seines Bruders, Joseph I., zum Römischen Kaiser gewählt ². In alten Machtstrukturen verwurzelt, beschränkten ihn die Verträge von Utrecht, Rastatt und Baden auf Europa. De facto hatte der Friede von Rijswijk 1697 die alte Reichsbarriere am Rhein durchlöchert und zerstört. Der Herzog von Lothringen war Lehensträger König Ludwigs XIV.; andere Teile der Reichsbarriere, die Lombardei und die Spanischen Niederlande, fielen, ebenso wie die spanischen Besitzungen in Italien, dem Habsburger zu ³.

Der Barrierevertrag von 1715/16/18 fixierte neuerlich die territoriale Funktion der Spanischen, jetzt Österreichischen Niederlande in Europa⁴. Die Bastion des Heiligen Römischen Reiches wurde zur Barriere Hollands und Englands gegenüber Frankreich. Diese Funktion war — so der prominente österreichische Historiker Oswald Redlich — ein "absurder Archaismus", der die Traumata der Generalstaaten aus den Devolutionskriegen Ludwigs XIV. in die Friedensverträge aufnahm und die Handelskonkurrenz der beiden niederländischen Territorien zugunsten der Generalstaaten aufhob⁵.

Diese Korrektur auf der europäischen Landkarte verlief in einem Prozeß, den Prinz Eugen von Savoyen, damals der erste Feldherr Europas und bedeutendste Staatsmann der Österreichischen Monarchie, mitgestaltete⁶.

Die Impulse zur neuzeitlichen Staatenbildung bewirkten die "Herausentwicklung" der großen Reichsstände aus dem Heiligen Römischen Reich⁷. Die Kurfürsten von Hannover, Sachsen und Brandenburg verbanden die Königreiche England, Polen und Preußen mit den Reichsterritorien. Diese

Impulse erfaßten auch die habsburgischen Erblande, die sowohl mit dem Heiligen Römischen Reich wie mit den Königreichen Ungarn und Böhmen durch die Dynastie verknüpft waren. Seit der Kaiserkrönung fühlte sich Karl VI. in der Nachfolge Karls V. ideell zu einer Erneuerung des Heiligen Römischen Reiches verpflichtet. Die konkrete politische Situation im Reich und in Europa verwies ihn jedoch auf die Ausbildung der Monarchia Austriaca zum souveränen Staat⁸. In diesem Spannungsfeld von Reichs- und Hauspolitik ist die Beziehung der Österreichischen Monarchie zu den südlichen, den "karolinischen" Niederlanden zu betrachten.

Prinz Eugen erkannte sehr klar die Schwierigkeit, die Territorien der ehemaligen Reichsbarriere in die Österreichische Monarchie einzubeziehen. Seit 1709 zum ersten Gouverneur des alten burgundischen Erbes vorgesehen, plädierte er noch vor Abschluß des Spanischen Erbfolgekrieges für seinen Tausch gegen Bayern, den England und die Generalstaaten verhinderten. War Karl VI. den Ideen einer Erneuerung des Heiligen Römischen Reiches verpflichtet, vertrat Prinz Eugen habsburgische Großmachtpolitik. Die südlichen Niederlande schienen ihm von den habsburgischen Königreichen und Ländern als zu weit entfernt, militärisch kaum zu verteidigen, zu schwer zu verwalten und mit zu großen Hypotheken belastet⁹. Karl VI. beabsichtigte, seine Autorität in den südlichen Niederlanden mit einem Kompromiß aufzurichten. Er wollte die Einengung seiner absoluten Herrschaft durch den Eid auf die niederländischen Verfassungen, Freiheiten und Privilegien mit seiner Souveränität vereinbaren 10. Diese Tendenz durchzieht die österreichische Herrschaft des 18. Jahrhunderts ebenso wie der sich immer wiederholende Versuch, die südlichen Niederlande gegen Bayern zu tauschen.

Die Signatarmächte von Utrecht und Rastatt schützten mit der Verpflichtung, die Verfassungen der südlichen Niederlande unangetastet zu lassen, ihre Identität. Die österreichischen Integrationsversuche konnten den niederländischen Partikularismus nur auf dem Weg über die Personalpolitik mit österreichischen Zentralisationstendenzen überformen. Dagegen schützten die Seemächte die Eigenstaatlichkeit der südlichen Niederlande. Wie P. Lenders kürzlich in Wien darstellte, begünstigten sie die niederländische Neutralität während des polnischen Thronfolgekrieges und des Siebenjährigen Krieges und ermöglichten damit den belgischen Staatsbildungsprozeß 11.

Prinz Eugen, dem Karl VI. 1716 die Statthalterschaft der Österreichischen Niederlande übertragen hatte, kämpfte damals im Südosten Europas gegen die Türken. Mit seinen großartigen Siegen bei Temesvar (1716) und Belgrad (1717) und in dem darauffolgenden Frieden von Passarowitz (1718) konnte er die größte Ausdehnung Österreichs im 18. Jahrhundert herbeiführen. Unter diesen Gegebenheiten regierte der Prinz die Österreichischen Nieder-

lande durch seinen bevollmächtigen Minister, den Italiener Hercules Joseph Turinetti Marquis de Prié. Obwohl das Aktenstudium im Feldlager Eugens Anwesenheit in Brüssel nicht ersetzen konnte, wurden seine Maßnahmen, die den Vorstellungen des Kaisers entsprachen, zum Modell ¹². Sie ziehen sich als Topoi durch sämtliche Instruktionen für die österreichischen Gouverneure bis zu Erzherzogin Marie Christine und Herzog Albert von Sachsen-Teschen. Diese Regierungsmuster prägten die österreichische Herrschaft im Belgien des 18. Jahrhunderts. Sie entfalteten sich — den spanischen Instruktionen für Max Emanuel folgend — in den Bereichen der Religion, des zivilen Lebens, der Ökonomie und des Militärs ¹³.

In vielfältige Kriege zu Beginn des 18. Jahrhunderts verwickelt oder von ihnen betroffen, achtete der Wiener Hof sehr genau auf die Situation an den Grenzen des Habsburgerreiches. Im Kontext zur barocken Staatsdoktrin, die die Erhaltung des Katholizismus als Voraussetzung für den Fortbestand der Österreichischen Monarchie vertrat, war der Schutz der Staatsgrenzen vor dem Eindringen häretischer Lehren eine wesentliche Forderung 14. Wurde der Türkenkrieg, in dem Prinz Eugen focht, zumindest äußerlich noch als eine Art Kreuzzug gegen die Mohammedaner aufgefaßt 15, schien die Bewahrung der Bevölkerung vor Jansenisten und Protestanten als vornehmste Pflicht des "Advocatus et defensor ecclesiae" 16. Diese Funktion benützte Karl VI. auch zur Errichtung seiner Souveränität in den Niederlanden. Wie Prinz Eugen und Maria Elisabeth, wurde auch Karl Alexander von Lothringen die Wahrung der kaiserlichen Kirchenrechte eingeschärft. Die Unruhen, die die Bulle "Unigenitus" Papst Klemens XI. gegen den Spätjansenismus von Pasquier Quesnel erzeugte, waren nicht nur in Frankreich ausgebrochen, sie hatten auch die südlichen Niederlande erfaßt. Hier war es — wie hinlänglich bekannt — der Erzbischof von Mecheln, Thomas d'Alsace de Boussu, der mit der Jansenistenverfolgung begann. Die ins Volk getragenen Kontroversen der Theologen, Prediger und Pfarrer provozierten Parteienbildungen und verschiedene Prozesse. Gegen die Urteile der Tribunale war die Berufung nach Rom möglich. Auf diesem Wege konnte die Herrschaft Karls VI. in den südlichen Niederlanden in Frage gestellt und deren Integration in die Österreichische Monarchie verhindert werden 17. Deshalb erließ Prinz Eugen, der zuerst die Bulle "Unigenitus" mit Schweigen überging, die Direktive, nur gegen solche Jansenisten vorzugehen, die öffentlich opponierten und sich skandalös benahmen. Diese Korrektur erfolgte nach Intervention des Erzbischofs von Mecheln in Rom, wo die kaiserlichen Kirchenrechte in Bezug auf Glaubensfragen bestritten worden waren 18.

Unter der Statthalterschaft der Schwester Karls VI., Erzherzogin Maria Elisabeth, sollte das Problem des Jansenismus — so die Instruktion des Kaisers — auf dem Weg über Bischofsernennungen gelöst werden. Die gute

theologische Ausbildung und der pastorale Eifer der Bischöfe sollten jansenistische Diskussionen beseitigen. Ihre Loyalität gegenüber Souverän und Generalgouverneur mußte vor ihrer Präsentation und Bischofsernennung feststehen. Ebenso sollten nur solche Personen magistratische Ämter erhalten, die von Häresie frei waren ¹⁹.

Diese staatskirchenrechtlichen Maßnahmen in den Österreichischen Niederlanden waren vom regalistischen und gallikanischen Kirchenbegriff der Spätjansenisten, vor allem Van Espens, nicht weit entfernt. In großem Maßstab verwirklichte Maria Theresia diese Kirchenpolitik Jahrzehnte später in ihrer staatskirchlichen Gesetzgebung²⁰.

Aus persönlichen und sachlichen Motiven hatte Prinz Eugen in Wien die Trennung der Niederlande von der spanischen Verwaltung durchgesetzt und den Hohen Rat der Niederlande (Flandrischer Rat) aus dem Spanischen Rat herausgelöst. Diese Einrichtung, bis 1757 bestehend und dann im Zuge der Behördenorganisation in ein niederländisches Departement verwandelt²¹, förderte den Personalaustausch zwischen Wien und Brüssel. Die Position des bevollmächtigten Ministers, unter Erzherzogin Maria Elisabeth in den Obersthofmeister rückverwandelt, wurde unter Kaunitz zu jenem Regierungsintrument, das den Generalgouverneur in Brüssel überwachte und die Wiener Weisungen ausführte²². Der Versuch einer Konzentration der Conseils Collatéraux in einen einzigen Staatsrat scheiterte unter Prinz Eugen ebenso wie unter Joseph II. ²³

Es waren nicht die jansenistischen Unruhen, es war die Empörung von Adel und Städten, die sich gegen des Modus der Ämterbesetzungen Prinz Eugens und gegen die finanziellen Forderungen Priés wehrten. Verbunden mit Wiener Intrigen führte sie schließlich zur Demission Eugens als Generalgouverneur der Niederlande²⁴.

Ihre eigentliche innere Bindung an die Österreichische Monarchie erfolgte mit der Annahme der Pragmatischen Sanktion durch die niederländischen Stände 25. Sie verpflichteten sich, das Erbfolgerecht Maria Theresias anzuerkennen und militärisch zu verteidigen. Erzherzogin Maria Elisabeth, seit 1725 Statthalterin in Brüssel, verwirklichte nicht — soweit wir das jetzt erkennen — die Wünsche Karls VI. in der Jansenistenbekämpfung. Im gegenreformatorischen Stil führte sie einen theologischen Kampf gegen die Häretiker und ignorierte die regalistischen Tendenzen des kaiserlischen Bruders. Sie war überzeugt, mit Hilfe Roms, des Nuntius und des Erzbischofs von Mecheln den Staat zu konsolidieren und gesund zu erhalten. Karl VI. dürfte nur unter Druck der Vertreibung der jansenistischen Professoren aus Löwen zugestimmt haben. Es ist jedoch zu bemerken, daß er 1731/32 auf die Protestantenvertreibungen des Salzburger Erzbischofs Graf Eleutherius

Firmian aus den Alpentälern zwiespältig reagierte, während er in verschiedenen Teilen Schlesiens seit 1725 ähnliche gegenreformatorische Edikte erließ²⁶.

Der Verzicht Karls VI. auf die Ostendische Handelskompanie, die den wirtschaftlichen Zustand der südlichen Niederlanden verbessern sollte ²⁷, war der Preis für die Anerkennung der Pragmatischen Sanktion durch England ²⁸. Erst der Obersthofmeister Graf Friedrich Harrach konnte die wirtschaftlich und finanziell zerrüttete Situation des Landes heben ²⁹. Trotz der bevorstehenden Ablöse Maria Elisabeths durch den Bräutigam Maria Theresias, Franz Stephan von Lothringen, blieb die Erzherzogin bis zu ihrem Tod in Brüssel und starb im August 1741 in ihrem Sommerschloß Mariemont ³⁰.

Die Befürchtungen des Prinzen Eugen, daß die Niederlande durch den Mangel an Militär eine sehr leicht einnehmbare Bastion der Österreichischen Monarchie wären, erfüllten sich knapp nach dem Regierungsantritt Maria Theresias. Der Konflikt der jungen Herrscherin mit dem Preußenkönig mobilisierte eine gesamteuropäische Allianz all jener Mächte, die Erbansprüche stellten. Der Kampf um Schlesien, in dem Maria Theresia unterlag, verhinderte die Verteidigung der südlichen Niederlande durch Karl Alexander von Lothringen³¹. Die profranzösische Stimmung eines Teils der Bevölkerung erleichterte die französische Besetzung von Gent, Brügge, Oudenarde, Termonde, Ostende und ganz Flanderns. Am 21. Februar 1746 mußte Brüssel vor Herzog Moriz von Sachsen, dem Verbündeten Ludwigs XV., kapitulieren, die österreichische Regierung flüchtete nach Antwerpen 32. Erst 1748, im Frieden von Aachen, gelangten die südlichen Niederlande wieder unter österreichische Herrschaft. Auch damals wurde das bayerische Tauschgeschäft überlegt und unter dem Einspruch der Seemächte fallen gelassen. Maria Theresia beschwor die Joyeuse Entrée, die Privilegien und Freiheiten der niederländischen Provinzen und die Bestimmungen des Barrierevertrags von 1715/16/18³³. Erst unter der Regentschaft Karl Alexanders von Lothringen gelang die tiefere Verwurzelung der österreichischen Herrschaft. Maria Theresia reaktivierte die politischen Instruktionen ihres Vaters. Die Mentalitätsverwandtschaft des lothringischen Schwagers und die Erfahrung des Staatskanzlers Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg, der die Niederlande aus eigenem Erleben kannte, bewirkte Balance und Symbiose niederländischer Strukturen, Freiheiten und Rechte mit österreichischer Administration³⁴. Das "Renversement des Alliances" trug zur Entspannung des französisch-niederländischen Verhältnisses bei 35. Die Konkurrenz mit Preußen und die Ablöse barocker Staatsdoktrinen durch das Naturrecht der Aufklärung, wie der zeitweilige Verlust der Kronen des Heiligen Römischen Reiches beschleunigten den Staatsbildungsprozeß der Österreichischen Monarchie und ihre "Herausentwicklung" aus dem Reich³⁶.

Während Maria Theresia, Kaunitz und alten Haustraditionen folgend, eine Rückeroberung Spaniens durch "bourbonische" Heiratspolitik suchte, plädierte Karl Alexander als Gouverneur der Österreichischen Niederlande, in lothringischer Tradition stehend, für eine "deutsche" Heiratspolitik, um die österreichische Verbindung mit dem Heiligen Römischen Reich zu festigen ³⁷. Diese politischen Tendenzen des Prinzen Karl führten zu seiner Ernennung als Hochmeister des Deutschen Ritterordens ³⁸. Durch ihn wie durch das Fürstbistum Lüttich waren die südlichen Niederlande mit der Reichskirche verbunden. ³⁹ Hier erstarkte der deutsche Episkopalismus, der zur Begründung seiner von Rom sehr unabhängigen Positionen die kirchenrechtlichen Doktrinen Van Espens rezipierte. Mit Beginn der theresianischen Reformtätigkeit drangen um 1760 die Enflüsse Van Espens auch in die Konzeptionen des österreichischen Staatskirchensystems. Seine Bücher wurden vom Index entfernt, Jansenismus und Aufklärung verschmolzen in Wien zum österreichischen Spätjansenismus ⁴⁰.

Der österreichische Spätjansenismus als theologische Basis des theresianisch-josephinischen Staatskirchensystems hatte seine Ursprünge auch in den Niederlanden. Schon Prinz Eugen hatte sich durch seinen Adjutanten Baron Georg Wilhelm von Hohendorff im Kontakt mit dem kaiserlichen Staatssekretär Patrick Mac Neny und mit Kanonikus Ernest Ruth d'Ans sämtliche damals greifbare Jansenistika in Brüssel für seine prominente Büchersammlung besorgt⁴¹. Er war es auch, in dessen Wiener Salon sich die Repräsentanten von Aufklärung und Jansenismus versammelten, der jahrelang seine schützende Hand über Van Espen und andere prominente Jansenisten Löwens hielt⁴².

Die Legalisierung staatlicher Kirchenreformen und ihre Einordnung in ein administratives System war keine rein österreichische Spezialität. Wie wir im europäischen Vergleich erkennen, wurden analoge Systeme in protestantischen wie in katholischen Staaten gehandhabt. Auch der bedeutende niederländische Jansenist, François Patrice Neny, der eine Darstellung belgischer Geschichte für den Kronprinzen verfaßte ⁴³, konzipierte als Chefpräsident des Geheimen Rates, wie Jan Roegiers vor Jahren in Wien ausführte, das System einer Eglise belgique, einer belgischen Kirche ⁴⁴.

Ein noch sehr unerforschtes Gebiet der gegenseitigen Beziehungen von Niederlanden und Österreichischer Monarchie des 18. Jahrhunderts sind jene Persönlichkeiten, die im österreichischen Dienst die Administration in Brüssel und Wien handhabten. Sie waren die Träger von Informationen und geistigen Strömungen und sie vermittelten den kulturellen Austausch. Ich erinnere nur an Corneille Neny⁴⁵, den einflußreichen Kabinettssekretär Maria Theresias, an den späteren Vizekanzler Josephs II., Johann Philipp Graf Cobenzl, den Neffen des bevollmächtigten Ministers, der einige Jahre

in der Brüssler Rechnungskammer arbeitete ⁴⁶, an diverse Militärs ⁴⁷ oder an Marquise Christine-Philippine-Elisabeth d'Herzelles, die Aja der Tochter Josephs II. Sie war eine dame d'esprit des 18. Jahrhunderts ⁴⁸.

Die Übertragung der Reformen Maria Theresias auf die Österreichischen Niederlande erfolgte unter dem Gouvernement Karl Alexanders von Lothringen und seiner bevollmächtigten Minister, Marquis Antonio-Otto Botta-Adorno und Graf Carl Cobenzl⁴⁹. Dieser geniale, von der Aufklärung erfaßte Staatsmann und Freund von Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg suchte durch Maßnahmen in Administration, Finanz-, Handels- und Bildungswesen die südlichen Niederlande zu modernisieren. So konnten damals die Ziele Karls VI., die Verbindung von alten, völkerrechtlich garantierten Verfassungen, Freiheiten und Privilegien der Niederlande mit einer zentralisierenden Wiener Administration zum Teil verwirklicht werden. Die Balance zwischen Bewahrung und Fortschritt, die sich in den Beziehungen zwischen Gouverneur und bevollmächtigtem Minister schwer herstellte und zu halten war, ist das Kennzeichen der theresianischen Ära. Sie ermöglichte jene glückliche Entfaltung von Handel, Gewerbe und geistigem Leben, die mit der Persönlichkeit Karl Alexanders von Lothringen in die niederländische Geschichte eingegangen ist 50.

Nach dem Tod Maria Theresias strebte Joseph II. nach einer Revision der Verträge von Utrecht, Rastatt und Baden in Verbindung mit dem Barrierevertrag. Vergeblich versuchte er, vor Ausbruch des Bayerischen Erbfolgekrieges (1778/79) Ludwig XVI. für französische Militärhilfe einen Teil Belgiens anzubieten. Mit dem Plan von 1784, für den er den bayerischen Kurfürsten Karl Theodor von der Pfalz fast gewonnen hätte, kombinierte er auch einen Tausch des Fürsterzbistums Salzburg gegen das Fürstbistum Lüttich. Während dieser Tauschprojekte suchte der Kaiser den ökonomischen Wert der südlichen Niederlande zu erhöhen und Antwerpen zum Welthafen umzugestalten. Der Bruch des Barrierevertrages und die Verhandlungen über die Öffnung der Schelde führten zu einer französischen Truppenkonzentration an der flandrischen Grenze. Joseph II. mußte sich zum Vertrag von Fontainebleau 1785 entschließen⁵¹.

Parallel zu dieser hazardierenden Außenpolitik, die eine tiefe Verstimmung in den Niederlanden gegenüber dem Kaiser erzeugt hatte, suchte er jetzt, diese Außenfestung in die Österreichische Monarchie despotisch zu integrieren. Nach dem Tod Karl Alexanders reduzierte er das Amt des Generalgouverneurs nach den Vorstellungen Cobenzls auf eine reine Repräsentationsfunktion⁵². Es war die Rolle von Statisten in die sich die Gouverneur Marie-Christine und Albert Kasimir von Sachsen-Teschen fügen mußten, nachdem die niederländischen Stände Joseph II. persönlich gehuldigt hatten⁵³.

Der Kaiser, der Kirche, Verwaltung, Justiz und Ökonomie zu reformieren befahl — das Militär war bereits dem Hofkriegsrat unterstellt worden ⁵⁴ — belebte in der Opposition von Episkopat und Ständen die alten niederländischen Strukturen. Die Unruhe innerhalb der Kirche mobilisierte jene ultramontanen Tendenzen ⁵⁵, die zu Beginn des Jahrhunderts Karl VI. hatte binden wollen. Dieser Ultramontanismus bediente sich einer theologischen Nomenklatur, um politische Ziele — die Bewahrung der niederländischen Verfassungen, Freiheiten und Privilegien — innerhalb der belgischen Kirche zu erreichen ⁵⁶. Die Verwaltungs- und Justizreform, die der Errichtung der Generalseminare von Löwen und Luxemburg folgte, versuchte alte Ziele Karls VI. zu verwirklichen: die Trennung von Justiz und Administration, sowie die Konzentration der Conseils Collatéraux in einen einzigen Staatsrat, den Conseil des Gouvernements. Ihm sollte der bevollmächtigte Minister vorstehen ⁵⁷.

Die militärisch gewaltsame Unterdrückung der Unruhen im Löwener Generalseminar war die Ouverture zur "kleinen Brabantischen Revolution" im Frühling 1787⁵⁸. Joseph II. verpaßte die Chance der Revision, mit der die beiden Statthalter die Bindungen von Niederlanden und Österreichischer Monarchie erhalten wollten. Der Kaiser vermochte es nicht, sich mit der belgischen Deputation, die im August 1787 in Wien die Vermittlungsbereitschaft der Stände zu erkennen gab, zu verständigen⁵⁹. Auch die Korrekturversuche seines bevollmächtigten Ministers, Graf Ferdinand Trautmannsdorff, konnten die Entstehung patriotischer Komitees und ihre Konspiration mit Preußen, Holland und England nicht mehr verhindern⁶⁰. Beinahe parallel zum Sturm auf die Bastille kündigte der Kaiser am 20. Juni 1789 die Joyeuse Entrée, der im Untergrund schwelende Widerstand der Belgier formierte sich in zwei Gruppierungen⁶¹. Ihre Anhänger strebten entweder nach einer Wiederherstellung der alten Freiheiten und Rechte, nachdem die Reformen Josephs II. beseitigt waren oder sie tendierten im Einflußbereich Aufklärung und Französischer Revolution zu demokratischen Reformen. Diese revolutionäre Bewegung, die auch das Fürstbistum Lüttich erfaßt hatte, setzte am 24. Oktober 1789 Joseph II. als Souverän Belgiens ab62. Damit waren die Intentionen Karls VI. und sämtlicher Gouverneure des 18. Jahrhunderts "die Aufrichtung der Autorität, indem man die Begrenzung mit der Souveranität verbindet" gescheitert.

Es ist nicht mehr Aufgabe dieses Referates, den weiteren Verlauf der Brabantischen Revolution zu skizzieren. Dem Zusammenbruch der österreichischen Autorität am Ende des Jahres 1789 folgte die Versammlung der Generalstände in Brüssel und der Zusammenschluß der 11 souveränen Provinzen zu den Vereinigten Niederlanden⁶⁴. In sehr kurzer Zeit, bis zum Tod Josephs II. im März 1790, brach die Brabantische Revolution in sich

zusammen. Das Element ihrer Einigung, die Opposition gegen den Kaiser, war weggefallen 65. Das Nachspiel der österreichischen Herrschaft, das die Zusammenkunft von Reichenbach 1790 eröffnete, fand ein vorläufiges Ende mit der französischen Eroberung Belgiens, wobei parallel zur Hinrichtung König Ludwigs XVI. von Frankreich die Statue Karl Alexanders von Lothringen, des Prince Soleil des Pays-Bas, in Brüssel gestürzt wurde 66. Während des Zweiten Koalitionskrieges führte man diplomatische Gespräche, die den Tausch Belgiens und der Lombardei, der alten Gebiete aus spanischem Erbe und Reichsbarriere, verwirklichten. Nicht für Bayern, sondern für Istrien, Venezien und Dalmatien wurde 1797 Belgien im Frieden von Campoformio eingehandelt 67. Es dauerte noch einige Jahre, bis nach der Auflösung des Heiligen Römischen Reiches das Kaisertum Österreich, das Königreich Bayern und das Königreich Belgien auf den Landkarten des 19. Jahrhunderts sichtbar wurden.

ANMERKUNGEN

Max Braubach, "Die Friedensverhandlungen in Utrecht und Rastatt 1712 bis 1714", Historisches Jahrbuch, 90 (1970) 284-298.

- ² Max BRAUBACH, Prinz Eugen von Savoyen. Eine Biographie, 3, Wien 1964, 15-71; Heinz DUCHHARDT, Protestantisches Kaisertum und altes Reich. Die Diskussion über die Konfession des Kaisers in Politik, Publizistik und Staatsrecht, Wiesbaden, 1977, 253-272 (= Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, 87).
- ³ Max Braubach, "Um die "Reichsbarriere" am Oberrhein. Die Frage der Rückgewinnung des Elsaß und der Wiederherstellung Lothringens während des Spanischen Erbfolgekrieges: Max Braubach, Diplomatie und geistiges Leben im 17. und 18. Jahrhundert", Gesammelte Abhandlungen, Bonn 1969, 231-267 (= Bonner historische Forschungen, 33); Karl Otmar FREIHERR VON ARETIN, "Kaiser Joseph I. zwischen Kaisertradition und österreichischer Großmachtpolitik", Historische Zeitschrift, 215 (1972), 529-606.
- ⁴ Ausführlich bei M. GACHARD, Histoire de la Belgique au commencement du XVIII siècle, Bruxelles, 1880, 235-286, 448-484; zusammenfassend bei Henri PIRENNE, Histoire de Belgique, 5, Bruxelles, 1926, 172-175; BRAUBACH Prinz Eugen, 3 (vgl. Anm. 2); weitere Literatur: "België in de XVIII Eeuw", Kritische Bibliografie = La Belgique au XVIII siècle. Bibliographie Critique, Brussel, 1983, 18.

¹ Johannes KUNISCH, "Absolutismus", Europäische Geschichte vom Westfälischen Frieden bis zur Krise des Ancien Régime, Göttingen, 1986, 144-145 (= UTB für Wissenschaft: Uni-Taschenbücher 1426);

- ⁵ KUNISCH, "Absolutismus" (vgl. Anm. 1), 169-170; Oswald REDLICH, Das werden einer Großmacht. Österreich von 1700 bis 1740, Baden bei Wien, 1938, 135-136 (= Geschichte Österreichs, 7).
- ⁶ BRAUBACH, Prinz Eugen, 3 (vgl. Anm. 2), passim, bes. 275-276.
- ⁷ Karl Otmar Freiherr von Aretin, "Heiliges Römisches Reich 1776-1806", Reichsverfassung und Staatssouveränität, 1, Wiesbaden, 1967, 23-26, 105-109.
- ARETIN, Kaiser Joseph I. (vgl. Anm. 3); KUNISCH, "Absolutismus" (vgl. Anm. 1), 166-167.
- ⁹ BRAUBACH, Prinz Eugen, 3 (vgl. Anm. 2), 230; ders., Prinz Eugen von Savoyen. Eine Biographie, 4, Wien, 1965, 121-123; zum repräsentativen Traditionsbezug Karls VI. zu dem burgundischen Erbe der Österreichischen Niederlande: Franz MATSCHE, Die Kunst im Dienst der Staatsidee Kaiser Karls VI. Ikonographie, Ikonologie und Programmatik des "Kaiserstils", Berlin, 1981, 253-272.
- ¹⁰ HHSTA, Wien, Belgien, DD, B, Fasc. 176 a: Instruktion für Erzherzogin Maria Elisabeth, 1725, fol. 250r-278v.
- ¹¹ Piet LENDERS, Personen und Verhältnisse im Zentralisationsverfahren in den Österreichischen Niederlanden, Etatisation et Bureaucratie (in publ.); Heinrich BENEDIKT, Als Begien österreichisch war, Wien, 1965, 85; R. DOLLOT, Les origines de la neutralité de la Belgique et le Système de la Barrière 1609-1830, Paris, 1902. Zur Sorge von Erzherzogin Maria Elisabeth und des Grafen Friedrich August Harrach, daß die südlichen Niederlande ob ihrer Neutralität zum Opfer Frankreichs würden: Elisabeth GARMS-CORNIDES, "Päpstliche Friedenspolitik und italienisches Gleichgewicht. Zu einigen Vermittlungsversuchen der Kurie im Polnischen Erbfolgekrieg", Römische Historische Mitteilungen, 28 (1986), 307-309.
- ¹² BRAUBACH, *Prinz Eugen*, 4 (vgl. Anm. 9), 123-133; ders., *Prinz Eugen*, 3 (vgl. Anm. 2), 311-379.
- ¹³ Beim Vergleich sämtlicher Instruktionen Karls VI. für die niederländischen Statthalter und interimistischen Statthalter ist ein diesen Regierungsanweisungen zugrundeliegendes Schema zu erkennen. Es ist an der spanisch-französichen Instruktion für den Kurfürsten Max Emanuel von Bayern von 1691 orientiert: HHSTA, Wien, Lothring. Hausarchiv, Karton 39, fol. 188r-220v. Dieses Schema wurde auch für die Instruktionen von Erzherzogin Maria Anna und Prinz Karl Alexander von Lothringen beibehalten. HHSTA, Wien, Belgien, DD, B, Fasz. 175 a, fol. 284r-293v.
- ¹⁴ Denkschrift Johann Christoph Bartensteins für Maria Theresia sowie für den Unterricht des Kronprinzen und seiner Geschwister: HHSTA, Wien, 1760, Hs.751; Hs.29/63.
- ¹⁵ BRAUBACH, *Prinz Eugen*, 3 (vgl. Anm. 2), 310; Elisabeth KOVACS, "Religiosität und theologische Interessen des Prinzen Eugen", *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs* (in Publikation).
- ¹⁶ Vgl. den Titelkupferstich von G.A Müller zu: Marcus HANSIZ, Germania Sacra, 1, Augsburg, 1727.
- ¹⁷ HHSTA, Wien, Belgien, DD, B, Fasc. 176a, fol. 217v Instruktion für Erzherzogin Maria Elisabeth, 1725; Jan ROEGIERS, "Die Bestrebungen zur Ausbildung einer Belgischen Kirche und ihre Analogie zum Österreichischen (theresianischen) Kirchensystem", Katholische Aufklärung und Josephinismus, hrsg.v Elisabeth Kovács, Wien 1978, 78-80.
- 18 BRAUBACH, Prinz Eugen, 4 (vgl. Anm. 9), 164-171; Michel NUTTINCK, La vie et l'œuvre de Zeger-Bernard Van Espen. Un canoniste janséniste, gallican et régalien à l'Université de Louvain (1646-1728), Löwen, 1969, 463-466; Max BRAUBACH, "Prinz Eugen und der Jansenismus", Historica, Studien zum geschichtlichen Denken und Forschen, hrsg.v. H. Hantsch, E. Vögelin und F. Valsecchi, Wien, 1965, 117-134.
- ¹⁹ HHSTA, Wien, Belgien, DD, B, Fasc. 176a: Instruktion für Erzherzogin Maria Elisabeth, fol. 217 v.
- ²⁰ Elisabeth KOVÁCS, "Beziehungen von Staat und Kirche im 18. Jahrhundert", Österreich im Zeitalter des aufgeklärten Absolutismus, hrsg.v. Erich Zöllner, Wien, 1983, 29-53.
- ²¹ Braubach, *Prinz Eugen*, 4 (vgl. Anm. 9) 125-126; Charles De VILLERMONT, *La cour de*

Vienne et Bruxelles au XVIIf siècle. Le comte de Cobenzl, Ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, Lille, 1925, 29-38,

- ²² Ghislaine DE BOOM. "L'archiduchesse Marie-Elisabeth et les grands maîtres de la cour", Revue belge de philologie et d'histoire, V. (1926) 493-506; dies.. Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl, Bruxelles, 1932, 45-49.
- 23 BRAUBACH, Prinz Eugen, 4 (vgl. Anm. 9) 140-141: Hanns SCHLITTER, Die Regierung Josefs II. in den Österreichischen Niederlanden, Wien, 1900, 32-38.
- ²⁴ BRAUBACH, Prinz Eugen, 4 (vgl. Anm. 9), 141-150, 163-215.
- 25 L.P. GACHARD. Mémoire sur l'acceptation de la publication de la Pragmatique Sanction de l'empereur Charles VI. Bruxelles, 1847 (= Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, XX).
- ²⁶ ROEGIERS, Bestrebungen zur Ausbildung einer belgischen Kirche (vgl. Anm. 17), 80 ; Gerhard FLOREY. Die "Große Emigration": Reformation - Emigration. Protestanten in Salzburg. Salzburg, 1981, 101-103 (Katalog der Ausstellung in Goldegg/Pongau, 1981); HHSTA, Wien, Österreichische Akten/Schlesien, Karton 6, fol. 8r-13r.
- ²⁷ Braubach, Prinz Eugen, 4 (vgl. Anm. 9), 150-163, 335-350; M. Huisman, La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende, Bruxelles-Paris, 1902; K. DEGRYS, "De Oostendse Chinahandel (1718-1735)", Revue belge de philologie et d'histoire, 42 (1974), 307-347; weitere Literatur; Belgie in de 18^{de} Eeuw (vgl. Anm. 4), 146-150.
- Redlich (vgl. Anm. 5), 248-250.
- ²⁹ Zur Persönlichkeit Harrachs: Hans WAGNER, "Friedrich August Gervas Harrach", Neue Deutsche Biographie, 7, Berlin, 1966, 700; zu seinem wirtschaftlichen Reformprogramm: LENDERS, Personen und Verhältnisse (vgl. Anm. 11); ders., Vienne et Bruxelles, "Une tutelle qui n'exclut pas une large autonomie", La Belgique Autrichienne 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche, Bruxelles, 1987.
- 30 Franciscus WAGNER, "Leben und Tugenden Mariae Elisabethae Erzherzogin von Österreich". Aus dem lateinischen in die Teutsche Sprach übersetzt von Bernhard Lanz, Wien, 1752. 200-209.
- 31 Peter Broucek, Karl Alexander von Lothringen als Feldherr: Karl Alexander von Lothringen, Mensch, Feldherr, Hochmeister, Brüssel, 1987, 32-38 (= Katalog Europalia 87, Österreich).
- 32 Alfred RITTER VON ARNETH, Biographie des Fürsten Kaunitz. Ein Fragment, Wien, 1899.
- 33 Ebendort, 148-154.
- ³⁴ Zu Karl Alexander von Lothringen vgl. zuletzt : Charles Alexandre de Lorraine, Gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, Bruxelles, 1987 (= Catalogue Europalia 87, Österreich). ³⁵ KUNISCH, "Absolutismus" (vgl. Anm. 1), 149-156.
- ³⁶ Elisabeth Kovács, "Die Herausentwicklung Österreichs aus dem Heiligen Römischen Reich im Reflex der Beziehungen von Kaisertum und Papsttum während des 18. Jahrhunderts", Österreich im Europa der Aufklärung, 1, Wien, 1985, 421-436.
- 37 Hans Urbanski, Unveröffentlichte Aufzeichnungen Karls von Lothringen: Maria Theresia und ihre Zeit, hrsg.v Walter Koschatzky, Wien, 1979, 96.
- 38 Bernhard DEMEL OT, "Karl Alexander von Lothringen als Hoch- und Deutschmeister (1761-1780)", Karl Alexander von Lothringen (vgl. Anm. 31), 43-57.
 ³⁹ Jan ROEGIERS, "Staat, Reich und Kirche im 18. Jahrhundert", Karl Alexander von
- Lothringen (vgl. Anm. 31), 19.
- ⁴⁰ Peter HERSCHE, Der Spätjansenismus in Österreich, Wien, 1977, 357-376 (= Veröffentlichungen der Kommission für Geschichte Österreichs, 7).
- ⁴¹ KOVÁCS, Religiosität und theologische Interessen des Prinzen Eugen von Savoyen (vgl. Anm. 15).
- ⁴² Adam WANDRUSZKA, "Die katholische Aufklärung Italiens und ihr Einfluß auf Österreich", Katholische Aufklärung (vgl. Anm. 17), 65-66; Léon-E. HALKIN, "L'appel de Servais Hoffreumont au Conseil Aulique (1720-1723)", Augustiniana, 13 (1963), 342-370.

- ⁴³ HHSTA, Wien, Hs. 908; L.P. GACHARD, "Sur les Mémoires historiques et politiques du Chef et Président de Nény", *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, 7, Bruxelles, 1840, 358-372.
- ⁴⁴ Jan ROEGIERS, "De jansenistische achtergronden van P.F. de Nénys streven naar een Belgische Kerk", Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden, 91 (1976), 440-443; Patrice de Nény (1716-1784) et le Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens / Patrice de Nény (1716-1784) en de regering der Ostenrijkse Nederlanden, hrsg.v. G. Van Dievolt, Kortrijk-Heule 1987 (= Anciens Pays et Assemblées d'Etats / Standen en Landen, 87). ⁴⁵ Cornelius Freiherr von Mac-Nenny, Wirkl. Hofrat, Geheimer Kabinettssekretär Maria-Theresias, gest. 6.1.1776 in Wien: Ludwig BITTNER, Gesamtinventar des HHSTA Wien, 2, Wien 1937, 206-207 (= Inventare Österreichischer Staatlicher Archive, V.); Alfred RITTER von Arneth, Geschichte Maria Theresia's, 10, Wien, 1879, 217.
- ⁴⁶ "Johann Philipp Graf Cobenzl (1741-1810)", Constant von Wurzbach, Lexikon des Kaiserthums Österreich, 2, Wien, 1857, 391-392.
- ⁴⁷ Gaston BODART, Les Troupes belges au service de l'Autriche 1714-1801 d'après des documents officiels et inédits des Archives de Vienne, Ungedruckte Maschinschrift, Wien, um 1930 (Österr. Staatsarchiv/Kriegsarchiv, Manuskriptesammlung, Allg. Reihe).
- ⁴⁸ Christine-Philippine-Elisabeth, Marquise d'Herzelles, Witwe des Generaldirektors des Conseil des Finances, Ambroise Joseph Marquis d'Herzelles (1714-1759), HHSTA, Wien. Familienakte 55, fol. 2r-10r: Instruktion Josephs II. für die Erziehung seiner Tochter Maria Theresia, fol. 7r; L. DELVEAUX, "Un général belge de l'Ancien Régime au service de l'Autriche. Le baron Jean Pierre de Beaulieu de Latery et son temps", Le Folklore brabançon, 166 (1965), 179-214; J. LORETTE, "Les Belges au service de l'Autriche. Le Feldmaréchal Comte de Clerfayt 1733-1798", Carnet de la fourragère, 10 (1953), 385-410, 481-516.
- ⁴⁹ Joséphine SCHOUTEDEN-WERY, Charles de Lorraine et son temps (1712-1780), Bruxelles, 1943, 184-196; J. LAENEN, Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas Autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse, Antwerpen, 1901; Carlos DE VILLERMONT, La cour de Vienne et de Bruxelles au XVIII siècle (vgl. Anm. 21): DE BOOM, Les ministres plénipotentiaires (vgl. Anm. 22), passim.
- ⁵⁰ Philippe MOUREAUX, Les préoccupations statistiques du Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens et le Dénombrement des Industries dressé en 1764, Bruxelles, 1971 (= Université libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, 48).
- 51 BENEDIKT (vgl. Anm. 11), 206-208.
- ⁵² DE BOOM (vgl. Anm. 22), 341-350; VILLERMONT (vgl. Anm. 49), 295-298.
- ⁵³ Staatsarchiv Budapest, Habsburgisches Hausarchiv P 298: Albert Kasimir von SACHSEN-TESCHEN., *Mémoire de ma vie* (Fac-simile in der Albertina Wien), III, 215.
- ⁵⁴ DE BOOM (vgl. Anm. 22), 335-340.
- ⁵⁵ Elisabeth KOVÁCS, Ultramontanismus und Staatskirchentum im theresianisch-josephinischen Staat, Wien, 1975, 137-142.
- ⁵⁶ Jan ROEGIERS, "De gedaantewisseling van het Zuidnederlands ultramontanisme, 1750-1830", De Kruistocht tegen het Liberalisme: facetten van het ultramontanisme in België in de XIX^e eeuw, onder redactie van Emil Lamberts, Leuven 1984, 11-37 (= kadoc jaarboek 1983).
- ⁵⁷ Hanns SCHLITTER, Die Regierung Josefs II. (vgl. Anm. 23), 32-34.
- 58 KOVÁCS, Ultramontanismus (vgl. Anm. 55), 160-179; SCHLITTER, (vgl. Anm. 23), 67-113.
- ⁵⁹ SCHLITTER (vgl. Anm. 23), 113-122.
- ⁶⁰ Jan ROEGIERS, Der Umsturz in Brabant. 1789-1790 Österreich zur Zeit Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst, Wien 1980, 266-270 (= Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, N.F. 95), Wien, 1980, 267-268.
- ⁶¹ Helmuth STRADAL, "Die brabantische Revolution des Jahres 1789 aus Wiener Sicht", Ancien Pays et Assemblées d'Etats, 47 (1968), 287.
- ⁶² STRADAL, "Die brabantische Revolution" (vgl. Anm. 61), 89-93; ROEGIERS, *Der Umsturz in Brabant* (vgl. Anm. 60), 268.

- 63 HHSTA, Wien, Belgien, DD, B, Fasc. 176a, fol. 216r.
- 64 ROEGIERS, Der Umsturz in Brabant (vgl. Anm. 60), 269.
- 65 ROEGIERS, Der Umsturz in Brabant (vgl. Anm. 60), 269-270.
- 66 SCHOUTEDEN-WERY, Charles de Lorraine (vgl. Anm. 49); Charles Alexandre de Lorraine
- (vgl. Anm. 34).

 67 Heinrich Zeißberg, Zur Geschichte der Räumung Belgiens und des polnischen Aufstands, Wien, 1888 (= Archiv für Österreichische Geschichte); Hermann HUFFER, Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution, Teil 2/ Band 1: Der Friede von Campo-Formio. Österreich und Frankreich 1795-1797, Leipzig, 1907.

Abkürzungen:

HHSTA = Haus-, Hof- und Staatsarchiv. Hs = Handschrift.

RÉSUMÉ

- I. Parallèlement à la transformation de l'Europe entraînée par les traités de paix d'Utrecht, de Rastatt et de Bade (1713-1714), on assiste à la modification du statut territorial des Pays-Bas du Sud dans le système général de l'équilibre européen. Les pays ayant appartenu à l'ancien héritage des Habsbourg passèrent de l'autorité espagnole à l'autorité autrichienne. A la suite des traités de la Barrière (1715-16-18), qui se rattachaient à la pacification poursuivie par les traités d'Utrecht, Rastatt et Bade, leur fonction territoriale en Europe se transforma : le bastion du Saint-Empire Romain devenait la barrière de la Hollande et de l'Angleterre contre la France.
- II. En liaison avec le champ de tension entre Etats et grandes puissances qui déterminait la politique de la monarchie autrichienne du XVIII^e siècle, les Pays-Bas du Sud se trouvèrent au cœur des projets européens d'échange. Ceux-ci avaient été provoqués par l'extinction de certaines dynasties, et en particulier par les revendications françaises sur la Lorraine.
- III. Le gouvernement autrichien poursuivit, dans les Pays-Bas du Sud, les directions et les tendances que Charles VI et le prince Eugène de Savoie avaient mises en pratique pendant leur gouvernement de ces régions. Fondées sur les traditions laissées par les gouverneurs espagnols (les instructions pour Albert et Isabelle, ainsi que pour Maximilien de Bavière), on peut y voir les topiques de la politique autrichienne du XVIII^e siècle.

Ces topiques sont :

- les tentatives d'échanger les Pays-Bas du Sud contre la Bavière, afin d'arrondir les territoires de la monarchie autrichienne:
- les efforts d'intégration des Pays-Bas du Sud dans la monarchie autrichienne, par la voie de mesures centralisatrices, sans enfreindre pour autant les libertés, droits et privilèges accordés sous serment;
- la volonté de résoudre par des mesures positives les problèmes suscités au sein de l'autorité religieuse de l'Etat par le renouveau du jansénisme, tout en évitant la persécution des hérétiques dans l'esprit de la Contre-Réforme. Ce qui conduisit à la réception des doctrines de Zeger-Bernard Van Espen dans la conception et dans la réalisation du système thérésiano-joséphiniste d'une Eglise d'Etat.
- IV. Dans la tension entre tradition et modernité, qui détermine le XVIII^e siècle, on voit s'esquisser les linéaments de l'idée d'un Etat national belge.

Les pleins pouvoirs accordés par Charles VI à sa sœur, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, lors de son investiture au gouvernement des Pays-Bas autrichiens (ceux des gouverneurs Albert et Isabelle restaient bien en-deçà) contenaient la possibilité de former un Etat national indépendant de la monarchie autrichienne. D'autre part, les puissances maritimes (Angleterre et Hollande) veillaient au maintien intangible des ordonnances, libertés, droits et privilèges légués par le moyen âge aux habitants des Pays-Bas du Sud. Ils renforcèrent ainsi leur sentiment d'identité, qui se manifesta dans la déclaration de neutralité des Pays-Bas pendant la guerre de succession de Pologne.

- V. Marie-Thérèse limita les pouvoirs des gouverneurs lorsqu'elle confia cette tâche à sa sœur, l'archiduchesse Marie-Anne et à son époux le duc Charles Alexandre de Lorraine et Bar. L'occupation militaire française des Pays-Bas au cours de la guerre de succession d'Autriche avait provoqué dans la population un changement d'attitude, plus sympathique à l'autorité autrichienne. Il se renforça sous le gouvernement de Charles de Lorraine, si bien que sous son règne une symbiose devint possible entre les structures des Pays-Bas et celles de l'administration autrichienne.
- VI. Le transfert des réformes intérieures de Marie-Thérèse vers les Pays-Bas du Sud entraîna, sous les ministères de Cobenzl et de Starhemberg, le développement du commerce et de l'artisanat, de la vie culturelle et intellectuelle. On n'a guère étudié jusqu'ici, sauf pour la vie de l'Eglise, les influences réciproques de la politique militaire et de celle des finances. Même les porteurs de ces informations sont encore largement inconnus.
- VII. Avec l'avènement de Joseph II, l'autorité autrichienne perdit de plus en plus la sympathie des Pays-Bas. L'empereur, qui hésitait entre les projets d'échange et une intégration immédiate des Pays-Bas dans la monarchie autrichienne, menait une politique extérieure flottante et une politique intérieure despotique. Il fit renaître ainsi, en s'opposant à l'épiscopat et aux Etats, l'attachement aux structures traditionnelles des Pays-Bas, ce qui aboutit à l'éclatement de la «petite révolution brabançonne». Le lien entre le souverain et le peuple se déchira : on reprocha à Joseph II d'avoir violé la charte de la Joyeuse Entrée; on vit naître des Comités patriotiques et des mouvements révolutionnaires. Joseph II leur opposa l'abrogation de la Joyeuse Entrée, ce qui provoqua, le 24 octobre 1789, la destitution de Joseph II comme souverain des Pays-Bas du Sud.

VIII. Fin 1789, les onze provinces souveraines s'unissaient en «Pays-Bas réunis». Après la mort de Joseph II, en mars 1790, la Révolution brabançonne se fragmenta en petits groupes qui n'avaient été unis que par une opposition commune à Joseph II. L'épilogue de la domination autrichienne s'acheva sur l'invasion de la Belgique par l'armée française. La paix de Campo Formio (1797), qui clôturait la seconde guerre de coalition, amena l'empereur François II à échanger les Pays-Bas méridionaux contre l'Istrie, la Dalmatie et Venise.

Ce n'est qu'après la désagrégation du Saint-Empire qu'apparurent, pendant les premières décennies de crise au début du XIX^e siècle, l'Empire d'Autriche, de même que les royaumes de Bavière et de Belgique.

TROIS FAÇONS DE GOUVERNER DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS

par P. LENDERS UFSIA

Les procédés administratifs des Habsbourg d'Autriche dans les Pays-Bas n'ont pas toujours été les mêmes au cours du dix-huitième siècle. Quand on les étudie sous le double angle du gouvernement central et des relations entre ce gouvernement et les pouvoirs publics subalternes, on discerne trois lignes de conduite différentes et autant de façons diverses d'entreprendre la fonction publique.

La première période en fut une de tâtonnements et d'essais. Elle dura 20 ans et s'étendit de 1715 à 1735. Vienne se proposait alors d'introduire chez nous les formes de gouvernement de l'absolutisme de droit divin. Les Habsbourg se heurtèrent à des résistances de partout. Ils en tinrent compte et finalement s'y conformèrent.

La deuxième période introduisit un exercice du pouvoir fondé sur les anciennes règles constitutionnelles et sur la participation des classes dirigeantes. La monarchie de Vienne gardait, bien entendu, la direction suprême des affaires. Elle organisa patiemment un contrôle plus strict sur l'ensemble du territoire et envoya aux administrations subalternes des directives de plus en plus concrètes d'ordre financier et administratif. Elle s'ingénia à moderniser prudemment, approche qui donnait satisfaction aux deux parties intéressées, les gouvernants et les gouvernés. Cette ligne de conduite fut maintenue par Vienne pendant un demi-siècle, de 1735 à 1785.

Un troisième temps enfin préféra un rationalisme froid, qui faisait table rase du passé de l'administration et de la justice. Ses procédés ne furent pas acceptés et conduisirent en 1789 à la destitution de l'empereur Joseph II comme souverain des Pays-Bas.

1. Vingt années de tâtonnements (1715-1735)

Quand en 1715-1716 la monarchie autrichienne assuma le gouvernement effectif des Pays-Bas, elle le recevait de ceux qui l'avaient exercé en son nom, mais sans sa participation: la Conférence anglo-batave. Elle se vit confrontée avec une grande hésitation. Cette incertitude avait deux raisons. Tout d'abord la monarchie autrichienne connaissait trop peu les territoires éloignés, malgré le fait que pendant dix ans les lois avaient été édictées au nom de l'archiduc Charles, lequel avait été mentionné d'abord comme Charles III d'Espagne et ensuite proclamé Charles VI d'Allemagne. Les autorités occupantes s'étaient partagé le pouvoir à cœur joie sans jamais prendre avis de Vienne et avaient même rançonné l'empereur avant de lui transmettre les rênes de ce pouvoir. Circonstance aggravante : le personnel qui, après 1715, était envoyé à Bruxelles, ou bien n'arrivait jamais dans la capitale brabanconne (p.ex. le gouverneur général, le prince Eugène de Savoie), ou bien était mis en cause comme administrateur malhonnête (comme ce fut le cas du ministre plénipotentiaire, le marquis de Prié). D'autre part, les conseillers du pays, qui furent appelés à Vienne, tels les comtes Wijnants et Cuvelier, y défendaient des points de vue centralisateurs, qui avaient l'avantage de flatter le souverain, mais n'étaient nullement représentatifs de l'opinion publique dans leur pays d'origine.

En second lieu, la reprise des Pays-Bas avait été difficile. Nos régions avaient connu plusieurs régimes contradictoires en l'espace de quinze ans. Le régime espagnol avait pris fin dans une grande confusion. Il avait gardé les structures politiques de Charles Quint, qui en 1530 avait organisé les conseils collatéraux. Parmi ceux-ci, le premier, le Conseil d'Etat, était composé de membres de la haute noblesse. Son activité était peu efficace. Le Conseil privé s'occupait de politique intérieure, de législation et de justice. Le Conseil des Finances gérait les domaines princiers et était compétent pour la politique financière et économique. Deux Chambres des Comptes, celle de Brabant et celle de Flandre, contrôlaient la gestion de tous les fonctionnaires princiers. Cette haute administration comptait un personnel trop nombreux, ce qui ne facilitait guère son fonctionnement. L'absentéisme, les disputes et les luttes internes, un trop grand intérêt pour toutes sortes de commissions lucratives et d'à-côtés, une mauvaise gestion financière et un grand immobilisme, privaient le gouvernement de toute efficacité. Jusqu'en 1686, les envois d'argent espagnols, les messadas, avaient comblé les déficits. Après cette date on était parvenu à survivre à force d'adresse et d'expédients peu orthodoxes. Le contrôle des administrations subalternes avait été tellement réduit que souvent il n'avait plus aucun sens.

Pendant le régime angevin (1700-1706), le comte de Bergeyck réorganisa de fond en comble les structures gouvernementales. Il s'était laissé inspirer

par les idées de l'absolutisme de droit divin et s'était accommodé aux réalisations et aux méthodes de la cour de Versailles. Le professeur R. de Schryver a appelé jadis cette réforme un coup d'Etat. En 1702, les trois conseils collatéraux furent supprimés et remplacés par un Conseil Royal unique sous la présidence du gouverneur général. Les deux Chambres des Comptes furent fusionnées. On retira aux gouverneurs de province une bonne partie de leurs pouvoirs et on chargea des intendants régionaux de missions d'ordre administratif et financier. Dans l'exercice de leur mandat, ils devaient faire appel à des subdélégués. Au procureur général nouvellement nommé, on donna un siège dans tous les collèges administratifs des provinces et des villes.

Après la bataille de Ramillies et la conquête par les alliés de la partie septentrionale du pays, toutes les institutions françaises furent supprimées, malgré le fait qu'elles s'étaient avérées efficaces. On établit un nouveau Conseil d'Etat, qui réunissait des nobles et des juristes. Le Conseil des Finances pouvait de nouveau s'atteler à ses attributions anciennes. La Chambre des Comptes fut de nouveau scindée en une chambre brabançonne et une chambre flamande. Toute cette administration était contrôlée par la Conférence Anglo-Batave, dans laquelle seuls les Anglais et les Hollandais avaient un siège. En fait le pays était de nouveau un peu à la dérive : les deux pouvoirs occupants firent tout pour annuler l'effort d'assainissement financier entrepris par Bergeyck. Conscients du fait qu'ils n'obtiendraient jamais les droits de souveraineté sur les Pays-Bas, ils ne désiraient pas rendre aisée la reprise du territoire et de l'administration par les Habsbourg après la guerre. En attendant, ils avaient surtout en vue de tirer de l'argent du pays qu'ils occupaient.

Ainsi, à Vienne, on ne savait pas très bien quelle était la ligne à suivre après l'installation des autorités habsbourgeoises. Les Pays-Bas étaient ruinés par un demi-siècle de guerres et d'occupations. Par le Traité de la Barrière, ils étaient figés dans une position militaire et financière subalterne. Leur situation internationale manquait de clarté. Selon le professeur F. Van Kalken, «la Belgique devint la vassale des Provinces-Unies». Les protestations de la population n'y changèrent rien, pas même le savant mémoire intitulé «Mare liberum» rédigé par le vicomte de Patin vingt ans après, en vue des pourparlers concernant le statut des Pays-Bas. En novembre 1733 cependant, à l'occasion de la Guerre de Succession de la Pologne, les trois principales puissances occidentales conférèrent aux Pays-Bas un statut de neutralité. Elles rappelaient en même temps que ces pays étaient «un territoire conquis, confié seulement à la protection de l'empereur». Charles VI n'avait qu'à prendre acte de la décision. Cette neutralité continua d'être respectée pendant la guerre de Sept ans. La déclaration des puissances

confirmait la situation particulière du territoire, lequel ne constituait nullement une annexe de la monarchie viennoise. Il n'était relié aux pays héréditaires et à leur souverain que par un simple lien personnel.

Une longue perplexité caractérisa la politique intérieure après 1715. L'empereur se demandait s'il devait reprendre la politique de réformes et d'assainissements inaugurée par le comte de Bergeyck pour sortir le pays de l'ornière, ou laisser subsister la routine de l'administration espagnole et de la Conférence Anglo-Batave. L'exemple de la France et de l'absolutisme de droit divin avait de quoi séduire l'empereur. Il se sentait appuyé par le Conseil suprême des Pays-Bas, qu'il venait d'établir à Vienne. L'intervention du comte Wijnants, originaire de Belgique, et sa prise de position en faveur du système français, exerçaient une grande influence à la cour impériale. L'éclat de Versailles et de l'administration française, et l'indifférence apparente de la population des provinces «belgiques» après cinquante années de guerres, finirent par convaincre l'empereur.

En 1718, il établit un Conseil d'Etat unique. Les membres de la haute noblesse y délibéraient avec des juristes. La formule semblait idéale. Mais il fallut déchanter très vite : le rendement de l'institution s'avérait insuffisant. Le ministre plénipotentiaire de Prié, qui était opposé à la formule, maintint en cachette le Conseil des Finances et demanda à Vienne le rétablissement des trois conseils collatéraux. Pour l'administration des provinces, l'empereur avait prévu les fonctions d'intendant et de subdélégué : le marquis s'abstint de destiner du personnel à ces fonctions. Il n'y eut que la Flandre «rétrocédée» — la région autour d'Ypres — qui garda le statut qu'elle avait reçu au moment de son annexion à la France : elle ne devint pas pays d'état, mais resta pays d'imposition.

A Vienne, on ne revint qu'à contrecœur sur la décision de créer un conseil unique. Finalement les instances du marquis de Prié eurent raison des résistances du conseil suprême. En 1725, les trois conseils collatéraux furent rétablis. La nouvelle gouvernante, Marie-Elisabeth, essaya de se les soumettre. Elle ne partageait que difficilement son autorité avec les membres prétentieux et querelleurs de la haute noblesse dans le Conseil d'Etat. Après un certain temps, elle ne les convoqua plus. Les deux autres conseils lui étaient dévoués et pouvaient subsister. Conjointement avec le rétablissement des conseils collatéraux, l'empereur avait confirmé la forme française de l'administration provinciale et déclaré vacantes six places d'intendant et huit places de subdélégués. Par suite des protestations des Etats et de la résistance sournoise des instances gouvernementales, les postes ne furent jamais conférés. Une jointe de gouvernement chargée de se prononcer sur ce mode d'administration s'y opposa unanimement. Le comte Wijnants, envoyé spécialement de Vienne à Bruxelles, ne parvint pas à redresser la situation.

En 1734, l'empereur essaya encore une fois d'introduire dans nos provinces les méthodes françaises. Elles furent rejetées avec la même promptitude. Cette fois la cour viennoise estimait que l'empereur devait sévir et forcer son gouvernement bruxellois à obéir. Il refusa. Le nouveau grand maître de la cour de Marie-Elisabeth, le comte Frédéric de Harrach, avait demandé à l'empereur de pouvoir mettre à l'essai une autre formule de gouvernement provincial. Il résidait à Bruxelles depuis deux ans et y remplissait en même temps la fonction de ministre plénipotentiaire. Il avait soigneusement analysé la situation de nos provinces : l'impuissance financière, laquelle avait mené le pays à des surséances de plusieurs mois pour le payement des salaires, l'incapacité des cadres, l'opposition générale à toute introduction des méthodes de l'absolutisme français. Il avait rédigé un programme d'urgence : «Expédients pour le redressement des Pays-Bas». Cette fois, c'était le tour des instances viennoises de contrecarrer les propositions qui leur venaient de Bruxelles. L'empereur cependant permit à son ministre de mettre à exécution la plupart des 24 points de son programme, à condition qu'il patiente et qu'il ne procède pas à leur application avant la fin de la Guerre de la Succession de Pologne. Toutefois, il lui était permis de tester la méthode nouvelle — proposée par lui — de contrôle des administrations subalternes.

Quelles étaient les propositions de Harrach en fait de contrôle des pouvoirs publics subalternes? Il lui semblait qu'en ranimant une ancienne institution et en lui donnant une consistance nouvelle, on pouvait raisonnablement attendre le même résultat qu'avec les intendants, si détestés aux Pays-Bas. Au lieu de nommer des commissaires — titre donné aux intendants dans la dernière ordonnance — permanents, on pouvait désigner des commissaires itinérants, qui seraient envoyés aux administrations avec une commission unique et bien définie. Ces officiers marcheraient sur les traces des anciens commissaires à l'audition des comptes qui, au XV^e siècle, étaient commissionnés par les ducs de Bourgogne pour contrôler la comptabilité des états et des villes. Au fil du temps leurs visites dans la province s'étaient réduites à une formalité. L'institution devait être ravivée et reprendre la signification que les célèbres ducs leur avaient assignée. La commission, qui fut préparée par forme d'essai, concernait la ville de Gand. Elle donna lieu à un rapport très fouillé et à la promulgation d'une longue ordonnance de réforme. L'essai était convaincant. L'empereur ordonna que dorénavant on enverrait partout, vers les villes et vers les campagnes, des commissaires à l'audition des comptes. L'expérience de Gand était érigée en modèle.

D'autres mesures vinrent compléter cette politique nouvelle. Le personnel du Conseil des Finances et des Chambres des Comptes fut épuré : 15 hauts membres de ces institutions furent renvoyés pour incompétence. C'était un coup dur contre Marie-Elisabeth, qui les avait nommés par favoritisme.

Dorénavant les conseillers et les secrétaires furent uniquement désignés en raison de leurs capacités. Les deux Chambres des Comptes furent fusionnées, cette fois définitivement. Un certain nombre d'institutions inutiles furent supprimées. Des décisions financières aussi heureuses que courageuses furent prises ou poussées. Dans ce domaine aussi, H. Hasquin constata naguère que «pendant de longues années (après 1715) aucune ligne politique bien précise ne triompha». La mise en gage des postes, des domaines princiers au Brabant et du bureau important des douanes près d'Anvers, procura finalement au gouvernement un emprunt de quatorze millions de florins de la part des états du Brabant. Les états des autres provinces lui fournirent encore six millions sous forme de don gratuit ou de prêt. Le comte de Harrach réussit encore une autre opération qui s'annonçait comme difficile : il convertit la dette de la monarchie de 6 % ou de 5 % à 3 % et épargna ainsi une grosse somme d'argent.

Ainsi se clôtura une époque de vingt années d'hésitations et de tâtonnements. Elle avait vu la création et la dissolution de la Compagnie d'Ostende, l'affermage des droits douaniers en 1718 et la perception par les services publics à partir de 1734, la fondation d'une banque d'Etat à Vienne et le refus d'une institution similaire à Bruxelles, la conclusion d'un traité — important pour les Pays-Bas — avec l'Espagne et la rupture de cet accord, la longue hésitation avant de forcer les deux puissances maritimes de conclure le traité de commerce promis en 1715, etc.

Après vingt années d'essais et d'investigations, Vienne avait acquis une certaine connaissance de la mentalité et des besoins des Pays-Bas. On y nourrissait certaines convictions, qui influenceraient le mode d'administration. Dans ses Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas Autrichiens, le savant chef-président de Neny conclut son aperçu des institutions changeantes par la constatation : «Il est universellement reconnu aujourd'hui qu'il n'est pas possible de faire traiter dans un seul conseil toutes les affaires». Pour l'exercice du pouvoir, la Belgique possédait dorénavant des institutions agréées; elles satisfaisaient des deux parties, le souverain et ses sujets. La solution des problèmes n'était pas venue de Vienne, mais avait été imaginée à Bruxelles. Elle mettait définitivement fin aux abus de la période espagnole et du marasme financier.

2. Perfectionnement des services administratifs (1735-1785)

Le mode de gouvernement introduit par Harrach subsisterait un demi-siècle. Il avait créé les instruments qui furent mis à profit par le gouvernement thérésien. Il ne restait qu'à les perfectionner.

Avant de passer à cet affinement des instruments, il y eut encore, peu de temps après la Paix d'Aix-la-Chapelle (1748), une flambée d'aspirations absolutistes. Elle était en rapport avec les réformes introduites par Haugwitz dans le gouvernement viennois et l'administration des pays héréditaires. Sous l'impression de ce qui se tramait à Vienne, le nouveau ministre plénipotentiaire, Antoniotto de Botta Adorno, voulut les introduire également dans les Pays-Bas. Il se proposa de fusionner le Conseil Privé et le Conseil des Finances pour en faire un conseil unique de gouvernement. Cet organe ressortirait comme Gubernium belge au Directorium in publicis et camera-libus de Vienne. Notre territoire serait divisé en six provinces qui, à leur tour, seraient placées sous l'autorité d'un intendant ou commissaire princier et de deux fonctionnaires, qui lui prêteraient aide. L'intendant ne serait pas seulement chargé de police et d'administration, mais aussi de justice.

Le comte Patrice de Neny, qui résidait à Vienne comme conseiller-régent du Conseil suprême des Pays-Bas, combattait cette proposition de toutes ses forces. Pour étudier le plan du ministre plénipotentiaire le gouverneur général Charles de Lorraine convoqua en décembre 1751 une jointe de cabinet. Les ministres devaient y donner un avis motivé. Au grand étonnement de Botta Adorno, la jointe était unanime pour émettre un avis négatif. L'affaire en resta là.

Plus tard Kaunitz revint sur l'idée. Il proposa à Marie-Thérèse de nommer des Allemands dans les conseils collatéraux. Leur présence ne pourrait avoir qu'une influence bénéfique sur la mentalité des ministres bruxellois, qui insensiblement adopteraient d'autres vues sur les destins et la politique de la monarchie. L'impératrice refusa carrément : un parachutage d'étrangers ne serait pas accepté dans les Pays-Bas. Les difficultés rencontrées pour maintenir un fonctionnaire français valable, Benoit-Marie Dupuy, lui avaient fait sentir combien les gens d'ici tenaient à leur nationalité.

Il ne restait au chancelier de cour et d'état qu'à essayer d'obtenir de la bureaucratie viennoise ce qui lui était interdit dans les cadres de Bruxelles. Il dirigea dès lors ses attaques contre l'organe, qui dans la capitale autrichienne élaborait la politique belge, le Conseil suprême des Pays-Bas. Celuici apparaissait comme une entrave sérieuse à toute politique en faveur de la monarchie habsbourgeoise. Par cette instance, «l'esprit national» des Belges s'imposait jusque dans le *Hofburg*, au détriment des intérêts de la monarchie. Une centralisation plus poussée des rouages viennois devait obliger les Pays-Bas à se soumettre docilement aux impulsions venant de Vienne.

En 1757 le Conseil suprême fut supprimé. La chancellerie de cour et d'état fut chargée de suivre les événements dans les Pays-Bas, d'élaborer les direc-

tives qui leur étaient destinées et de préparer les nominations. Les Pays-Bas n'auraient à fonctionner que comme un simple pion de la *Hausmacht* habs-bourgeoise. La résistance prudente mais fondamentale d'un certain nombre de ministres belges, surtout du président du conseil privé Patrice de Neny, réussit cependant à freiner la réalisation de ces perspectives jusqu'à l'avènement de Joseph II. Le comte de Neny avait l'avantage d'être un homme extrêmement brillant. Ni Vienne ni Bruxelles ne pouvaient se passer de sa collaboration. Il examinait toutes les mesures préconisées et il avait pris l'habitude de les confronter avec les principes constitutionnels des Pays-Bas. Dans la politique étrangère, il défendait les intérêts nationaux. La première phrase de ses *Mémoires* résonne encore comme une prudente déclaration de principe: «L'histoire d'un pays est si essentiellement liée avec sa constitution politique, qu'il n'est pas possible de séparer ces deux objets, vérité incontestable surtout par rapport aux Pays-Bas.»

Après le rejet du plan de Botta Adorno, les milieux gouvernementaux de Bruxelles revinrent à un mémoire rédigé par Neny à Aix-la-Chapelle pendant la Guerre de Succession d'Autriche et destiné au gouvernement en exil. Par rapport aux deux problèmes qui nous intéressent ici, Neny voyait dans le bon fonctionnement des conseils collatéraux le meilleur moyen d'un exercice efficace du pouvoir. Il trouvait en même temps que l'envoi de commissaires itinérants pour le contrôle financier des régions et des villes était un moyen tout indiqué pour agir sur les autorités subalternes.

Son plan s'inscrivait dans le cadre des idées de Harrach. Il fut couronné de succès. Les grands serviteurs de l'Etat n'étaient pas seulement extraordinairement actifs, mais aussi très compétents et très doués. L'historiographie belge est unanime pour présenter la période 1750-1785 comme l'âge d'or de la bureaucratie de l'Ancien Régime. Le besoin d'aide spécialisée conduisit à la création d'institutions auxiliaires, appelées jointes. Certaines d'entre elles étaient des commissions temporaires, d'autres étaient des organes permanents. Parmi ces dernières, il faut d'abord mentionner le Bureau de régie des droits d'entrée et de sortie, qui était chargé de la politique économique et du service de statistique. A côté de cette doyenne d'âge, il y avait aussi la jointe des eaux, celle des études moyennes, celle du commerce maritime, etc.

Par rapport au contrôle des administrations subalternes, le mémoire de Neny avait constaté que le procédé des auditions des comptes pouvait être perfectionné. Les missions de contrôle, que l'occupant français avait reprises en 1745-1748, avaient appris qu'il y avait des avantages insoupçonnés à tirer des visites des administrations subalternes. Le gouvernement militaire, qui avait commissionné un certain nombre d'auditeurs, leur avait donné des instructions précises adaptées à chaque administration: états, châtellenies,

villes... Le chaînon faible des tournées d'inspection, organisées avant la guerre, était précisément le centre d'envoi: les instructions des commissaires laissaient à désirer. Le Conseil des Finances était trop occupé pour dresser les instructions concrètes et adaptées aux circonstances et pour étudier attentivement le rapport final de la mission. C'est à la suite de ce raisonnement que le gouverneur général créa en 1749 une institution spécialisée: la «Jointe pour l'audition des comptes». Elle fut composée de membres du Conseil des Finances et de la Chambre des Comptes. Elle aurait à rédiger des instructions particulières pour chaque envoi, à examiner les rapports de mission et à préparer des règlements de réforme. Ainsi on parviendrait à extirper les abus et à assainir des situations inadmissibles. Le comte de Cobenzl, devenu ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, ferait de la jointe l'institution qui lui tenait le plus à cœur et avec laquelle il collaborait avec grand plaisir. Selon lui, elle était la seule qui permettait au gouvernement central d'exercer une influence réelle sur les provinces et les villes.

Les tâches que le ministre lui confiait étaient nombreuses, trop nombreuses pour les membres, qui tous avaient encore un travail à plein temps dans d'autres services ministériels. La jointe devait être dotée d'un personnel approprié. En 1764, l'accord fut donné à Vienne: l'ancienne institution fut rebaptisée «Jointe des Administrations et des Affaires des Subsides». Les autorités habsbourgeoises lui assignèrent comme mission le contrôle des finances des administrations subalternes et, par là, la direction des pouvoirs régionaux et locaux. Elle devait «éclairer leur marche, éplucher leur gestion. découvrir et corriger les abus et les vices ». Quatre cadres, appelés auditeurs, formaient le comité directeur. Celui-ci avait à sa disposition un secrétaire et quatre employés. L'autorité supérieure était confiée au président du Conseil des Finances. Il devait présider les délibérations du comité, auxquelles devait participer aussi le conseiller des finances, chargé des subsides. Concrètement, la nouvelle jointe avait pour mission de préparer l'envoi des commissaires vers les provinces, d'analyser leurs rapports et de rédiger des directives et des ordonnances de réforme.

Le perfectionnement de l'instrument de l'audition supposait aussi que la jointe se servît au besoin de méthodes dures. Neny trouvait que la jointe poussait ces méthodes trop loin et l'affublait sarcastiquement du titre Conseil du Sang. Cobenzl fut furieux, car ce nom impliquait que le ministre fût considéré comme un nouveau duc d'Albe. La transformation de la jointe et ses réalisations furent lourdes de conséquences et si réussies que le grand connaisseur de nos institutions, Joseph Lefèbre, a comparé la jointe à un conseil collatéral, quoiqu'elle n'ait jamais eu ce statut. Son comportement détruit l'hypothèse alléchante du compromis thérésien, qui veut que le gouvernement central ait exercé peu de contrôle sur les autorités subalternes en échange d'appui financier.

Ces structures se maintinrent jusqu'aux premières années du règne de Joseph II. Lentement le gouvernement prit une certaine ascendance sur les administrations régionales et locales. A cet accroissement d'influence ne contribuait pas seulement le commissaire à l'audition des comptes, mais aussi le conseiller fiscal, qui intervenait au nom du souverain et le tenait au courant, et qui, par ordre d'en haut, suivait de plus près les administrations de son ressort. Des deux côtés on acquiescait aux situations: ni Marie-Thérèse ni Kaunitz ne poussèrent plus à des changements ultérieurs. Les autorités subalternes craignaient les contrôles, mais les acceptaient malgré les réticences que maintenaient les états de Brabant et de Hainaut. Dans ses mémoires historiques, Neny consacrera un chapitre entier à l'exaltation des règles constitutionnelles des Pays-Bas. L'article III du chapitre XIII s'intitule: «Développement et excellence de la constitution actuelle ». Ces mémoires, et donc aussi cet éloge, étaient destinés à Joseph II. Ils ne purent convaincre l'héritier du trône.

3. Réformes radicales des institutions

Pendant sa tournée dans les Pays-Bas, Joseph II avait pu voir combien les institutions et les coutumes étaient archaïques et fossilisées. Il savait que les traités internationaux avaient sanctionné le maintien des anciennes structures et que les habitants chérissaient leurs vieilles constitutions. Il se proposa de changer le tout de fond en comble. Il visait à un appareil administratif fonctionnel et efficace où — à l'exclusion des corps intermédiaires — le souverain seul aurait pouvoir de décision et où l'égalité la plus stricte entre les citoyens serait garantie. Ce n'est qu'après la «guerre de la marmite» qu'il put entreprendre ces réformes en profondeur. Mal lui en prit.

L'empereur avait pourtant été averti, et longtemps d'avance! Après la mort de son mari François I^{er}, sa mère lui avait confié comme corégent l'entière responsabilité des armées de la monarchie. Dans cette fonction, il s'était permis en 1770 de scinder dans les Pays-Bas l'administration civile de l'administration militaire et s'était entièrement attribué cette dernière. Cette mesure avait à l'époque provoqué des réactions violentes. Le corégent avait soustrait à son oncle, Charles de Lorraine, le commandement suprême des Pays-Bas. Il avait en même temps retiré au ministre plénipotentiaire ses attributions militaires et subordonné tout l'état militaire au *Hofkriegsrat*. Les subsides, votés par les provinces, ne devaient plus être remis au chef commissaire belge Weygand, mais à l'Autrichien Lürwald. Ainsi le Conseil des Finances perdait le contrôle de cet argent et les Etats n'étaient plus en état d'en suivre l'emploi. Quand en 1773 Joseph II avait envoyé à Bruxelles

le baron von Bülow comme commandant en chef des troupes belges et l'avait affranchi de toute dépendance vis-à-vis du gouverneur général et du ministre plénipotentiaire Starhemberg, celui-ci avait remis immédiatement sa démission à Marie-Thérèse, qui l'avait refusée. L'émoi dans les milieux des Etats et dans les classes dirigeantes était grand. Le ministre de France, le baron le Bon, le considéra si important qu'il en avertit son gouvernement à Versailles. Feu le professeur Bonenfant voyait dans cet incident une préfiguration de la Révolution brabançonne.

Joseph II n'avait rien appris: son rationalisme froid braverait l'expérience et l'histoire. Il rejetait tous les avis de prudence et de circonspection. Tout ce qui était en opposition avec ses projets étaient des préjugés. Et, selon lui, tout préjugé et tout manque de rationalité méritaient d'être combattus. Il réaliserait ce que son grand-père Charles VI avait vainement tenté et ce que Botta Adorno avait abandonné trop facilement sous la pression des conseils collatéraux. Même le cas Dupuy n'avait rien à lui apprendre. On avait rendu la vie impossible à ce Français, à qui il ne manquait pas de talent et qui fut qualifié par Kaunitz d'«ouvrier le plus habile». L'empereur envoya aux Pays-Bas des collaborateurs étrangers pour l'aider à réaliser ses plans en matière civile, militaire et ecclésiastique: Martini, Locher, Schwarzer, Stoeger, D'Alton et d'autres appartiennent à ce groupe de hauts fonctionnaires.

En 1787, Joseph II établit un conseil de gouvernement unique et supprima tous les autres conseils et les jointes. Il nomma neuf intendants, qui furent commis dans autant de provinces. Il congédia les députations permanentes des Etats et supprima toute administration provinciale. A leur place, il préposa des responsables d'arrondissement. En même temps, il réalisa une restructuration de la justice. Tout ce que l'empereur entreprit était pleinement logique et introduisit en maints domaines un progrès. Mais la population n'était pas en mesure d'assimiler tant de rationalité. Joseph II n'avait pas tenu compte de la mentalité des habitants, laquelle était désignée à Vienne par «esprit national». Deux mois après, toutes les innovations durent être annulées. Le pays se trouvait dans la pagaille. La méfiance vis-à-vis de l'empereur ne faisait que croître et mènerait en 1789 à la Révolution brabançonne.

Si en 1715-1735 un gouvernement sans l'appui de la population s'était avéré impossible, il l'était resté en 1785-1789. Si l'empereur s'était évertué à faire un appel prudent aux forces nouvelles qui étaient présentes dans le pays, il aurait donné une chance aux courants modernes: en 1790, ceux-ci seront brutalement contrecarrés par les forces conservatrices de la Révolution brabançonne.

Conclusion

Pendant une période de vingt ans après la reprise des Pays-Bas en 1715, Vienne était très hésitante. On s'y proposait d'introduire les procédés gouvernementaux et administratifs qui servaient au mieux les intérêts du souverain. Mais en même temps, on y était prêt à céder aux résistances envers cette politique et à prendre en considération les contrepropositions qui venaient de Bruxelles. Celles-ci étaient moins efficaces, mais se présentaient comme acceptables par la population et contribueraient à résoudre les difficultés financières. Le gouvernement était, en fait, à la recherche d'une participation avec les classes dirigeantes et les corporations.

Dans la seconde partie de ce siècle, Vienne adapta son administration centrale aux désirs centralistes de la cour et étendit les attributions de la chancellerie de cour et d'état aux dépens du Conseil suprême des Pays-Bas. Mais la monarchie gardait à Bruxelles les structures et les procédés qu'on y préférait. Elle se contentait de se pencher sur ces institutions en vue d'améliorer leur rendement et d'y introduire un personnel actif et éclairé. Cette politique obtint un grand succès, aussi bien dans l'administration centrale que dans celle des provinces et des villes. Le consensus autour de cette politique permit au gouvernement d'exercer une influence grandissante sur l'enseignement, la culture — pensons à la fondation de l'Académie, dont nous sommes ici les hôtes —, l'infrastructure routière, l'Eglise, les procédés judiciaires et la politique sociale. Elle lui ouvrit des domaines auxquels auparavant il ne portait aucun intérêt. A l'opposé de la période espagnole, qui avait besoin des messadas de Madrid, un certain flux d'argent partait de Bruxelles pour Vienne. Par la participation de la population des Pays-Bas aux structures et aux procédés gouvernementaux, on sut maintenir un certain équilibre, qui n'exclut pas une modernisation en profondeur.

La troisième période fut de courte durée. Elle visait à la formation d'un gouvernement sans aucune participation des habitants du pays. Vienne imposa despotiquement des structures et des procédés auxquels il faut d'ailleurs reconnaître une grande efficacité. Mais les habitudes de penser du pays, ses vues sur les structures, furent répudiées avec horreur, même les courants nouveaux qu'on appelait déjà démocratiques. L'empereur entra en conflit avec tous les pouvoirs établis: l'Eglise, la noblesse, les corporations et même avec la classe montante des marchands et des industriels à qui il refusa les structures des chambres de commerce et des tribunaux consulaires.

Manifestement, en Belgique, le compromis est le seul procédé durable.

BIBLIOGRAPHIE

Archives générales du royaume à Bruxelles:

- Chancellerie autrichienne des Pays-Bas: nr. 455, 596, 615, 871.
- Manuscrits divers: ms. 2129, 2172, 2219, 2221.
- [1] P. ALEXANDRE, Histoire du conseil privé dans les anciens Pays-Bas, Bruxelles, 1895.
- [2] M. BAELDE, De Afschaffing van de Hoge Raad der Nederlanden te Wenen (1757), in Liber Amicorum Jan Buntinx, Leuven, 1981, 567-580.
- [3] G. BIGWOOD, Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens, Louvain, 1900.
- [4] G. BIGWOOD, Les origines de la dette belge. Emprunt d'Etat aux Pays-Bas autrichiens, in Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, XX, 1906, 5-49.
- [5] R. DE SCHRYVER, Inflatie van Ambtenaren in de Spaanse Nederlanden. De Raad van Financiën aan het Einde van de zeventiende Eeuw, in Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden, 17, 1962, 214-220.
- [6] L.P. GACHARD, Histoire de la Belgique au commencement du XVIIf siècle, Bruxelles, 1800.
- [7] L.P. GACHARD, J. DE LE COURT, P. VERHAEGEN, Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 15 vol., Bruxelles, 1860-1942.
- [8] E. GUGLIA, Maria-Theresia, 2 vol., Munich, 1917.
- [9] H. HASQUIN, Les intendants et la centralisation administrative dans les Pays-Bas autrichiens aux XVII et XVIII siècles, in Standen en Landen, 47, 1968, 171-224.
- [10] H. HASQUIN, Les difficultés financières du gouvernement des Pays-Bas autrichiens au début du XVIII siècle (1717-1740), in Revue internationale d'histoire de la Banque, 1973, 6, 100-133.
- [11] E.C. HELBLING, Oesterreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, Vienne, 1956.
- [12] J. LAENEN, Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753), Anvers, 1901.
- [13] J. LEFÈVRE, Le statut international des Pays-Bas au XVIII siècle, in Fédération des Cercles d'histoire et d'archéologie de Belgique, XXVII congrès, 1955, Actes, Gand, 1956, 2, 321-328.
- [14] J. LEFÈVRE, Documents sur le personnel supérieur des conseils collatéraux du gouvernement des Pays-Bas pendant le régime autrichien, Bruxelles, 1941.
- [15] P. LENDERS, La jointe pour l'audition des comptes (1749-1764), in Bulletin de la commission royale d'histoire, 149, 1983, 45-119.
- [16] P. LENDERS, De Junta voor Besturen en Beden (1764-1787) en haar Werking, in Bijdragen en mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden, 92, 1977, 17-36.
- [17] P. LENDERS, De ontwikkeling van Politiek en Instellingen in de Oostenrijkse Nederlanden, in Bijdragen tot de Geschiedenis, 64, 1981, 33-78.
- [18] P. LENDERS, Vienne et Bruxelles: Une tutelle qui n'exclut pas une large autonomie, in La Belgique autrichienne 1713-1794, Bruxelles, 1987, 37-70.
- [19] Ph. MOUREAUX, Un organe peu connu du gouvernement des Pays-Bas autrichiens: le bureau de régie des droits d'entrée et de sortie, in Revue belge de philologie et d'histoire, 44, 1966, 479-499.
- [20] E. POULET, Les constitutions nationales belges de l'Ancien Régime à l'époque de l'invasion française de 1794, Bruxelles, 1874.
- [21] N. STADAL, Die Brabantische Revolution des Jahres 1789 aus Wiener Sicht, in Anciens Pays et assemblées d'états, 47, 1968, 217-317.
- [22] F. VAN KALKEN, La fin du régime espagnol aux Pays-Bas, Bruxelles, 1907.
- [23] A. VON ARNETH, Geschichte Maria Theresias, Vienne, 10 vol., 1863-1879.
- [24] F. WALTER, Die Geschichte der Oesterreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias, Vienne, 1970. (Collection Die Österreichische Zentralverwaltung).

LES RÉFORMES DE MARIE-THÉRÈSE ET DE JOSEPH II EN GALICIE DE 1772 A 1790

par Stanisław GRODZISKI Université de Cracovie

Si, depuis la paix d'Utrecht de 1713, la Belgique constituait les confins Ouest de la monarchie des Habsbourg, la Galicie se trouvait à ses confins Nord-Est. Il n'y avait pas que l'espace considérable qui séparait ces pays; ils différaient par le degré de leur développement économique, de leur structure sociale, de leur niveau culturel, de leur tradition politique; et pourtant vers la fin du XVIII^e siècle, c'est d'une manière semblable qu'ils réagirent à toute la vague des réformes que l'empereur Joseph II leur imposait. Car c'est en la même année 1790 où l'on créa les Etats belgiques unis, en retournant à l'ancienne appellation de «Belgia» issue de l'Antiquité, qu'aux confins Nord-Est de la monarchie des Habsbourg la Galicie cherchait à s'en isoler en abolissant certaines réformes trop poussées et en essayant de créer sa propre constitution.

Pour ces raisons, dans l'espoir que ceci pourrait intéresser mon auditoire belge, j'aimerais me pencher un instant sur cette période de l'histoire de la Galicie. Je me sens cependant en devoir de définir d'abord ce qu'était la Galicie, à quelles réformes elle fut soumise dans les années 1772-1790, et quel en fut le résultat.

Le nom de Galicie remonte à 1772; il désignait la partie méridionale de l'Etat polonais, à savoir de vastes territoires appartenant à ce qu'on appelait la Petite Pologne ainsi qu'à la Ruthénie Rouge. Ces territoires, occupés par l'Autriche lors du premier partage de la Pologne en 1772, devaient rester sous régime autrichien jusqu'en 1918. Ils étaient habités par la population polonaise et, quant à la partie Est, par la population ukrainienne («ruthène»). C'était un pays agricole, d'une structure agraire arriérée: pays de gentilhommières aisées et de villages pauvres et surpeuplés, chargés de corvées, de redevances et de cens. Les villes étaient petites et indigentes, un pourcentage important de la population était constitué par les Juifs.

Aussi la Galicie ne fut-elle pas pour l'Autriche une ressource précieuse. Liée géographiquement au bassin de la Vistule et du Dniestr, séparée des autres pays de la monarchie situés le long de l'axe du Danube par l'arc des Carpathes, elle fut condamnée au rôle d'éternelle province périphérique. La motivation officielle de la participation de l'Autriche au premier partage de la Pologne contenait la constatation qu'au XIII^e siècle la Hongrie s'était étendue au-delà de la chaîne carpathique, en occupant les principautés de Ruthénie Halique et celle de Vladimir; bien que ce fût un succès passager, les rois de Hongrie portèrent désormais le titre de reges Galiciae et Lodomeriae. De là ces prétentions passèrent à la dynastie des Habsbourg en 1526 avec la couronne hongroise, et c'est pour cette raison que l'occupation du territoire polonais en 1772 portait le nom de «revendication». Cette motivation n'entraîna point d'effets juridiques, car administrativement, dans le cadre de la monarchie des Habsbourg, la Galicie ne fut pas incluse dans la Hongrie, mais dans l'Autriche.

Sous le règne nouveau, la Galicie, déjà peu développée économiquement et par surcroît ravagée par de longues guerres, non seulement ne se développa point, mais encore elle subit une paupérisation. L'Autriche tirait le maximum de profits directs et réels du territoire nouvellement acquis. Tant qu'il n'était pas certain que ce territoire deviendrait une acquisition durable, la pratique suivante se maintenait: la levée de recrues en masse, la vente des apanages royaux à des particuliers, une forte ingéniosité lorsqu'il s'agissait de trouver des sources nouvelles d'impôts. Quand il fut devenu évident que la Galicie se maintiendrait dans le cadre de la monarchie des Habsbourg, la politique d'exploitation fiscale et militaire possédait déjà une tradition bien établie et elle se fixa pour longtemps.

Quant au sort de la Galicie, un fait essentiellement important était aussi qu'elle avait été amputée de la Pologne au moment où celle-ci, au déclin de son existence souveraine, entrait en 1764 dans une période de réformes visant à transformer le régime de l'Etat en une monarchie constitutionnelle. Quant à leur contenu, c'étaient des réformes analogues à celles du despotisme éclairé, mais elles en différaient par la forme. Elles n'étaient pas imposées par le monarque, mais préparées et réalisées par la Diète qui représentait, dans les conditions polonaises de l'époque, la noblesse et le clergé catholique romain. Il faut signaler cependant qu'en Pologne, la noblesse constituait une force importante, atteignant même 10 % de l'ensemble de la société.

De ce fait, la Galicie ne participa qu'à la première phase de réformes polonaises, de 1764 à 1772. C'étaient des tentatives de renforcement du pouvoir central et de mise en ordre d'un parlementarisme trop épanoui et inefficace. Ce n'était donc que de l'autre côté de la frontière autrichienne

que la Galicie put observer la suite des réformes polonaises, entreprise à ladite époque de la Grande Diète 1788-1792, la Constitution du 3 mai 1791 et le dernier combat pour le maintien de l'Etat en 1794. Cependant ces réformes mêmes entrèrent dans la phase de la reconstruction sociale, en développant l'alliance de la noblesse, qui limitait de son propre gré certains de ses privilèges, et de la bourgeoisie qui s'enrichissait; enfin en plaçant les Juifs et les paysans sous la protection de la loi. La Galicie ne participa pas non plus au progrès économique qui fut la part du reste du territoire polonais juste avant sa chute.

S'étant trouvé sous le règne autrichien, la Galicie entra au centre même du processus de réformes, mais celles-ci découlaient de principes différents et étaient réalisées d'une autre manière. Il ne s'agit pas uniquement de la différence entre ce qui était fait en République de Pologne par la volonté de la Diète, et les réformes réalisées en Autriche par la volonté de la couronne. Car il existait aussi une nette différence entre les nouveautés que Vienne introduisait dans les pays autrichiens et hongrois et celles qui se référaient à la Galicie. C'est sur ces trois divergences que j'aimerais attirer l'attention.

La première des différences résidait dans l'aspiration à rattraper l'Autriche elle-même dans le processus de réformes. Si donc, pour l'Autriche, nous parlons des étapes de réformes du despotisme éclairé: thérésienne, assez modérée, (au temps du règne de Marie-Thérèse, 1740-1780) et joséphine, radicale (au temps du règne de Joseph II, 1780-1790), cette différence s'effaçait par rapport à la Galicie. Aussitôt après la «revendication» de 1772, les réformes furent accélérées. S'étant fait une image du pays sur la base des rapports de ses fonctionnaires et de son propre voyage d'inspection, Joseph II tâchait d'accélérer encore ce processus, convaincu de la possibilité d'une germanisation rapide de la Galicie.

Une autre raison qui menait à aggraver la situation en Galicie était la tendance, visible en particulier chez Joseph II, et ceci encore du temps de la corégence avec sa mère, de relier fortement notre province à l'ensemble de la monarchie. C'est Joseph II qui abandonna le plus tôt les projets de changements territoriaux (car de tels plans existèrent aussi à Vienne), et qui acquit la conviction de la durabilité de la nouvelle acquisition. Il fallait donc procéder à la construction de tout un appareil de pouvoir, en passant outre les traditions polonaises dans la matière. Le pouvoir exercé par l'armée après 1772 et les méthodes appliquées par ces autorités constituèrent l'étape préliminaire de cette reconstruction.

La troisième des raisons résidait dans l'aspiration à effacer les vieilles traditions politiques polonaises, nuisibles du point de vue de Vienne et

appelées alors «républicaines». Il s'agissait en premier lieu du parlementarisme nobiliaire et de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir central, mais aussi de tout un éventail de privilèges beaucoup plus vaste que ceux accordés à la noblesse et au clergé des autres provinces de la monarchie des Habsbourg. L'entourage de l'empereur trouvait nuisible à l'autorité du pouvoir que la noblesse d'une province annexée eût plus de privilèges que les cercles les plus élevés de l'aristocratie autrichienne, tels par exemple le droit de «libre parole», le droit à l'immunité personnelle et matérielle, de même que l'entière exemption d'impôts. Ainsi fallait-il procéder à un «nivellement par le bas», c'est-à-dire du moins retirer aux Polonais ceux de ces privilèges qui dépassaient le niveau général autrichien.

Les différences mentionnées ci-dessus aboutirent à un traitement différent de la Galicie par Vienne vers la fin du XVIII^e siècle. Il faut ajouter encore que les opinions personnelles de l'empereur Joseph II, à savoir sa foi profonde dans l'omnipotence de la règle juridique et son impatience croissante au déclin de sa vie, jouèrent un rôle tout particulier dans son attitude à l'égard de cette province. La récusation de toutes les anciennes institutions juridiques et politiques polonaises comme trop archaïques et nuisibles au fonctionnement d'un Etat moderne, soit comme incompatibles au sens de la justice sociale répandu à l'époque, soit comme dangereuses pour l'absolutisme monarchique, fit considérer la Galicie comme une «tabula rasa». Les idées réformatrices du Siècle des Lumières pouvaient y être, — selon l'avis de l'empereur et de ses conseillers — réalisées à partir de la base, sans égard à l'état de choses existant, sans se charger des obligations découlant des privilèges accordés par les monarques polonais.

Cet état de choses fit naître dès le XIX^e siècle chez les savants polonais une opinion selon laquelle la Galicie, en particulier dans les domaines de l'organisation de l'exercice de la justice et du droit civil et pénal, était traitée comme un champ d'expérience. Certaines lois, et en particulier les projets de code (le code pénal de 1803 et le code civil de 1811) furent d'abord acceptés en Galicie «à titre d'essai», et lorsqu'ils se furent avérés bons, on les mit en vigueur dans toute l'Autriche. Ceci est pourtant une opinion trop extrême: nous manquons de preuves que les expériences galiciennes aient été ensuite mises à profit dans les autres provinces de l'Autriche (d'Autriche autrichienne). On sait seulement que le législateur autrichien avait hâte de supprimer les institutions polonaises et d'introduire à leur place les autrichiennes, même si celles-ci n'avaient pas été entièrement mises au point.

Cependant on peut parler d'une autre conséquence de cette impatience réformatrice. Comme les réformes étaient imposées à la société galicienne à l'encontre de ses convictions et se heurtaient à la réticence, voire à la résistance, de la noblesse et du clergé, l'expansion de l'appareil de la police dépassa en Galicie l'état existant dans les autres provinces. Ainsi donc, c'est dès le début de son règne en Galicie que le despotisme éclairé appliqua les méthodes caractéristiques à son propre déclin: celles de l'absolutisme policier.

Telle serait une caractéristique sommaire du déroulement des réformes du despotisme éclairé en Galicie de 1772 à 1790. Elles se déroulaient en quelques courants. On peut distinguer parmi elles un groupe de réformes à caractère d'organisation, suivies par celles qui concernaient le rapport de l'Etat à l'Eglise, enfin les réformes dans le domaine du régime sociopolitique.

Ce que nous venons de définir comme réformes d'organisation consistait à aménager la nouvelle province d'après des modèles empruntés à la pratique autrichienne et aux idées de la science contemporaine portant sur l'Etat, ces dernières n'étant pas toujours convergentes avec les premiers. Tout l'ancien système polonais d'autorités autonomes régionales avec les petites diètes à la tête fut d'emblée considéré comme inutile à une monarchie absolue qui désirait avoir un appareil de pouvoir commandé centralement, financé par la caisse de l'Etat et obéissant à l'empereur. On n'avait pas non plus confiance dans la noblesse polonaise considérée comme rebelle et irresponsable au point de vue de Vienne, et de plus, ignorant aussi bien la langue que la loi allemandes. Aussi fallait-il importer de pays germanophones l'appareil bureaucratique dans sa totalité, et vu que ce n'était pas chose facile et que les experts convenables faisaient défaut, il fallut diviser la province en un nombre d'unités territoriales aussi petit que possible. De cette manière l'empire acquit dans cet appareil bureaucratique un instrument fidèle, mais non pleinement efficace, car les nouveaux venus ne connaissaient ni les conditions, ni la langue locales. Qui plus est, il se créa un cercle vicieux: pour faire des économies sur l'appareil bureaucratique, on divisa le pays en unités territoriales plus grandes, en rendant de ce fait même les devoirs des fonctionnaires plus pénibles. Plus on accélérait les réformes, plus celles-ci devenaient inexécutables pour l'administration surchargée. Enfin, les nouveaux arrivants ne pouvaient compter sur l'appui de la population locale: ils ne jouissaient pas de sa confiance, et le sentant, ils la payaient de retour par le mépris. Il fallut quelques dizaines d'années pour que cet état de choses subît une amélioration. Ce n'est qu'à l'époque du Printemps des Peuples qu'il survint des cas où des jeunes gens originaires du pays, issus de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, entrèrent au service de l'administration autrichienne.

A Vienne, l'administration de la Galicie fut confiée à une Chancellerie particulière de la Cour (Galizische Hofkanzlei), ensuite à la Chancellerie bohémo-autrichienne de la Cour (Vereinigte böhmisch-österreichische

Hofkanzlei). Lwow devint la capitale de la nouvelle province et c'est là que résidait le gouverneur, nommé et révoqué par l'empereur. Il était aidé par un «gubernium». Le pays fut divisé en arrondissements dont dépendaient les municipalités (pour les villes) et les «dominia» (dans les campagnes). Comme nous l'avons déjà dit, tout l'appareil bureaucratique, depuis le gouverneur jusqu'aux moindres employés d'arrondissement, était importé de pays germanophones, ou du moins de Bohême, où la langue allemande était bien connue et où, de plus, les fonctionnaires pouvaient communiquer avec la population locale, étant donné la ressemblance des langues tchèque et polonaise.

Le premier devoir de cette administration consistait à construire l'appareil fiscal et militaire. La Galicie se vit imposer des impôts nouveaux, particulièrement pénibles pour la noblesse qui, depuis l'époque polonaise, avait joui d'une entière exemption d'impôts. On organisa un appareil chargé de la levée de recrues inconnu auparavant en Pologne (où le service militaire avait en principe un caractère volontaire) et on se mit à imposer à la Galicie l'obligation de fournir des contingents élevés de recrues. Des Directions locales de la Police furent mises en place.

Quelques remarques encore sur le destin du parlementarisme polonais. Tout de suite après l'annexion, les autorités autrichiennes interdirent les congrès et les débats publics, ce qui fit supprimer aussi les petites diètes. de même qu'on s'abstint d'envoyer les députés aux diètes qui se tenaient à Varsovie. Il fallut faire exception pour une seule sorte d'assemblée : en 1773. la noblesse fut convoquée dans les différents arrondissements afin d'élire les délégués qui allaient rendre hommage à l'impératrice Marie-Thérèse. Cependant les nobles polonais traitèrent cela de la même manière qu'une élection de députés à la diète et imposèrent pour les délégués des instructions impératives sur ce qu'ils devaient exiger de la nouvelle souveraine. Evidemment, ces postulats, — entièrement contradictoires aux tendances du despotisme éclairé — furent passés sous silence par les autorités autrichiennes. Car à l'époque, comme nous le savons, l'Autriche était déjà parvenue à limiter ses propres diètes, appelées d'Etat, en les réduisant au rôle d'ornement de la vie politique. On décida de mettre en place un tel ornement en Galicie où il devait remplir un seul rôle: remplacer le parlementarisme polonais ancien, défaillant et plein de défauts, et pourtant puissant, par une institution solennelle et animée, mais sans signification pratique et sans compétence. C'est ainsi que la Galicie vit naître en 1775 une diète d'Etat, composée de magnats aux titres aristocratiques, de membres du haut clergé et de la noblesse aisée qui en faisaient partie, non pour avoir été élus, mais pour leurs titres, offices ou impôts pavés, Réformée en 1782, elle ne se rassembla que deux ou trois fois et ne put même remplir ce rôle

unique: satisfaire la nostalgie qu'avaient les nobles des anciennes petites diètes orageuses.

Les réformes de l'empereur Joseph II dans le domaine du rapport de l'Etat à l'Eglise surprirent aussi bien la noblesse galicienne, peu orientée politiquement, que le clergé. Le désastre du premier partage de la Pologne en 1772 fut accueilli par le clergé de la Galicie avec résignation, mais avec calme. Le raisonnement était le suivant : parmi les Etats participant aux partages de la Pologne, seule l'Autriche était un pays catholique. Sous le règne de la Prusse protestante ou de la Russie orthodoxe, le clergé polonais perdrait automatiquement sa première place; au moins il la garderait sous le régime autrichien. Cependant — à la suite des réformes joséphines l'Eglise fut soumise à un contrôle sévère politique et financier, qui en faisait une institution servante par rapport à l'Etat. Par un nombre immense de prescriptions détaillées, l'empereur réglementa aussi les domaines entrant même dans le cadre de la liturgie. A travers la suppression en masse de cloîtres, le clergé régulier fut affaibli. Tout contact entre le Saint-Siège de Rome et le clergé des pays des Habsbourg fut soumis à un contrôle d'Etat. Malgré ce fait, les échelons les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique firent preuve d'une entière loyauté vis-à-vis du pouvoir nouveau. Ce n'est que parmi les représentants du bas clergé qu'on put observer une attitude de résistance passive. Le troisième grand domaine était constitué par les réformes sociales. Evidemment, loin du postulat révolutionnaire de l'égalité de tous devant la loi, elles tendaient cependant à un certain nivellement des différences juridiques qui séparaient les différents Etats à travers un «aplanissement» de la structure d'Etats. La situation juridique de la noblesse subit une détérioration, car non seulement elle fut privée de ses nombreux privilèges, mais encore divisée en magnats et en chevaliers, et affaiblie politiquement de ce fait même; on l'écarta aussi de la participation au pouvoir local et on la frappa d'importants impôts. D'autre part, on réalisa cela à travers l'amélioration de la situation juridique des paysans qui se trouvèrent sous la protection des autorités d'Etat, en limitant leur exploitation de la part de la noblesse; cependant la tendance de ces réformes était évidente : les paysans polonais devaient devenir des contribuables aisés et des fournisseurs de soldats sains. Quant à la bourgeoisie, en revanche, les réformes joséphines ne lui apportèrent pas grand-chose; elle demeurait en Galicie un groupe social faible. Un fort pourcentage de population des villes et des campagnes était constitué par les Juifs à l'égard desquels l'empereur Joseph II faisait preuve de fortes tendances à les germaniser.

Pour donner une image de la politique de Joseph II, je me permettrai de présenter quelques exemples détaillés dans le domaine des réformes sociales qu'il imposait. En 1775, l'impératrice Marie-Thérèse s'était limitée à un

certain adoucissement du joug imposé aux paysans par la noblesse, en interdisant d'aggraver les obligations paysannes à l'égard du seigneur et en supprimant la corvée les jours de fête. Joseph II alla beaucoup plus loin. En 1782, il abolit l'esclavage des paysans (Leibeigenschaft), et quelques années plus tard (1786), il définit de la manière la plus précise comment devait être exécutée la corvée en été, en hiver, par beau temps, les jours de pluje, etc. Enfin, ayant rompu la résistance de sa propre administration, il fit entrer en vigueur la réforme dite «urbarielle». Elle consistait en ce que 70% du revenu de chaque ferme paysanne devaient aller au paysan, tandis que des 30% restants, on devait couvrir les impôts d'Etat, les taxes au profit de la commune et de la paroisse, et enfin toutes les redevances dues au seigneur, v compris le prix du travail estimé de manière appropriée. Ce projet intéressant de réforme représentait une utopie absolue dans les conditions administratives de l'époque; il n'était pas possible de mesurer précisément toutes les exploitations paysannes du pays, de classer les sols, d'évaluer justement les revenus provenant de l'agriculture et de l'élevage. Contre vents et marées, l'empereur raccourcissait les termes et écrasait toute résistance.

Ainsi n'y a-t-il rien d'étonnant dans le fait que tout de suite après la mort de Joseph II (le 20 février 1790), cette réforme fut révoquée au soulagement aussi bien des propriétaires que de l'administration. Pourtant les paysans qui, eux aussi, avaient craint au début peut-être non tant la réforme ellemême que l'arpentage et la classification des sols, comprirent avec le temps qu'ils venaient de subir une perte. Ainsi la réforme «urbarielle» engendrat-elle la conviction qui se maintenait dans les campagnes, comme quoi le bon empereur avait désiré améliorer l'existence des ruraux alors que ses mauvais conseillers et les propriétaires terriens cupides ne l'avaient pas laissé aboutir. Avec le temps, ce monarchisme paysan naïf contribua à aiguiser le conflit entre la campagne, dans sa majorité loyale envers les autorités autrichiennes, et les propriétaires terriens et bourgeois qui appuyaient, eux, les aspirations à l'indépendance nationale.

Cette conséquence tardive de la réforme « urbarielle » fut l'unique manifestation de l'attitude positive de certains groupes de population à l'égard des réformes joséphines. Car en dehors de cela, tout l'éventail social — depuis l'aristocratie jusqu'aux petits journaliers — s'était montré critique vis-à-vis de ces réformes pour différentes raisons et à des degrés différents. L'aristocratie, pour avoir été écartée du pouvoir. La noblesse moyenne, parce qu'on lui avait retiré toute une série de privilèges, repris le gouvernement exclusif de la campagne et aggravé sa situation matérielle. La bourgeoisie, parce qu'on avait coupé les chemins de commerce qui reliaient depuis des siècles la Galicie au reste du territoire de la République de Pologne. Un nombre important de ruraux, malgré la protection du Gouvernement qui lui avait

été accordée, à cause de la pression fiscale et militaire. Le clergé, à cause de la restriction des privilèges de l'Eglise. Les Juifs, à cause de la politique joséphine dont le but était de les «rendre le moins nuisible possible pour les chrétiens».

Malgré cette ambiance, une résistance armée n'entra pas en jeu. Territorialement découpée, essayant malgré les obstacles mis par la Russie et la Prusse de réformer son régime et occupée de ses propres problèmes, la République de Pologne n'était pas en mesure d'apporter son aide aux territoires perdus lors du premier partage. Plusieurs patriotes locaux, ne pouvant pas se faire au changement de citoyenneté, quittèrent la Galicie, franchissant la frontière polonaise et participèrent aux efforts de la Pologne qui cherchait à rompre le collier de fer créé par la Russie, la Prusse et l'Autriche.

C'est pourquoi la réaction contre les réformes joséphines prit une forme différente. Un plan existait, certes, pour arracher la Galicie à l'Autriche par les armes et pour la réunir à la Pologne, mais il fut rapidement abandonné. Mais bientôt après la mort de Joseph II, on entreprit d'obtenir une autonomie qui aurait distingué la Galicie de l'ensemble des pays de la monarchie des Habsbourg. Un groupe de patriotes polonais actifs à Lwow de même qu'à Vienne élabora un projet de constitution pour la Galicie. Comme il devait être soumis pour ratification au successeur de Joseph II, l'empereur Léopold II, ce projet acquit le nom de «Charta Leopoldina». L'original fut rédigé en langue française.

La tentative de créer une constitution concise qui réglementât les principes fondamentaux du régime social et politique du pays, entreprise en 1790, mérite notre attention. En effet, ce texte fut élaboré trois ans après la constitution des Etats-Unis d'Amérique du Nord, alors qu'il devançait d'une année aussi bien la Constitution polonaise du 3 mai que la Constitution française de septembre 1791. De ce fait même, il est digne d'attention dans l'histoire du constitutionnalisme européen.

La «Charta Léopoldina» maintenait la structure d'états de la société dont le premier état était la noblesse, mais elle adoucissait les différences entre celle-ci d'une part, la bourgeoisie et les paysans d'autre part. Dans ses détails, elle constituait une synthèse de certaines réformes joséphines et de celles que la Diète polonaise de Varsovie était précisément en train d'élaborer. La Charte fondait le régime politique sur le principe (repris à Montesquieu) de la triple division du pouvoir en pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Le tronc de ce régime était constitué par des institutions politiques polonaises, modifiées par l'acceptation de certaines institutions autrichiennes et françaises. Ainsi par exemple, une diète à une seule Chambre devait être le pouvoir législatif, mais l'empereur autrichien (qui devait être couronné

séparément roi de Galicie et jurer sur la Charte) jouissait du droit d'enregistrement et du droit de remontrance empruntés au parlement français d'avant la Révolution. En somme, dans les cadres de la monarchie des Habsbourg, à côté des pays autrichiens, bohémiens et hongrois, la Galicie devait devenir une province autonome à part, proche de la Pologne dont elle venait d'être amputée.

La «Charta Leopoldina» n'entra jamais en vigueur. La mort de Léopold II en 1792, l'avènement au trône de François II et la fin du courant libéral à Vienne, l'échec définitif de la Pologne, ses deuxième et troisième partages dans les années 1793-1795, permirent d'étouffer les aspirations galiciennes à l'autonomie. En même temps, on renonça à nombre de réformes joséphines. Les territoires occupés par l'Autriche lors du troisième partage de la Pologne ne furent plus soumis aux réformes de l'époque de Joseph II. Plusieurs d'entre elles, considérées aussi bien comme irréelles que comme trop radicales, tombèrent dans l'oubli.

DIE BÖHMISCHEN LÄNDER, BELGIEN UND DIE REFORMEN VON JOSEPH II

par Richard PRAŽÁK Université de Brno

Als das heutige Belgien im Jahre 1714 im Rahmen der österreichischen Niederlande zu einem Bestandteil des österreichischen Reiches wird, gerät es mit den anderen Ländern der Habsburger-Monarchie, unter anderem auch mit den böhmischen Ländern, die mit Belgien durch historische Bande bereits seit der Zeit der Luxemburgerherrschaft im Königreich Böhmen im 14. und zu Beginn des 15. Jahrhunderts eng verknüpft waren, in ein geschlossenes Ganzes, in eine in sich geschlossene Einheit. Obwohl die erwähnten Bande nur vorübergehend waren, sprengte das Bewußtsein des politischen und kulturellen Universalismus des mittelalterlichen römischen Reiches gerade unter den böhmischen Luxemburgern den engen Rahmen des Heiligen Römischen Reiches Deutscher Nation: Das tschechische Milieu wurde auf diese Art und Weise auch durch die kulturelle, politische sowie wirtschaftliche Zusammengehörigkeit nicht nur mit der deutschen, sondern auch mit der französischen Umwelt, einschließlich der Randgebiete auf dem Territorium des heutigen Belgien, geprägt. Die engere mitteleuropäische Orientierung der böhmischen Länder, welche die Zeitspanne nach dem Tod der königlichen Söhne des Kaisers Karl IV. — des böhmischen Königs Wenzel IV. und des ungarischen Königs Sigismund — brachte, hat diese Verbindung zeitweilig unterbrochen. Der Anschluß an das habsburgische Reich nach 1526 und die Rekatolisierungsbestrebungen nach dem Tridentiner Konzil haben in den böhmischen Ländern, die mit ihrer Hussitenbewegung bereits zu Beginn des 15. Jahrhunderts der europäischen Reformation vorausgegangen waren, eine völlig neue Situation geschaffen.

Nach der Zerschlagung des Aufstandes der böhmischen Stände im Jahre 1620 ist es zu einer völligen Einschränkung der inneren Selbständigkeit der böhmischen Länder durch den habsburgischen Absolutismus gekommen. Obgleich ihnen ihre Eingliederung in die habsburgische Staatengemeinschaft den Weg zur weiteren ökonomischen und kulturellen Entfaltung ebnete, wurde dem tschechischen Volk durch diese Entwicklung ein beträchtlicher

Schaden zugefügt: Mit dem Verlust der Unabhängigkeit gingen auch der Verfall der tschechischen Sprache und der Niedergang der selbständigen tschechischen Kultur einher. Die Universalität der Habsburger-Monarchie ebnete ihm allerdings den Weg zur Zusammenarbeit mit anderen Territorien, in denen sich der Einfluß der Habsburger bemerkbar machte. Unter ihnen befand sich auch Belgien. Von einer ganzen Reihe bedeutsamer Fakten einer kulturellen Zusammenarbeit zwischen den böhmischen Ländern und Belgien zu jener Zeit seien an dieser Stelle wenigstens folgende erwähnt: die Wirkung Adrian de Fries aus Antwerpen am Prager Hof des Kaisers Rudolf II. zu Beginn des 17. Jahrhunderts und der Aufenthalt des berühmten tschechischen Graphikers Václav Hollar in Antwerpen in den Jahren 1644-1652¹.

Zu einem engeren Zusammenhang zwischen den böhmischen Ländern und Belgien kommt es nach der Entstehung der österreichischen Niederlande und deren Eingliederung in die Habsburger Monarchie im Jahre 1714. Insbesondere das wirtschaftliche Manufakturmodell Belgiens, das in einigen Zweigen sogar mit England zu konkurrieren vermochte, wurde auch für die böhmischen Länder, deren wirtschaftlicher Aufstieg in diesem Bereich ebenfalls in das 18. Jahrhundert fällt, zu einem lehrreichen Beispiel. Die Industrierevolution in Belgien hat in ihrem Vorbereitungsstadium namentlich drei Hauptgebiete erfaßt. Es handelte sich um die Entwicklung der Baumwollindustrie in Gent, der Wollindustrie, der Metallurgie und der Kohlengewinnung in Verviers und Lüttich sowie der Kohlengewinnung und Metallurgie in Mons-Charleroi. Die erwähnten Industriegebiete haben sich bereits in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts herausgebildet, und Pierre Lebrun hat damalige Entwicklung als "kleine ökonomische Revolution" bezeichnet². Diese ökonomische Revolution übertrug sich erst in der 2. Hälfte des 18. Jahrhunderts in vollem Ausmaß auf die böhmischen Länder: hier kam die Entwicklung der Textilmanufakturen und der Metallurgie neben der bereits traditionsreichen Glasindustrie zustande. Bereits zu Beginn dieser Zeitspanne, im Jahre 1749, werden von der österreichischen Regierung nach Iglau im Böhmisch-mährischen Höhenzug Tuchmacher aus dem belgischen Verviers berufen. Diese sind iedoch wegen vieler Meinungsverschiedenheiten und Differenzen mit der dortigen Tuchmacherzunft bald zu der Wollerzeugungsmanufaktur des Kaisers Franz von Lothringen in Kladrau übergewechselt³. Später kamen belgische Fachleute auch in die böhmischen und mährischen metallurgischen Betriebe. Einige Metallurgiebetriebe wurden von den durch ihre Stammesbesitzungen sowie ihre Herkunft mit Belgien verknüpften Familien errichtet. Dies war z.B. bei dem Begründer der metallurgischen Betriebe in Blansko. Anton Karl Joseph Salm-Reifferscheidt der Fall⁴. Metallurgie und Erzförderung sowie Kohlengewinnung wurden zu Beginn des 19. Jahrhunderts in Westböhmen von

Beaufort-Spontinis entwickelt. Sie waren in der Lage, ihre belgischen Güter sogar unter der französischen revolutionären Verwaltung und der napoleonischen Regierung zu behalten⁵. Dies ist z.B dem bedeutendsten Vertreter des böhmischen Zweiges des Geschlechts Salm, Hugo Franz Salm, /1776-1836/, nicht gelungen, der im Jahre 1804 das Angebot Napoleons, den Titel eines französischen Kammerherrn anzunehmen, abgelehnt hatte und dessen belgische Güter deshalb von Napoleon konfisziert worden waren⁶.

Mit Belgien ist auch das Eindringen der Frühaufklärung in die böhmischen Länder eng verknüpft. Als bedeutender Propagandist des Jansenismus ist in dieser Hinsicht Franz Anton Graf Sporck anzusehen, der im Jahre 1686 Franziska Antonia aus einem ziemlich unbedeutenden Geschlecht der Sweerts aus Reist, aus einer ursprünglich Brüsseler wohlhabenden Patrizierfamilie, heiratete. Von diesem Geschlecht überlebte nur eine verarmte schlesische Zweiglinie, die erst in der Mitte des 17. Jahrhunderts das adelige Wappen erlangte und der auch Sporcks Gemahlin Franziska Antonia entstammte. Graf Sporck besuchte Brüssel während seiner "Kavaliersreise" im Jahre 1680 und brachte eine ganze Reihe jansenistischer Bücher von dort mit. Noch im Jahre 1722 versuchte er, das Buch Les conseils de la sagesse. das er während seiner "Kavaliersreise" in einer Brüsseler Bibliothek geliehen hatte, ins Deutsche zu übersetzen⁷. Zur Zeit des Gipfelpunktes der böhmischen Gegenreformation und der geistigen Vorherrschaft der Jesuiten im böhmischen Milieu in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts ließ Sporck in Prag die Werke des Jansenisten Nicolas-Louis de Tourneau, des Kalvinisten Benediktus Picet u.a. erscheinen⁸. Durch seine Tätigkeit hat sich Sporck die gnadenlose Verfolgung seitens der Prager Jesuiten zugezogen, die bereits im Jahre 1652 seinen Vorgänger, den flämischen Kapuziner Basilius d'Aire, wegen der Verbreitung des Jansenismus in den böhmischen Ländern verfolgt hatten. Basilius d'Aire war als Nachfolger von P. Valerianus Magni im Amt des Beichtvaters des Prager Erzbischofs Kardinal Ernst Adalbert von Harrach tätig⁹. Sporcks grundlegende Bedeutung bestand darin, daß er die tschechische bildende Kunst als Mäzen sehr förderte. Auf seinem Schloß in Kuks in Ostböhmen stehen Plastiken des bedeutendsten tschechischen Barockbildhauers Mathias Braun /1684-1738/. In der Nähe Sporcks weilte und wirkte des öfteren auch der hervorragendste tschechische Maler des tschechischen Hochbarock Petr Brandl /1668-1735/, mit dem nach 1713 auch der flämische Künstler Philipp Christian Bentum zusammenarbeitete ¹⁰.

Der erste Zeitraum des Aufschwungs der tschechischen Aufklärung fällt in die Anfänge der Regierung Maria Theresias. Die erste tschechische Aufklärungsgesellschaft Societas incognitorum ist im Jahre 1746 in Olmütz [Olomouc] von Joseph Freiherrn von Petrasch gegründet worden, der in den Jahren 1730-1732 in Löwen studiert hatte. Während des Feldzuges im Rhein-

land wurde er zum Adjutanten Prinz Eugens von Savoyen, zu dessen Günstlingen auch schon Petraschs Vater Maximilian Freiherr von Petrasch gezählt hatte der sich in den Kämpfen gegen die Türken ausgezeichnet hatte¹¹. Der tolerante Prinz Eugen von Savoyen dürfte auch fruchtbare Anregungen für die Aufklärungsweltanschauung Joseph Petraschs gegeben haben. Mit den österreichischen Niederlanden kam unter der Regierung Maria Theresias auch eine ganze Reihe anderer mit den böhmischen Ländern eng verknüpfter Adeliger in Berührung. Die umfangreichste Korrespondenz in den Jahren 1740-1753 führte mit den österreichischen Niederlanden Herzog Emmanuel Sylva-Taroucca, Präsident deren Obersten Rates ["Conseil Suprême"] in Wien, "der Mentor der Kaiserin". Größte Aufmerksamkeit verdient sein Briefwechsel mit den bevollmächtigten österreichischen Ministern in den österreichischen Niederlanden - dem Marquis Amoin-Otton Botta d'Adorno und dem Grafen Karl Cobenzl — aus den Jahren 1749-1766. Die erwähnten Briefe werden in seinem Nachlaß in dem Staatsarchiv in Brünn aufbewahrt¹². Erhebliches Interesse für die belgische Problematik zeigte auch der böhmische Kanzler Philipp Joseph Kinský, der in seiner Prager Bibliothek z.B. eine fesselnde und wertvolle, achthundert Seiten umfassende Handschrift über die politische Geschichte Belgiens aufbewahrte ¹³. Im Jahre 1756 beendigte in Löwen der Angehörige eines vornehmen mährischen Adelsgeschlechts, Johann Baptiste Mittrovský, ein Verwandter des bedeutsamsten Aufklärers Johann Nepomuk Mittrovský, sein Studium der Rechtswissenschaft. Annähernd in der gleichen Zeit, da Johann Baptiste Mittrovský in Löwen studierte, waren hier auch die Grafen Lamberg auf einer "Kavaliersreise", von denen insbesondere Maximilian Joseph Lamberg-Ottenstein für seine Aufklärungsgesinnung, seine für die französische Revolution gehegten Sympathien sowie seine Freundschaft mit Giacomo Casanova bekannt war. Im Jahre 1764 besuchte auch Joseph Mittrovský von der ungarischen Zweiglinie des Mittrovský-Geschlechts, der in den 90^{er} Jahren des 18. Jahrhunderts als Befehlshaber der österreichischen Armee in Siebenbürgen und der Walachei tätig war, die österreichischen Niederlande¹⁴.

Eine neue Situation auch im Bereich der böhmisch-belgischen Beziehungen ergab sich nach dem Antritt der Regierung Josephs II. und seinen Reformen ¹⁵. Trotz einiger übereinstimmender Grundzüge wies die Beziehung zu seinen Reformen in den beiden erwähnten Ländern beträchtliche Unterschiede auf. Der belgische Adel und die Kirchenhierarchie schlossen sich zum Widerstand gegen die josephinischen Reformen im Geiste der Verteidigung der ständischen Rechte zusammen. Diese Einstellung des belgischen Adels erinnert auch an die der ungarischen Adeligen, die im Geiste der ständischen ungarischen Verfassung und der Komitatsverwaltung in Ungarn die Zentralisierungsvorhaben und -pläne Josephs II. zurückwiesen. Die josephinische Zentralisierung hat sogar in den böhmischen Ländern

keine große Begeisterung hervorgerufen. Dessenungeachtet wurden die grundlegenden gesellschaftlichen Reformen Josephs II., die Abschaffung der Leibeigenschaft und das Toleranzedikt, von der Mehrheit der tschechischen Gesellschaft mit viel Sympathie begrüßt. Der böhmische Landespatriotismus, der sich damals in den Reihen des böhmischen Adels bemerkbar machte, richtete sich zwar gegen die Zentralisierungsbestrebungen Josephs II., andererseits wurden jedoch einige seiner Aufklärungsreformen, die zum Abbau der Monopolmacht der katholischen Kirche im geistigen Bereich sowie zur Einschränkung ihres Grundeigentums sehr viel beitrugen, mit Verständnis angenommen. In den Kreisen des Bürgertums und des Volkes griff eine selbständige tschechische Nationalbewegung um sich, für die auch einige Angehörige des böhmischen Landesadels Sympathie hegten, und zwar ungeachtet dessen, welcher Nationalität sie angehörten. Es waren nicht nur Josephinisten, denen die Familien Kinský, Sternberg und Mittrovský angehörten, sondern auch viele Gegner des Josephinismus, z.B. die Nostitz und Buquoys. Von interesse ist der Fall der Buquoys, die belgischer Abstammung waren und in den böhmischen Ländern für ihren Anteil an der Unterdrückung des tschechischen Ständeaufstandes aus den Jahren 1618-1620 ihre Besitzungen erhalten hatten. In den 80^{er} Jahren des 18. Jahrhunderts haben sie jedoch, vom Widerstand gegen die josephinische Zentralisierung ausgehend, eine Annäherung an die tschechische Nationalbewegung vollzogen. Johann Nepomuk Buquoy und Franz Ernst Kollowrat gründeten im Jahre 1790 die erste selbständige tschechische Finanzanstalt — die Hypothekbank für das Königreich Böhmen. Als Erzieher Johann Nepomuk Buquoys war einer der führenden josephinischen Reformatoren im Bereich des Schulwesens, Ferdinand Kindermann, tätig, der im Jahre 1772 in Kaplice auf den herrschaftlichen Gütern der Buquoys in Südböhmen eine musterhafte ländliche Schule gründete, die in den späteren Jahren in ganz Österreich nachgeahmt wurde 16. Auch jene führenden tschechischen Aufklärer, die mit den Reformen Josephs II. sympathisierten, z.B. František Martin Pelcl und Josef Dobrovský, widersetzten sich dem josephinischen Zentralisierungsbürokratismus, wie dies im Jahre 1784 von Josef Dobrovský treffend zum Ausdruck gebracht worden ist: "Bei meinem ziemlich kurzen Aufenthalt in Wien lernte ich die Verwirrung, die dort herrscht, kennen, und bedauerte nur, daß man das Wort Aufklärung gar mißdeutet ... Man will die Bischöfe von der römischen Sklaverei losbinden, sie in ihre von Gott unmittelbar empfangene Rechte einsetzen, und nun sollen sie diese Rechte nicht anders als Maßgabe der Hofräte ausüben? Was haben sie also dabei gewonnen? Wie. wenn man einem Arzte die Rezepte vom Hofe zuschicken sollte, wäre das wohl nicht ungereimt?" 17 Dobrovský erwies sich hierbei als treuer Anhänger der Generalseminare, die in Belgien auf einen hartnäckigen Widerstand gestoßen sind. Genauso wie er haben auch die meisten Angehörigen des

niederen Klerus in den böhmischen Ländern die Kirchenreformen Josephs II. gutgeheißen, wiesen jedoch die bürokratische und rücksichtslose Art und Weise ihrer Verwirklichung entschieden zurück. Diese im großen und ganzen positive Einstellung der tschechischen Geistlichkeit zu den Kirchenreformen Josephs II. dürfte auch den Bischof in Tournai, Franz Ernst Salm-Reifferscheidt, beeinflußt haben, durch dessen Adern mütterlicherseits tschechisches Blut kreiste [Marie Slavatová aus Chlum war seine Mutter], so daß dieser der einzige Bischof in den österreichischen Niederlanden war, der dort das Toleranzedikt Josephs II. positiv eingeschätzt und angenommen hat ¹⁸

Der gegen die Reformen Josephs II. geleistete Widerstand ist in Belgien bekanntlich in die sog. brabantische Revolution eingemündet. Ihrem revolutionären Flügel gehörten nicht nur die konservativen Anhänger der Landes-Charta, der "frohen Einkehr" an, sondern auch die radikaler und demokratischer gesinnten Anhänger der revolutionären Umwälzung in Frankreich schlossen sich diesem Flügel an 19. Obwohl selbst die Vertreter der österreichischen Verwaltung in den Niederlanden versuchten, den Reformbestrebungseifer Josephs II. zu dämpfen und ihn in abgeschwächter Form in die richtige Bahn zu lenken, an die man sich in den österreichischen Niederlanden unter der Regierung Maria Theresias, der sog. Landesmutter der Niederlande, bereits gewöhnt hatte, spitzten sich die Streitigkeiten zwischen dem österreichischen Hof und Belgien wegen der Unnachgiebigkeit des Kaisers immer mehr zu, bis sie in den Jahren 1789-1790 zu einem offenen bewaffneten Zusammenstoß führten. Auch in den böhmischen Ländern erregte die brabantische Revolution lebhaftes Interesse, obgleich die antijosephinische Opposition hier bei weitem nicht so stark war wie in Belgien. Dies geht auch aus verschiedenen Presseberichten deutlich hervor, die die Revolution verständlicherweise verurteilen, und zwar insbesondere wegen der Verletzung des monarchistischen Prinzips. In ihrer Interpretation jedoch unterscheiden sich einzelne Berichte voneinander, und einige sind wenigstens anfangs sogar von unausgesprochenen Sympathien zum belgischen Freiheitskampf durchdrungen. Der Gesamtcharakter der erwähnten Presseberichte allerdings ist ablehnend, insbesondere in den den Aufklärungsabsolutismus Josephs II. voll unterstützenden Zeitungen, z.B. in der Brünner Zeitung. Dort wird im Zusammenhang mit Belgien über die "despotische Regierung der Stände" oder "die brabantische Rebellen" berichtet. Es werden hier auch Spekulationen zurückgewiesen, Belgien könne eine Barriere zwischen dem revolutionaren Frankreich und Holland schaffen, denn nur eine starke Königsmacht vermöge einen starken Schutz zu bieten ²⁰. Eine ausführliche Berichterstattung über die Ereignisse in Belgien bringt insebonsere im Jahre 1790 die Schönfeldsche königliche Prager Oberpostamtszeitung. In dieser Zeitung wird noch zu Lebzeiten Josephs II. ein Bericht über

die Erklärung des Grafen Cobenzl in Luxemburg veröffentlicht, solche Verhältnisse und Zustände sollten zurückkehren, wie sie hier unter der Regierung Maria Theresias herrschten. Diese Erklärung habe "alle Herzen so sehr gewonnen, daß die Provinz [Luxemburg] sich keinesweg entschließen werde, dem Bunde der übrigen belgischen Provinzen beyzutreten"²¹.

Der Wunsch, die grundlegenden Reformen Josephs II, zu liquidieren und zur Praxis Maria Theresias zurückzukehren, wurde gegen Ende der Regierung Josephs II. auch von den meisten Angehörigen des böhmischen Adels geteilt. Viele von ihnen verfügten auch über direkte Informationen über die Entwicklung der Ereignisse in Belgien. Es seien hier z.B. Graf Colloredo-Mansfeld, der ehemalige kaiserliche Kommissar in Belgien, Graf Ferdinand Waldstein-Wartenberg u.a. genannt²². Während der Kämpfe gegen das revolutionäre Frankreich weilte und wirkte im Frühling 1793 in Belgien als Offizier der österreichischen Armee auch Ritter Jan Jeník von Bratřice. Angehöriger eines alten tschechischen Geschlechts. In seinem Tagebuch stellt er einen Vergleich zwischen der Kathedrale in Tournai und dem Sankt-Veits-Dom innerhalb der Prager Burg an²³. Von den den Vertretern der tschechischen Nationalbewegung nahe stehenden bürgerlichen Kreisen wäre hier Johann Ferdinand Opitz aus Tschaslau zu erwähnen, der die Reformen Josephs II. kurz nach dessen Tode in einem seiner — verständlicherweise nicht veröffentlichten — Gedichte folgendermaßen eingeschätzt hat: "Was war Josephs großer Plan? Jener eines Tamerlan... Und verlor die Niederlande. Rang nach Ehre und fand Schande Endlich leider starb der Held zu spät für das Wohl der Welt"23. Über den Aufstand in Belgien schrieb Opitz am 23. Oktober 1789 einen umfangreichen Brief an seinen Freund Graf Maximilian Lamberg nach Brünn, in dem er das "Bredaer Triumvirat" erwähnt und einräumt, daß die Revolution in Belgien in vollem Einverständnis mit seinen Nachbarn ausgebrochen sei. Er bedient sich hier bereits ausdrücklich des Begriffes "die belgische Nation"²⁴. Das nähere Wissen um die Nationalitätenproblematik Belgiens, um seine Einteilung in Wallonen und Flamen hat sich bei uns erst im 19. Jahrhundert durchgesetzt, wo der radikale Demokrat Karel Tuma in Prag im Jahre 1874 die bisher eingehendste tschechische Arbeit über die brabantische Revolution unter dem Namen Aus dem Leben einer Kleinen Nation im Druck erscheinen ließ.

Unsere Historiker sind uns immer noch schuldig, eingehendere Untersuchungen über die Resonanz der brabantischen Revolution im tschechischen Milieu einzuleiten und anzustellen. Wie bereits im Titel des Werkes Karel Tůmas angedeutet worden ist, hat das Wissen um die belgische Problematik, die bei uns im 18. Jahrhundert vorwiegend mit den Kreisen des Adels verknüpft war, später auch in der gesamten tschechischen Gesellschaft große Verbreitung gefunden. Deshalb konnte die tschechische Nationalbewegung

im weiteren Stadium ihrer Entwicklung dem historischen Beispiel Belgiens Rechnung tragen, mit dem die tschechische Nation im Rahmen der Habsburger-Monarchie vorübergehend ein gemeinsames Schicksal geteilt hat.

ANMERKUNGEN

- ¹ Vgl. Jaromír Neumann, "Český barok", *Das tschechische Barock*, Prag, 1969, S. 36, und Milada Blekastad, *Comenius*, Oslo-Prag, 1969, S. 327.
- ² Vgl. Pierre LEBRUN, "La rivoluzione industriale in Belgio. Studi sulla rivoluzione industriale", in *Studi storici*, anno 2, Nr. 3-4, Roma 1961, S. 583. Siehe ebenfalls Jaroslav PUR\$, "Průmyslová revoluce", *Die Industrierevolution*, Prag, 1973, S. 200-201.
- ³ Vgl. František MAINUS, "Vlnařství a bavlnářství na Moravě a ve Slezsku v XVIII. stoleti", Die Woll- und Baumwollerzeugung in Mähren und Schlesien im XVIII. Jh., Prag, 1960, S. 110-118.
- ⁴ Vgl. "Rodinný archív Salmů-Reifferscheidtů", Das Familienarchiv der Salm-Reifferscheidts, Státní oblastní archív Brno, Staatsarchiv Brünn, Bestand G 150/1.
- ⁵ Materiály rodu Beaufort-Spontini, panství Bečov, "Die Materialien des Geschlechts Beaufort-Spontini, Herrschaft Bečov, Státní oblastní archív Plzeň", Staatsarchiv Pilsen, pobočka, Zweigstelle, Žlutice. Die erwähnten Materialien sind von Sylvie OSTROVSKÁ in ihrer handschriflichen Arbeit angewandt worden, "Příspěvek k problematice šlechtického podnikání v období průmyslové revoluce v Belgii", Ein Beitrag zur Problematik der Unternehmertätigkeit des Adels zur Zeit der Industrierevolution in Belgien, Prag, 1979.
- ⁶ Siehe Staatsarchiv Brünn, Bestand G 150/1, Inv. Nr. 7.
- ⁷ Vgl. Pavel PREISS, "Boje s dvouhlavou saní", Die Kämpfe gegen die zweiköpfige Hydra; František Antonín Špork a barokní kultura v Čechách, Franz Anton Graf von Sporck und die Barockkultur in Böhmen, Prag, 1981, S. 22, 78, und Josef HAUBELT, "České osvícenství", Die tschechische Aufklärung, Prag, 1986, S. 96.
- ⁸ Siehe Nicolas Louis DE TOURNEAU, *Das christliche Jahr*, Prag, 1718, a 2. vyd. tamtéž 1724, und die zweite Ausgabe ebd. 1724, und Benedicte PICET, *Sitten-Lehre*, Prag, 1711.
- ⁹ Vgl. Pavel PREISS, *l.c.*, S. 89-90.
- ¹⁰ Siehe Jaromír NEUMANN, *l.c.*, S. 69.
- ¹¹ Vgl. Wilhelm SCHRAMM, Josef Freiherr von Petrasch und die "Gelehrte Gesellschaft der Unbekannten" in Olmütz, Notizen-Blatt der historisch-statistischen Section der k.k. mährischen Gesellschaft zur Beförderung der Landwirtschaft, der Natur- und Landeskunde 1894, Nr. 10, S. 78.
- ¹² Vgl. Pozůstalost vévody Emmanuela SYLVA-TAROUCCA, Die Hinterlassenschaft des Herzogs Emmanuel Sylva-Taroucca, Staatsarchiv Brünn, Bestand G 445/13, Inv. Nr. 85, Bestand G 445/16, Inv. Nr. 88.
- ¹³ Vgl. fond Bohemica, sv. 22, v knihovně rodu Kinských, dnes Knihovna Národního muzea v Praze, Bestand Bohemica, Band 22, in der Bibliothek des Kinský-Geschlechts, heute Bibliothek des Nationalmuseums in Prag.

- ¹⁴ Siehe Rodinný archív Mittrovských, Das Familienarchiv der Mittrovskýs, Staatsarchiv Brünn, G 147. Vgl. ebenfalls Jiří KROUPA, "Alchymie štěstí", Die Alchimie des Glücks, Brünn, 1987, S. 24, 37, 52, 107.
- ¹⁵ Von der umfangreichen Literatur vgl. die letzte bedeutende Arbeit von Walter B. DAVIS, Joseph II., an imperial reformer for the Austrian Netherlands, The Hague, 1974, und die dort angegebene einschlägige Literatur.
- ¹⁶ Vgl. rodinný archív Buquoyů, "Das Familienarchiv der Buquoys", Stámí oblasmí archív Třeboň. Staatsarchiv Wittingau. Bestand 34.
- ¹⁷ Siehe den Brief Josef Dobrovskýs an Augustin Helfert aus Falkenau, Sokolov, vom 29. Juli 1784, Dopisy Josefa Dobrovského s Augustinem Helfertem, Der Briefwechsel Josef Dobrovskýs mit Augustin Helfert, Prag. 1941, S. 113.
- ¹⁸ Vgl. Rodinný archív Salm Reifferscheidtů, Das Familienarchiv der Salm-Reifferscheidts, Staatsarchiv Brünn, Bestand G 150/1, Inv. Nr. 7.
- 19 Vgl. Brünner Zeitung, Nr. 4 vom 13. Januar 1790.
- ²⁰ Siehe Schönfeldsche königliche Prager Oberpostamtszeitung, Nr. 14 vom 16. Februar 1790, S. 109.
- ²¹ Vgl. Archivalien zur neueren Geschichte Österreichs, 1. Band, Wien 1913, S. 189, 175.
- ²² Vgl. Jan JENÍK z BRATŘIC, Tagebuch über alle in dem besten französischen Feldzug gehabte Marsch-Stationen, Staatsarchiv Brünn, Bestand G 138/198, Inv. Nr. 592. Siehe auch Jan JENÍK z BRATŘIC, "Z mých pamětí", Aus meinen Lebenserinnerungen, Prag, 1947, S. 78, und Josef POLIŠENSKÝ, "Jana Jeníka z Bratřic cesta k české minulosti", Jan Jeníks von Bratřice Weg zu der tschechischen Vergangenheit, Slovesná věda, 3, Prag, 1949-1950, S. 150.
- ²³ Siehe Ernst KRAUS, Johann Ferdinand Opiz' Autobiographie, Prag, 1909, S. 58.
- ²⁴ Vgl. J.F. OPITZ, *Briefwechsel mit dem Herrn Grafen Max von Lamberg in Brünn*, Achter Band, Knihovna Národního Muzea v Praze, oddělení rukopisů, Bibliothek des Nationalmuseums in Prag, Abteilung für Handschriften, Bestand VII. E 2, S f 13.

LA HONGRIE DANS L'EMPIRE DES HABSBOURG AU XVIII^e SIÈCLE UNE SOCIÉTÉ À DEUX VISAGES

par Eva BALÁŹS Université de Budapest

L'historiographie universelle a l'habitude de parler du «bref» XVIII^e siècle qui va de la mort de Louis XIV à la Révolution française. Du point de vue de l'Empire des Habsbourg et des pays sous son autorité on ne peut pas non plus s'en tenir aux dix décennies conventionnelles. Pour la Hongrie, qui face à la menace turque avait choisi d'être rattachée au début du XVI^e siècle à l'Empire des Habsbourg, le XVIII^e siècle proprement dit démarre au moment de l'échec de la révolte de Rákóczi, la dernière grande lutte nobiliaire nationale, suivie de la conclusion de la paix avec la Cour en 1711, et s'achève par le procès des Jacobins hongrois en 1795. Il s'agit donc d'un peu plus de quatre-vingts ans au cours desquels un pays divisé, tant du point de vue des confessions que de celui des nationalités, réagit à la situation grevée de conflits que signifie son rattachement à l'Empire, lequel, tout en lui garantissant une certaine sécurité, ne cesse de menacer sa souveraineté.

Dire que nos investigations ont pour objet les réactions d'un pays à deux visages implique une certaine simplification de la formule. En effet, dès le Moyen Age, la Hongrie est un pays à plusieurs nationalités, et la triste caractéristique du XVIII^e siècle est le fait que la population spécifiquement hongroise du pays n'atteint même pas les 50%. L'autre moitié se constitue des différents groupes slaves, du bloc croate au passé important, de Roumains dont le nombre augmente sensiblement, de Saxons qui vivent là depuis le Moyen Age et d'Allemands, dits Souabes, arrivés en tant que colons précisément au cours du XVIII^e siècle. Ce qui compte à cette époque n'est toutefois pas encore l'appartenance linguistique, mais surtout la confession. On pourrait croire qu'au siècle des Lumières la religion était devenue une affaire privée : en fait, tant les dirigeants de l'Etat que la classe politique agissent et argumentent au nom de leur appartenance confessionnelle. Cela découle logiquement du passé. Les controverses intérieures de la société hongroise dès le XVI^e siècle naquirent en partie seulement du conflit avec

Vienne. Elles étaient déterminées en partie par l'antagonisme des catholiques et des protestants, antagonismes qui ne sont pas sans rappeler les guerres de religion de la France.

Ce colloque s'est proposé de diriger l'attention des participants sur trois questions. A la première question, celle de savoir de quelle manière la Hongrie acceptait son appartenance à l'Empire, on répondra en insistant sur les deux visages du pays. La zone centro-orientale de l'Europe était de toute façon caractérisée par le dualisme. Dans la grande politique, c'était le dualisme allemand, c'est-à-dire la controverse prusso-autrichienne, qui prit une forme de plus en plus accusée. Quant aux conditions intérieures des différents pays, elles étaient déterminées par le dualisme du gouvernement et des Ordres (Etats). Dans le cas de la Hongrie, ce dualisme se trouva aggravé par les antagonismes confessionnels, par la méfiance des catholiques à l'égard des protestants et vice versa, les premiers étant en général partisans des Habsbourg, tandis que les derniers étaient considérés comme hostiles à la dynastie. N'étant pas nanties de connaissances exactes, les sociétés du XVIII^e siècle se comportaient d'une manière beaucoup plus instinctive. Cela vaut doublement pour la Hongrie où, à la différence des provinces héréditaires, les privilèges nobiliaires empêchaient le gouvernement de procéder au recensement de la population. On se contenta donc d'évaluer le nombre des ressortissants du pays et des fidèles des différentes confessions, non sans arrondir les chiffres soit vers le bas, soit vers le haut. La conscription qui eut lieu à l'époque de Joseph II fut, entre autres, une possibilité offerte au pays de se connaître. Il apparut ainsi que le nombre des habitants de la Hongrie était de plusieurs millions plus élevé que ce qu'on avait estimé (en fait, 9 millions et demi), et que celui des protestants — luthériens et calvinistes — approchait également les deux millions.

Ces faits n'étant pas connus, ils ne pouvaient pas influer sur le système gouvernemental de Charles III (Charles VI), et sur ses rapports avec la Hongrie. Charles avait lutté pour la liberté des Catalans, son passé l'obligeait et l'incitait à reconsidérer le statut de la Hongrie. Après l'absolutisme du XVII^e siècle, il accorda un régime plus ou moins constitutionnel à l'Empire dont la partie Est était constituée de la Hongrie et de ses parties annexes, soit la Croatie, la Slavonie et la Transylvanie. C'est sous le signe de ce règne constitutionnel que la diète hongroise vota, neuf ans après les provinces héréditaires autrichiennes, la Pragmatique Sanction; la succession par ligne féminine ayant été reconnue aussi par les puissances protestantes, l'Angleterre et les Provinces-Unies, Charles émettra la Carolino Resolutio, ou les dispositions d'un Etat catholique à l'égard d'un pays de confession mixte. Le fait qu'au moment d'accéder à un poste officiel il était obligatoire de prononcer un serment dont le texte était incompatible avec les dogmes

protestants, le fait que les pasteurs protestants étaient subordonnés à des archidiacres catholiques, et enfin le fait que les mariages mixtes, pour peu qu'ils fussent permis, devaient être conclus devant un prêtre catholique, réduisaient une partie considérable de la population du pays et de la noblesse au rang de citoyens de deuxième ordre. Et pourtant, la perception de (et l'appartenance à) l'Empire dans la Hongrie des catholiques satisfaits et des protestants inquiets (les orthodoxes ne disposaient pas encore de droits politiques) sont en fin de compte positives. Pour s'en convaincre on n'a qu'à penser aux insurrections nobiliaires hongroises et à la participation des troupes paysannes aux guerres du milieu du siècle, aux succès remportés par les hussards hongrois, en particulier ceux conduits par le comte Nádasdy et András Hadik, dont la renommée parcourut toute l'Europe. Nous pourrions citer Montesquieu, et la célèbre phrase du chapitre IX de l'Esprit des Lois, Livre 8: «On a vu la maison d'Autriche travailler sans relâche à opprimer la noblesse hongroise... Elle cherchait chez ses peuples de l'argent qui n'y était pas; elle ne voyait pas des hommes qui y étaient... Il n'y avait de vie que dans cette noblesse, qui s'indigna, oublia tout pour combattre, et crut qu'il était de sa gloire de périr et de pardonner. » Montesquieu, qui n'avait fait qu'un bref séjour à Vienne et dans l'Ouest de la Hongrie avant l'époque de Marie-Thérèse, se formait une impression passablement erronée de la situation des paysans hongrois. Il a néanmoins entièrement raison lorsqu'il parle de la noblesse, et non du pays, et du climat apaisé qui caractérisait l'ensemble de la situation. L'époque de Marie-Thérèse — y compris les guerres et l'oubli discret de la constitution du pays — est exempte de toute espèce de manifestation nationaliste : la controverse se limitait à la politique intérieure du pays, aux conflits entre les chefs politiques catholiques et les protestants réfractaires à la politique de ceux-ci. Il faut attendre l'époque de Joseph II pour rencontrer des réactions nationalistes, des représentations de griefs nationaux avertissant du danger de la «germanisation». Pour les faire naître, il fallait que les décennies précédentes eussent favorisé un essor démographique, économique et culturel. Sous le règne de Marie-Thérèse, le pays avait connu un développement considérable et avait accepté presque sans récriminations des changements imposés d'en haut dont les répliques provoquèrent une décennie plus tard une indignation démesurée. Il est permis de parler de répliques, car une grande partie des réformes de Joseph II existait en germe ou à moitié formulée dès les années 1760 à 1770 au sein du conseil d'Etat, notamment grâce en premier lieu à l'initiative de Kaunitz. Kaunitz avait soupesé la Hongrie, l'avait jugée importante et avait mis au point, pour pouvoir la manier, une espèce de plan stratégique dont la conclusion finale était la suivante : il ne suffisait pas que le pays participât à l'entretien de l'Empire par ses trésors naturels, son sel et les taxes relativement basses imposées aux paysans, il fallait obtenir l'imposition de la

noblesse, que celle-ci avait pu éviter jusque-là en invoquant la loi du XVIe siècle «ne onus inhaereat fundo». Kaunitz résuma son programme hongrois en douze points parmi lesquels il faut souligner (non sans penser aux célèbres lettres pastorales de Joseph II) : «il faut modifier la morale des fonctionnaires, auxquels on demandera d'être loyaux vis-à-vis du souverain et non pas vis-à-vis des Ordres. » — La convocation de la Diète ne fait que renforcer la résistance «nationale». Il est préférable de s'orienter vers les comitats et de compter sur les sous-préfets qui se trouvent à leur tête. — Mieux vaut ne pas parler ouvertement de l'imposition de la noblesse — «cela ferait naître une effroyable tempête». — Il faut empêcher tout abus de pouvoir de la part des propriétaires terriens à l'égard de la paysannerie, afin de gagner le peuple en faveur de la Cour. — Le droit ancestral du patron suprême dont disposaient les rois de Hongrie permet de tenir en main le haut clergé, de nommer des évêques et de dissoudre des ordres monastiques. De cette manière-là on arrivera à modifier progressivement la constitution hongroise.

Ajoutons qu'au témoignage du journal de Charles de Zinzendorf, l'idée du décret mal famé sur la langue, qui rendait obligatoire l'utilisation de la langue allemande dans les offices, émanait également de Kaunitz et remontait à une date ancienne, le 20 décembre 1761. Il n'y eut que sa mise en pratique qui se fit attendre.

Il serait faux de considérer la période de la corégence et les neuf ans du règne de Joseph comme avant été uniquement inspirés par Kaunitz. Le corégent séjournait fréquemment en Hongrie et en Transylvanie, ce qu'il ne fit pas en Belgique. Ses journaux de voyage non encore publiés témojgnent éloquemment de la confiance qu'ont exprimée à son égard les milieux hongrois, de la paysannerie à l'aristocratie, tout au long de cette période. C'était là, sans conteste, une époque où le «joséphisme» — car il existait déjà — présentait un caractère idéalisé, légèrement sentimental et bénéficiait d'un large appui n'impliquant encore aucun engagement de part et d'autre. Notons entre parenthèses qu'au cours de ses voyages Joseph vit et constata en premier lieu ce qui était mauvais et qui motivait le mécontentement des différentes couches. Il n'était pas en mesure de juger ce à quoi les Hongrois, sans distinction sociale, tenaient par principe ou même par simple habitude. La nouvelle époque commence le 30 novembre 1780, date à laquelle Joseph II communique aux comitats la disparition de sa mère et son deuil inexprimable, tout en leur annonçant qu'en vertu du par. 2. de la loi I de 1723, c'est lui qui succède à Marie-Thérèse sur le trône. Il promet en même temps d'«inviolabiter conservare» la constitution hongroise. Dans les années qui suivent, le pays connaîtra la première phase d'un programme de réformes.

Examinons donc la réponse donnée par la Hongrie au joséphisme et aux événements belges.

Les mesures affectant aussi la Hongrie — qu'il s'agisse de la censure, de l'édit de tolérance, de la dissolution entreprise des ordres monastiques ou de la réduction du nombre des jours fériés —, sont de celles que le corégent, de concert avec le chancelier d'Etat, avait conçues et estimées justes du vivant de sa mère, mais qui, se heurtant à la résistance de la souveraine, ne purent jamais être mises en pratique. Pour juger de la «maturité» du pays accueillant ces décrets, nous devons renvoyer aux deux visages de la Hongrie. L'opinion publique catholique formée par le clergé s'en montra bouleversée, en particulier en ce qui concerne les mesures touchant aux ordres monastiques. Si le climat général n'en devint pas négatif pour autant — malgré la majorité des adversaires du souverain — c'est certainement du fait de l'existence des loges maçonniques constituées au cours des décennies précédentes, qui eurent un certain poids dans la formation de l'opinion publique.

Dès les années 1760 nous possédons des données concernant des initiatives modestes en Transylvanie et la création de quelques loges dans la Hongrie du Nord. Enfin, au début des années soixante-dix on verra naître la Systema Libertatis Hungariae lancée par des officiers et quelques bureaucrates. Les loges volantes sont connues sur l'ensemble du territoire de l'Empire, et l'on sait que les officiers jouaient à cette époque un rôle de médiateur. Nous sommes toutefois loin d'avoir mesuré l'étendue de l'importance des loges militaires qui, dans ce grand mélange de langues, de nationalités et de confessions que représentait l'Empire des Habsbourg, fonctionnaient de façon plus ou moins continue et avec des membres changeants. L'évolution hongroise est là pour prouver que le juriste hongrois Kovachich n'avait pas tellement tort lorsqu'il attribuait la propagation des Lumières en Hongrie aux militaires qui, à la faveur de la guerre de Sept ans, eurent la possibilité de promener leur regard sur ce qui se passait ailleurs. L'organisation de plus en plus ramifiée des soldats et des bureaucrates, qui proposait aux frères un programme idéologico-scientifique, ne pouvait qu'approuver l'idée de tolérance correspondant à l'attitude fondamentale des francs-maçons et condamnant les représentants de l'intolérance en matière de religion. Elle était prête à apporter son aide à tout ce qui permettait de moderniser le pays, que ce fût la modification de la constitution, l'amélioration de la situation de la paysannerie ou l'étude des possibilités d'essor du commerce. Les francs-maçons entrèrent volontiers dans le jeu de Joseph II, en qui ils voyaient le promoteur de leurs propres idéaux. Ils travaillèrent donc, cette fois sans aucune différence confessionnelle, à la mise en pratique du programme joséphiste. Pourtant, l'année 1784 fut déjà une année critique : sous

le signe de la centralisation, la couronne des rois de Hongrie fut transportée à Vienne; on imposa au pays l'allemand en tant que langue officielle et on procéda, malgré l'interdiction de la constitution (nobiliaire) hongroise, à la conscription.

La cadence précipitée du système joséphiste conduisit, dès le milieu des années quatre-vingt, à un conflit qui allait s'aggravant. Le souvenir des années 1784-86 s'est conservé, outre les fonds des archives, dans un petit ouvrage paru en 1790 seulement sous le titre Collectio ordinationum imperatoris Josephi II et repraesentationum diversorum Regni Hungariae Comitatuum. «Malheureux le peuple — dit le texte d'introduction sur les traces de Montesquieu — qui ne trouve aucune ressource dans sa Constitution et dont le bonheur dépend uniquement de la vertu des Ministres...» Les représentations plaident en premier lieu contre la langue allemande devenue obligatoire et expriment le moral des comitats et de la noblesse qui, à les en croire. est maeror, anxietas, dolor et même horror. D'où qu'elles viennent — Ouest ou Est de la Hongrie —, les argumentations répètent à l'infini les expressions empruntées aux juristes hongrois ou à Montesquieu : la «libertas Hungarica» ne peut être gouvernée ad normam externarum provinciarum, soit selon les lois des provinces héréditaires. Ce qui excite le plus les passions, c'est le transfert de la couronne à Vienne, ainsi que l'usage obligatoire de la langue allemande, source de nombreux problèmes existentiels. Cinq ans plus tard, les griefs prirent la forme de réclamations : les recueils des écrits adressés par les congrégations des comitats, d'abord à Joseph II mourant, puis à Léopold, ne sont pas sans rappeler les Recueils belges. La Collectio Repraesentationum et Prothocollorum Statuum et Ordinum Regni Hungariae -(Pest-Buda-Kassa 1790) — énumère quelque trente à quarante griefs dont beaucoup qui protestent contre l'institution du commissariat. Le comitat de Komárom par exemple avertit Joseph qu'il n'obtiendra rien par la milice et que seuls la légitimité et le respect de la constitution peuvent apaiser le pays.

Tout comme l'absence de la «Joyeuse Entrée» en Belgique, le refus de Joseph de se faire couronner heurtait les sentiments des Hongrois. Cela pouvait être une raison suffisante pour abolir le droit de succession de la maison Habsbourg-Lorraine. La possibilité du *filum interruptum* est soulevée ouvertement par le comitat de Pest, mais elle intéresse le pays entier. Malgré l'interdiction gouvernementale, les comitats hongrois poursuivirent leur correspondance même dans les années les plus orageuses et leurs lettres venaient remplacer les discussions de la diète. L'Europe s'étonnait «de la patience que la Hongrie témoignait depuis neuf ans » — écrit en mars 1790 l'assemblée générale du comitat de Gömör. Le comitat de Bihar invoque en octobre 1789 des parallèles anglais : «les Hongrois sans diète sont comme des Anglais sans parlement.»

On invoque les Anglais, mais on est attentif à l'exemple belge : c'est ainsi que nous pourrions caractériser brièvement la résistance des Ordres en Hongrie dans la dernière phase du règne de Joseph II. Les événements de Belgique exercèrent dès 1787 une profonde impression sur la pensée politique hongroise.

Pour comprendre le comportement des Ordres en 1789-90, il est donc absolument nécessaire de savoir comment les Hongrois visitant la Belgique ont réagi aux événements de Brabant et de Liège. Nous ne disposons que de peu de sources, mais elles suffisent pour nous montrer que la Hongrie, bien que géographiquement éloignée de la Belgique, a parfaitement enregistré les mouvements sismiques qui s'y déroulaient dès 1787. Nous nous contenterons de citer ici deux témoignages. L'un sera celui de Gergely Berzeviczy, jeune noble protestant qui deviendra plus tard un excellent économiste. Au témoignage de sa correspondance, il eut parmi ses partenaires belges entre autres un certain baron du Verneuil, grand amateur de musique, et le chevalier Thysebaert, membre selon Duchaine de la loge maçonnique «L'heureuse Rencontre». Les informations politiques que Berzeviczy recevra de lui dans les années suivantes, tout comme le fait d'être logé chez le négociant Overman, attaché à la loge «La Constance de l'Union», indiquent que Berzeviczy avait des relations maçonniques étendues dans les milieux belges. Or on lit dans une de ses lettres : «Ganz österreichisch Niederlande ist in Gärung. Die Einwohner sind jetzt entschlossen, alles für ihre Freiheit und Landesverfassung zu tun».

L'autre répondant est un comte catholique, Ferenc Széchényi qui s'était littéralement enfui de son poste de commissaire impérial, objet du blâme général de l'opinion politique. Széchényi était en train de faire une cure balnéaire à Spa précisément pendant les semaines les plus chaudes du point de vue politique de l'année 1787, puis, en route vers Londres, il s'arrêta à Tirlemont et à Louvain où il descendit à l'hôtel de l'Impératrice. Voici ce qu'il note le 3 septembre 1787 : «um 11 Uhr... versammelten sich die Patrioten vor dem Rathause in ihrer Uniform... Sogar kleine Knaben haben ihre Schleifen und Uniform. Gemeinschaftlicher Muth und Standhaftigkeit in Vertheidigung ihrer Freiheit glänzte aus den Gesichtern dieser Patrioten.» — Széchényi semble avoir traité à Spa avec des personnes qui proposeront deux ans plus tard le prince de Weimar comme candidat au trône hongrois.

A ce propos il n'est pas sans intérêt de signaler un épisode légèrement comique — sinon tragi-comique — de ces années, à savoir le malentendu dont fut l'objet dans les milieux hongrois le futur Philippe-Égalité. En effet, en automne 1789, ce dernier se constitua en prétendant à la couronne belge. En cette qualité et en tant que franc-maçon, il eut droit à des sympathies en Hongrie, de sorte que son portrait se trouvait accroché au mur du cabinet

de travail de plusieurs hommes politiques hongrois. Un de ces portraits existe toujours au Musée des Beaux-Arts de Budapest.

C'est encore à des rapports latents avec les Belges que renvoie un poème intitulé *Echo Belgicum*. Mihály Tullok, hobereau hongrois, pour meubler sa solitude campagnarde, se mit en devoir de copier des textes de chansons allemandes, hongroises et latines. C'est parmi ces dernières que se trouve ledit *Echo* en 17 vers qui commence de la manière suivante : « Dicite nemora, quid sit Josephus Secundus — Estne regnorum sibi subjectorum pastor bonus? — Echo : Onus » et se termine par le vers : « Ergo bene vult Hunnia pro sacra corona certamen — Echo : Amen. » L'*Echo Belgicum* a servi de modèle à un *Echo Transylvaniæ* dont un vers rejette la guerre paysanne roumaine de Transylvanie, également mise sur le compte de l'empereur : « Necem nobilium per Valachos factam dolet? Echo : olet. » Enfin il existe encore un troisième poème latin dans lequel il est également fait allusion à la Belgique : « Galliam irrisit, Belgium amisit».

On renvoie aux Belges aussi dans la représentation écrite à l'empereur Léopold : « Dans les journaux de différents pays (ex Ephemeridibus, sic!) — on nie donc l'existence d'une correspondance directe belge-hongroise — nous avons pu lire la réponse donnée à la nation belge. La réponse et la promesse aux Belges montrent qu'il (l'empereur) respecte le droit des peuples... » Qu'il retire les soldats étrangers de Hongrie et convoque la diète tant attendue. Alors les Hongrois feront la preuve de leur empressement à adopter les réformes, à appuyer le renouveau social qu'ils jugent eux aussi raisonnable et nécessaire.

Les décennies suivantes confirmeront cette promesse. La Hongrie très féodale, préoccupée depuis des siècles de vider le différend entre catholiques et protestants, allait se transformant. Pendant l'ère joséphienne, la couche dirigeante du pays adopta une nouvelle éthique du travail et fit preuve d'une attitude engagée et ouverte à l'égard de la société. Les partisans du progrès revinrent au tournant du siècle au joséphisme. Tous ceux qui, en Hongrie, décidèrent de rompre avec la rhétorique creuse des arguments juridiques et constitutionnels et étaient las de voir brandir à tout propos les prérogatives nobiliaires, choisirent de scruter les possibilités réelles du temps, afin de savoir quels étaient les changements à apporter à la vie économique, sociale et culturelle dans l'intérêt de l'avenir du pays.

POUVOIR DES HABSBOURG ET PEUPLE ROUMAIN AU XVIII^e SIÈCLE

par Alexandru DUŢU Université de Bucarest

1. En 1699, par le traité de Carlowitz, la Porte Ottomane reconnaissait l'instauration du pouvoir des Habsbourg en Transylvanie. Les impériaux avaient accordé une attention modérée à cette principauté aux siècles passés; maintenant, le recul des Ottomans, à la suite de l'échec du siège de Vienne, leur donnait l'occasion de s'installer dans une région que les Carpathes semblaient abriter des incursions des armées du Sultan. En Transylvanie, les Autrichiens rencontraient des structures sociales et politiques ayant une longue histoire: l'instauration du régime nouveau se heurtait à ces structures qu'il devait plier d'une manière ou d'une autre. Ce problème s'est dramatiquement amplifié à cause des réformes que les Habsbourg ont initiées au siècle de l'absolutisme éclairé. En tant que province de l'empire, la Transylvanie devait s'insérer dans la vie économique d'un nouveau mécanisme, elle devait moderniser son système administratif, juridique, fiscal et militaire; réviser les relations agraires afin d'améliorer la production agricole et d'assurer une stabilité sociale très nécessaire à une région frontalière, subordonner les Eglises à l'autorité de l'Etat¹. La structure féodale de la principauté éliminait de la vie sociale et politique la grande majorité des habitants, les paysans roumains qui ne formaient pas une nation «recepta» aux yeux des parties prenantes : trois «nations» avaient défini leurs privilèges après une grande révolte paysanne, en 1437 — les nobles hongrois, le patriciat saxon et les communautés libres sicules, et elles ne concédaient aucun droit aux Roumains qui ne formaient pas une «nation». Les Roumains étaient des orthodoxes, or la Diète qui gouvernait la principauté avait reconnu la pleine égalité des Eglises protestantes avec l'Eglise catholique, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, sans accorder des droits aux «schismatiques». Les quatre religions acceptées — catholique, luthérienne, calviniste et unitarienne — et les trois «nations» formaient la structure politique de la principauté au moment où la Transylvanie a été incorporée dans l'empire des Habsbourg². Les autorités impériales se sont heurtées à ce que le Baron

Miklós Wesselényi devait nommer, au XIX^e siècle, «les sept péchés capitaux» de la Transylvanie³. Le *Diploma Leopoldinum* de 1691, quand la Cour de Vienne négocia un contrat avec les trois nations, ne touchait pas aux privilèges établis; mais les autorités impériales ont vite constaté qu'elles pouvaient utiliser les Roumains comme un contrepoids à la noblesse hongroise et aux Eglises protestantes, et cette idée a coïncidé avec les visées missionnaires de l'Eglise catholique. Le 7 octobre 1698, un synode de protopopes tenu à Alba Iulia a signé l'acte d'union de plusieurs communautés orthodoxes avec l'Eglise de Rome. Le 16 février 1699, Léopold promulgua le Premier Diplôme Léopoldin qui accordait aux prêtres qui acceptaient l'union les mêmes droits et privilèges que ceux du clergé catholique roumain; comme il fallait s'y attendre, le diplôme se heurta à la vive opposition de la diète. Un deuxième diplôme de 1701 promettait l'appartenance aux états catholiques non seulement aux prêtres, mais aussi aux laïcs : «la lettre de cet article suggère que l'empereur offrait à la masse des paysans roumains la possibilité de sortir de leur état de dépendance et d'entrer dans les rangs des privilégiés... Mais Léopold ne tarda pas à se rendre compte de son erreur et évita, par la suite, toute référence au diplôme. Comme par hasard, l'exemplaire original du diplôme disparut et ni la Chancellerie de Transylvanie, ni, plus tard, les évêques uniates ne réussirent à le retrouver » 4. En effet, l'uniatisme ouvrait une voie à l'affirmation politique des Roumains que la Cour de Vienne ne désirait pas trop encourager. Une longue lutte menée par l'évêque Ion Inochentie Micu-Klein pour des droits égaux et pour la reconnaissance des Roumains en tant que «nation» n'a pas eu de résultats immédiats.

Une première phase de la perception réciproque a pris fin vers le milieu du XVIII^e siècle : c'est à travers le prisme confessionnel que les deux partenaires se sont regardés. Pour accéder aux droits politiques, les Roumains devaient accepter l'union avec l'Eglise de Rome, selon les autorités autrichiennes; pour participer de plein droit à la vie politique de l'empire, il fallait que les autorités tiennent leurs promesses, prétendaient les Roumains. D'où, une longue série de mémoires rédigés par l'évêque Inochentie Micu, maintenant membre de la Diète transylvaine, pendant les années 1732-1744. Appelé à Rome, en 1744, Micu n'est plus rentré auprès de ses compatriotes. Mais le terrain qu'il avait acheté pour bâtir le palais épiscopal et une école allait devenir un des centres les plus importants de la vie culturelle roumaine; en 1754, à Blaj, l'école roumaine ouvrait ses portes et c'est là que se formèrent les lettrés qui ont déplacé la lutte sur un terrain purement politique, les membres de l'«Ecole Transylvaine». En majorité historiens, Samuil Micu, Gheorghe Şincai, Petru Maior et de nombreux autres ont fait appel au témoignage du passé pour modifier le présent : c'est de leur plume qu'est issu le document politique le plus important de l'époque des Lumières roumaines, le Supplex Libellus Valachorum adressé à l'empereur, en 1791,

et qui argumentait les droits historiques des descendants des Romains qui formaient, en même temps, la grande majorité des contribuables⁵. Des rangs des lettrés sont issus ceux qui, au XIX^e siècle, ont organisé les partis politiques avant comme but principal l'affirmation de la nation roumaine. Si la Cour de Vienne a fini par distinguer les Roumains des Serbes qui se trouvaient ensemble sous la même obédience orthodoxe⁶. l'accès à la vie politique a été systématiquement empêché par les privilégiés de Transylvanie. Les réformes de Joseph II ont essayé de modifier cet imbroglio qui stoppait ou modifiait les décisions impériales. D'autant plus que la situation de la paysannerie ne se modifiait point. Des révoltes ont tiré au clair l'attitude des paysans qui, d'un côté, supportaient les lourdes charges fixées par les aristocrates, ainsi que les abus des soldats, pendant que de l'autre côté, ils constataient que l'union des Eglises n'avait rien apporté au chapitre des droits politiques. Si la révolte de Pero Seghedinat qui conduisait des paysans serbes et roumains, a été rapidement étouffée, le mouvement dirigé par le moine Visarion Saraï contre l'union a eu un écho très fort dans la principauté, en 1744; entre 1757 et 1761, un autre moine, Sophronie de Cioara, a conduit un mouvement qui a fini par demander aux autorités des droits égaux pour les orthodoxes; la réplique des autorités fut très dure, car le général Buccow démolit les monastères orthodoxes à coups de canon. En 1784, Horea déclencha une révolte qui démantela en quelques semaines tout le système politique et qui a été considérée par Jacques-Pierre Brissot comme un retentissement des idées de la Révolution américaine. Les révoltes paysannes et celle de Horea, en particulier, ont mis en évidence le conflit profond entre le patriotisme organisé et promu par la Cour, et le patriotisme organique, nourri par les solidarités cimentées dans les familles et les villages⁷.

Mais le rapport entre le pouvoir des Habsbourg et le peuple roumain ne se réduit pas à la Transylvanie, car, après le siège de Vienne, l'Autriche s'engagea de plus en plus dans la «question orientale», même si cette question n'a pas absorbé entièrement la diplomatie et le commandement militaire autrichiens⁸. En 1718, à la suite du traité de Passarowitz, les Autrichiens occupèrent la Petite Valachie qu'ils ne quittèrent qu'en 1739; en mai 1775, ils occupèrent la partie nord de la Moldavie, Bucovina, et l'incorporèrent dans la Galicie. De plus, le duc Frédéric de Saxe-Cobourg entra à Bucarest, en 1789, pendant la guerre austro-russo-turque et les troupes autrichiennes ne quittèrent la Valachie qu'en 1791. A Bucarest et à Iaşi, occupés en 1788, les généraux autrichiens rencontrèrent des boyars qui leur expliquèrent le passé et les aspirations d'un peuple qui n'avait jamais été soumis entièrement à la Porte et qui avait maintenu son autonomie. Mais la perception autrichienne était dominée par des raisons d'ordre militaire, par une «Pufferidee» qui subordonnait toutes les relations entre l'empire et les principautés danu-

86

biennes à la nécessité de former une zone de sûreté aux confluences des trois empires — l'Autriche, la Russie tsariste et la Porte⁹. La passivité autrichienne a été plus efficace que l'agressivité des deux autres empires, et l'Autriche a contrebalancé souvent les manœuvres de l'empire tsariste et de la Porte, surtout après la création des agences diplomatiques en 1782 et 1783; mais la Cour autrichienne n'a jamais compris l'altérité représentée par les orthodoxes, tout comme les guerres successives n'ont pas favorisé une meilleure perception réciproque. L'image de l'Autrichien dans les écrits roumains du début du siècle contredit l'affirmation que la guerre est l'état de grâce de l'acculturation 10; cette image défavorable, qui s'est maintenue dans les milieux paysans, plus touchés par la soldatesque 11, n'a commencé à devenir plus attrayante que vers la fin du siècle, lorsque Vienne est devenue un centre culturel sud-est européen très animé. Si les boyars roumains ont souvent fait appel aux autorités autrichiennes et ont même demandé leur protection, le geste ne trahit pas une fascination aveugle ni même l'apparition d'un parti «philo-autrichien» dans les principautés, mais un calcul très lucide qui devait assurer la survie des formations statales roumaines 12.

Si en Moldavie et Valachie l'attitude face à l'empire des Habsbourg a été déterminée par la conjoncture internationale, en Transylvanie la perception de l'appartenance à l'empire a provoqué l'apparition d'une espérance tempérée par les avances très calculées faites par le pouvoir : dans un empire où les parties composantes ne jouissaient pas d'un régime égal 13 et où les autorités locales déviaient les décisions de la Cour impériale, la lutte politique devait s'adapter en permanence aux nouvelles exigences. Le réformisme de Joseph II a changé les circonstances du jeu et la politisation de la conscience roumaine s'est accélérée. Bon nombre d'historiens ont tendance à considérer les réformes autrichiennes comme un véritable facteur constitutif de la conscience nationale roumaine : les impulsions pédagogiques de l'activité réformiste ont joué un rôle insigne dans l'apparition d'une formation ethnique moderne, a affirmé Mathias Bernath, pendant que Holm Sundhausen a mis fortement l'accent sur le rôle assumé par les nouvelles élites formées dans les régions où des privilèges ont été accordés à ceux qui s'enrôlaient dans les régiments situés sur les frontières, comme, par exemple, en Vojvodine, en Yougoslavie, ou dans les régions de frontière en Transylvanie ¹⁴. Il est évident que la mobilité sociale provoquée par les réformes initiées par Marie-Thérèse et amplifiées, à un rythme très vif, par Joseph II, a modifié les attitudes traditionnelles et a donné une nouvelle orientation à la conscience collective. Mais les protagonistes des Lumières roumaines ont mis en mouvement des attitudes préexistantes et une conscience qui ne méconnaissait pas sa spécificité, d'autant plus que «les autres» apparaissaient comme les partisans d'une modification du système consacré des valeurs :

cet attachement à la tradition, à la vérité ratifiée par l'exemple des ancêtres et par l'expérience quotidienne, a constitué la base d'un «nationalisme culturel» présent aussi bien au niveau des élites qu'au niveau des serfs. La politisation de la conscience collective a déplacé ce type de nationalisme dans la vie politique et sociale, surtout sous l'impulsion de l'idée de romanité qui offrait une parfaite cohérence avec le passé du peuple roumain dominé par une évidente continuité. Or, l'idée de romanité n'a pas été inventée par le réformisme et n'a pas fait son apparition dans le cadre du dialogue entre pouvoir et peuple : la romanité du peuple roumain a été mise en évidence par les humanistes roumains du XVII^e siècle. Il faut donc chercher du côté des relations entre Humanisme et Lumières pour mieux saisir les progrès de la conscience nationale roumaine et pour mesurer la réplique violente ou diplomatique donnée par le peuple roumain au pouvoir des Habsbourg.

2. Les réformes de Joseph II ont eu souvent comme objet les réalités roumaines; d'ailleurs, Joseph II a visité trois fois la Transylvanie et en 1773 il s'est arrêté à Brasov où il a rencontré des boyars de la Valachie. Ienăchiță Văcărescu a noté dans ses mémoires tous les détails de cette inoubliable soirée, tout comme il a consigné les discussions avec le «prince Kaunitz» et de nouveau avec Joseph II à l'occasion d'une mission diplomatique accomplie en 1782; l'empereur, écrit Văcărescu, «m'a posé beaucoup de questions concernant la situation à Constantinople, dans la Valachie, les mœurs et autres choses, pendant deux heures» 15. Des connaissances assez sûres ont suggéré à Joseph II que la reconstitution de la Dacie, un projet fréquemment discuté à la cour de Catherine II de Russie, serait réalisable puisque les trois provinces — la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie — étaient habitées par le même peuple; cette idée a déterminé l'occupation de la Valachie en 1789; en même temps, cette vision globale du peuple roumain lui a permis d'échapper au cliché qui prétendait que les Roumains formaient un «Bauernvolk». Dans un rapport rédigé à la suite de ses visites, il écrivait : «Les sujets valaques, très certainement les plus nombreux habitants de la Transylvanie, sont tellement accablés par les injustices, que ce soit de la part des Hongrois ou des Saxons, et leur existence est si pitoyable qu'il est vraiment surprenant qu'ils n'aient pas tous pris la fuite» 16. Améliorer leur condition, c'était augmenter la prospérité de la province et contrecarrer les troubles fomentés par les Hongrois et les Saxons : un décret émis en 1781 diminuait les privilèges saxons, car il proclamait que tous les habitants du Fundus regius étaient égaux, pendant qu'un autre décret de la même année instaurait le principe de la tolérance religieuse, ce qui ne permettait pas l'abandon de l'église uniate, mais favorisait la reconnaissance de l'église orthodoxe. Après la révolte de Horea, Joseph II a aboli le servage, mais ses dispositions ont été détournées par les féodaux.

Une véritable avalanche de décrets a envahi la Transvlvanie et une statistique éclairante montre que si, pendant la période 1701-1847, ont été imprimés 617 actes en langue roumaine, pendant le règne de Joseph II ont paru 376 actes, c'est-à-dire la grande majorité de ces dispositions administratives, économiques, fiscales, militaires, ecclésiastiques ou culturelles 17. Tous ces actes qui ont été lus dans les villages ont contribué à la politisation de la conscience collective. Le phénomène s'encadre dans la politique de la Cour de Vienne avant comme but le contrôle et la manipulation de la culture populaire qui, à Vienne, a culminé dans la campagne «anti-Hanswurst» menée par Joseph Sonnenfels 18. L'essor de la culture imprimée et les progrès rapides de l'alphabétisation, impulsés par l'application de la Ratio educationis en Transylvanie, par les soins de Joseph II, ont eu comme résultat immédiat l'apparition d'une génération d'intellectuels qui au début a préconisé la formation d'un citoven éclairé, selon le programme suggéré par Vienne, pour poursuivre ensuite la formation d'un patriote capable de contribuer à l'affirmation de la nation roumaine 19. Pour les Roumains, constate Keith Hitchins, «les bénéfices immédiats les plus tangibles du règne de Joseph II furent l'essor donné à l'éducation et la reconnaissance formelle accordée à l'Eglise orthodoxe²⁰.

L'exemple roumain jette une lumière utile sur la politique de Joseph II, considérée comme sans issue à cause de l'étrange combinaison faite entre jansénisme et Lumières²¹ ou de l'ambition de «perfectionner l'appareil étatique désuet dont Marie-Thérèse et Joseph II ont hérité pour sauvegarder leur position au cœur de l'Europe danubienne »²². Le mouvement intellectuel roumain confirme le jugement de Grete Klingenstein : «le joséphisme tenta de transformer le système traditionnel de valeurs et de donner un sens nouveau à la vie en société et aux activités économiques: ... le but était d'intégrer l'homme dans un nouveau système, de le faire sortir du domaine local et régional»²³. Comme partout dans le monde, l'essor rapide de la culture imprimée a favorisé l'apparition des courants d'opinion et la cristallisation de nouvelles solidarités basées sur des principes élaborés par la raison. Si les Roumains ont dépassé vite les recommandations qui visaient la formation de sujets fidèles, c'est à cause de l'intensification de la circulation du livre roumain, justement à cette époque, et qui a consolidé la conscience roumaine par-dessus les frontières féodales. Au niveau de la mentalité paysanne, les progrès de la conscience nationale sont sensibles²⁴ et ce qui, dans l'intention de Joseph II, devait conduire à une consolidation de l'empire a mené à une homogénéisation du peuple roumain 25 : les ancêtres romains, la dignité latine qui dirigeait l'attention des patriotes vers les autres nations latines, toutes prospères et libres, dans la vision des membres de l'Ecole Transylvaine, ont impulsé le mouvement roumain qui a proclamé le droit des Roumains de participer à la vie politique de la principauté au

nom de l'égalité des devoirs et de la tolérance que le joséphisme avait promues pour démanteler le système de privilèges médiévaux.

3. «L'empereur Joseph était mort, les provinces belges des Autrichiens s'étaient soulevées avec epanastasis, tous les pays gouvernés par la Maison d'Autriche n'étaient pas contents des règlements faits par l'empereur Joseph», note Ienăchită Văcărescu dans ses mémoires²⁶. Il s'agit, en fait, des paroles qu'il prononca dans un conseil tenu par le grand vizir prêt à attaquer les Autrichiens. Il est évident que dans les cercles de la cour princière, où des nouvelles des plus diverses arrivaient de tous les points cardinaux, la révolution brabanconne a eu un écho assez notable. Les princes phanariotes ramassaient des informations utiles à la Porte, et un agent français attirait l'attention de son ambassadeur à Istanbul sur le fait que le prince de Valachie connaissait très bien les difficultés de la Cour de Vienne grâce aux informations transmises par l'ambassadeur de Prusse dans la capitale de l'empire. De plus, le journal Courrier de Moldavie publié à Iasi par l'armée russe a présenté au cours des mois de février et mars 1790 les événements de Bruxelles : le journal constatait que «les états de Brabant» désirent obtenir l'indépendance, mais le mémoire rédigé par « une assemblée patriotique» ne recevait pas l'approbation de la rédaction qui consignait, quand même, qu'«en dépit des intrigues et des manœuvres du parti aristocratique, le parti du peuple devient chaque jour de plus en plus formidable» et que la foule portait «la cocarde de la liberté»²⁷. Fort probablement, ces nouvelles se sont ajoutées au chapitre des rumeurs qui annonçaient une restructuration sociale et politique de l'Europe et qui dans les principautés roumaines provoquaient des réactions très diverses, d'après les indices fournis par l'écho de la Révolution française 28. C'est pendant ce laps de temps que le concept même de «révolution» commence à se préciser en roumain: un manuscrit contenant une traduction d'un appel révolutionnaire français porte le titre «Despre sculări» — «Des soulèvements», et il est intéressant d'observer que Văcărescu fait appel à un mot grec ayant ce sens. La révolution brabançonne a été perçue dans les milieux de la cour princière et par les élites, en général, en tant que mouvement nouveau qui pouvait provoquer un changement dans le rapport de forces entre Autrichiens, Russes et Ottomans; mais les événements de Bruxelles attirèrent l'attention des Roumains sur un pays qui devait, par la suite, devenir un genre de modèle d'un état qui vit aux carrefours des empires. Pour le moment, la communication entre les deux bouts de l'empire n'est pas directe, car les Roumains n'avaient pas reçu de la part des autorités locales l'autorisation nécessaire pour lancer une presse périodique : par méfiance, le gouverneur a rejeté toutes les demandes faites par les intellectuels roumains. Le circuit passe par Vienne, miroir concave ou convexe selon ses besoins. La révolte de Horea de 1784 a occupé les pages de la «Gazette des Pays-Bas», du «Journal politique ou Gazette des gazettes», du «Journal général de l'Europe», de la «Gazette van Gent» ou de l'hebdomadaire de Louvain «Weekelijks Nieuws uyt Loven», mais si les causes de la révolte ont été bien saisies, la portée et les objectifs majeurs du grand mouvement paysan roumain ont échappé aux regards des Belges.²⁹

Si les courants d'opinion ne se sont pas formés, d'un côté ou de l'autre, en revanche, la révolution belge a eu des conséquences favorables aux principautés danubiennes, puisque, préoccupés par la menace révolutionnaire, les Autrichiens ont évacué la Valachie et ont définitivement renoncé à une éventuelle annexion. Quarante ans plus tard, les choses avaient radicalement changé et la révolution belge de 1830 a eu un retentissement considérable dans les périodiques roumains : «Curierul românesc» a publié régulièrement des nouvelles de Bruxelles, dans «Albina românească» où paraissait une description historique de la Belgique ou dans le journal de Transylvanie «Icoana lumii» où une illustration représentant le palais «munițipal» se trouvait au milieu d'une description de la capitale de Belgique. C'est de ce moment que date la référence constante faite à la Belgique chaque fois qu'une discussion sur l'avenir des Roumains était entamée : au seuil de l'indépendance roumaine, les hommes politiques roumains ont demandé que leur pays acquière le statut international de la Belgique et que la Roumanie devienne une «Belgique de l'Orient». Nombreuses, dans ce sens, sont les allusions faites par les diplomates étrangers à cette proposition roumaine, d'autant plus que les références au passé récent s'avéraient tout aussi utiles : en octobre 1876, le diplomate britannique C.E. Mansfield rapportait que Ion Brătianu, le premier ministre du pays, lui avait déclaré que les Roumains résisteront, armes à la main, à toute tentative de forcer les frontières roumaines «et il a cité l'exemple de la Belgique et de la Suisse en 1870-1871»³⁰. Mais cet appel au modèle belge ne découle pas seulement des changements intervenus dans la communication intellectuelle, mais surtout de l'évolution de la conscience politique roumaine.

NOTES

- 1 Voir Aurel RADUTIU et Ladislau GYÉMANT, Austrian Reformism and the Romanians in Transylvania, in Enlightenment and Romanian Society. Edited by Pompiliu Teodor, Cluj-Napoca, Editura Dacia, 1980, p. 79.
- ² Voir Keith HITCHINS, L'idée de nation chez les Roumains de Transylvanie, 1691-1849, Bucarest, Editura Stiintifică și Enciclopedică, 1987, pp. 11-43.
- ³ Voir Peter F. SUGAR, Southeastern Europe under Ottoman Rule, 1354-1804, University of Washington Press, 1977, p. 152; à la p. 155 une comparaison avec la Suisse où la majorité de la population n'était pas éliminée de la vie politique.
- ⁴ Keith HITCHINS, p. 27.
- ⁵ Voir David PRODAN, Supplex Libellus Valachorum, Bucureşti, Editura Stiinţifică şi Enciclo-
- pedică, 1984. ⁶ Voir Emanuel TURCZYNSKI, Konfession und Nation. Zur Frühgeschichte der serbischen und rumänischen Nationsbildung, Düsseldorf, Schwann, 1976.
- ⁷ Voir David PRODAN, Răscoala lui Horea, Bucarest, Editura Stiințifică și Enciclopedică, 1984, 2 vol.; Franco VENTURI, Settecento riformatore, vol. IV/2, Torino, Einaudi, 1984; pour le programme de Sofronie, voir les documents publiés par Aurel RADUŢIU, Cîteva acte în limba română referitoare la miscarea lui Sofronie, in Stat - Societate - Națiune. Omagiu David Prodan, Cluj-Napoca, Editura Dacia, 1982, pp. 218-229.
- ⁸ Voir Karl A. ROIDER, Austria's Eastern Question, 1700-1790, Princeton University Press, 1982.
- ⁹ Voir Harald HEPPNER, Österreich und die Donaufürstentümer, 1774-1812, Graz, Institut für Geschichte, 1984. Les enfants de Marie-Thérèse apprenaient, d'après les «Lehrtafeln» dessinés pour eux, que le grand jeu avait comme partenaires l'Angleterre, la Prusse, la Russie, l'empire ottoman et la monarchie (Borbonica), la France — voir nos commentaires sur « Bilanx Austriaca», Lehrtafel für Erzherzog Ferdinand, dans L'histoire des mentalités et la comparaison des cultures, «Revue Roumaine d'Histoire», 1983, 4, pp. 293-301.
- *La guerra, affirme Alphonse Dupront dans L'acculturazione, Torino, 1966, p. 91, è evidentemente lo stato di grazia dell'acculturazione»; pour l'image de l'Autrichien, voir nos études Das Bild der Österreicher und der Türken in der rumänischen Kultur am Ende des 17. Jahrhunderts, «Wiener Beiträge zur Geschichte der Neuzeit», Wien, 10, 1983, pp. 44-53, et Das Bild des Österreichers und des Deutschen in den rumänischen Volkskalendern und Zeitschriften, 1800-1848, in Zeitschriften und Zeitungen des 18. und 19. Jahrhunderts in Mittel- und Osteuropa, Berlin, Ulrich Camen, 1986, pp. 56-64.
- " Voir, par exemple, les souvenirs de Timotei Cipariu (dans Jurnal, Cluj-Napoca, Editura Dacia, 1978).
- ¹² L'attrait de Vienne peut être aisément dépisté au niveau de la vie quotidienne, voir Avram ANDEA, Everyday Life in Romanian Society in the Century of Enlightement, in Enlightenment and Romanian Society, pp. 91-106.
- ¹³ Voir le compte rendu de R.J.W. EVANS paru dans «The Historical Journal», 30, 1987, 3, p. 767, et son livre traduit en allemand Das Werden der Habsburgermonarchie, 1550-1700, Böhlau, 1986.
- ¹⁴ Mathias BERNATH, Habsburg und die Anfänge der rumänischen Nationsbildung, Brill, 1972, et les commentaires de Alexandru ZUB, Cunoaștere de sine și integrare, Iași, Editura Junimea, 1986; Holm Sundhausen, Sozio-ökonomische und kulturelle Grundlagen der Nationsbildung in Ost-, Mittel- und Südosteuropa, in Deutsch-Rumänisches Colloquium, München, 1974, pp. 96-107, et nos commentaires dans Modelle im Bildungsprozess der modernen südosteuropäischen Kulturen, in Komparatistik. Festschrift für Zoran Konstantinović, Heidelberg, Carl Winter, 1981, pp. 71-77.

- 15 Poeții VACAREȘTI, Opere, Bucarest, Editura Minerva, 1982, pp. 270, 277.
- ¹⁶ Texte commenté par Ioan Lupaş dans les «Mémoires de la Section Historique de l'Académie», en 1935, et cité par Keith Hitchins, p. 112.
- ¹⁷ Les tableaux illustratifs dans A. Răduțiu et L. Gyémant, p. 79.
- ¹⁸ Dans ce sens, James VAN HORN MELTON, Von Versinnlichung zur Verinnerlichung. Bemerkungen zur Dialektik repräsentativer und plebejischer Öffentlichkeit, in Österreich im Europa der Aufklärung, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, Band II.
- ¹⁹ Voir Nicolae BOCŞAN, Contribuţii la istoria iluminismului românesc, Timişoara, Editura Flacăra, 1986, pp. 177-181; pour l'école de Blaj, voir Iacob MARZA, Scoală şi naşiune, Cluj-Napoca, Editura Dacia, 1987.
- Keith HITCHINS, p. 120.
- ²¹ C'est l'opinion de Karl Otmar FREIHERR VON ARETIN, Der Josephinismus und das Problem des katholischen aufgeklärten Absolutismus, in Österreich im Europa der Aufklärung, Band I.
 ²² Robert MANDROU, L'Europe «absolutiste», Fayard, 1977, pp. 260-261.
- ²³ Grete KLINGENSTEIN, Les états autrichiens, in L'absolutisme éclairé, Paris-Budapest, CNRS-Akademiai Kiado, 1985, pp. 207, 214.
- ²⁴ Dans ce sens, notre étude Conştiință națională și mentalitate țărănească, in Stat-Societate-Națiune, pp. 269-275.
- ²⁵ Des détails dans notre contribution au volume L'absolutisme éclairé, pp. 331-337.
- ²⁶ Poeții VACAREȘTI, pp. 305, 301.
- ²⁷ «Courrier de Moldavie » a été publié par le commandement russe à Iași pendant la guerre austro-russo-turque et les cinq fascicules (découverts jusqu'à présent) ont circulé intensément parmi les boyars et les lettrés roumains, puisqu'on sait que des sommes provenues des abonnements 260 soldats russes ont reçu des «gratifications» voir Dicţionarul literaturii române de la origini pînă la 1900, Bucarest, Editura Academiei, 1979, p. 234.
- ²⁸ Des détails dans notre étude L'image de la France dans les Pays Roumains pendant les campagnes napoléoniennes et le Congrès de Vienne, in Nouvelles études d'histoire, Bucarest, 1965, III, pp. 219-242.
- ²⁹ Nicolae EDROIU, Răsunetul european al răscoalei lui Horea, Cluj-Napoca, Editura Dacia, 1976, pp. 97-104.
- ³⁰ Le statut international de la Belgique est donné comme exemple au cours des discussions des membres du gouvernement roumain avec les diplomates, ainsi qu'il résulte des rapports des ambassadeurs et agents étrangers. Voir aussi *Independența României; Documente*, Vol. II, I^e partie: *Corespondență diplomatică străină*, Bucarest, Editura Academiei, 1977, p. 203; d'autres références à la Belgique aux pages 117, 207, 222, 276. Lord H.C. Vivian, consul général à Bucarest, relatait, en mars 1876, que le roi lui avait dit que son pays est «the proper Belgium of the East».

DIE LAGE DES SERBISCHEN VOLKES IN ÖSTERREICH IM LAUFE DES 18. JAHRHUNDERTS

par
Dejan MEDAKOVIĆ
Académic Serbe des Sciences et des Arts

Die Lage des serbischen Volkes im 18. Jahrhundert wurde nach dem mißlungenen Österreichisch-Türkischen Krieg im Jahr 1690 wesentlich verändert. Im selben Jahr zog sich der serbische Patriarch Arsenije III. Carnojević, zusammen mit den Kirchenvorstehern und vielen Angehörigen des christlichen Glaubens auf das habsburgische Territorium zurück, da er vor den türkischen Behörden wegen seiner Einwilligung zu Österreich kompromitiert worden war. Diese verhängnisvolle Tat wird alle Stufen der serbischen gesellschaftlichen wie auch politischen Lage ausschlaggebend beeinflussen. Es wird schließlich auch das Bild unserer jahrhundertelangen geistigen Bestimmung transformiert, ungeachtet der Tatsache, daß die Verbindung mit der Welt der östlichen Orthodoxie nie bis zum Ende gelöst wurde, genau so wie die Verbindung mit der eigenen Staatstradition.

Die Entscheidung des Patriarchen Arsenije III. Čarnojević für Österreich hatte als unmittelbare Folge die Verletzung jenes serbisch-türkischen, politischen Gleichgewichts, das durch den Wiederaufbau des Patriarchats von Peć im Jahr 1557 hergestellt worden war. Von diesem Jahr an gelang es nämlich dem Patriarchat vor allem organisatorisch stärker zu werden, seine Jurisdiktion nach Westen zu verbreiten und in den Grenzen seiner Privilegien auch manche Funktion des verlorengegangenen mittelalterlichen serbischen Staates zu übernehmen. Es entstanden jedenfalls unter der Obhut der serbischen Kirche manche Bedingungen, sogar auch Anregungen für viele Befreiungsbewegungen der Christen auf dem Balkan, besonders zu Zeit des Patriarchen Jovan, so daß die Einladung des österreichischen Kaisers Leopold I.. die in der sogenannten "Literae invitatione" ausgedrückt und am 6. April 1690 abgesandt wurde, keine Überraschung hervorrief. Dadurch wurden die Serben zum Türkenaufstand angespornt, ohne dabei ihre "Herde" zu verlassen. Neben der Freiheit und des Rechts auf ihr Glaubensbekenntnis verspricht ihnen der Kaiser auch das Wahlrecht, wobei sich dieses Recht auf die Wahl der Fürsten als Stammvorsteher der Stammesordnung, die damals einen großen Teil des Balkanbinnenlandes umfaßte, bezieht.

Die Flucht aus Peć nahm der Patriarch als vorläufige Lösung, als ein notwendiges Übel, an. Die Hoffnung auf die Zurückgewinnung des Throns von Peć verließ ihn, sogar während der schwierigsten Jahre nach der Großen Wanderung, nicht. Daß diese Jahre wirklich "die letzten schweren, jämmerlichen und gewalttätigen Zeiten" waren, davon zeugen viele Inschriften. Völlig im Sinne von Mönchsformeln führten die Chronisten an, "daß viele wegen unserer Sünden ums Leben gekommen sind, und im ganzen Land Kirchen und Kirchengefäße zerstört wurden." Der Chronist notierte auch die Zerstörung großer berühmter Klöster wie Mileševa, Durdevi Stupovi, Sopoćani und Studenica; "es wurden viele durch christliche Hände hergestellte Werke zerstört sowie auch die Reliquien der Heiligen, und es geschah nach Gottes Worten: es stand ein Volk gegen das andere auf, und die Brüder quälten sich untereinander, und einer schnürte dem anderen die Kehle zu."²

Diese Lage hat in seiner Inschrift auf rührende und erschütternde Weise "der sündhafte Streicher" Stefan Ravaničanin am 31. Mai 1696 ausgedrückt. Sechs Jahre nach der Großen Wanderung 1690 hat er sowohl auf unmittelbare als auch auf erschütternde Weise von den Leiden des serbischen Volkes und seiner Heiligtümer geschrieben: "und was für Gram, Elend und Drangsal — so etwas gab es nie; sogar in den Büchern gab es solche Kriege nicht. Und diese Länder wurden öde: Ungarn, Serbien, Bulgarien und die Herzegowina bis nach Saloniki selbst, der Stadt Konstantins des Großen, und bei den Serben herrschte der größte Hunger und es wurde so viel wie nie geplündert, viele Ortschaften wurden verlassen und viele Klöster verwüstet; dabei wurden viele heilige Reliquien weggetragen, die anderen Klöster wurden niedergebrannt und an den heiligen und geistlichen Gefäßen und Gewändern vergriffen sich heidnische und jämmerliche Hände. Weh uns, Väter und Brüder, o weh uns, solch eine Trauer! Während dieser Zeit vagabundierten die armen Mönche von Ort zu Ort in Ungarn und Deutschland, wurden sie sowohl von den Ungarn als auch von den angeblichen Christen vertrieben, beleidigt, gehaßt und Abtrünnige genannt." Übrigens hat Patriarch Arsenije III. Čarnojević selbst in einer inspirierten literarischen Gattung sowohl seine Qualen als auch die des Volkes zur Zeit der Großen Wanderung beschrieben.

Die Große Wanderung der Serben 1690 aus der mittelalterlichen Heimat, die von dem legitimen Patriarchen von Peć geleitet wurde, rief bereits von Anfang an auch bei den österreichischen Staatsbehörden bestimmte Rechtsfolgen und -probleme hervor, die aus verschiedenen Umständen entstanden. Einerseits haben sich die Serben in allen Verhandlungen mit Wien auf die Privilegien berufen, die die serbische Kirche schon unter den Türken

erworben hatte, und andererseits haben sie ihre Ansprüche danach gestellt. daß Ihnen vom neuen Staat dieselben Rechte garantiert werden. Alle diese Forderungen, die an den Kaiser persönlich gerichtet worden waren, waren für die Staatsbehörden schwer annehmbar, weil sie fast völlig die Rechte der ungarischen Stände und ihrer Versammlungen vernachläßigt haben. Diese Forderungen wurden mit Rücksicht auf höhere Staatsinteressen angenommen. Der Zwiespalt und die Mißverständnisse mit den ungarischen Ständen gingen eben aus der Tatsache hervor, daß Österreich zur Zeit Leopolds I., trotz der absolutistischen Bestrebungen des Kaisers selbst, seine im wesentlichen mittelalterliche Staatseinrichtung, noch immer nicht endgültig geändert hat. Besonderes Beharrungsvermögen in der Verteidigung des Rechtes auf die Stefanskrone pflegten die ungarischen Stände zu zeigen. auf deren Territorium sich die meisten serbischen Flüchtlinge niedergelassen hatten. Übrigens ist der Prozeß der Umwandlung Österreichs zu einem einheitlichen, zentralistischen, absolutistischen Staat, auch später unter Kaiser Karl VI., Kaiserin Maria Theresia und Kaiser Joseph II. verzögert, und schließlich wurde dieser Prozeß durch die Wirkung der starken ungarischen Opposition verhindert. Es ist daher selbstverständlich, daß auch die Frage der serbischen Privilegien in Verbindung mit der inneren Entwicklung des österreichischen Imperiums stand und davon abhängig war. Ebenso waren auch außenpolitische Faktoren, angefangen vom europäischen Machtgleichgewicht und von den zahlreichen Kriegen, in denen den Serben als Militärkraft eine wichtige Rolle zukam, bedeutend. Andererseits darf man die Tatsache nicht vergessen, daß die Serben auf dem österreichischen Staatsgebiet, genauer gesagt in den Ländern, die zu Kroatien und Slawonien gehörten, bereits seit dem 14. Jahrhundert ansässig sind, wo sie in das Verteidigungssystem der Militärgrenze eingegliedert waren, und so schon früher ihre Privilegien genossen haben. All diese keinesfalls einfachen Fragen, die Staats-, Rechts- und legitimistisch-dynastische Problematik betreffend, bekamen nach der Wanderung im Jahre 1690 ihre Anregungen zu ihrer Regulierung. Das serbische Problem stellt ein sehr interessantes Detail der habsburgischen Staatspolitik dar. Es erscheint auch als Faktor in den klar geäußerten Plänen des Wiener Hofes, um dessen Herrschaft über Illyrien, d.h. über den Balkan zu sichern. Solche mutigen Pläne entstanden, besonders nach der türkischen Niederlage bei Wien, die die Hoffnung weckte, daß die ottomanische Macht nicht mehr unbesiegbar sei, und daß reelle Möglichkeiten bestünden, sie endlich aus Europa zu vertreiben.

Was konnten die Serben den habsburgischen Herrschern in Verbindung mit all diesen Plänen anbieten? Was für eine Lage konnten sie für sich in Anspruch nehmen, und wie wurde schließlich ihr jahrhundertelanger Kampf um Privilegien beendet?

Vor allem wurde das Schicksal des serbischen Volkes in der Habsburger Monarchie im Laufe des 18. Jahrhunderts durch das System der Militärgrenze bestimmt, sowie auch durch all jene Privilegien, die aus dieser Einrichtung hervorgegangen sind. Trotz aller Versuche, daß im Laufe der Jahrhunderte alte serbische Privilegien an die Modernisierung des österreichischen Staates angepaßt werden, besonders im 17. und 18. Jahrhundert, hat das System der Militärgrenze bis zur Auflösung im Jahre 1881 ausgehalten. Dieses System stellte für die Serben die Hauptstütze ihrer privilegierten Lage dar, indem es aus den Grenzern, bereits zu Beginn des 16. Jahrhunderts, freie Bauern machte, die von der Standmacht des kroatischen Landtages ausgenommen wurden.

Aus den gesellschaftlichen Umständen, die in anderen Gebieten des Balkans herrschten, besonders in der alten Herzegowina, machte man unter der Führung des Patriachats von Peć, Versuche für den Wiederaufbau des mittelalterlichen serbischen Staates. Um 1594 entsteht die illyrische Heraldik, die die Abkömmlinge der angesehenen herzegowinischen Familien bemüht waren ihren geplanten Bundesgenossen zu beweisen, daß die Christen auf dem Balkan früher ihren großen Staat, ja sogar ein Kaiserreich gehabt hatten. Dieses Imperium Illyricum umfaßte Mazedonien, Illyrien, Bosnien, Dalmatien, Kroatien, Slawonien, Bulgarien, Serbien, Raszien und das Küstenland. Mit anderen Worten entstand auf dem Gebiet der alten Herzegowina in völliger Übereinstimmung mit der serbischen Kirche der erste Gedanke zum Wiederaufbau des serbischen Staates. Dieser Gedanke des Wiederaufbaus wird auch unterstützt von den dalmatinischen Gelehrten und Dichtern, obwohl er auf so unsicheren geschichtlichen Beweisen beruhte. Man soll auch die Tatsachen nicht vergessen, daß das Abendland bereits 1601 über die Vergangenheit der Südslawen und ihrer Staatsgebiete im Buch des ragusinischen Abtes Mavro Orbin "Il regno degli sciavi" informiert worden war. Der Weg bis Wien war offen, genauer gesagt der Weg zum Entschluß, daß man den ganzen Raum Illyriens, d.h. des Balkans, in das Konzept der österreichischen Politik einschließt. Nur auf diese Weise kann man die Rolle von Pavle Riter Vitezović verstehen, der als Hofgeschichtsschreiber Kaiser Leopolds I. eine ganze Reihe von geschichtlichen Abhandlungen geschrieben hat, denen er die Legitimität der österreichischen Prätentionen auf Illyrien zu beweisen versuchte. In Bezug auf solche Umstände, als die Wege der Krieger von den Wissenschaftlern gerechtfertigt wurden, erscheint auf der politischen Szene Graf Dorde Branković. Er erklärte sich als Sproß der mittelalterlichen Dynastie Branković, ja sogar als Despot des Illyricums, was ihm zulezt die lebenslange Internierung in Eger brachte. Diese Beseitigung des ambitiösen serbischen Grafen wurde auf Grund der formulierten Staatsräson, "Nihil male fecit, sed ratio status hic exposcet", durchgeführt. Umsonst waren die Anträge der serbischen

Volksversammlungen, ebenso wie die russischen Interventionen und Bittschriften des Patriarchen Arsenije III. Čarnojević für die Befreiung des internierten Grafen. Graf Branković blieb dort interniert, wo er zum Glück für die serbische Historiographie seine monumentalen "Chroniken" geschrieben hat, in denen er beharrlich seine legitimen Rechte auf den Despotentitel behauptete. Nur auf den ersten Blick gewinnt man den Eindruck, daß der Fall Dorde Branković nur eine Nebenepisode auf der wechselhaften barocken Szene des österreichischen Imperiums am Ende des 17. und am Anfang des 18. Jahrhunderts darstellt. Für die Serben war es wichtig, daß Graf Dorde Branković Anspruch auf die Errichtung eines separaten serbischen Territoriums erhoben hat, ungeachtet seines Vorschlages, daß es unter der unmittelbaren habsburgischen Herrschaft errichtet werden sollte. Anstatt des separaten Territoriums haben sich die österreichischen Herrscher im Laufe des 18. Jahrhunderts den Serben gegenüber auf eine andere und für die Staatsinteressen und die innere Ordnung in der Monarchie praktischere Weise verhalten. Schon Leopold I. erwies den Serben 5 Privilegien und zwar: Einladungsmanuskript vom 6. April 1690: Privilegium vom 21. August 1690, das den Grund zur Kirchen- und Volksselbstverwaltung in der Monarchie darstellt; Protektionsdiplom vom 11. Dezember 1690, das von der Ungarischen Hofkanzlei ausgestellt wurde; Privilegium vom 20. August 1691, wodurch die Macht des serbischen Archiepiskopus neben den kirchlichen Angelegenheiten auch die Weltsachen des serbischen Volkes umfaßt; das durch die Ungarische Hofkanzlei ausgestellte Privilegium vom 4. März 1695, wodurch die geistliche Organisation der serbischen Kirche genehmigt, die Episkope bestätigt und die durch frühere Privilegien erworbenen Befugnisse und Sonderrechte garantiert wurden⁴. All diese Privilegien, die einen festen Rechtsgrund für die Lage des serbischen Volkes in der Monarchie, genauer gesagt den Grund seiner Volks- und Kichenverwaltung darstellten, wurden auch von den Nachfolgern des Kaisers durch neue Privilegien oder Bekräftigungen bestätigt, von denen die am 7. August 1706 von der kaiserlichen Hofkanzlei und am 29. September desselben Jahres durch die Ungarische Hofkanzlei ausgestellten bestätigten Privilegien Josephs I. und die Privilegien Karls VI. vom 2. August, d.h. vom 8. Oktober 1713 mit dem Schutzdiplom im Anhang vom 10. April 1715 sowie auch die Privilegien von Maria Theresia vom 24. April, d.h. 18. Mai 1743 am wichtigsten sind. Nach diesem Jahr zeigt das weitere Schicksal der serbischen Privilegien die Tendenz zur Verengung und Begrenzung der alten Rechte.

Dieser Aufgabe dienen die Regulamente Maria Theresias aus dem Jahre 1770 und 1777 und schließlich auch das Erläuterungs-Reskript vom 16. Juli 1779 und das Konsistorialsystem aus dem Jahre 1782, wodurch serbische Privilegien im großen und ganzen liquidiert worden waren, da im

Paragraphen I des Erläuterungsreskripts betont wurde, daß die Privilegien nur "iuxta intellectum hujus benigni Rescripti Nostri Declaratorii.... (nach dem Sinn und Verstand dieses Unseres gnädigsten Erläuterungs-Rescripts)"5 gültig sind. Im Zeitraum vom Invitatorium aus dem Jahre 1690 bis zum Konsistorialsystem von 1782, kam es unter dem serbischen Volk selbst zu unumgänglichen gesellschaftlichen Änderungen und Differenzierungen. Die gesellschaftlichen Kräfte außerhalb der Kirche waren jedoch bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts nicht genügend entwickelt, um die Patriarchats-, d.h. Kirchenanschauung und -deutung der Lage des serbischen Volkes in Österreich wesentlich ändern zu können. Alle Auseinandersetzungen mit dieser Lage begannen unabhängig von der Kirche, egal ob es sich um Privilegien zum Bau neuer Kirchen handelte, oder ob es um die Kalenderreform der Kaiserin Maria Theresia ging. Alle Bestimmungen der österreichischen Herrscher wurden bei den Serben in Bezug auf das ganze Volk gemessen und geprüft. Im Hintergrund solcher Überzeugungen stand zweifellos das sich immer mehr entwickelnde Nationalbewußtsein der Serben. Bei dieser Gelegenheit lohnt es sich, auf die vielen graphischen Blätter aufmerksam zu machen, die bei den Serben die Ideen des geplanten Historismus sowie die nüchterne Formulierung ihrer geistlichen Erbschaft beweisen. Bis 1741 wurden alle diese Kupferstiche mit fast unumgänglichen Klosterveduten von der Kirche unterstützt und sie beweisen so ihre übermächtige Rolle im Leben des serbischen Volkes. Das zweite Beispiel bezieht sich auf die schon erwähnte Kalenderreform. Mit dieser Reform von 1775 wurden aus dem Kalender alle Feiertage der serbischen Heiligen, außer dem des Heiligen Sava, ausgelassen⁶. Welche geistigen Umstände damals herrschten, und welche Widerstände die Kalenderreform bei den Serben hervorgerufen hatte, beweist der Protest der Bürger von Novi Sad, den sie dem Metropoliten Vićentije Jovanović am 8. Oktober 1777 und den Bischöfen Mojsije Putnik aus Temeswar und Vićentije Popović aus Werschez übersandt hatten. Bereits am 26. Oktober desselben Jahres beklagten sich auch die Einwohner von Werschez bei ihrem Episkopen, indem sie ihm Vorwürfe machten, "weil du uns unsere Heiligen enterbt hast." Es beklagten sich auch die Einwohner aus Pančova in einem an ihren Episkopen Putnik am 22. Januar gerichteten Brief, in dem sie schreiben: "Wir hören und sehen sehr gut mit unseren eigenen Augen, daß unsere Gebieter etliche Kalender herausgegeben haben, in denen uns verboten wird, viele unserer Heiligen zu feiern, und zwar unter dem Vorwand, daß wir dadurch viel Zeit verlieren würden, obwohl wir bei solchen Feiern weder unserem Haus noch dem Kaiserhof Schaden zufügen würden. Wenn wir nicht feiern, dann fühlen wir auf uns Gottes Zorn, was wir seit 1769, als diese Neuerungen eingeführt worden waren, zu spüren bekamen, so daß wir viele Zeichen von Gottes Zorn empfingen, wie z.B. Überschwemmungen, den Mangel an Früchten, sowie auch Schaden in anderen Angelegenheiten. Dabei ist auch bemerkenswert, daß man in den Kalender, der auch einen deutschen Teil enthält, unsere serbischen Heiligen eingetragen hat, sie wurden aber nicht als serbische Heilige, wie z.B. der Heilige Sava bezeichnet. Das tat man aus dem Grund, weil man die Kinder dazu zwingen wollte, unsere Heiligen allmählich zu vergessen, und aus ihrem Gedächtnis völlig zu verdrängen, damit sie den Glauben, daß die Heiligen unserer Herkunft sind, nicht mehr bewahren können."⁷

Ähnlich haben sich auch die Einwohner aus Buda in ihrem Brief von 24. November 1778 geäußert, und so äußern sich auch die Einwohner von Vukovar in ihrem dem Vizevorsteher übersandten Brief⁸. Allerdings fällt es auf, daß es sich dabei um mächtige, wohlhabende Stadtzentren handelt.

Der patriotische Charakter dieser Proteste ist völlig offensichtlich, und er überschreitet seinen religiösen Rahmen weit. Man sollte ein solches Verfahren der serbischen Kirchengemeinde auch in Verbindung mit der allgemeinen Barockisierung des Herrscherheiligenkultes, vor allem des Kultes des Fürsten Lazar und des Kaisers Uroš, des letzten Vertreters der Nemanjidendynastie, betrachten, deren Kultzentren nach der Großen Wanderung 1690 die syrmischen Klöster Vrdnik-Ravanica und Jazak wurden. Diese Barockisierung wird auch in der immer häufigeren Deutung ihrer Biographien, in der vermehrten Anwendung geschichtlicher Begebenheiten zu moralisierenden Zwecken ausgedrückt. Dies kulminiert in dem für den Bedarf der geistlichen Schule in Karlowitz von ihrem Lehrer Emanuel Kozačinski geschriebenen Schuldrama "Der Tod Urošs V.". E. Kozačinski kam im Rahmen der sogenannten "geistlichen Hilfe" aus Rußland.

Diesem Namen sollte man auch den von Maksim Suvorov, der auch Lehrer war, hinzufügen. Auf diese Weise können wir gleich die geistlichen Verhältnisse des serbischen Volkes in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts, genauer betrachten. Wie wichtig die russische Komponente, besonders auf dem Gebiet des Schulwesens und der geistlichen Erziehung, auch war, so darf man keinesfalls noch zwei weitere Komponenten vergessen, die sich fast parallel und mit wenigen Antagonismen entwickelten. Die erste Komponente ist zweifellos mit dem alten geistlichen Erbe verbunden, das auf dem Gebiet Ungarns im Laufe des 16. und 17. Jahrhunderts und besonders in Syrmien und im Banat ihre festen Stützen gehabt hatte. Das beweisen auch die ca. 30 Klöster, die auf diesem Gebiet gebaut wurden. Die geistliche Kultur, die dorthin von den Serben nach 1690 übertragen wurde und die sich nicht von der Kultur in den Gebieten des Donauraums unterscheidet, ist selbstverständlich mit der bestehenden verflochten. Als gutes Beispiel für diese Behauptung könnte man eine Reihe der Abschriften von Dušans Gesetzbuch anführen, die im Laufe des 18. Jahrhunderts entstanden. Unter ihnen nimmt die Abschrift des Gesetzbuches, das der Mönch Pahomije,

100

Mitbruder des Klosters Rakovac 1700, angefertigt hat, eine besondere Stellung ein. Es handelt sich um ein Kloster, in dem 1714 alle Lobgedichte an die serbischen Herrscherheiligen in den sogenannten "Srbljak" eingetragen

Diese auffallend große Anzahl der Abschriften von Dušans Kodex wirft die Frage des Bedarfs der Abschriften und über den Charakter ihres Gebrauchs auf. Schon jetzt ist es klar, daß man bei der Suche nach der richtigen Antwort mit der Untersuchung der Anwendung des mittelalterlichen serbischen Rechtes im späteren Zeitabschnitt der türkischen Herrschaft retrospektiv beginnen muß. Nicht unwichtig sind auch die späteren Abweichungen von den ursprünglichen Versionen des Gesetzbuches, in denen man auch die Rolle der serbischen Kirche, genauer gesagt ihre privilegierte Lage in der Türkenzeit ahnt. Jedenfalls hat die Nutzung von Dušans Kodex, ungeachtet seiner Version, seinen bestimmten Gebrauchswert. Nach der Meinung D. Bogdanovićs "ist die Kirche danach bestrebt, in ihrer erweiterten Zuständigkeit oder durch Vermittlung in verschiedenen Gestalten des laischen Verfahrens und der Jurisdiktion einen gewissermaßen der Gegenwart angepaßten Rechtskodex anzuwenden. Sie konstruiert dadurch sowohl sich selbst als auch ihr Volk als legitimen Abkömmling eines freien, unabhängigen Staates, der seine Stellung in der "Kaiserlichen" Hierarchie der mittelalterlichen Staaten gehabt hat und diese Stellung auch in der neuen Epoche haben muß. Die Tradition von Dušans Kodex im 17. und 18. Jahrhundert bestreitet wesentlich die Legitimität der osmanischen wie auch einer jeden fremden Herrschaft. Sie hebt die souveräne Autonomie des Volkes hervor, die das Erbe dieser Gesetzgebung ist. Sie kündigt die Restauration unter den neuen geschichtlichen Umständen an. Mit dieser ,jüngeren' (nach Solovjev ,Küstenländischen') Redaktion von Dušans Kodex eröffnet die serbische Kirche im ganzen Gebiet des Patriarchats von Peć, d.h. später auch im Gebiet des Bistums von Karlowitz, die Perspektive der politischen Befreiung des serbischen Volkes und des Wiederaufbaus des serbischen Staates. Die Anwendung der serbischen Gesetzgebung im 17. und 18. Jahrhundert sollte ein Beweis dafür sein, daß das serbische Volk, sei es in den Grenzen des Osmanischen Reiches oder in Ungarn die Rechtsattribute seiner Staatlichkeit nie verloren hat. Die neue Redaktion von Dušans Kodex geht als eine wichtige Einzelheit in das Bild eines breitaufgestellten Nationalprogramms ein." Und so wird im Laufe des 18. Jahrhunderts die frühere Vorstellung von Kaiser Dušan, die von der serbischen Kirche in vom späten 14. bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts geschaffen und durch die negative Stellung des Patriarchats von Konstantinopel hervorgerufen worden war, allmählich unklar. Der frühere Usurpator und Übertreter einer vom byzantinischen Standpunkt aus unveränderlichen, diesseitigen Staatsordnung, steht allmählich in den Augen der Serben im 18. Jahrhundert als großer Kaiser auf, der

über das ganze Illyricum geherrscht hatte, so daß seine Darstellungen in Žefarović-Mesmers *Stematografija* von 1741 nicht überraschen. Noch einmal begegnen wir im Laufe des 18. Jahrhunderts der Erscheinung des programmierten, serbischen Historismus, der auf die frühe Formierung des serbischen Nationalbewußtseins einen wesentlichen Eindruck ausübt.

Das waren die Zeiten der großen und meist nicht vorausgesehenen politischen Wendungen, der phantasievollen militärischen Eroberungen, in denen am Verhandlungstisch auch das verloren ging, was die begabten Heerführer einmal erobert hatten. In diesem Falle erinnern wir an die Befreiung Nordserbiens (1717-1739), d.h. vom Frieden von Passarowitz bis zum Frieden von Belgrad. Auf den österreichischen geographischen Karten jener Zeit ist dieses Gebiet als Königreich Serbien bezeichnet. Zu der Zeit haben die Österreicher das Erzbistum von Belgrad gegründet, indem sie auch die 2 Bistümer des Banats diesem Metropoliten unterstellten. Beharrlich verhinderten sie die Vereinigung des schon bestehenden Erzbistums von Karlowitz mit dem in Belgrad, zu deren Vereinigung es jedoch 1726 trotz alledem kam. Es ist offensichtlich, daß die kaiserliche Politik am Balkan gerade mit diesem Territorium in Bezug auf ihre weiteren Pläne gerechnet hat. Jedoch konnten sie wegen dem Abzug der kaiserlichen Armeen aus Nordserbien nach dem Frieden von Belgrad 1739 nicht realisiert werden. Man gewinnt den Eindruck, daß damals dem serbischen Volk eine weitere politische Chance verlorenging, um sich, selbstverständlich unter österreichischer Oberherrschaft, eines eigenen Territoriums zu bemächtigen. Noch einmal wird bei den Serben während der Nationalversammlung von Temeswar 1790 die Hoffnung auf den Erhalt eines von der ungarischen Macht unabhängigen Territoriums aufflammen. Diese Kombinationen kommen diesmal als direkte Anregung aus Wien, damit die immer lautere und gefährlichere ungarische Opposition zum Schweigen gebracht werde. Dieses Territorium im Banatgebiet wurde den Serben in Aussicht gestellt, da es von den Habsburgern als neuerobertes Land als Kammeralgut betrachtet worden war. Aus diesem Grund war es den Behörden in Wien direkt unterstellt. Obwohl auch dieser politische Plan der Serben im 18. Jahrhundert fehlgeschlagen war, und weil er sich als solcher als unreell erwiesen hatte, sollte man nicht vergessen, daß er die serbische Gesellschaft gründlich erregt hatte. Es kam während dieser Tagung zu scharfen, prinzipiellen Auseinandersetzungen, besonders auch mit der Kirchenhierarchie. Diese Mißverständnisse mit der Hierarchie begannen bereits in der Mitte des 18. Jahrhunderts und erreichten erst bei der Nationalversammlung in Temeswar ihren Höhepunkt. Auf diese Weise wurde die serbische Gesellschaft mit der Tatsache konfrontiert, daß die Zeit des endgültigen Abschiedes von der Kirchensuprematie gekommen sei. Die Zeit der alten kaiserlichen Privilegien war vorbei. Diese Tatsache begriff vor allem das Bürgertum und versuchte sich sofort an die neuentstan-

denen gesellschaftlichen Umstände der Österreichischen Monarchie anzupassen. Diese neuen Umstände führten keinesfalls zur hartnäckigen Verteidigung der alten Privilegien, die vom Alltagsleben übertroffen worden waren. Im übrigen war nicht einmal die zentrale Macht der Monarchie selbst imstande, ihrem beständig unruhigen ungarischen Teil erfolgreich Widerstand zu leisten. Die politischen Abtretungen, die nach dem Tod Josephs II. sein Nachfolger Leopold II. machte, führten praktisch zum völligen Zusammenbruch fast aller josephinischen Reformen, durch die sein Bruder den uneinigen Staat wieder zu stärken versuchte. Die Ereignisse um und während der Nationalversammlung von Temeswar vergingen nicht ganz unbemerkt und ohne Folgen für das serbische Nationalbewußtsein. Die mißlungenen Bestrebungen, daß die Serben als ein historisches Volk im Rahmen der österreichischen Monarchie ein eigenes Territorium bekamen, hatten zur Folge, daß sie diese Pläne auf das Gebiet des Belgrader Paschalik, das sich im Bereich des Ottomanischen Reiches befand, umsetzten. Was dem serbischen Bürgertum im Donaugebiet nicht gelang, verwirklichte die Serbische Revolution im Jahre 1804.

Analysiert man die serbische Kultur nach der Wanderung 1690, so fallen die Erscheinungen des latenten Historismus, die bewußte Rückkehr zum alten geistlichen Erbe, sowie die Inspiration durch die Tradition sofort auf. Die langjährige Anknüpfung der Serben an die Welt der byzantinischen Zivilisation war am Anfang weder im neuen Staat nach 1690 noch in den veränderten Lebensbedingungen unterbrochen. Neben vielen schriftlichen Zeugnissen — die Kodex-Abschriften Kaiser Dušans stellen nur ein auserkorenes Beispiel dar — bietet auch die serbische Kunst von 1690 bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts den Beweis für die Fortsetzung und Pflege jener Auffassungen, die sich auf die Zeit nach der Restauration des Patriarchats von Peć 1557 beziehen. Ungeachtet ihres rustikalen Ausdrucks haben die Ikonen der serbischen Zographen in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts ihren traditionellen spätbyzantinischen Charakter bewahrt. Neue Elemente der westlichen Barockkunst werden in diese Malerei erst durch bescheidene, vor allem dekorative Elemente zum Vorschein kommen. Radikale Veränderungen, die den Charakter der serbischen Kirchenmalerei in neuen Formen repräsentieren, entstehen ab 1750. Seit dieser Zeit, besonders von 1750 bis 1770 wird der Einfluß der ukrainischen Ikonenmalerei offensichtlich. Zum direkten Nachahmen der zeitgenössischen Kunst in Österreich wird es erst in den achtziger Jahren des 18. Jahrhunderts kommen. Damals wurde die erste Malergeneration, die an der Wiener Kunstakademie ausgebildet wurden, tätig. Diese globale und etwas einfache Periodisierung der serbischen Malerei bezieht sich jedoch nicht auf das ganze Territorium, auf dem die Serben lebten, sondern nur auf die Gebiete, die unter der Jurisdiktion des Erzbistums von Karlowitz standen. Die Serben im venezianischen Dalmatien, wie auch die Serben in Triest, blieben den traditionellen Formen verbunden, die von den sogenannten italo-kretischen Werkstätten gepflegt worden waren. Andererseits wurden die Kirchen und Klöster im Küstenland auch mit den importierten levantinischen Ikonen geschmückt, auf denen wir, neben den traditionellen Formen, auch Elemente des sogenannten levantinischen Barocks erkennen können.

Ein etwas verändertes Bild besteht im Bereich der Kirchenbaukunst. Trotz vieler Schwierigkeiten, die mit dem Erhalten einer Staatsgenehmigung für den Kirchenbau verbunden waren, wurde im Karlowitzer Erzbistum viel gebaut. Dabei kamen zwei Hauptrichtungen besonders zu Ausdruck. Einerseits erscheinen die Formen der serbischen mittelalterlichen Architektur. die für den Raška- und Morava-Typus charakteristisch sind. Für diese Behauptung ist die neue Kirche des Klosters Kovilj in der Bačka, deren Bau 1741 begonnen wurde, ein gutes Beispiel. Damals hatte der Archimandrit aus dem Kloster Kovilj, Agapije Popović, einen Bauvertrag mit den Meistern aus dem Dorfe Lange bei Saloniki abgeschlossen. In diesem Dokument ist folgender Punkt am interessantesten: "Wir sollen die Kirche in Manasija völlig, d.h. sowohl innen wie auch außen, nachahmen."9 Die Kirche in Kovilj entstand zur Zeit, als die Barockformen in die serbische Kunst schon eingedrungen waren. Sie ist nicht das einzige Beispiel dafür. daß die traditionellen Auffassungen in der serbischen Architektur zum Vorschein kommen. Solche Bestrebungen sind in einer Reihe von Klosterkirchen, die im 18. Jahrhundert entstanden sind, zu bemerken. Als Beispiele sind die Klöster Beočin, Grabovac, Šišatovac, Partos, Pakra, Letovina und Pribina Glava zu erwähnen. Sogar in den Städten erscheinen solche traditionelle Auffassungen, wie z.B. die Peter und Paul Kirche in Karlowitz und die Muttergotteskirche in Sremska Kamenica.

Im Gegensatzzu diesen traditionellen Strömungen in der serbischen Architektur des 18. Jahrhunderts erschienen bereits in den Jahren nach 1690 Barockbauten. Leider gibt es keine bestimmten Angaben darüber, wie diese Bauten von der serbischen Kirchenhierarchie betrachtet und angenommen wurden. Aus den Archivquellen ist bekannt, daß die größte Anzahl dieser Bauten deutschen Meistern anvertraut worden war, die offensichtlich kundiger als die einheimischen Zimmerleute waren. Als Beispiel können wir die Kirche in Osijek anführen, die 1719 oder 1720 beendet wurde. Nach dem Vertrag, der am 12. Juli 1718 abgeschlossen worden war, wurde die Kirche von Gregor Sorger erbaut 10. In einer Inschrift aus dem Jahre 1706, in der über den Wiederaufbau der alten Klosterkirche in Kovilj gesprochen wird, wird betont, daß diese Arbeiten "durch deutsche Meister ausgeführt worden sind." 11 Auch die serbische Kirchengeimeinde in Komoran hat am 1. Mai 1716 einen Vertrag mit dem Meister Thomas Spieler unterzeichnet.

Bei ihm wurde der Bau eines neuen Kirchturms bestellt, da der alte Risse aufwies

So wurde, soweit es politische und materielle Umstände erlaubten, eine Reihe von Barockkirchen im Laufe des 18. Jahrhunderts erbaut. Ihre wesentlichen Stilmerkmale weisen auf eine gemeinsame Verwandtschaft hin. Es kommen bescheiden aufgegliederte Westfassaden vor, die durch dekorative Elemente, wie profilierte Pilaster und Lisenen, Simen und Kränze belebt werden, während Säulen beträchtlich seltener vorkommen. Außerdem gehören Pilaster und Lisenen auch auf den hohen, schmalen Türmen zu den wichtigsten Dekorelementen. Die stilistische Ähnlichkeit mit den katholischen Kirchen im Donaugebiet ist offensichtlich. Deshalb konnte Irinej Falkovski, Koauditor des Erzbistums von Kiew, in seinem Schriftstück über die Serben wie folgt schreiben: "Serbische Kirchen wurden in vielen bekannten ungarischen Ortschaften innen sehr reich ausgestattet, und als Vorbild pflegte man dabei katholische Kirchen zu nehmen. Unter den Kirchen waren die in Buda und Pest am berühmtesten." 12

Hebt man schließlich die Hauptmerkmale der Barockarchitektur bei den Serben hervor, so sieht man, daß der im Grunde feudale und monarchistische Stil in seiner ruhigen, bürgerlichen Variante übernommen und gepflegt wurde. Der Einfachheit und Strenge ihrer Form nach entsprechen die serbischen Kirchen jenen Forderungen der späteren josephinischen Zeit, die die nichtdekorative Auffassung ausdrücklich gefördert hat. Diese bürgerliche Variante entsprach dem Rahmen der Gesellschaftsentwicklung, in der das serbische Bürgertum in 18. Jahrhundert seine gesellschaftlich-fortschrittliche Rolle übernahm 13. Es beweist seine Bedeutung auch in Bezug auf die Architektur, in der eine auffallend große Zahl von bürgerlichen Stiftern, die eine bewußte Beschützerrolle nach dem Vorbild des mittelalterlichen, feudalen Mäzenatentums annahmen, bemerkbar, Dabei ist hervorzuheben, daß die Kirchen und Klöster, die von den Bürgern gebaut worden waren, nicht kleine Bauten, sondern imposante Gebäude waren. Sie zeugen nicht nur vom religiösen Nationalbewußtsein ihrer Auftraggeber, sondern auch von deren finanzieller Macht. Ein typisches Beispiel dafür ist der 1736 begonnene Bau der neuen Kirche des Klosters Jazak. In einer Inschrift aus dem Jahre 1745 steht folgendes: "Und die Begründer der heiligen Familie (gemeint ist die Klostergemeinde) waren vor allem : Herr Stoić Bogdanović aus der Schanze von Peterwardein, Arsenije Veselinović und Theodor, sein Bruder, aus dem Bačka-Bezirk aus der Stadt Baja, Herr Rački aus der Schanze von Varaždin, Herr Jevta Georgijević und andere Bezirkssprender aus Šid."¹⁴

Der Glockenturm des Klosters Krušedol, einer der ersten barocken Glockentürme in der Fruška Gora, wurde 1726 gebaut. Seine Stifter waren Herr Nedeliko, sein Bruder Stojić und Vasilije Bogdanović, die Einwohner aus

der Schanze von Peterwardein 15. Der hohe Turm des Klosters Velika Remeta wurde 1775 erbaut, und seine Stifter waren die Brüder Andreia Andrejević, Administrator in Karlowitz une "Postverwalter" aus Varaždin, sowie Jakob Postmeister aus Beška¹⁵. Da sich das Kloster Bezdin im Banat nach dem türkischen Rückzug 1716 in einem sehr schlechten Zustand befand. unternahm man seinen Wiederaufbau. Diese Maßnahmen unterstüzten Oberst Jovan Popović Tekelija und sein Bruder Kapitän Ostoja ausgiebig, die seit dieser Zeit im Kloster als seine ersten Begründer angeführt werden 16. Bezdin wurde auch vom Kommandanten der Marosch-Militärgrenze, dem Oberst Jovan Horvat von Kurtić, durch Geldspenden unterstützt 17. Es fällt auf, daß die bedeutendsten Stifter des Klosters Šišatovac, in dem die Reliquien des militärischen Heiligen "Despoten", Stevan Štiljanović, geehrt wurden, die Angehörigen des Offiziersstandes waren. So wurde der Turm im Jahre 1742 errichtet, und sein Stifter war Oberstleutnant Vuk Isaković. Dem Kloster spendeten Kapitän Trifun Isaković, Oberstkapitän Joan und sein Bruder Oberst Josif von Monasterli. Oberleutnant Sekula und sein Bruder Jeftan von Vitković Geld 18. Diese Ergebenheit dem Kloster Šišatovac gegenüber wurde durch den Kult des heiligen Stevan Štiljanović hervorgerufen, in dem die Serben neben Fürst Lazar einen ausgesprochenen antitürkischen Kämpfer, einen idealen "miles christianus" sahen. Noch zwei Beispiele sind für die Großzügigkeit der bürgerlichen Stifter charakteristisch. Auf Kosten von Mihailo Temišvarlija (aus Temeswar), des Einwohners der Stadt Szeged, wurde 1722 die heutige Kirche des Klosters Beočin gebaut ¹⁹. Aus der Inschrift einer Steintafel auf der Muttergotteskirche in Sremska Kamenica, mit deren Bau 1742 begonnen wurde, geht hervor daß der Begründer der Kirche der Karlowitzer Protopresbyter. Zivan Černogorac. war. In seinem Testament vom 17. Februar 1748 hinterließ er sein Haus in Karlowitz der Kirche, damit es später verkauft "und für den Schmuck der Kirche und überhaupt für den Zierrat des Altars der Kirche in Kamenica verwendet wird." 20

Die Verhältnisse, unter denen sich das serbische Volk im Österreichischen Imperium während des 18. Jahrhunderts entwickelte, verweisen unzweifelhaft auf mehrere Kulturschichten, auf ihre Verflechtungen und manchmal verwirklichte Symbiosen hin. Außer der Neigung zur Tradition, zum geistlichen und künstlerischen Erbe des eigenen Mittelalters, außer der unmittelbaren westlichen Einwirkung der Barockkultur, wurde der Bereich des Erzbistums von Karlowitz auch durch die Einflüsse aus Rußland, genauer gesagt aus Kiew, als dem größten Zentrum der orthodoxen Geistlichkeit bereichert. Diese geistliche Hilfe, die einem Volk gleichen Glaubens zuteil wurde, entsprach genau der Schutzstellung des Zaren Peter d. Großen allen Christen auf dem Balkan gegenüber. Wenn die kaiserliche Politik Leopolds I. auf dem Balkan auch ihren offiziellen Geschichtsschreiber, Paul Ritter Vite-

sović, hatte, der die Legitimität dieser Ansprüche auch wissenschaftlich unterstüzte, so nutzte Peter der Große in Rußland für seine Balkanpolitik das Werk Mayro Orbins "Il regno degli sciavi", das für die Erfordernisse des Zaren von Grafen Sava Vladislavić-Raguzeiski umgearbeitet und 1722 gedruckt wurde. Ungeachtet der offiziellen österreichischen Politik gegenüber den Serben und ungeachtet der abstoßenden Haltung des Wiener Hofes dem immer stärkeren russischen Einfluß gegenüber, werden die serbischen Beziehungen zu Rußland bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts ohne Unterbrechung geoflegt. Und dies auf verschiedenste Weise, angefangen von den Lehrern, den vielen Büchern, Ikonen, Kirchengefäßen aus Rußland bis hin zu direkten politischen Interventionen bei den österreichischen Behörden, sogar bei der Kaiserin Maria Theresia selbst. Dieser russische Einfluß erreicht seinen Höhepunkt während der fünfziger Jahre des 18. Jahrhunderts, als Kaiserin Maria Theresia, den ungarischen Ständen nachgebend, den Beschluß faßte, die Theiss- und Marosch-Militärgrenze zu entmilitarisieren, was zur Folge hatte, daß die bis zu dieser Zeit freien Serben. im System der Militärgrenze lebend, in die Leibeigenschaft der ungarischen Stände gerieten. Die Unzufriedenheit umfaßte auch die anderen Gebiete der Militärgrenze, Kroatien und Slawonien, wo der Druck um die Kirchenunion verstärkt worden war. Vergebens hat der kluge Metropolit Pavle Nenadović mit seinem Gesuch vom 4. September 1750 die Kaiserin darum gebeten, sie möge auf die Entmilitarisierung der Theiss- und Marosch-Militärgrenze verzichten²¹. Der Beschluß, daß man die Aufhebung dieser Grenze dennoch durchsetzte, führte zu großen Auswanderungen der Grenzer nach Rußland, wo die Zarin, Elisabeth I., in den südukrainischen Gebieten die Überwachung der Südgrenze des Reiches gegenüber den Krimtataren anvertraute. Selbstverständlich waren alle umgesiedelten Grenzer von ihren Leibeigenenpflichten befreit. Nach der Auswanderung der Serben nach Rußland war Kaiserin Maria Theresia gezwungen, am 19, und 21, Juli 1752 das strenge Patent (Pönal-Patent) bekanntzugeben, dessen Absicht es war, unter den Serben die Tätigkeit russischer Agenten, die das Volk zum Auswandern aufforderten, zu verhindern. Metropolit Nenadović gab am 2. Oktober 1752 dieses Patent bekannt, indem er mit Beredsamkeit versuchte, die weitere Auswanderung seines Volkes zu verhindern. "Seid beständig, bleibt ansässig in den Häusern und Ortschaften, die von euren Großvätern, Vätern und Ahnen bestätigt worden waren"22, sagt Nenadović.

Noch am 17. Juli 1763 empfahl Kaiserin Maria Theresia zusammen mit ihrem Mitregenten Joseph II. dem Metropoliten Pavle Nenadović, er möge sich gegen die Auswanderung aus der Monarchie einsetzen. "Man solle bemüht sein, die Auswanderung unseres Volkes aufzuhalten, und andererseits das Kaiserreich zu bevölkern und es mit Leuten unseres Glaubens von jenseits der Grenze anzusiedeln."²³ Die Verschärfung des Regimes an der

Grenze erreicht in den siebziger Jahren des 18. Jahrhunderts ihren Höhepunkt. Während dieses Zeitabschnitts scheint es, daß der akute russische Einfluß auf die Serben schwächer wird, und daß die unmittelbare Gefahr vor der Auswanderung aus der Österreichischen Monarchie gedämpft wird. Keineswegs zufällig stimmen diese 70-er Jahre mit dem Ende des russischen Einflusses auf die serbische Malerei überein.

Es begann eine intensivere Periode der "Genese der deutschen Kulturorientation" bei den Serben, wie sie von Mita Kostić mit Recht genannt wurde. Selbstverständlich bedeutet das keinesfalls, daß die kulturellen und geistlichen Symbiosen restlos verschwunden sind, die in den vorherigen Jahrzehnten entstanden, in denen auch der Prozeß der Anpassung der Serben an die Lebensbedingungen einer westeuropäischen Macht durchgeführt wurde. In der älteren wissenschaftlichen Literatur, die teilweise auch durch die Ideologie des 19. Jahrhunderts belastet war, wurden zahlreiche kaiserliche Vorschriften, in denen die Habsburger versuchten, die Lage der Erben zu regeln und einer Staatsordnung anzupassen, mit großem Verdacht analysiert. Dabei vergaß man darauf, daß viele dieser Vorschriften im Rahmen der kaiserlichen Pläne den Vielvölkerstaat an die Realitäten der Gegenwart anzupassen abgeschlossen worden waren. Nicht nur für die Serben wurden viele Deputationen, Kanzleien, Kommissionen, ia ein ganzer, plumper, administrativer Apparat geschaffen, durch den man versuchte, den Staat einigermaßen zu zentralisieren und all iene zentrifugalen Kräfte, die die Monarchie zersplitterten, zu verhindern. Abhängig von den außenpolitischen Verhältnissen, den zahlreichen Kriegen gegen Frankreich. Preußen und selbstverständlich gegen die Türkei, mußten die Habsburger Abtretungen machen, um auf diese Weise wenigstens den inneren Zerfall ihres Staates zu verhindern. Der serbische Faktor spielte in diesem Prozeß eine wichtige Rolle. Ein Beispiel dafür sind vor allem jene Serben, die im System der Militärgrenze lebten und weiters die, die sich auf dem Territorium Ungarns verbreiteten. Obwohl ihre politische Vereinigung nie in Erfüllung ging, ist es eine Tatsache, daß es den Serben unter Kaiser Leopold I. gelang, ihre Kircheneinheit zu erkämpfen. Die Jurisdiktion des Erzbistums von Karlowitz umfaßte auch die Serben, die Grenzer. Diese Lage wurde auch nach der Aufhebung der Militärgrenze 1881 bewahrt, genauer gesagt bis zum Ende der Monarchie 1918.

Am Beispiel eines kleinen Volkes, wie es die Serben im 18. Jahrhundert waren, ist es möglich, einen Teil der großen kaiserlichen Politik, die Österreich im 18. Jahrhundert in eine europäische Großmacht verwandelte, zu erleuchten. Die Serben befanden sich in einem ungewöhnlich tragischen Moment ihrer Geschichte auf diesem Territorium. Und zwar in der Zeit, als sie, sich an den trügerischen Erfolgen des kaiserlichen Heeres auf dem

Balkan anlehnend, gezwungen waren, ihre geistige Heimat zu verlassen. Gerade die Vorstellung der verlorenen Heimat war für sie eine unerschöpfliche Aufforderung, gegen die Assimilation anzukämpfen. Vom Anfang an, gleich nach der Großen Wanderung 1690, setzte die serbische Kirche die Integrationsprozesse der serbischen Nation fort, die sie schon unter der türkischen Herrschaft übernahm. Die österreichischen Kaiser verhinderten und unterbrachen diese Mission nicht. Indem sie sich den höheren Interessen ihres Staates fügten, brachten sie die Serben allmählich in den Bereich, der für sie neuen Barockkultur. Für die entwicklung der serbischen Barockkultur waren die Donau und das Donaugebiet von ausschlaggebender Bedeutung. Die unabwendbare geschichtliche Begegnung mit dem Westen, mit den Epochen des Barocks, des Rokokos und des Klassizismus wurden in diesem Raum Europas bemerkbar. Der neue Interpret solcher Stilströmungen, nicht nur in der Kunst, sondern auch auf allen Gebieten des gesellschaftlichen Lebens, war das serbische Bürgertum. Ihm gelang es zum politischen und ökonomischen Träger der serbischen Gesellschaft zu werden. Wie oben gesagt, wurde die moderne serbische Kultur überwiegend auf den Donauwegen geboren.

In dieser Arbeit versuchte ich, einige weniger bekannte Entwicklungsstufen der Geschichte der Österreichischen Monarchie im 18. Jahrhundert aufzuzeigen, ihre Genese zu erläutern und die Bedingtheit von den allgemeinen Umständen darzustellen. Ich suchte nach verschiedenen Antworten und bot einige an, die die Lage des serbischen Volkes in Österreich im Laufe des 18. Jahrhunderts betreffen und die gleichzeitig seine geistige Entwicklung definieren.

ANMERKUNGEN

- ¹ Zapisi i natpisi, Nr. 1917.
- ² Zapisi i natpisi, Nr. 1918.
- ³ Zapisi i natpisi, Nr. 2015 und 2016.
- ⁴ Jovan RADONIC, Mita KOSTIC, Srpske privilegije od 1690 do 1792, Beograd, 1954, 2.
- ⁵ Ebda, 18.
- ⁶ D. RUVARAC, Kako je postao danšnji broj zapovednih praznika u Srblja, Letopis Timočke eparhije IV, Niš, 1926.
- Ebda, 40.
- ⁸ Ebda, 40.
- ⁹ D. MEDAKOVIC, Barokna arhitektura u Podanuvlju. Putevi srpskog baroka, Beograd, 1971,
- ¹⁰ Lazar BOGDANOVIĆ, Srpsko-pravoslavna crkva u Oseku, Srbobran XI, Zagreb, 1903, 64.
- ¹¹ S.: Serbske letopisi za god. 1828, III častica, 12.
- 12 St.M. DIMITRIJEVIĆ, Grada za srpsku istoriju iz ruskih crkava i biblioteka, Spomenik SKA LIII, Sarajevo, 1922, 15.
- 13 D. MEDAKOVIĆ, Barokna arhitektura..., 191.
- ¹⁴ STOJANOVIĆ, Stari srpski zapisi i natpisi, Nr. 2913.
- 15 D. RUVARAC, Opis srpskih fruškogorskih manastira iz 1735. god, Sremski Karlovci, 1903, 299.
- 16 Ebda, 332.
- ¹⁷ Arhim. Ilarion ZEREMSKI, Srpski manastiri u Banatu, njihov postanak, prošlost i odnošaj prema Rumunima, Sremski Karlovci, 1907, 103.

 18 D. RUVARAC, Opis srpskih fruškogorskih manastira..., 131.
- 19 Petar MOMIROVIC, Manastir Bodani, Bodani, 1980, 22.
- ²⁰ Jovan SEVDIC, *Preostali slikarksi radovi Amvrosija Jankovića*. Grada za proučavanje spomenika kulture Vojvodine II, Novi Sad, 1958, 86.
- ²¹ Dr Mita KOSTIĆ, Geneza nemačke kulturne orijentacije u Srba, Zagreb, 1922, 12.
- 22 Ebda.
- 23 Ebda.

RÉSUMÉ

La position du peuple serbe en Autriche au cours du XVIII^e siècle

L'auteur étudie la position politique complexe du peuple serbe après la grande migration de 1690, c'est-à-dire au XVIII^e siècle, sur le territoire de l'empire des Habsbourg. La migration avait créé le besoin de préciser la position juridique du peuple serbe et de ses autorités spirituelles et, par ces privilèges, de la mettre en accord avec l'organisation de l'Etat autrichien. Ce besoin avait provoqué au sein de l'empire des conflits avec les états hongrois qui défendaient obstinément les droits de la couronne de Saint-Etienne. Ils avaient demandé avec insistance que les privilèges accordés aux Serbes à Vienne obtiennent une confirmation légitime de la part de l'Assemblée hongroise d'Etat, vu que les immigrés serbes étaient installés sur le territoire de l'ancien Etat hongrois. L'organisation de la région de frontière militaire où, avec des privilèges spéciaux, avaient vécu un grand nombre de Serbes, confirme également la complexité des circonstances dans lesquelles fut précisée la position de ce peuple. Le problème des Serbes représentait donc un élément important de la politique de l'Etat autrichien et paraissait un facteur précieux dans les projets évidents de la cour de Vienne afin d'assurer son pouvoir dans toute l'Illyrie, c'est-à-dire dans tous les Balkans.

Depuis le Manifeste du roi Léopold I^{er} du 6 avril 1690 jusqu'à l'acte de Marie-Thérèse d'Autriche de 1782, les privilèges accordés aux Serbes par les empereurs autrichiens ne précisaient pas tous de la même manière la position du peuple serbe. Bien que dès le début on eût tenu compte du fait que l'église serbe, plus précisément la Patriarchie à Peć, avait déjà joui de privilèges sur le territoire turc d'où étaient venus les immigrés serbes, l'intention évidente de l'empire autrichien fut de réduire et de limiter ces privilèges. A cette époque également, le peuple serbe lui-même traversait une période d'inévitables changements et différenciations. Cependant, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les forces sociales en dehors de l'église n'étaient pas suffisamment développées pour changer la conception et l'interprétation ecclésiastique de la position du peuple serbe en Autriche. Tous les débats la concernant commençaient obligatoirement par l'Eglise, bien que la fin de sa suprématie et de son rôle inviolable de représentant du peuple serbe fût déjà évidente.

En traitant la position du peuple serbe dans l'empire autrichien au XVIII^e siècle, l'auteur a étudié aussi les problèmes du développement de la culture serbe au cours de cette même période. Ayant en vue les conditions spécifiques du développement de ce peuple, il a considéré avec une particulière attention l'apparition d'un historisme latent, une évolution consciente vers l'héritage spirituel et le respect de la tradition. Au début, dans le nouvel Etat et ses conditions nouvelles de vie, les Serbes étaient restés liés à la civilisation byzantine. Depuis 1690 jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, en dehors de nombreux témoignages écrits dont le Code de l'empereur Dušan n'est qu'un exemple, l'art serbe avait fait preuve de continuité dans le développement des concepts artistiques de la période de restauration de la patriarchie de Peć. Sans égard à leur expression rustique, les icônes des zographes (peintres) serbes dans la première moitié du siècle, avaient généralement conservé leur caractère traditionnel issu de l'art byzantin tardif. Les nouveaux éléments de l'art baroque occidental ne touchèrent cette peinture que modestement, dans sa fonction décorative en premier lieu. Les changements radicaux qui transformèrent pour l'essentiel le caractère de la peinture sacrale serbe avaient commencé vers le milieu du XVIIIe siècle et dès lors, et surtout

entre 1750 et 1770, se fit évidente l'influence de la peinture ukrainienne. Ce n'est que dans les années 1780 que l'art contemporain autrichien commença à servir de modèle direct et que la première génération de peintres sortit de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne.

C'est à l'exemple d'un petit peuple comme les Serbes au XVIII^e siècle qu'on a pu mettre en évidence une partie de la politique qui a transformé l'Autriche au cours du XVIII^e siècle en un grand pouvoir européen. Les Serbes se sont trouvés sur son territoire à un moment tragique de leur histoire, à l'époque où, en liant son destin aux succès incertains de l'armée autrichienne dans les Balkans, ils étaient obligés de quitter leur patrie. C'est l'image de la patrie perdue qui leur servit d'inspiration inépuisable pour la survie en face de tous les dangers d'une assimilation permanente. Dès le début, tout de suite après la Grande migration de 1690, l'église serbe avait continué sa mission entreprise sous la domination turque. Les empereurs autrichiens ne l'avaient pas empêchée, mais obéissant aux intérêts supérieurs de leur Etat, ils avaient progressivement fait entrer les Serbes au sein d'une nouvelle culture baroque : le Danube et sa vallée avaient une importance décisive pour sa formation. La rencontre historique avec l'Occident, avec l'époque du baroque, du rococo et du classicisme, eut lieu sur la ligne maîtresse du trafic européen. La bourgeoisie serbe devint un nouvel interprète de cette rencontre et au cours du XVIII^e siècle elle grandit en un puissant facteur politique et économique de la société serbe.

DIE UNERWARTETEN REAKTIONEN AUF DIE JOSEPHINISCHEN REFORMEN IN ÖSTERREICH

par
E. WANGERMANN
Universität Salzburg

Obwohl Joseph II. in seinen jugendlichen "Rêveries" von einer zehn-jährigen Vollmacht träumte, während der er alles zum Wohl seiner Staaten notwendige despotisch würde durchsetzen können, dachte er am Anfang seiner Alleinregierung sehr viel über die praktischen Widerstände nach, auf die er mit seinen Reformen stoßen würde. Er war zur Überzeugung gekommen, daß bei der Durchführung der beabsichtigten Kirchenreformen die noch vorherrschende traditionelle Frömmigkeit und Geisteshaltung ein ernstes, ja vielleicht ein gefährliches Hindernis darstellen könnte. Daher erging in den ersten Tagen seiner Alleinregierung an alle jene, die durch ihre Stellung und Tätigkeit einen Einfluß auf das Volk ausüben konnten, die Botschaft, daß der Kaiser die Aufklärung seines Volkes wünsche. Es steht, wie ich glaube, außer jedem Zweifel, daß die im Juni 1781 erlassenen neuen Grundregeln der Zensur die notwendigen Voraussetzungen für diese erwünschte Aufklärungsarbeit schaffen sollten.

Die ersten durch die "erweiterte Preßfreiheit" ermöglichten Publikationen, die sich mit kirchen-politischen Fragen auseinandersetzten, orientierten sich an dem kaiserlichen Reformprogramm und sollten durch ihren populär gehaltenen Stil einen für dieses Programm günstigen Einfluß auf die Denkungsart des Volkes haben. In seinem Bericht über einige der ersten dieser Publikationen weist der Jansenist Marc Anton Wittola unmißverständlich auf den direkten Regierungsauftrag hin, der den ersten Anstoß zu dieser Publikationsreihe gab:

Le conseil d'Etat de l'empereur m'avait exhorté de faire un écrit qui a été imprimé sous ce titre : Lettre d'un curé Autrichien sur la tolérance des hétérodoxes selon les principes de l'église catholique. I

Neben Broschuren zur Rechttertigung der Toleranz in katholischen Staaten, erschienen die verschiedensten Angriffe auf das "unnütze" Klosterwesen und Spottschriften auf Mönche und Nonnen. Sie sollten die Anfang

1782 einsetzenden Klosteraufhebungen rechtfertigen und popularisieren. Als Papst Pius VI. seine sensationelle Reise nach Wien ankündigte, um durch seine Gegenwart und seinen persönlichen Einfluß die stürmische Flut der Kirchenreformen einzudämmen, erschienen die z. T. heute noch bekannten Broschüren über Ausmaß und Grenzen der päpstlichen Macht. Joseph Valentin Eybels "Was ist der Papst?", die Broschüre, die diese Publikationsreihe eröffnete, war, wie ein Zeitgenosse bemerkte, die erste "deutsche, selbst dem Volk verständliche Abhandlung über einen Gegenstand der bisher... bloß lateinisch, oder nur von protestantischen Schriftstellern deutsch, aber immer nur für Sachkundige allein behandelt worden war".²

Obwohl es dem Papst nicht gelang, Joseph II. und seinen Berater Kaunitz von dem in der Kirchenreform eingeschlagenen Weg abzubringen, bestärkte sein Besuch jene Geistlichen, die Josephs Reformen ablehnten, in ihrer Opposition. Darüber berichtete Wittola Anfang 1783:

Les Exjésuites, qui occupent à Vienne les premières chaires et les Mendiants excités et confirmés sous main par le cardinal Migazzi, ne faisaient presque plus aucun sermon sans se déchaîner contre l'empereur et contre ses conseillers.³

Da gegen diese Gefahr weder Polizei noch Zensur eingesetzt werden konnten, griff die Regierung abermals zur Waffe der Publizistik. Es entstand das sogenannte Institut der Predigerkritiker, das durch die "Wöchentlichen Wahrheiten für und über die Prediger in Wien" die Reformgegner einschüchtern und die Reformkatholiken und Befürworter der landesfürstlichen Maßnahmen ermutigen sollte. Die Zahl der Mitarbeiter stieg schnell, und bald wurden auch Predigten aus den Provinzen eingesandt und rezensiert.

Die große Mehrzahl dieser Publikationen rief entsprechende Gegenschriften aus dem Lager der Traditionalisten hervor. Die Reformer waren jedoch zuversichtlich, daß Kontroversen ihrem Ziel, das Volk für die Kirchenreform empfänglich zu machen, nur nützen konnten. Der Aufklärer Blumauer meinte, daß die Wahrheit Ursache hatte "ihren Gegnern zu danken, daß sie ihr durch ihre Widersprüche Gelegenheit verschaffen, mit den Strahlen ihres hellen Antlitzes die in heiligen Nebel gehüllten Popanze, Aberglaube und Vorurtheil, näher beleuchten zu dürfen".⁴ Durch den "Widersprechungsgeist unserer Zeloten" war die allgemeine Aufklärung um so schneller fortgeschritten. Der Fortschritt wäre noch schneller gewesen, wenn nicht einige "zu hitzige Neuerer" unter den Schriftstellern das eigentliche Ziel aus den Augen verloren hätten, nämlich das Ziel "ihre Mitbürger die Vortheile kennen und benützen lehren, welche ihnen die weisen Verordnungen ihres Monarchen bereiten".⁵

So lange sich die Schriftsteller auf Erläuterung und Lob der landesfürstlichen Reformen beschränkten, ernteten sie ihrerseits das Lob der Minister.

Im November 1783 schrieb der Hofvizekanzler Gebler begeistert an Friedrich Nicolai:

Eine so schnelle Veränderung der allgemeinen Denkungsart bis auf das gemeine Volk hinab... ist meines Wissens ohne Beyspiel... Das Wochenblatt für Prediger (eines der besten, und gewiß gemeinnützlichsten, das ich kenne) wirket recht augenscheinlich... Die Preß- und noch mehr die Lesefreyheit... tragt aber auch sehr vieles bey.⁶

Knapp ein Jahr nach der Abfassung dieses Briefes war die geschätzte Eintracht zwischen reformierenden Ministern und aufgeklärten Schriftstellern zu Ende. Symptomatisch für den entstehenden Bruch waren die *Briefe aus Berlin* die 1784, vermutlich in Breslau, gedruckt wurden. Der Verfasser, der bis heute nicht mit Bestimmtheit identifiziert werden kann, lehnte das übertriebene, unkritische Lob der im Auftrag und im Interesse der Regierung schreibenden Schriftsteller ab:

Die Schriftstellerei wird durch den Hof in der Art gelenkt, daß sie ihre erste und vornehmste Wirkung bei solchen Gegenständen äußere, die... das politische... Interesse der Regierung befördern und diese sind 1) allgemeine Toleranz. 2) Einschränkung der Gewalt des Papstes vernehmlich da, wo sie auf die Geldausgaben des Staates eine Beziehung hat... 3) Herabwürdigung der Mönche, Darstellung ihrer Unbrauchbarkeit überhaupt, und gewisser Orden, die die meisten liegenden Gründe haben insbesondere. Diese drei Punkte formieren die Achse, um welche sich das System der neuen Schriftstellerei in Österreich ganz sichtbar bewegt, bei allen diesen Gegenständen genießen Feder und Presse im überschwenglichen Maaße die Freiheit.⁷

Mit der Aufklärung selbst ist es nicht so weit her als die Lobsänger in ihren Schriften gerne behaupten, geniessen doch die Protestanten nur eine auf Gnade beruhende Duldung, nicht eine gesetzliche Gleichberechtigung :

So lange man nicht nach Grundsätzen, sondern blos nach Absichten tolerant ist; Hußiten als Verbrecher und Abrahamiten wie Missethäter behandelt; so lange... Prediger auf Toleranz und Ketzer schimpfen; ... so lange selbst der Schöpfer der Reformation und Verleiher der Toleranz, Joseph II. in seinen allergnädigsten... Dekreten von seiner alleinseligmachenden Mutterkirche spricht, werde ich keinen Protestanten in Österreich um das Glück der Toleranz beneiden.⁸

Wenn ein Schriftsteller das Lob Josephs II singen will, soll er beschreiben was zur Aufnahme der Künste und Wissenschaften, zur Beförderung des Handels, der Fabriken und Manufakturen, zur Verbesserung des Justiz- und Finanzwesens und besonders zur besseren Erziehung des Bürgers geschehe.

Gebler, noch im November 1783 voll des Lobes für die durch die Preßfreiheit hervorgebrachten Schriften und durch die Lesefreiheit beförderte Denkungsart, fragt im August 1784 bei Nicolai an :

Was für eine Beschaffenheit hat es mit den bei Ihnen, man sagt bei Korn zu Breslau herausgekommenen Briefen aus Berlin? ... Ich sehe die Erscheinung dieser Briefe, aus mehr als einer Betrachtung, für ein wahres Unglück an... Wie niedrig, wie schändlich wird Joseph II., dieser Wohlthäter der Menschheit behandelt. Zwar er verachtet es, und erlaubte hier sogar den Nachdruck. Allein die Sensation, welche diese Briefe auf sehr viele gemacht haben, die

Verbitterung, wird kaum eine lange Zeit auslöschen können. Nimmermehr kann ich mir vorstellen, daß eine Königliche Censur etwas von dem Druck gewußt habe, ja ich bin dessen beinahe versichert.

Die Briefe aus Berlin bereiteten tatsächlich den Panegyriken auf die Kirchenreform ein Ende und leiteten eine neue Generation von Publikationen ein, die sich nicht mehr auf die Kirchen-politischen Streitfragen konzentrierten, sondern die anderen Aspekte der josephinischen Politik einer kritischen Prüfung unterzogen. Charakteristisch für die seit 1784 erscheinenden Publikationen ist der Ausruf des Publizisten Franz Kratter:

Man schreit einstimmig gegen die Unheile, die Priesterthum, Fanatismus, Aberglauben angestiftet, und man hat Ursache. Aber warum schreibt man nicht auch gegen den Fanatismus der Politik? ... Man vergleiche! Die verheerenden Seuchen der mörderischen Kriege, die noch täglich gesetzmäßig verübten Menschenraube des Militärs, die hartherzigen Erpressungen der Finanzsysteme, die ungerechten Verdammungsurtheile der Richter, die vielen willkürlichen Entscheidungen über das Wohl und Weh so vieler Millionen Menschen! 10

Alles was Kratter hier erwähnt, Joseph's Außenpolitik, Rekrutierungssystem, Steuer- und Justizreform wurde Gegenstand publizistischer Erörterungen und zum Teil harter Kritik. Auf diese Erörterungen und Kritiken im Einzelnen einzugehen, ist hier nicht die Zeit. Die verschiedenen Kritiken hatten jedoch einen gemeinsamen Nenner und eine gemeinsame Voraussetzung, der Johann Friedel, ursprünglich wie so viele der Publizisten ein Panegyriker der Kirchenreform, bereits 1786 deutlich zum Ausdruck brachte:

Ein Staatsgesetz, welches irgend eine Reform bewerkstelligt, blos mit dem einführen zu wollen: weil wir von Gottes Gnaden es zum Wohle unserer Unterthanen zuträglich finden, hat das einzige kleine Hinderniß... daß der Unterthan sich ganz gehorsamst die Freiheit herausnimmt zu zweifeln, ob es auch wirklich zu seinem Wohle zuträglich sey. 11

Der Fürst ist daher verpflichtet, so folgert Friedel, durch entsprechende Publizität das Volk in den Stand zu setzen, sich von der Notwendigkeit und dem Nutzen des einzuführenden Gesetzes selbst zu überzeugen.

Die Minister und ihre Kollegien können nicht (allein) das Wohl des Landes in allem, auch den kleinsten Gängen aufsuchen, das Volk muß selbst darüber nachdenken, selbst Vorschläge darüber machen können und dürfen. 12

Der Finanzminister Ludwigs XVI. Jacques Necker wird von Friedel gelobt, weil der dem französischen Volk die für seine Meinungsbildung notwendige Information in einem *Compte Rendu* vorgelegt hatte. ¹³ Von Joseph II. fordert er unter anderem Daten über den Ertrag der Güter der aufgelösten Klöster:

Man weiß eigentlich nichts, als daß ihre vorigen Bewohner ihre Pensionen beziehen und die Gebäude versteigert werden. Man hält über den Ertrag derselben so festes Stillschweigen, daß es den Patrioten schmerzen muß, wenn er den Tadlern, die Gott weiß was für Fürstenwucher daraus herleiten, mit keiner Authentizität ihre Persiflage erweisen kann.¹⁴

Friedel setzte also in dieser 1786 erschienenen Broschüre den guten Willen und die Fortschrittlichkeit Josephs und seiner Ratgeber noch voraus. Er fordert das Recht auf bürgerliche Meinungsbildung, um die Rolle des Panegyrikers der Kirchenreform wirksamer spielen zu können. Über diesen Standpunkt gingen die österreichischen Publizisten nach 1786 schnell hinaus. Die Ernüchterung über die josephinische Politik und die Entfremdung zwischen Landesfürsten und Publizisten führten dazu, daß der gute Wille und die aufgeklärte Geisteshaltung des absoluten Monarchen nicht mehr als ausreichende Grundlage für ein dauerhaftes Reformwerk erschien. Dieses schien durch fürstliche Machtgelüste, Einstreuungen selbstsüchtiger Ratgeber und unzureichend begabte Thronfolger allzusehr gefährdet.

Selbstverständlich wußte man, daß man durch eine Verfassung, wie sie in England in Kraft war, diesen Gefahren entgegenwirken könnte. Auf die Forderung nach einer Verfassung stoßen wir jedoch in der österreichischen Publizistik vorerst kaum. Wohl aber trauten sich die aufgeklärten Publizisten selbst die Rolle zu, die in "glücklicheren Staaten" einer gesetzgebenden Nationalversammlung zukam, uneingeschränkte Pressefreiheit natürlich voraugesetzt.

Die Forderung nach uneingeschränkter Pressefreiheit, nach Abschaffung jeglicher Zensur, die in der Publizistik des josephinischen Jahrzehnts sehr eindringlich artikuliert wurde, war auf das engste mit der Auffassung der aufgeklärten Publizisten von der Rolle der Publizistik als notwendiges quasiverfassungsmäßiges Kontrollorgan über Gesetzgebung, Regierung und Rechtssprechung verknüpft. Johann Pezzl charakterisiert die erhabene Rolle der freien Presse mit der für die aufgeklärten Publizisten leider charakteristischen Überheblichkeit:

Der Vatikan bebt, die Könige erkennen ihre Pflichten gegen das Volk, das Volk sieht die Bedürfnisse des Staates ein: das Reich des Teufels ist zerstört, der Aberglaube ist in die Pfanne gehauen, jede neue Wahrheit, jede neue Entdeckung wird binen wenig Tagen in alle Welttheile verbreitet; die Ungerechtigkeit, das Laster wird im Moment seiner Entstehung vor aller Welt beschämt: Tugend und Wohlthätigkeit werden allen Nazionen verkündet, die Sache der Menschheit wird im Angesicht des Publikums vertheidiget.¹⁵

Franz Kratter formulierte dieselbe Idee in einer 1787 von der Zensur verbotenen Schrift etwas nüchterner:

Die Absicht der Publizität ist, alles Mangelhafte der Verfügungen im Staate aufzudecken, Männern, die das Ungefähr auserlesen, am großen Steuerruder zu stehen, die... Vervollkommnung, Aufrechterhaltung des Grossen Ganzen ans Herz zu legen, den Narren lächerlich, den Bösewicht durch öffentliche Beschämung sich und anderen verabscheuungswürdig zu machen. In einem freyen, wohlgebildeten Staate muß jede öffentliche Handlung so gut der Zensur der Publizität unterworfen seyn, als die Übertretung des Gesetzes dem Urteilsspruche des Richters. Jede Handlung, die vermöge ihrer Folgen Einfluß auf die Gesellschaft hat, ist eine publike Handlung. Der Privatzweck allein kann sie nie zur Privathandlung machen... (Die Publizität)

unterrichtet durch Beispiele, überzeugt durch Gründe, schreckt durch Unerbittlichkeit ab, reißt der Heuchelei die Larve weg, warnt vor dem Betrüger, zeigt den Aberglauben, den Pfaffenunsinn, die Tirannei, den politischen Verfolgungs- und Unterdrückungsgeist in der wahren Gestalt seiner Häßlichkeit, belohnt aber auch, ermuntert durch Bekanntmachung guter, edler menschlicher Handlungen zur Nacheiferung, dient zur ächten Quelle der Geschichte unseres Zeitalters, und wird eine erhabene, mütterliche Lehrerin der Fürsten...¹⁶

Hören wir uns diese letzten Worte Kratters noch einmal genau an: Die unzensurierte Publizität "wird eine erhabene mütterliche Lehrerin der Fürsten". Wenn wir bedenken, daß das Selbstverständnis auch des aufgeklärten Absolutismus durch und durch patriarchalisch war, daß Joseph II. und seine Ratgeber 1781 und 1782 den aufgeklärten Publizisten den Auftrag gaben, dem Volk die landesväterlichen Absichten, die er mit seinen Reformen verfolgte, zu erläutern, so mutet es doch geradezu erstaunlich an, daß die Publizisten kaum ein halbes Dezennium später die Rolle der "mütterlichen Lehrerin der Fürsten" für sich in Anspruch nahmen.

Es war tatsächlich für die Zeigenossen so unerwartet und so erstaunlich, daß der Anspruch eine heftige Reaktion auslöste, die wir heute ganz klar als erste Phase der allgemeinen auf die Aufklärung folgenden konservativen Reaktion, also der Gegenaufklärung erkennen können. Die lautesten Sprachrohre dieser Reaktion waren nicht etwa die traditionalistischen Gegner der josephinischen Reformen, sondern die rührigsten, eifrigsten, begeistertsten Panegyriker der Kirchenreformen — Johann Rautenstrauch und Leopold Alois Hoffmann.

Rautenstrauch meldete sich zuerst zu Wort, und zwar bereits im Jahre 1786, mit einem Angriff auf den aus Schwaben eingewanderten protestantischen Verleger Georg Philip Wucherer, bei dem die meisten der kritischen politischen Schriften erschienen waren. In der unter dem Titel Wie lange noch? Eine Patriotenfrage an die Behörde über Wucherers Skarteken-Großhandel anonym erschienenen Broschüre werden alle die Handlungen des Landesfürsten kritisch erörternden Schriften als "frech", "zügellos", "empörend", "den Monachen beleidigend" und "allgemeines Aufsehen erregend" charakterisiert. Und es ist nicht ein Zensor, nicht die Wiener Polizeibehörde und nicht der Kaiser, — es ist Rautenstrauch der als erster auf die kritische politische Publizistik als Gefahr für die öffentliche Ruhe und Ordnung, die als solche gerichtlich geahndet werden müsse, hinweist:

Wo der Regent als Tyrann erklärt ist, da ist die innere Ruhe des Staates in äusserster Gefahr, da kann Zucht und Ordnung nicht ferner bestehen, Ehrfurcht und Gehorsam werden zum Unding, zum leeren Wortschall, und die Gefahr einer allgemeinen Zerrüttung ist, unerachtet dreymalhunderttausend bewaffneter Arme, dennoch zu fürchten.¹⁷

Zur gerichtlichen Behandlung verlangt er sogar die Einsetzung einer "außerordentlichen Kommißion". ¹⁸

Nach diesem der österreichischen Publizistik wahrlich nicht zur Ehre gereichenden Ausbruch verstummte Rautenstrauch fast gänzlich. Die Fehde gegen die kritischen Aufklärer wurde von Leopold Alois Hoffmann fortgesetzt, der sie ebenso wie Rautenstrauch als undankbare und treulose Schurken beschimpfte, aber doch darüber hinaus sie theoretisch zu widerlegen versuchte. Dabei griff er vor allem die These der Aufklärer von der freien Publizistik als "mütterliche Lehrmeisterin" der Fürsten auf.

(Die) Parthei, welche heut zu Tage die Höfe und die Fürsten zu beherrschen sucht... ist... zufrieden, wenn sie sich... der politischen und moralischen Denkungsart der Fürsten bemächtigen kann, ... wenn ihre Meinungen und Grundsätze allmälig alle andere Grundsätze vom Hofe verdrängen, und Fürsten... nach und nach... blos allein mittelst der so liebenswürdigen Popularität, der Philanthropie, der philosophischen Raisonnements dahin gebracht werden, daß sie, in Absicht ihrer äußerlichen Ehrenzeichen, wohl... das bleiben, was sie sind; aber in ihrem individuellen Denken und Handeln sich in eine so passive Subalternität hineinfamiliarisieren, daß der aufmerksame Beobachter nicht mehr die gewaltvollen Herren ihrer Diener, sondern die folgsamen Freunde ihrer Unterthanen an ihnen sieht. 19

Das hat Hoffmann ganz richtig erfaßt und Sonnenfels hat sein politisches Anliegen selbst nicht viel anders formuliert. Aber für Hoffmann ist dieser aufgeklärte Einfluß auf die Fürsten viel gefährlicher als alle früheren jesuitischen und hochadeligen Kabale. Denn der aufgeklärte Publizist beeinflußt den Fürsten durch seine Einwirkung auf die öffentliche Meinung — auf das Volk. Dadurch ergibt sich folgende Perspektive:

Der aufgeklärte Fürst begiebt sich... verschiedener verjährter Rechte, Vorzüge, Gewaltansprüche — das aufgeklärte Volk fordert dagegen verlohrene und ihm entrissen geglaubte Rechte, Begünstigungen, Emolumente. Der Fürst gibt, was er kann — das Volk verlangt, was es will. Der Fürst ist nur im Stande, Einiges zu geben — das Volk verlangt Viel oder Alles.

So führt die Aufklärung zur Revolution. Daß die Schriftsteller mit ihren kritischen Schriften eine revolutionäre Gefahr heraufbeschworen hatten, glaubte Hoffmann nicht weniger als Rautenstrauch. Es glaubte auch der Polizeiminister Pergen, und die Kaiser Leopold II. und Franz II. Und so ging es an die notwendig geglaubte Arbeit der Widerlegung und vor allem der Verfolgung und Unterdrückung der Aufklärung — mit aller gebotenen Vorsicht unter Leopold, rücksichtslos und brutal unter Franz. Dabei blieb es nicht ohne Bedeutung, daß die Aufklärung das Feld nicht kampflos räumte, sondern ihren Gegnern ein zähes Rückzugsgefecht lieferte.

NOTES

- ¹ Wittola an Dupac, 15. Nov. 1781, zitiert nach F. KENNINCK (Hg.), "Les idées religieuses en Autriche de 1767 à 1787; Correspondance du Dr. Wittola avec le comte Dupac de Bellegarde", in Revue internationale de théologie, 6 (1898), S. 590.
- ² A. BLUMAUER, "Beobachtungen über Österreichs Aufklärung und Literatur (1782)", in Blumauers Sämmtliche Werke u. handschriftlicher Nachlaβ, Wien, 1884, 4. Band, S. 236.
- ³ Wittola an Dupac, 5. Feb. 1783, Kenninck, (wie Anm. 1), S. 595.
- ⁴ BLUMAUER (wie Anm.2), S. 250.
- ⁵ Ebenda, S. 271.
- ⁶ Gebler an Nicolai, 29. Nov. 1783, in R.M. WERNER (Hg.), Aus dem Josephinischen Wien, Geblers u. Nicolais Briefwechsel während der Jahre 1771-1786, Berlin, 1888, S. 112.
- ⁷ ANON, Briefe aus Berlin über verschiedene Paradoxe dieses Zeitalters. An den Verfasser der Briefe aus Wien an einen Freund in Berlin, 3. verbesserte Aufl., Berlin u. Wien (? = Breslau), 1784, S. 278-279.
- ⁸ Ebenda, S. 371-372.
- ⁹ Gebler an Nicolai, 17. Aug. 1784, zitiert nach H. SCHLÄGER, Tobias Philip Freiherr v. Gebler. Sein Leben und Wirken in Österreich, Phil. Diss (MS), Wien, 1971.
- ¹⁰ F. KRATTER, Philosophische und statistische Beobachtungen vorzüglich die österreichischen Staaten betreffend, 1. Band, Frankfurt und Leipzig, 1787, S. 24.
- ¹¹ J. FRIEDEL, Historisch-philosophische und statistische Fragmente, mehrentheils die österreichische Monarchie betreffend, Leipzig u. Klagenfurt, 1786, S. 33.
- ¹² Ebenda, S. 38.
- 13 Ebenda, S. 37.
- 14 Ebenda, S. 44.
- 15 J. PEZZL, Marokkanische Briefe, Frankfurt u. Leipzig (= Wien), 1784, S. 232.
- ¹⁶ KRATTER (wie Anm. 9), S. 3-5.
- 17 Wie lange noch?, Wien, 1786, S. 64.
- 18 Ebenda, S. 67.
- ¹⁹ L.A. HOFFMANN, Höchstwichtige Erinnerungen zur rechten Zeit über einige der allerernsthaftesten Angelegenheiten dieses Zeitalters, 1. Band, Wien, 1795, S. 239-240.
- ²⁰ Ebenda, S. 252.

RÉSUMÉ.

Pour les pays de l'Autriche d'aujourd'hui, il n'est possible de donner une réponse satisfaisante qu'à la seconde des trois questions posées par les organisateurs du présent Colloque. La question de l'appartenance à l'empire des Habsbourgs ne se posait point aux habitants des pays qui formaient le territoire originel de cet empire. Quant à la perception de la révolution brabançonne, je n'ai trouvé jusqu'à présent que des brochures d'origine gouvernementale, qui nous offrent seulement la réaction ministérielle. Pour trouver la réaction spontanée de l'opinion publique, il faudrait des recherches additionnelles que j'espère entreprendre au cours de mes études sur la littérature politique populaire de l'ère joséphiste.

Quoique, dans ses *Rêveries*, le jeune Joseph II envisageât un accord avec ses pays «en leur demandant pour 10 ans le plein pouvoir de faire tout sans les consulter pour leur bien », il était, en 1780, très préoccupé du danger d'une résistance populaire contre les réformes ecclésiastiques entreprises sans l'agrément des évêques et sans le consentement du pape. Afin de diminuer ce danger, en persuadant ses sujets de la justice des réformes, le gouvernement joséphiste exhortait les publicistes éclairés et jansénistes de publier des écrits populaires en faveur de la tolérance et de la dissolution des couvents des ordres contemplatifs. Pour réduire au silence les prédicateurs réfractaires, le gouvernement encourageait une publication hebdomadaire dans laquelle les ennemis cléricaux des réformes étaient soumis à une critique et au ridicule public par un groupe de publicistes éclairés qui assistaient à leurs sermons.

De cette publicité à peu près officieuse, qui d'ailleurs semble avoir contribué aux succès de la réforme ecclésiastique, se développait, à partir de l'an 1784, une publicité autonome, qui soumettait toutes les réformes joséphistes à un examen critique, et qui demandait au gouvernement l'information nécessaire aux citoyens pour se former une opinion raisonnée sur l'œuvre du gouvernement, et pour se convaincre par eux-mêmes qu'elle était en effet dans leur intérêt. Une publicité entendant défendre l'intérêt général vis-à-vis du gouvernement et du souverain devait être complètement libre. Selon les «auteurs viennois» tels que Johann Pezzl, Johann Friedel, et Franz Kratter, une publicité complètement libre pourrait exposer des actes de stupidité ou de tyrannie de la part des ministres et pourrait encourager des actes de sagesse ou de justice. Toutes les actions publiques devaient de même être soumises à l'examen d'une publicité libre, de même que toutes les transgressions de la loi étaient soumises au jugement des tribunaux. La publicité libre deviendrait ainsi «l'instructrice sublime et maternelle des souverains» (Kratter).

Il est en effet étonnant qu'en si peu d'années, la littérature politique populaire ait progressé d'un rôle officieux au service du gouvernement à un rôle indépendant, critique et quasi constitutionnel. Les publicistes éclairés entendaient indiquer aux souverains la direction générale de leur politique, afin d'assurer la convergence de cette politique avec les principes des lumières et sa conformité aux droits imprescriptibles de l'homme.

122

La réaction à cette évolution fut prompte. Mais elle ne provenait pas en premier lieu de l'Empereur Joseph. Avant la révolution brabançonne, ce souverain ne croyait guère à une influence peut-être dangereuse des «écrivailleurs». La réaction provenait de quelques-uns des auteurs eux-mêmes, ci-devant éclaireurs, au moins en matière de religion catholique, qui, en condamnant les «précepteurs des souverains» comme ennemis en l'ordre public, devenaient les précurseurs du mouvement conservateur du XIX^e siècle. Et — fait capital — les auteurs conservateurs devenaient les précepteurs des souverains beaucoup plus que les auteurs éclairés qui aspiraient à ce rôle. Les successeurs de Joseph II, Léopold II et plus encore François II, ont rapidement adopté leur doctrine : un auteur qui osait critiquer la politique du souverain, était un ennemi de l'ordre public et devait être puni comme tel.

L'EMPIRE DES HABSBOURG ET LE MOUVEMENT DES RÉFORMATEURS ITALIENS EN TOSCANE ET EN LOMBARDIE AU XVIII^e SIÈCLE

par Furio DIAZ Scuola Normale Superiore di Pisa

Comme nul ne l'ignore, la situation de la Lombardie et celle de la Toscane envers l'empire des Habsbourg au XVIIIe siècle furent bien différentes : la première fut annexée à l'empire, après presque deux siècles de domination espagnole, en conséquence précisément de la guerre de succession espagnole, par le traité d'Utrecht (1713), tandis que la Toscane, après les deux siècles de souveraineté autonome de la maison des Médicis, fut assignée à l'extinction de cette dynastie (1737), par la paix de Vienne (1738) qui concluait la guerre de succession de la Pologne, à François de Lorraine, époux depuis 1736 de Marie-Thérèse de Habsbourg, fille de l'empereur Charles VI. Après la mort de celui-ci, pendant la guerre de succession d'Autriche, François deviendra empereur (1745), mais la Toscane restera une possession séparée de la maison de Lorraine, et passera en fait non à son fils aîné, Joseph, mais à un cadet qui, dans ce cas, fut Pierre Léopold. Cette situation différente des deux pays italiens dans leur rapport avec l'empire est fort intéressante pour une histoire qui se veut sous certains aspects comparative, dans le but de faire ressortir à travers ressemblances et divergences, la nature de la prépondérance des Habsbourg en Italie pendant le siècle qui fut celui des «lumières».

Il y a pourtant un trait originaire commun qui rapproche sensiblement l'attitude des deux gouvernements, l'un direct et l'autre, pour ainsi dire, dynastique, envers les pays qui leur sont soumis : et c'est la condamnation résolue et sévère des maux qui affligent ces pays en conséquence des régimes antécédents. Ce qu'écrivent à ce propos Craon et Richecourt, lieutenants de François, nouveau grand-duc de Toscane, de Florence à Vienne à leur souverain (qui, pendant toute sa vie, se rendra une seule fois, et pour trois mois, dans son domaine italien), est bien connu et vaut comme expression de tout le jugement de l'administration autrichienne sur les gouvernements qui l'avaient précédée en Italie : «Il est constant — disaient Craon et Richecourt le 29 octobre 1737 — que l'administration du gouvernement de Toscane

pèche de toutes parts, et qu'il n'y a aucune partie qui ne demande un remède prompt, tant pour l'intérêt du souverain que du peuple. La justice n'y est point administrée par la multitude des tribunaux, qui pour subsister sont contraints de traîner les procès, qu'ils regardent comme des métairies... dans les finances, le désordre n'est pas moins grand, les deniers y passent par tant de mains que le peuple est écrasé sans que les caisses du souverain en profite (sic), y entre à peine moitié de ce que le peuple est obligé de payer. Le commerce est diminué considérablement... parce que la bonne foi est bannie de ce pays, chacun cherche à y tromper à l'envie et le banqueroutier le plus frauduleux y a toujours été soutenu et protégé... Les manufactures sont tombées dans Florence... enfin la plus grande partie des biens de la Toscane est entre les mains des ecclésiastiques». Conclusion : «Changer toutes les magistratures... refondre les lois...»¹

Peut-être l'évaluation de la situation de la Toscane était-elle particulièrement sévère, même en raison de certaines résistances que la nouvelle dynastie rencontrait dans le pays, de la part de quelques intellectuels favorables à la restauration de l'ancienne république antérieure aux Médicis, ainsi que du côté de la princesse Anne-Marie de Médicis, fille de Côme III et femme de l'Electeur Palatin, et même par l'action d'un soi-disant parti espagnol qui, alimenté par l'argent et les intrigues de l'envoyé en Toscane de Charles III de Naples, le père Ascanio, guettait l'occasion de faire passer le pays sous la domination des Bourbons. Certes, bien différent est le cas de la Lombardie, pays qui jouissait d'une aisance économique très supérieure à celle de la Toscane, et qui, même sous l'administration espagnole, avait gardé des formes institutionnelles importantes d'autonomie et de gouvernement local, et dans lequel, de surcroît, le passage à l'empire avait suscité, si l'on veut, une renaissance, soit parmi les maisons aristocratiques, soit dans le bas peuple, des sentiments gibelins et des sympathies philo-autrichiennes: en effet, sur la nouvelle province lombarde et sur ses conditions civiles et économiques, on ne rencontre pas de la part du sommet de Vienne ou de ses représentants à Milan des jugements aussi sévères que ceux portés sur la Toscane. Ce qui n'empêche pas que le contraste entre l'époque nouvelle et le système précédent de gouvernement ne se fit bien sentir là aussi dès les débuts. Il suffira de mentionner la façon énergique, souvent brusque, dont déjà les premiers gouverneurs envoyés par Charles VI, Karl von Loevenstein-Wertheim et Gerolamo de Colloredo-Mels und Wallsee, et ensuite les représentants les plus qualifiés des premiers temps de Marie-Thérèse, tels que Gian Luca Pallavicini, de 1742 à 1753, et Beltrame Cristiani, de 1753 à 1758, employèrent leur autorité envers les autonomies de la province. Celles-ci étaient en effet toutes nourries de l'amour du privilège, des intrigues d'ordres et d'individus, des sentiments de résistance à l'action du gouvernement central de la part des anciens instruments du pouvoir local et de l'hégémonie patricienne : aussi l'œuvre des gouverneurs envoyés par Vienne fut-elle très significative. Les mesures adoptées contre le Senato, la Congregazione dello Stato, le Magistrato Ordinario et le Magistrato Straordinario, la Cancelleria segreta et son chef, le Gran Cancelliere, etc., furent tout d'abord les sonnettes d'alarme d'un nouvel art d'administrer le pays.

Je crois qu'il est très important de mettre en relief certaines convergences des lignes de l'action du pouvoir autrichien en Lombardie et de la Régence de François de Lorraine en Toscane : il s'agit de la lutte contre la corruption. de la revendication de l'autorité de l'Etat contre les abus et les prétentions de l'Eglise, de l'intervention urgente dans certains secteurs de la vie économique contre les intérêts particuliers et nuisibles de corps et d'individus, de l'effort pour rendre plus uniforme et plus efficace l'œuvre de l'appareil de l'Etat, de la réforme, au moins esquissée, de l'administration de la justice. Il suffirait de rappeler en Toscane la loi sur les armées (1738), la loi sur la presse (1743), la loi sur les fidéicommis (1747), la loi sur le fief (1749), la loi pour réglementer la noblesse (1750), la loi sur les mainmortes (1751). En Lombardie, en revanche, l'œuvre de réforme s'articule de façon plus irrégulière et différenciée sous l'impulsion de trois gouverneurs de différente capacité et de motivations diverses, de Pallavicini à Cristiani, et enfin, depuis 1758, à l'énergique et subtil comte Charles de Firmian. Mais en première ligne s'impose, des années 50 aux années 60, l'action pour l'assainissement des finances. Elle entraîne la réforme de la ferme générale, qui à partir de 1750 se poursuivra, jusqu'à l'institution de la gestion directe par l'Etat en 1770, la création du Conseil Supérieur de l'économie (1765), l'unification des deux Magistrats financiers, l'Ordinario et le Straordinario, dans le seul Magistrato Camerale pour les finances (1749), etc.; et, en particulier, l'élaboration du grand cadastre géométrique parcellaire, qui, grâce à l'œuvre d'une Giunta per il censimento, commencée en 1749 et dont le toscan Pompeo Neri devint l'animateur, fut achevé en 1759, en surmontant les résistances et les fourberies des propriétaires des terres, contraires à ce qui pouvait devenir l'instrument d'une taxation plus juste.

Nous n'avons pas le temps d'entrer dans les détails des étapes progressives de ce renouveau de l'administration en Lombardie et en Toscane. Pour ce qui concerne spécifiquement le rapport avec l'empire des Habsbourg et son influence directe sur ces processus, il faut rappeler que les moments décisifs sont, pour la Lombardie, l'accession du comte (bientôt prince) Wenzel Anton von Kaunitz en 1753 à la direction de la Chancellerie de la Cour et de l'Etat (et en 1757 aussi des nouveaux départements de l'Italie et des Pays-Bas) et la succession de Joseph II à Marie-Thérèse à la tête de l'empire autrichien (1780); pour la Toscane, l'élévation au trône du Grand-Duché de Pierre Léopold (1765), successeur de François I^{er}.

Le sens suffisamment univoque de ces événements peut, tout d'abord, susciter de l'étonnement puisqu'il s'agit, d'une part, de l'accentuation du pouvoir central du gouvernement de Vienne, de l'autre au contraire, du détachement formel de l'Etat toscan de ce même gouvernement, avec la fin de l'identité personnelle entre grand-duc et empereur. Toutefois, l'on peut dire que les résultats de ces développements différents en surface ou presque opposés, sont, au bout du compte, très semblables. La grande œuvre de direction du prince de Kaunitz s'affirme directement en Lombardie, mais constitue un modèle de référence pour tous les pays régis par les Habsbourg; le processus exceptionnel de renouvellement entrepris par Pierre Léopold en Toscane apparaît comme un point de repère pour toute espérance de réforme en Europe; le projet radical et organique de transformation de tout l'empire par Joseph II représentera, au-delà de ses succès plus ou moins éphémères, la grande tentative de l'absolutisme éclairé pour transposer des thèses bien souvent confuses et contradictoires dans la réalité éclatante des institutions et des faits. Dans cette ligne, les grandes réformes de Kaunitz et de Firmian en Lombardie, l'affirmation d'une nouvelle classe de gouvernement contre l'ancienne oligarchie patricienne, leurs mesures pour l'indépendance du pouvoir de l'Etat par rapport aux ingérences de l'Eglise, leur accord avec beaucoup des idées écloses pendant «le printemps des lumières» suscité par l'œuvre de Verri, de Beccaria, du journal *Il caffè*, leurs initiatives pour le rachat des régales aliénées, pour la réorganisation des finances et l'institution de la régie des impôts ou pour le développement de l'agriculture, etc., trouvent leur pendant en Toscane. Il suffit de rappeler les grandes entreprises de Pierre Léopold pour la liberté du commerce des grains, pour la réforme des constitutions des communes, pour l'assainissement des finances et de la dette publique, pour le renouveau total du droit criminel, pour l'abolition des tribunaux du Nonce et de l'Inquisition dans le pays, et jusqu'à l'élaboration d'une constitution qui devait conduire les citoyens à participer à l'approbation des lois.

Ce qu'il faut se demander à ce point, c'est dans quelle direction, avec quelle portée, toutes ces initiatives en Toscane et en Lombardie ont fait sentir la présence de l'empire et son rapport avec les deux pays. A ce propos il faut proposer des exemples, des points de repère, qui peuvent éclairer tout le reste. L'un, pour commencer, semble être constitué par les mesures adoptées par Joseph II en 1781 sur la liberté de la presse. Déjà, de Vienne, le 16 mars 1781, le Courrier de l'Europe écrivait : «Il vient de paraître une résolution de la Cour au sujet de la censure des livres faite pour former époque dans la littérature du Nord et qui, dans l'énumération des princes à qui les belles lettres auront dû leurs beaux jours et leur splendeur pourra faire compter en Allemagne Joseph II». Immédiat aussi l'écho en Italie, par l'un des écrivains les plus célèbres de la Lombardie, Pietro Verri : «Liberté

presque entière accordée à la presse... Que le maître auguste aime laisser aux sujets la liberté et la sûreté les plus grandes qu'il soit possible, j'y crois bien; il m'est apparu que la curiosité pour les actes des particuliers le fâchait comme une petitesse indigne de sa grande âme, et qu'il voyait dans la maison de chaque citoyen l'asile saint de la liberté et de la paix familiale; l'espionnage et les inquisitions lui semblaient des attentats haïssables et superflus; et en conséquence la liberté des opinions s'accorde très bien avec ces principes».²

Naturellement, c'est ici que se manifeste avec le plus de clarté la différence entre la position de la Toscane et celle de la Lombardie envers l'empire de la maison de Habsbourg. En Lombardie c'est la participation immédiate des citoyens et des leaders de l'opinion aux décisions adoptées par celui qui est le souverain de l'empire; en Toscane, chaque comportement, chaque mesure délibérés à Vienne peuvent seulement susciter la réaction positive ou négative d'un souverain indépendant, très souvent critique envers la politique du frère aîné, ensuite des milieux culturels et surtout bureaucratiques du Grand-Duché, qui se sont désormais formés de facon complètement autonome, grâce même à la volonté et à l'intuition de Pierre Léopold. Aussi, un Toscan, au moment où Joseph II décrétait lesdites libertés pour la presse, aurait-il pu dire que depuis 1743 le Grand-Duché jouissait déjà d'une certaine autonomie des écrivains, qui s'était accentuée après la prise du pouvoir par Léopold. Et une année après les mesures de l'empereur, l'achèvement du projet de constitution par les collaborateurs du Grand-Duc, en première ligne Francesco Maria Gianni, mais surtout par l'engagement direct de Léopold lui-même, pouvait sonner comme la réponse bien plus libérale de la Toscane à l'essor réformateur, mais toujours renfermé dans les bornes de l'absolutisme, entrepris par Joseph II. Certes, ce discours doit s'appliquer surtout à la Toscane sous le pouvoir déjà affirmé et mûr de Pierre Léopold. Sous la Régence, évidemment, l'emprise du gouvernement autrichien, par le Grand-duc lui-même, empereur à Vienne, et son conseil organisé à ses côtés dans la capitale de l'empire, avait été au fond déterminante pour l'action du Conseil de la Régence, à Florence. L'exemple le plus célèbre est celui de la loi sur la noblesse du 1^{er} octobre 1750. Une loi qui n'a commencé à être étudiée organiquement que dans les derniers temps par les historiens italiens, tels que Marcello Verga³. Avec le résultat que le règlement de la noblesse, à première vue surprenant dans une principauté absolue du milieu du XVIIIe siècle, ressort précisément d'un contraste, intérieur au gouvernement même de la Régence, entre la tentative de Pompeo Neri de sanctionner la fonction de classe gouvernante de l'ancien patriciat florentin, distingué iusqu'à présent comme «cittadinanza», et la volonté de Richecourt de créer un corps de noblesse découlant directement du pouvoir souverain. Les thèses de Neri, qui seront recueillies et publiées bien des années après, avec diverses

modifications, dans son Discorso sopra lo stato antico e moderno della nobiltà toscana⁴, visaient à démontrer que tandis que la noblesse naturelle, due à l'ancienneté et à la gloire de la famille, n'intéresse aucunement le pouvoir de l'état, qui n'a pas la faculté d'intervenir dans son fondement et dans sa reconnaissance, il y a une noblesse civile qui, en Toscane, avait déjà gouverné le pays avant les Médicis. Celle-ci, à son avis, consiste dans les droits de supériorité inhérents, dans un type donné de gouvernement, à quelques couches de gens plus qualifiées, lesquelles par cette prérogative se distinguent du peuple commun : c'est ce droit de cité, affirmait Neri, qu'il est permis de transmettre, selon l'usage de toutes les nations, des détenteurs à leurs fils et à leurs descendants, et par lequel ces derniers se trouvent placés dans un état de supériorité à l'égard des rangs inférieurs et, par conséquent, jouissent de la noblesse civile, «laquelle ne vient à être autre chose que le droit de cité du premier ordre » 5. Bien que les conclusions de Neri ne fussent pas exprimées avec une netteté suffisante, il souhaitait évidemment que la position du patriciat florentin comme détenteur des principales charges publiques fût consolidée par une loi du Grand-Duché.

Mais c'était précisément ce que le comte de Richecourt, en tant que chef de la Régence et interprète de la volonté du gouvernement du Grand-Duc et empereur, ne voulait pas. Aussi ne donna-t-il pas suite aux propositions de son collaborateur: il élabora lui-même une loi par laquelle on instituait une noblesse établie à deux niveaux, noblesse patricienne et noblesse simple, suivant l'appartenance des familles à un groupe de villes supérieures ou bien à un groupe moins qualifié, et suivant aussi l'ancienneté des titres de noblesse qu'elles pouvaient présenter. Mais la nouveauté apportée par la loi était essentiellement la clause par laquelle cette qualification de noblesse pouvait être concédée seulement par un décret du souverain, ainsi que le droit de cité pour ceux qui n'avaient pas les titres de noblesse, avec l'inscription consécutive dans un registre de nouvelle institution, le Libro d'oro della nobiltà e cittadinanza. Cette inscription était donc octroyée par le décret du prince, sur la base des provanze (c'est le mot propre de la loi) avancées par les intéressés ⁶. Ni François et sa Régence ni, moins encore, Pierre Léopold, quand il prit directement le pouvoir, ne firent d'aucune façon de cette classe de noblesse, l'élite unique pourvue des charges du gouvernement (au contraire, sous Pierre Léopold presque tous les hauts bureaucrates seront choisis dans les rangs du tiers état)⁷. Mais la tournure que Richecourt donna à la définition de la noblesse toscane écartait délibérément les inclinations de Neri pour une solution correspondant aux traditions autonomes de la société et du pouvoir politique à Florence; le comte lorrain voulut uniformiser la noblesse toscane avec celles des grandes monarchies européennes, en accentuant plutôt sa dépendance à la volonté «constituante» du prince.

Enfin, on peut dire que la présence de l'empire des Habsbourg dans les deux pays italiens liés à son pouvoir au XVIII^e siècle, est bien diversement nuancée de l'un à l'autre. Mais ni dans l'une ni dans l'autre, on ne peut, au bout du compte, déceler une quelconque réaction nationaliste. En Toscane même, au moment de la succession, la tentation initiale d'un groupe d'intellectuels disciples de Giuseppe Averani, tels que Giuseppe Maria Buondelmonti, Antonio Niccolini, Leopoldo Guadagni, A. Francesco Pieri, de provoquer une restauration des anciennes institutions républicaines resta surtout un dessein littéraire et épidermique. Quelle chance de réussite pouvait avoir, dans une Europe désormais en butte aux manœuvres de puissance et d'équilibre des grandes monarchies, l'argumentation académique de Giuseppe Averani lui-même dans son Mémoire sur la liberté de Florence, écrit bien avant que le problème de la succession devînt actuel, en 1721, et où l'on misait sur le refus de Charles VI d'accroître sa puissance aux dépens de la liberté de Florence? En réalité Charles VI avait bien le désir de devenir plus puissant, et Marie-Thérèse et son époux le suivront avec acharnement sur ce chemin. D'autre part, la liberté de Florence était désormais un pâle souvenir, auguel les Florentins eux-mêmes n'auraient pas bien su quel contenu donner. Ce sera plutôt contre les prétentions et les menées de Charles III de Naples et de la Cour de Madrid que la domination autrichienne en Toscane aura à combattre à ses débuts. Et les Toscans assisteront avec indifférence à cette opposition, bien heureux au fond qu'il n'arrivât pas à menacer leur tranquillité paresseuse par quelques conflits sur le sol du pays.

Pendant toute cette période, et même quand les Pays-Bas autrichiens seront parcourus, depuis 1785, par les inquiétudes et les ferments qui déboucheront enfin sur la «révolution brabançonne» de 1789-1790, la province lombarde aura bien peu de réactions. Après l'entreprise éclatante de Il Caffè, du reste, la presse lombarde avait compté peu de périodiques, et tous presque exclusivement littéraires, tels que la Gazetta di Milano (1769), la Gazetta letteraria (1777), la Gazetta enciclopedica di Milano (1780), le Giornale enciclopedico di Milano (1782), le Giornale letterario de Pavie (1786), le Giornale enciclopedico letterario di Milano (1787) (les dates sont celles de la première parution). Modérément favorables à l'esprit des lumières, ces gazettes avaient suivi, naturellement de façon sporadique, avec faveur les initiatives de réforme de Marie-Thérèse, puis de Joseph II. Peut-être, l'une des prises de position les plus significatives peut-elle se retrouver dans les commentaires consacrés par le Giornale enciclopedico di Milano, en 1783-84, à la politique de la cisation et de tolérance religieuse pratiquée non seulement par l'empereur, mais aussi par certains princes allemands, tel que l'Electeur de Mayence, qui adoptaient ce modèle : «Celui qui ne connaît pas encore suffisamment les intentions sages et bienfaisantes du fils auguste

de Marie-Thérèse, et peut-être... tacitement les désapprouve dans son cœur, qu'il sache que cet Electeur est un prince remarquable, éclairé, prévoyant, bienfaisant. Que les préjugés ne nous détournent pas. Vénérons la sagesse du prince, le propos de décrets aussi justes, qui assurent l'amour de la patrie, le bonheur pour nous-mêmes, et à la religion un culte dans les bornes de la loi» (n. 22, 17 mars 1783).

D'autre part la politique de Joseph II à l'intérieur du pays devient toujours plus radicalement réformatrice, jusqu'à la suppression en 1786 du Senato, le rempart ancien et célébré de l'autonomie lombarde, «un coup d'audace, mais certainement porteur de bienfaits», dira Pietro Verri, même si — ajoutera-t-il — «les intrigues des curiaux et des gens de robe, très mécontents d'avoir perdu l'arbitrage absolu sur les vies et les biens d'autrui», «essayèrent de persuader au peuple qu'il s'agissait d'un désastre» Dans ces circonstances, il est bien naturel que l'attention des auteurs et des journaux de la Lombardie fût concentrée sur la vie intérieure, outre les sujets de littérature et de philosophie, ceux de la réforme politique. Par conséquent, les nouvelles des réformes entreprises par Joseph II en Belgique, entre 1782 et 1787, et de la réaction qu'elles commencèrent à déchaîner dans cette dernière année, ne trouvent pas d'audience dans les gazettes lombardes.

Au reste, le sujet de la Belgique révoltée est trop délicat, trop plein d'implications dangereuses pour la tranquillité et la dignité même du pouvoir, pour que les journaux de Toscane en donnent autre chose que des nouvelles en forme de pures chroniques, et toujours des seuls événements qui semblent rentrer dans la légalité du gouvernement impérial. Un exemple : en 1787, quand après son voyage en Russie, Joseph II se vit contraint de révoquer toutes les concessions faites par sa sœur Marie-Christine et le mari de celle-ci Albert de Saxe-Teschen, gouverneurs en son absence, aux protestations et demandes des corps locaux du pays contre ses propres mesures de réforme administrative, judiciaire et ecclésiastique, la Gazetta universale de Florence se posa seulement la question de savoir comment l'empereur aurait pu pardonner à des rebelles qui étaient parvenus jusqu'à ôter les aigles césariennes des bureaux de la douane; après quoi le journal multipliait les renseignements sur les mouvements des troupes autrichiennes dans le pays⁹.

En dernière instance, il s'agit, dans l'initiative de Joseph, du contraste final entre la réforme et l'autonomie locale. Et même les écrivains des lumières étaient devenus de plus en plus incertains sur le sens et la possibilité de solution de ce problème. En particulier, la révolution américaine avait montré à l'Europe comment la lutte pour les autonomies locales, souvent liée auparavant aux préjugés du passé et aux intérêts et privilèges des lieux

et des personnes, pouvait se traduire dans la grande réalité de la représentation nationale.

On le sait, la revanche de l'autonomie du jugement de la Toscane à l'égard de la politique de Joseph II viendra du sommet même du Grand-Duché, de Pierre Léopold. Quand en 1789 les résistances et les émeutes deviendront une véritable révolution, le grand-duc établira une correspondance particulière avec sa sœur Marie-Christine, précisément pour suivre par ses observations et par ses critiques l'action de son frère, au reste désormais proche de la mort. Aussi, le 8 mars 1789, écrivait-il une lettre dans laquelle son jugement sur les procédés de Joseph II était net et tranchant : «Même le bien n'est pas à faire utilement aux gens par la violence, quand les peuples n'en sont pas convaincus. Il est possible par la violence d'éloigner de soi les cœurs et les têtes, mais non d'y faire pénétrer des idées... Je pense au contraire que les problèmes peuvent être réglés avec facilité par les voies amiables (...) L'armée, qui exige tout le respect, ne doit pas être employée au delà de ses tâches spécifiques, qui sont la défense du pays et le maintien de l'ordre public (...) C'est à toi de tirer les conséquences de tout cela» 10.

Nous ne voulons certes pas trancher ici la question de toute l'œuvre de réforme de Joseph II dans l'empire par rapport à celle de Pierre Léopold en Toscane. La différence des tâches et de leur résonance viderait de tout sens une comparaison. Le projet multiforme de Joseph reste la grande tentative, peut-être désespérée, de l'absolutisme éclairé, tout près de son épuisement final. Mais l'on peut dire que Léopold a su dériver d'une civilisation et d'une culture diverses les motifs d'une ligne de réforme plus souple, plus proche des mouvements des idées et des peuples, plus susceptible enfin de se rallier aux développements de l'avenir.

NOTES

- ¹ Cf. A.S.F. (Archivio di Stato di Firenze), Reggenza, F. 12, cc. 135r-137r. J'ai transcrit les textes en suivant exactement la rédaction de l'original.
- ² Cf. Carteggio di Pietro e Alessandro Verri dal 1767 al 1797, éd. par F. Novati, etc., Milano, 1910-1942, 12 vol., vol. XI, 10 marzo 1781, p. 284.
- ³ Cf. F. DIAZ, Agl'inizi della dinastia lorenese in Toscana. 1 problemi della Reggenza, Firenze, Olschki, 2 vol., 1980, II, pp. 694-698; M. VERGA, Dibattito politico e riforme istituzionali nella Toscana della Reggenza lorenese (1727-1765), Siena, 1986, I, pp. 15-160.
- ⁴ In Joannis BONAVENTURAE NERI BADIA (c'est le père de Pompeo Neri, un juriste très renommé), Decisiones et responsa juris, Firenze, G. Allegrini, 1776, II, pp. 55 et 69.
- ⁵ Mémoires, présentés par P. Neri au comte de Richecourt, mars-avril 1748, A.S.F., Reggenza, F. 29, inss. 7-12.
- ⁶ Cf. Legge sulla nobiltà, 31 luglio-1° ottobre 1750, dans L. CANTINI, Legislazione toscana, Firenze, Albizzini, 1800-1808, XXVI, pp. 231-241.
- ⁷ Cf. R. Burr Litchfield, Emergence of a Bureaucracy. The Florentine Patricians, 1530-1790, Princeton New Jersey, Princeton University Press, 1986, pp. 314-321.
- ⁸ Cf. Memoria cronologica dans Lettere e scritti inediti di Pietro e Alessandro Verri, éd. par C. Casati, Milano, Galli, 1879-1881, vol. IV, p. 369.
- ⁹ Cf. Gazzetta universale, n. 58, 23 juillet 1787, pp. 460 et sq., et n. 61, 31 juillet 1787, p. 487.
- ¹⁰ Cf. Leopold an Marie Christine, 8 März 1789, Briefe der Erzhergogin Marie Christine an Leopold II, hg. von Hans Schlitter, Fontes rerum austriacarum, 2 Abt., Wien 1896, p. 414, Anm. 26.

LES HABSBOURG, INCARNATION DE L'EMPIRE AU LUXEMBOURG À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE : FIDÉLITÉ DYNASTIQUE ET MANQUE DE CONSCIENCE IMPÉRIALE

par
Gilbert TRAUSCH
Centre Universitaire de Luxembourg

Placé devant le questionnaire — au demeurant fort judicieux 1 — établi par l'organisateur du colloque, Hervé Hasquin, à l'intention de tous les participants au colloque un historien luxembourgeois ne peut guère cacher sa perplexité. Elle tourne, pour l'essentiel, autour de quatre points.

La première question sur la perception de l'appartenance à l'Empire amène l'historien luxembourgeois au bord du découragement. Il a beau faire des recherches dans les directions les plus diverses, il ne trouve guère de trace de son sujet. A la rigueur on pourrait parler d'un non-sujet. Certes, un constat négatif peut aussi être un résultat scientifiquement intéressant mais il apparaît un peu décevant s'il fait suite à des recherches poussées. Les Luxembourgeois des années 1780 n'avaient pas conscience d'appartenir à l'Empire. Il n'y avait dans cette attitude ni mépris ni hostilité mais simplement ignorance.

La troisième question demandant comment la «Révolution brabançonne» a été perçue dans les différents pays qui ont fait partie du patrimoine habsbourgeois, s'applique à merveille à des pays comme la Bohème, la Hongrie, la Toscane ou les pays autrichiens proprement dits et les historiens de ces pays ont des choses importantes à dire à ce sujet. L'historien luxembourgeois se retrouve une fois de plus dans l'embarras. Le Luxembourg faisait à l'époque partie des Pays-Bas dont il était l'une des provinces mais il forme depuis 1839 un Etat indépendant de la Belgique qui, elle, est sortie du cadre des anciens Pays-Bas autrichiens². Le Luxembourg est d'ailleurs la seule province des Pays-Bas à avoir pu accéder au stade de l'indépendance politique. En tant que province des Pays-Bas le Luxembourg était censé participer à la Révolution brabançonne. Son rôle devait donc être celui d'un acteur — même si cet acteur se distingue surtout par sa passivité — et non

celui d'un observateur. On ne peut être acteur et spectateur à la fois. Parfois on a l'impression que les Luxembourgeois de l'époque n'ont été ni l'un ni l'autre. Dès le départ l'historien luxembourgeois bute dans son enquête sur un paradoxe qui formera d'ailleurs la trame de notre exposé : l'attachement à l'idée de l'Empire est à la fin de l'Ancien Régime au Luxembourg très faible, pour ainsi dire inexistant. Par contre, on y trouve un fort attachement aux Habsbourg.

Le fait que le Luxembourg est devenu au début du XIX^e siècle un Etat indépendant et a pu maintenir cette indépendance contre vents et marées brouille les pistes. L'historien d'aujourd'hui est tenté de voir les événements de la fin du XVIII^e siècle à travers les yeux du présent. La tentation n'est pas seulement grande mais il est pratiquement impossible de ne pas y succomber. Si tous les amateurs d'histoire, c'est-à-dire tous ceux qui aiment l'histoire, s'accordent à dire que le passé explique le présent, le contraire est aussi vrai. Nous scrutons forcément le passé avec nos yeux du présent mais l'historien flairant le piège de l'anachronisme est sur ses gardes.

C'est dans cet esprit de complexité et d'embarras qu'on va aborder l'étude du sujet.

La perception de l'appartenance à l'Empire

On limitera les investigations à la deuxième moitié du XVIII^e siècle, notamment aux années 1780. Il convient de distinguer le droit et le fait.

Selon le *droit* le duché de Luxembourg fait partie des Pays-Bas qui eux font partie de l'Empire. C'est un peu le système des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres.

Comment cette appartenance des Pays-Bas, des diverses provinces qui les composent, à l'Empire se manifeste-t-elle? De diverses façons dont aucune n'est de nature à toucher l'opinion publique.

Au XVIII^e siècle les Pays-Bas en tant que Cercle de Bourgogne continuent à payer des taxes matriculaires. Ces taxes finissent par représenter très peu, la moitié de ce que payait un Electeur dans l'Empire. Il y a des assesseurs des Pays-Bas auprès de la Chambre impériale de Wetzlar et le Souverain des Pays-Bas se fait représenter à la Diète en tant que chef du Cercle de Bourgogne.

On constate toutefois un revirement au cours des années 1780. Les taxes matriculaires ne sont plus guère payées au-delà de 1784⁴. A l'occasion de

discussions très techniques à propos de problèmes tels qu'un échange de terres entre la Principauté de Liège et les Pays-Bas les représentants de l'Empereur — en l'occurence les membres du Conseil privé — pensent qu'en tant que Souverain des diverses principautés composant les Pays-Bas l'Empereur n'a pas à demander une quelconque autorisation... à l'Empereur⁵. A la question si oui ou non les Pays-Bas appartiennent à l'Empire les principaux intéressés apportent une réponse qui varie selon leurs intérêts du moment. De tout cela on peut retenir une chose, l'appartenance des Pays-Bas à l'Empire se réduit au strict minimum.

Les désordres qui éclatent en 1789 aux Pays-Bas (Cercle de Bourgogne) et dans la Principauté de Liège (Cercle de Westphalie), illustrent bien la faiblesse de l'Empire. La Diète assiste impassible aux déboires que Joseph II subit aux Pays-Bas. Elle ordonne par contre aux princes-directeurs du Cercle de Westphalie (Roi de Prusse, Electeur Palatin, Archevêque de Cologne) d'intervenir à Liège. Cette dernière intervention n'ayant pas donné grand'chose — la Prusse retire ses troupes entrées à Liège — la Diète réunie à Ratisbonne décide (décembre 1790) de demander au directeur du Cercle de Bourgogne — l'Empereur Léopold II, entretemps rétabli dans ses droits aux Pays-Bas par ses propres moyens — d'intervenir à Liège ce qu'il fit début 1791⁶. Bref, le Corps germanique, l'Empire, est en cette fin de l'Ancien Régime un corps informe incapable d'élaborer face aux cercles de Bourgogne et de Westphalie une politique cohérente.

Passons du droit à la situation de fait. Les Luxembourgeois du XVIII^e siècle n'avaient pas conscience d'appartenir à l'Empire. Le Cercle de Bourgogne leur disait moins encore. Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les Luxembourgeois du quartier allemand et ceux du quartier français⁷. Certes, les Luxembourgeois germanophones regardent vers l'Est plutôt que vers le Nord, mais ce n'est pas vers l'Empire ni vers l'Allemagne qu'ils regardent, c'est vers Trèves qu'ils se tournent, c'est la Rhénanie qui les attire.

L'absence de conscience impériale est difficile à prouver. On ne trouve tout simplement pas de traces de cette conscience. On ne la voit pas surgir là où elle aurait dû le faire, p. ex. lors des événements militaires de 1793-1794. Des troupes républicaines françaises et des maraudeurs menacent les frontières du Sud-Est. Les troupes autrichiennes, incapables d'en assurer la garde, exhortent les populations paysannes à résister et distribuent des armes. A aucun moment on ne voit chez ces paysans s'exprimer un sentiment d'appartenance à l'Empire et donc de défense de l'Empire. Il en est de même du petit corps de bourgeois volontaires qui aident les troupes autrichiennes lors du blocus de la forteresse de Luxembourg (21 novembre 1794 - 7 juin 1795).8

Cette absence de conscience générale a été — rétrospectivement — constatée et analysée par des historiens allemands. Ces historiens ont été frappés par l'indifférence des Luxembourgeois face au mouvement national allemand au XIX^e siècle. Ils essayent d'expliquer cette indifférence des Luxembourgeois par l'indifférence que l'Allemagne aurait témoignée à leur égard : manque d'intérêt de l'Empire pour ce qui se passe aux Pays-Bas à la fin de l'Ancien Régime, coupable passivité de la Confédération germanique qui en 1831/1839 laisse faire le partage du Luxembourg qui était pourtant un de ses membres. La thèse est discutable mais elle confirme à sa façon l'attitude des Luxembourgeois face à l'Empire.

Il n'y a donc pas au Luxembourg à la fin du XVIII^e siècle une conscience d'appartenance à l'Empire. Il y a, par contre, un sentiment très net d'appartenance aux Habsbourg.

1. Cet attachement s'explique tout d'abord par la force même du principe dynastique. Il est pour ainsi dire viscéral, profondément ancré dans l'inconscient des masses rurales luxembourgeoises — le Luxembourg est un pays sans villes — on le dirait presque inné si l'expression n'était pas abusive. Le chef «naturel» du Pays, pour ainsi dire voulu par Dieu, c'est le Souverain, le dynaste. Voilà plusieurs siècles que le trône ducal du Luxembourg est occupé par un Habsbourg, roi d'Espagne d'abord, empereur du Saint-Empire ensuite. Voir dans le règne d'une Marie-Thérèse ou d'un Joseph II une «domination étrangère» est une invention de l'historiographie nationale du XIX^e siècle. 10

L'expression «domination étrangère» est fausse dans ses deux composantes. Les Habsbourg, même s'ils résident au loin, ne sont pas des étrangers au Luxembourg. Ce sont ses souverains naturels, légitimes, en vertu du droit de succession des ducs de Bourgogne. Marie-Thérèse est duchesse de Luxembourg et l'impôt lui est dû en cette qualité. Les Etats de Luxembourg dans leurs «représentations» mêmes emploient souvent le vocable de «Princes naturels» pour désigner les Souverains. Le règne des Habsbourg n'est pas non plus une domination par ce que ce mot évoque comme joug, oppression et pesanteur avec un arrière-goût d'illégitimité. Au contraire, au XVIII^e siècle un Charles VI, une Marie-Thérèse et même un Joseph II (les dernières années du règne peut-être exceptées) ont gouverné les Pays-Bas de façon débonnaire. Moins encore que les autres Provinces — sans doute parce qu'il était plus éloigné des centres de décision — le Duché de Luxembourg ne pouvait avoir l'impression de vivre sous une domination étrangère. Nulle invasion de fonctionnaires, comme ce sera le cas au cours des années 1795 à 1814. Les Autrichiens dans le pays se comptent sur les doigts de la main (surtout postes militaires dans la forteresse). Les étrangers — et les Luxembourgeois regardent volontiers comme tels tous ceux qui ne sont pas originaires du duché et donc aussi ceux qui proviennent des autres provinces des Pays-Bas — aux postes de responsabilités sont rares. Sous les Habsbourg le Luxembourg est un pays essentiellement dirigé par des Luxembourgeois.

Le régime tient avant tout par ses droits historiques ¹¹. Ces derniers ont été solennellement jurés et donc garantis par les Souverains. Les Luxembourgeois par leur représentation que sont les Etats promettent fidélité et obéissance ¹². C'est un véritable contrat bilatéral. Bien sûr, les Marie-Thérèse et Joseph II sont aussi des despotes éclairés et, en toute logique, favorisent l'œuvre centralisatrice à laquelle les Habsbourg d'Espagne s'étaient attelés. Quand les Etats de Luxembourg prennent un peu trop à la lettre la théorie de l'impôt librement consenti Marie-Thérèse les rappelle à l'ordre ¹³. Si, au XVIII^e siècle, la volonté des Habsbourg de rogner l'autonomie des Provinces et de réduire, dans ce contexte, le rayon d'action des Etats de Luxembourg est évidente, si la centralisation fait des progrès certains, rien n'est cependant changé aux rapports de droit.

2. Ce sentiment d'appartenance aux Habsbourg a été soigneusement entretenu par les autorités alors que ces mêmes autorités ne faisaient rien pour rappeler l'appartenance à l'Empire. Rien ne peut mieux servir cette cause que le thème de la fidélité dynastique des Luxembourgeois. La persistance avec laquelle ce thème a été exploité du XVIe siècle finissant jusqu'au milieu du XXe siècle en fait un des grands mythes de l'histoire du Luxembourg. A entendre les Etats au XVIII^e siècle ou le Gouvernement au XIX^e siècle, la fidélité dynastique serait un trait fondamental du caractère luxembourgeois¹⁴. Dans les textes allemands on trouve souvent l'expression «angestammtes Fürstenhaus» que la traduction «dynastie héréditaire» ne rend pas tout à fait. L'expression renferme une double notion, celle d'hérédité et celle de prédestination. Les dynasties qui président aux destinées du Luxembourg le font de droit héréditaire, ce qui oblige, au fil des siècles et notamment au XIX^e siècle, les tenants de cette thèse à certains travestissements historiques. Ces dynasties sont prédestinées par le destin, c'est-à-dire par Dieu, à régner sur le Luxembourg.

Pour notre sujet l'attitude des Etats au XVIII^e siècle est intéressante. Ils ne manquent pas une occasion pour vanter la fidélité des Luxembourgeois. L'histoire est invoquée pour attester que «les Luxembourgeois ont de tout temps été inviolablement dévoués à la Personne sacrée de leur Souverain», leur fidélité est qualifiée de «légendaire»¹⁵. Les allusions à l'attitude des Luxembourgeois au XVI^e siècle sont claires. Le Luxembourg est la seule Province des Pays-Bas espagnols à ne pas participer à la révolte générale contre Philippe II.

Le cliché de la fidélité est rappelé avec une insistance particulière à la fin des années 1780 quand les Etats du Brabant s'opposent ouvertement à la

politique de Joseph II et quand, en fin de compte, le mécontentement éclate avec la Révolution brabançonne. Une fois de plus le Luxembourg est la seule Province à s'abstenir, à rester à l'écart 16. Le slogan de la fidélité légendaire est alors mis en avant par les autorités civiles et militaires (ex. le Ministre plénipotentiaire Trauttmansdorff, les généraux d'Alton et Bender) pour maintenir le Luxembourg comme base de la future contre-offensive.

La facilité et le naturel avec lesquels les autorités peuvent jouer avec le thème de la fidélité dynastique en dit long sur sa pénétration dans la conscience collective. C'est que ce sentiment de fidélité a été soigneusement entretenu tout au long du XVIII^e siècle. Citons à titre d'exemple un certain nombre de manifestations ponctuelles propres à rappeler l'attachement aux Habsbourg : les cérémonies de l'avènement de Marie-Thérèse, François I^{er} et Joseph II; la naissance des nombreux enfants de Marie-Thérèse; les visites princières notamment celles des archiducs; les victoires militaires. Ces dernières, acquises à l'extérieur loin de Luxembourg, donnent régulièrement lieu au chant du Te Deum qui, chanté à toute occasion, devient un relais important de la fidélité. Les réunions annuelles des Etats donnent lieu à d'inévitables protestations de loyauté. On est ici en plein dans les stéréotypes mais on sait que ceux-ci ont parfois la vie plus dure que les réalités.

Examinons maintenant comment, en des circonstances précises, cet attachement s'est manifesté et retenons à ce sujet quatre dates :

- 1789. La non-participation des Luxembourgeois à la Révolution brabançonne a, bien sûr, été utilisée par les autorités autrichiennes comme une preuve éclatante de leur fidélité. En fait leur attitude est celle de la passivité, elle ne peut être interprétée comme un engagement actif. On reviendra plus bas sur ce problème.
- 1793/1795. Lors de l'invasion par les troupes françaises des gardes paysannes se forment aux frontières. Lors du siège de la ville-forteresse de Luxembourg, capitale du duché, la bourgeoisie forme un important corps volontaire et participe de façon active à la défense. Ce n'est certes pas pour la défense de l'Empire que ces braves Luxembourgeois ont pris les armes ni principalement par fidélité aux Habsbourg. Peur eux il s'agit de défendre un certain ordre social contre un régime révolutionnaire que la propagande contre-révolutionnaire a dépeint sous les couleurs les plus sombres. Dès lors les Habsbourg deviennent le meilleur garant social et l'action de la bourgeoisie luxembourgeoise apparaît forcément comme un attachement à cette dynastie. Une comparaison avec cette même bourgeoisie vingt ans plus tard est éclairante. En 1814, ce sont les Français qui se trouvent bloqués dans la forteresse de Luxembourg et c'est un corps des Alliés, composé de troupes hessoises, qui bloque la ville en un siège qui ressemble beaucoup à celui de

1794-1795. A l'encontre de ce qui s'est passé en 1795 la bourgeoisie n'esquisse aucun geste pour la défense de la ville. Il n'y a, en 1814-1815, au Luxembourg, aucun attachement ni à l'Empire français ni à la France¹⁷.

- 1795-1814. Quelle a été l'attitude des Luxembourgeois au cours de ces vingt ans d'annexion à la France? Ici il faut distinguer. L'opposition est évidente au début. La France apparaît comme un facteur perturbateur sur tant de plans qui comptent pour la masse de la population tels que la vie quotidienne (calendrier républicain, système métrique, etc.), les institutions et les usages religieux. En 1798, le mécontentement explose dans le Nord de l'ancien Duché de Luxembourg (Ardennes et Eifel) quand les paysans refusent de laisser enrôler leurs fils pour le compte d'une cause qui n'est pas la leur 18.

Le soulèvement des paysans luxembourgeois auquel la tradition a donné le nom de «Klëpelkrich» (guerre des gourdins) n'est pas un sursaut visant à défendre une quelconque cause nationale, il n'est pas un combat pour l'indépendance du Luxembourg. Il est avant tout le refus d'une certaine politique qui méprise par trop les traditions du pays. Cette résistance armée n'est que l'expression spectaculaire d'une opposition plus diffuse dans le reste du pays.

Comment cette opposition-là peut-elle s'exprimer? D'abord par une espèce de résistance passive, une attitude de distance. Elle s'exprime aussi par des slogans. Slogans négatifs tout à fait classiques du genre «à bas la République», «au diable la République», «m... pour la République». On n'a trouvé qu'un seul slogan positif, celui de «Vive l'Empereur!» On peut écarter d'emblée cet autre slogan rapporté par les fonctionnaires français selon lesquels les paysans luxembourgeois en colère auraient crié «Vive le Roi!» Ce slogan est invraisemblable, psychologiquement impossible pour une population peu familière des Capétiens et des Bourbons.

On comprend le réflexe des fonctionnaires français au Luxembourg. Ils sont tout à fait conscients de l'impopularité du régime et éprouvent du mal à l'expliquer aux autorités supérieures à Paris. Alors, la façon la plus simple est encore d'insister sur l'attachement des Luxembourgeois pour l'Autriche qui n'est autre chose qu'un attachement aux Habsbourg. Peu importe la personne des Souverains — Joseph II, Léopold II et François II se sont succédé à une cadence rapide — ce qui compte c'est le principe dynastique et le cadre des Pays-Bas. Cet appel aux Habsbourg est, en fait, le seul message positif à opposer à la France car un slogan du genre «Vive le Luxembourg!» n'était pas concevable à l'époque.

- 1814-1815. Quelle est l'attitude des Luxembourgeois à la chute de Napoléon I^{er}? On l'a vu plus haut, ils voient les Français partir sans regrets. Mais

que veulent-ils exactement? Il est difficile de répondre à cette question. Les quelques témoignages dont on dispose s'orientent tous dans une même direction, le retour vers les Habsbourg ¹⁹. Des sentiments semblables se constatent en Belgique où l'attachement aux Habsbourg recouvre à peine des aspirations conservatrices ²⁰. Le publiciste allemand Joseph Göres (1776-1848), en voyage d'inspection scolaire dans l'ancien département des Forêts (septembre 1814), constate que «la grande majorité des habitants souhaiterait également ici le rétablissement de la situation antérieure » ²¹. Les explications que le publiciste allemand donne laissent rêveur : c'est surtout la modicité des impôts d'autrefois qui expliquerait la nostalgie des Luxembourgeois. Evoquer et souhaiter le retour des Habsbourgs est pour les Luxembourgeois avant tout un argument pour retrouver l'espace des Pays-Bas, un cadre qui leur était familier depuis la fin du Moyen-Age.

La réaction des Luxembourgeois en 1814-1815 est une réaction de désarroi : une population qui n'a pas de vision de son avenir se tourne d'instinct vers son passé qu'incarnent les Pays-Bas. L'attachement aux Habsbourg nous semble inséparable de ce cadre territorial.

L'ambiguïté des liens apparaît encore très bien dans un autre exemple, celui des Luxembourgeois enrôlés au XVIII^e siècle dans les «régiments nationaux» au service de l'Autriche ²². Les Luxembourgeois y sont très nombreux, proportionnellement plus que les recrues des autres provinces des Pays-Bas ²³. L'explication réside dans la pauvreté du pays. Les jeunes gens s'engagent avant tout pour assurer leur subsistance. Ce qui se passe au lendemain de la paix de Campo-Formio confirme cette façon de voir. Les militaires originaires des Pays-Bas qui veulent rester au service de l'Autriche peuvent le faire à condition de faire une déclaration en ce sens. Un nombre appréciable de Luxembourgeois se plie à cette formalité. A en croire celle d'un lieutenant d'Izel (près de Florenville) fidélité et souci du pain quotidien vont de pair ²⁴.

L'attachement des Luxembourgeois aux Habsbourg, exalté par les corps constitués, n'est donc pas sans ambiguïtés. A-t-il été payé de retour? On connaît le mécanisme de la fidélité réciproque. Les sujets clament leur fidélité et le Souverain sa loyauté à l'égard de ses sujets. On ne manque pas de déclarations de ce genre. Mais en fait les Habsbourg étaient peu intéressés par les Pays-Bas, trop excentriques par rapport au centre de leurs possessions. Aussi voit-on surgir au XVIII^e siècle toute une série de projets d'échange des Pays-Bas, de Charles VI à Joseph II en passant par Marie-Thérèse. Les Pays-Bas sont une simple monnaie d'échange et comme telle un pion utile dans le jeu diplomatique. Parfois le Duché de Luxembourg apparaît comme un pion à part, comme en 1755 quand le chancelier Kaunitz propose à Marie-Thérèse de l'échanger contre le Duché de Parme. En 1785,

Joseph II échafaude le projet d'échanger le Luxembourg contre la Principauté archiépiscopale de Salzbourg. Tous ces projets restent évidemment secrets et ne pèsent donc pas sur l'attachement des populations luxembourgeoises aux Habsbourg²⁵.

Les réactions du Luxembourg aux réformes de Joseph II

L'attitude des Luxembourgeois face à Joseph II illustre bien les ambiguïtés de leur comportement. De toutes les provinces des Pays-Bas le Luxembourg est la seule à ne pas participer à la Révolution brabançonne. Alors que leurs «frères» du Brabant s'agitent, s'exaltent et s'exclament — des milliers de pamphlets et d'appels en témoignent — les Luxembourgeois restent tranquilles et muets, les doigts d'une main suffisant pour compter leurs libelles.

Comment rendre compte de leur attitude? Il est toujours plus difficile d'expliquer la passivité que l'activité, l'abstention que la participation. La documentation actuellement connue ne permet pas de donner le mot final, elle offre néanmoins quelques facteurs explicatifs.

Le Luxembourg est une province à l'écart des autres provinces des Pays-Bas. Géographiquement le massif des Ardennes se dresse entre Luxembourg et Bruxelles et forme une véritable barrière, notamment à la mauvaise saison. Politiquement la Principauté de Liège s'enfonce comme un coin dans les Pays-Bas et ne laisse entre les deux villes que le goulot de Saint-Hubert, longtemps disputé entre Habsbourg et Bourbons²⁶.

Le Luxembourg est encore un pays écartelé du point de vue ecclésiastique. Son territoire dépend de pas moins de six évêques dont aucun n'est «régnicole» et deux — ceux de Trèves et de Liège — se taillent la part du lion. Les Luxembourgeois ne peuvent s'attendre à une unité de direction religieuse. Ce ne sera certes pas un homme comme Clément-Wenceslas, archevêque de Trèves et partisan des lumières, qui les pousserait à la révolte.

Cette division ecclésiastique du pays a fini par entraîner une large mainmise de l'Etat sur l'Eglise. Le contrôle sur l'Eglise que recherchent Marie-Thérèse et Joseph II est chose faite au Luxembourg depuis longtemps déjà ²⁷. Grâce à un système de «placet» qui se développe au fil des siècles des Ducs de Bourgogne à Joseph II, tout acte émanant d'une autorité religieuse étrangère aux Pays-Bas a besoin d'une autorisation préalable pour sortir ses effets juridiques. Au Luxembourg l'Etat par l'intermédiaire du Conseil provincial est habitué à intervenir «in ecclesiasticis». Il n'a pas attendu les idées de Kaunitz pour agir.

Aux Pays-Bas les réformes de Joseph II sont jugées sur deux plans, celui du contenu et celui de la manière. Sur cette dernière les Luxembourgeois ont peu à redire, il n'y a là rien de très nouveau. Quant au contenu, les réformes religieuses — et on sait qu'elles représentent le terrain le plus délicat dans les autres provinces — se situent dans le droit fil de la tradition. Elles n'ont pas, aux yeux des Luxembourgeois, le caractère révolutionnaire que les Belges leur trouvent.

S'y ajoute le fait que Joseph II a tenu compte de la situation particulière du Luxembourg. Joseph II, le grand bureaucrate et uniformisateur, a fait quelques exceptions pour le Luxembourg. Les futurs prêtres des Pays-Bas seront formés au Séminaire général de Louvain, aux seuls Luxembourgeois il accorde un Séminaire filial. Un grand Conseil souverain sera établi à Malines à l'intention de l'ensemble des provinces à l'exception de celle du Luxembourg qui aura son propre Conseil souverain. Joseph II n'agit évidemment pas ainsi par égard pour le particularisme du Luxembourg mais par souci de rationalisation bureaucratique. Il a simplement tenu compte de facteurs géographiques (l'éloignement) et culturels (l'emploi de l'allemand).

La politique de centralisation poursuivie par les Habsbourg au XVIII^e siècle, de Charles VI à Joseph II, n'inquiète pas trop les Luxembourgeois bien qu'à terme elle signifie la fin du particularisme luxembourgeois. Il y a, bien sûr, le célèbre édit du 12 mars 1787 qui établit les intendances de cercles et qui prévoit le démembrement du Luxembourg à la suite du rattachement des districts de Marche et de Saint-Hubert au Cercle de Namur. C'est la fin du Luxembourg historique.

Comment les Luxembourgeois ont-ils réagi? On ne le sait. L'édit est en effet révoqué par Joseph II avant que ne se réunissent les Etats de Luxembourg le 15 juin 1787²⁸. Toujours est-il que les représentations des Etats de Luxembourg sont les plus modérées de toutes les provinces des Pays-Bas²⁹. L'attitude des Etats le 15 juin 1787 laisse prévoir d'une certaine manière l'abstention du Luxembourg en 1789. On a nettement l'impression que les Luxembourgeois se comportent comme si les événements de 1787-1789 au Brabant ne les concernaient pas, ni dans un sens ni dans l'autre.

Cette dose d'indifférence se reflète dans une double passivité. Il n'y aura pas de mouvement général de protestation contre les réformes de Joseph II. On vient de noter le caractère mesuré des représentations. Au Luxembourg les réactions ne vont pas au-delà de remontrances somme toute très acceptables pour le pouvoir. Bien plus, par la suite les Etats vont adopter une attitude de soumission qui en juillet 1789 les amène à accorder au Souverain un subside fixe et permanent, à la plus grande fureur des patriotes à Bruxelles.

Attitude de loyauté donc? Sans doute oui mais pas au point d'entraîner un mouvement en faveur du Souverain. En 1789, quand les autorités autrichiennes s'attendent à une invasion du Luxembourg le projet d'une Légion luxembourgeoise à lever pour la défense du Duché surgit. Le projet est adopté par les Etats mais reste sans suite. En 1790, la levée de 4000 recrues luxembourgeoises ne rencontre, selon le président du Conseil provincial, «qu'un très faible succès».

L'attitude des Luxembourgeois est donc incontestablement faite de passivité et d'attentisme mais dans le contexte elle reste compatible avec le mythe de la fidélité dynastique.

La perception à distance

Les événements de 1789 — et dans le cas du Luxembourg plutôt les non-événements — sont vite supplantés par la conquête française et l'annexion à la République en 1795. Démembré entre plusieurs départements dont le principal est le département des Forêts, le Luxembourg a disparu des cartes géographiques. Après l'écroulement de l'Empire napoléonien les puissances réunies à Vienne en 1815 décident, pour des raisons complexes qui n'ont rien à voir avec la volonté des Luxembourgeois, de créer un Etat luxembourgeois indépendant sous la forme d'un Grand-Duché en union personnelle avec le nouveau Royaume des Pays-Bas³⁰. Pour des raisons multiples cet Etat ne prend de la consistance qu'à partir de 1839, à la suite d'un douloureux partage³¹ qui crée deux Luxembourg : la Province du Luxembourg à l'intérieur de l'Etat belge et le Grand-Duché — ou plutôt ce qui en reste, c'est-à-dire 175.000 habitants vivant sur un territoire de 2586 km² — toujours en union personnelle avec les Pays-Bas.

A partir de 1839 les Luxembourgeois se mettent à donner à leur Etat l'assise administrative nécessaire mais en même temps ils se mettent à la recherche de leur identité³². Pas d'identité nationale sans identité culturelle, pas de mémoire collective sans histoire. La date de 1789 aurait pu leur apparaître comme une date charnière, car le Luxembourg a eu alors un comportement différent de celui des autres principautés des Pays-Bas. Et pourtant l'historiographie luxembourgeoise n'a pas exploité cette différence³³. Pourquoi? C'est que ce comportement des Luxembourgeois n'est pas propre à se transformer en images d'Epinal. Un non-événement trouve difficilement sa place dans une mémoire collective quelle que soit sa signification. Il n'y a pas de quoi enflammer les imaginations populaires, il n'y a rien à célébrer non plus³⁴.

Si 1789 n'inspire donc pas, il n'en est pas de même de 1798. Cette année-là les paysans des Ardennes, ceux de la région de Clervaux notamment, se sont soulevés contre la politique anticléricale et antireligieuse du Directoire. Les paysans en colère mais mal armés sont écrasés par les troupes françaises. Le sang luxembourgeois a coulé en abondance. Les paysans traduits devant la justice militaire et guillotinés sont susceptibles de devenir des personnages dramatiques. Dès le milieu du XIX^e siècle, moins de vingt ans après le douloureux partage de 1839, l'historiographie s'ébranle pour faire de la guerre des paysans, du «Klëpelkrich », non seulement un des hauts faits des annales du pays — ce qui est acceptable — mais encore un sursaut national — ce qui ne l'est pas.³⁵ 1789 est ignoré, 1798 est exalté.

Quand en 1798 les paysans luxembourgeois se sont révoltés ils n'ont pas agi isolément mais à l'unisson avec les paysans du Brabant et des Flandres. Leur comportement n'a rien de particulier, de caractéristique pour le Luxembourg. En 1789, par contre, par sa passivité le Luxembourg se distingue du reste des Pays-Bas.

Cette problématique du «rester distincts» acquiert un intérêt nouveau après 1839. L'Etat luxembourgeois doit se démarquer de ses voisins, de l'Allemagne d'abord à laquelle le lie une communauté de langue, mais aussi de la France et de la Belgique. En ceci 1789 reste une date importante même si les Luxembourgeois ne l'ont pas saisie, ni exploitée car elle a effectivement souligné la distance qui les sépare des Belges. Qu'a pesé, dans ce comportement collectif, l'attachement ancestral d'un peuple paysan au principe dynastique en général et aux Habsbourg en particulier?

Réflexions finales

Au XIX^e siècle l'historiographie luxembourgeoise développe une image idyllique du régime autrichien au XVIII^e siècle, notamment du règne de Marie-Thérèse présenté comme un véritable siècle d'or. L'Impératrice – Duchesse de Luxembourg y apparaît comme la «Mère de la Patrie» (*Landesmutter*). Par les manuels scolaires cette présentation pénètre dans les classes populaires. De tous les souverains de l'Ancien Régime Marie-Thérèse est le seul qui ait trouvé une place dans la mémoire collective luxembourgeoise et cela jusqu'à nos jours³⁶. Les nombreux travaux du Prof. A. Sprunck (1896-1983) sur le XVIII^e siècle luxembourgeois ont, bien sûr, fait justice de ces clichés qui n'en ont pas moins survécu. Il est vrai aussi que par rapport au siècle précédent qui n'a pas volé son nom de «siècle des malheurs» le XVIII^e fait figure de siècle de réparation et de redressement.

Les Habsbourg ont donc laissé aux Luxembourgeois un bon souvenir mais en tant que Souverains des Pays-Bas et en leur qualité de Ducs de Luxembourg et non en tant qu'Empereurs. Ils n'ont pas rapproché le Luxembourg de l'Allemagne.

L'image positive laissée par eux va de nouveau peser sur le destin du Luxembourg au milieu du XIX^e siècle. On sait que le Congrès de Vienne qui crée le Grand-Duché de Luxembourg l'a également placé dans la Confédération germanique. L'Empire à peine dissout (1806) voilà le Luxembourg de nouveau lié à l'Allemagne par un lien juridique. Mais pas plus qu'au XVIII^e siècle les Luxembourgeois n'en prennent conscience. Il est vrai que le Roi Grand-Duc Guillaume I^{er} ne fait rien pour rappeler aux Luxembourgeois leurs liens avec l'Allemagne puisqu'en fait il vise à intégrer son Grand-Duché dans le Royaume des Pays-Bas.

Ce sont les événements révolutionnaires de 1848 qui se chargent de rappeler les réalités allemandes aux Luxembourgeois. L'Allemagne en quête d'unité doit choisir entre la Prusse et l'Autriche, entre les Hohenzollern et les Habsbourg. Comme tous les Etats membres de la Confédération germanique le Luxembourg est appelé à se prononcer. Il envoie trois députés au Parlement de Francfort. Le choix s'avère difficile. Les libéraux sont plutôt favorables à la solution de la Petite Allemagne, les catholiques pour celle de la Grande. A leurs yeux l'Autriche a l'avantage d'être un Etat catholique dirigé par une maison qui inspire confiance et dont l'histoire se porte garante.

Quand le 27 juin 1848 l'Archiduc Jean, un Habsbourg, est nommé vicaire d'Empire en attendant que le Parlement de Francfort se mette d'accord sur la future constitution, le journal catholique Luxemburger Wort jubile :

«Also ein Fürst aus dem erhabenen Hause Luxemburg ist an die Spitze des deutschen Reiches gestellt... Auch für Luxemburg ist diese Wahl eine in jeder Hinsicht erfreuliche. Ein österreichischer Fürst aus derselben Familie, der einst unser Volk mit unerschütterlicher Unterthanentreue und warmer Liebe zugethan war, ist wieder unser politisches Oberhaupt, und ihm huldigen mit Freude und Liebe unsere Herzen.» ³⁷

Quand en mars 1849 le moment de vérité approche à Francfort le Luxembourg revient à la charge. Une Allemagne sans l'Autriche n'est pas conforme à la tradition du Luxembourg :

«Die Geschichte unseres Volkes weiset uns also wie von selbst auf Æsterreich hin, und ein Deutschland, worin Æsterreich fehlt, ist für Luxemburg kein wahres, kein aus der Geschichte ihm bekanntes Deutschland...» 38

Lors du vote décisif les trois députés luxembourgeois votent pour la solution de la Petite Allemagne, donc pour les Hohenzollern et contre les Habsbourg. Le Luxemburger Wort y voit une trahison des véritables intérêts du Grand-Duché sacrifiés sur l'autel des intérêts de la bourgeoisie libérale ³⁹.

L'image de l'Autriche, symbolisée au Luxembourg non par l'Empire mais par les Habsbourg a donc continué à jouer un rôle dans les affaires luxembourgeoises. Plus que le souverain historique du XVIII^e siècle c'est le bastion catholique et conservateur que l'Autriche représente au XIX^e siècle qui explique les réactions des Luxembourgeois. Pas étonnant qu'en 1866 leurs sympathies soient allées à l'Autriche même si la prudence leur a imposé une certaine retenue.

L'attachement aux Habsbourg a voilé aux Luxembourgeois du XVIII^e siècle leur appartenance à l'Empire. Au XIX^e il leur a fait préférer la solution de la Grande Allemagne. Mais la véritable explication de leur comportement réside dans leurs convictions religieuses et leurs aspirations à l'autonomie. Tant au XVIII^e siècle que dans la première moitié du XIX^e siècle les Habsbourg semblent leur offrir les meilleures garanties sous ce rapport-là.

NOTES

- 1 « Il est demandé aux auteurs de communication de répondre très précisément à trois questions :
- 1. Quelle a été dans leur pays la perception de l'appartenance à l'Empire? Y-a-t-il eu, ou non, des réactions mationalistes?
- 2. Quelles ont été plus particulièrement les réactions aux réformes de Joseph II?
- 3. Quelle a été dans leur pays la perception de la «révolution brabançonne» qui a éclaté dans les Pays-Bas autrichiens en 1789-1790?» (Lettre du 7 janvier 1978)
- ² Voir G. TRAUSCH, Le Luxembourg sous l'Ancien Régime, Lux., 1977, et Le Luxembourg à l'époque contemporaine, Lux., 1981².
- ³ Il n'a pas été facile à cette communauté (175.000 habitants en 1839, 235.000 en 1900, 367.000 en 1986) de survivre aux deux guerres mondiales et de ne pas se laisser absorber par le magma européen.
- ⁴ E. POULLET, Les constitutions nationales belges de l'Ancien Régime à l'époque de la Révolution française de 1794, Bruxelles, 1875, pp. 4-5.
- ⁵ E. de BORCHGRAVE, Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les Provinces belges et l'Empire de l'Allemagne depuis le démembrement de la monarchie carolingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République française, Bruxelles, 1871, pp. 367-368.
- ⁶ P. HARSIN, La Révolution liégeoise de 1789, Bruxelles, 1954.
- ⁷ La frontière linguistique coupe le Duché de Luxembourg en deux parties sensiblement égales par la surface et le nombre des habitants. Dans le quartier allemand on parle en fait un dialecte, le luxembourgeois, et dans le quartier français un autre dialecte le wallon. La langue écrite est pour l'un l'allemand, pour l'autre le français. Au niveau de l'administration centrale (Conseil provincial, Etats, Magistrats de Luxembourg) on utilise le français et cela depuis la fin du Moyen Age bien que la capitale se trouve dans le quartier allemand.
- ⁸ Voir le journal d'un témoin : «L. Langers, Tagebuch über die Belagerung der Festung Luxemburg 1794-1795», in *Hémecht*, 1987, passim.

- ⁹ Voir les travaux de W. von FRANQUÉ, Luxemburg, die belgische Revolution und die Mächte, Bonn, 1933.
- ¹⁰ A. HERCHEN (Manuel d'histoire nationale, Lux. 1918) a beaucoup fait pour populariser l'expression au Luxembourg, J. STENGERS en a démontré le caractère inadéquat : «Le mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge», in Revue belge de philosophie et d'histoire, 1981, n° 2, pp. 382-401.
- ¹¹ Voir à ce sujet les «représentations » faites par les Etats de Luxembourg dans leur assemblée générale du 15 juin 1787 publiées par A. SPRUNCK dans les Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal (P.S.H.), t. 72 (1953), pp. 43-56.
- Lors de la réunion du 15 juin 1787 les députés des Etats disent à l'intention de l'Empereur : «Le serment que vous avez daigné. Sire, prêter à votre Inauguration, n'est affecté d'aucun vice : une suite de plusieurs siècles a justifié que vos Augustes Prédécesseurs avaient constamment fait le même Serment et daigné remplir les engagements qui en résultaient», ibid, pp. 47-48.
- ¹³ N. van WERVECKE, «Mélanges historiques», in P.S.H., t. 52 (1903), pp. 193-194.
- ¹⁴ Sur le thème de la fidélité dynastique voir G. TRAUSCH, « Aux origines du sentiment national luxembourgeois: Histoire et coup de pouce ou mythes et réalité», in Nos cahiers, 1984, nº 2, surtout pp. 91-109.
- ¹⁵ A. SPRUNCK, op. cit., P.S.H., t. 73, p. 43.
- ¹⁶ G. TRAUSCH, «Le Luxembourg et la Révolution brabançonne», in Actes du colloque sur la Révolution brabançonne 13-14 octobre 1983, Bruxelles, 1984, pp. 187-206.
- ¹⁷ Les militaires français notent l'attitude indifférente voire hostile de la population. Voir P. HEDINGER, «La Campagne de France et le Blocus de Luxembourg en 1714», in Ons Hémecht, 1916 et 1917, passim, notamment en 1916, pp. 246 et 253 («mauvais esprits des habitants») et p. 365. Voir aussi G. TRAUSCH, «Les Luxembourgeois devant la Révolution française», in Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman, Metz, 1978, p. 114.
- ¹⁸ Nombreux travaux sur le Klëpelkrich, e.a., F. DECKER, «Le soulèvement de l'An VII, appelé Klëppelkrich», in Hémecht, 1974, pp. 439-472, 1975, pp. 33-48; G. TRAUSCH, La répression des soulèvements paysans de 1798 dans le Département des Foréts, Lux., 1967; P. TOUSCH, Klöppelkrieg. Die Baurenrevolte gegen die Franzosen in Luxemburg und in der Eisel, Lux., 1982.
- ¹⁹ A. CALMES, Naissance et débuts du Grand-Duché de Luxembourg 1814-1830, Lux., 1971, pp. 7-9.

 H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, pp. 227-228.
- ²¹ Sur les voyages de J. Görres voir J.-C. MULLER et F. WILHELM, «Joseph Görres und «das Luxemburgische» in Le Luxembourg et l'étranger. Présences et contacts. Pour les 75 ans du professeur Tony Bourg, Lux., 1987, p. 67.

 22 G. GUILLAUME, Histoire des régiments notamment des Pays-Bas au service d'Autriche,
- Bruxelles, 1977.
- ²³ J. RUWET, Soldats des régiments notamment au XVIII siècle. Notes et documents, Bruxelles, 1962, pp. 37-38.
- ²⁴ J. HESS, «Les Luxembourgeois au service de l'Autriche», in Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, Arlon, 1936, p. 38. «Il m'est bien dur de renoncer à ma chère patrie, mais j'y suis forcé, ma fortune étant si mince qu'elle ne me permet pas de vivre sans emploi. Il est naturel que je continue à servir S.M. l'Empereur, mon souverain natal, aux drapeaux duquel j'ai prêté serment de fidélité depuis 12 ans. »
- A. SPRUNCK, «Problèmes, débats et conflits des Etats de Luxembourg sous le Régime autrichien », in P.S.H., t. 93 (1980), pp. 3-4
- ²⁶ N. JECKO, «L'abbaye de Saint-Hubert et la rivalité politique et économique entre la France et la Maison d'Autriche (1697-1740)», in Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg (Arlon), t. 95 (1964), pp. 97-192.

- ²⁷ G. TRAUSCH, «Von Maria Theresia zu Joseph II. Das Staatskirchentum im Herzogtum Luxemburg», in Æsterreich im Europa der Außklärung, Wien, 1985, pp. 491-508. Voir aussi L. JUST, Das Erzbistum Trier und die Luxemburger Kirchenpolitik von Philipp II. bis Joseph II., Leipzig, 1931.
- ²⁸ Le texte complet en a été publié par A. SPRUNCK, «Le Duché de Luxembourg et la Révolution brabançonne», in *P.S.H.*, t. 73 (1953), pp. 43-56.
- ²⁹ H. SCHLUTER, Die Regierung Josephs II. in den æsterreichischen Niederlanden, B. 1 Wien, 1902, p. 94.
- 30 A. CALMES, Naissance et débuts, op cit., pp. 11-29.
- ³¹ A. CALMES, Le Grand-Duché de Luxembourg dans la Révolution belge (1830-1839), Bruxelles, 1939.
- ³² G. TRAUSCH, «Un créneau étroit entre l'Allemagne et la France : le Luxembourg à la recherche d'une conscience nationale (1839-1945)», in H. DYSERINCK, K.U. SYNDRAM (édit.), Europa und das nationale Selbstbewusstsein, Bonn, 1988, pp. 381-418.
- ³³ Rétrospectivement un historien du XX^e siècle l'a tenté. A. SPRUNCK a vu dans la date du 12 février 1790 «une étape vers notre indépendance nationale» «Le comte Jean-Philippe de Cobenzl et le Duché de Luxembourg», in *Les cahiers luxembourgeois*, 1949, n° 3-4, pp. 300 et 302). Que s'est-il passé ce jour-là? Cobenzl, envoyé spécial de Joseph II, avait donné satisfaction aux Etats de Luxembourg qui avaient présenté un mémoire énumérant leurs griefs en 15 points.
- ³⁴ On trouve une tentative intéressante d'intégrer l'attitude des Luxembourgeois en 1789 dans le débat politique du jour. Le 16 avril 1845 le journal libéral-doctrinaire (aile droite du libéralisme) *Courrier* écrit : «C'est cette population qui a refusé en 1788 (lire 1789) de prendre part à la stupide révolution brabançonne; ce sont ces Luxembourgeois qui n'ont pas voulu repousser la loi fondamentale en 1815 parce qu'elle ne contenait pas les principes de la dénomination ultramontaine...». Le rapprochement établi entre 1789 et 1815 montre bien que l'appel à l'histoire est destiné à défendre l'organisme contre la montée de l'ultramontanisme. Les références à 1789 restent exceptionnelles.
- ³⁵ Sur le rôle du «Klëpeikirch» dans la formation du sentiment national luxembourgeois voir G. TRAUSCH, «Die Luxemburger Bauernaufstände aus dem Jahre 1798. Der «Klöppelkrieg», seine Interpretation und sein Nachleben in der Geschichte des Grossherzogtums Luxemburg», in Rheinische Vierteljahreblätter, 1984, pp. 161-237.
- ³⁶ J. PAQUET, Die Geschichte des Luxemburger Landes, Lux., 1842, pp. 64-66, et 1856, pp. 76-78; Kleine Vaterländische Geschichte, Lux., 1883, pp. 63-66; Dr. GLÆSENER, Le Grand-Duché historique et pittoresque, Diekirch, 1885, pp. 153-154; A. HERCHEN, Manuel d'histoire nationale, Lux., multiples éditions de 1918 à 1972.
- ³⁷ Luxemburger Wort, 6. Juli 1848, «Der deutsche Reichsverweser».
- ³⁸ Luxemburger Wort, 28. März 1849, «Die Bedeutung der jüngsten Abstimmungen zu Frankfurt für das Luxemburger Land».
- ³⁹ Sur ces problèmes voir A. CALMES, La Révolution de 1848 au Luxembourg, Lux., 1957, et G. TRAUSCH, «Deutschland und Luxemburg vom Wiener Kongress bis zum heutigen Tage. Die Geschichte einer Entfremdung», in J. BECKER, A. HILLGRUBER (édit.), Die deutsche Frage im 19. und 20. Jahrhundert, München, 1983, surtout pp. 193-199.

NEDERLANDSE VRIJHEDEN EN TROUW AAN HET HUIS VAN OOSTENRIJK

par Jan ROEGIERS Katholieke Universiteit Leuven

Het nationaliteitsbesef in de Oostenrijkse Nederlanden heeft tijdens de XVIII^{de} eeuw een hele evolutie doorgemaakt. De crisis van de jaren '80 die leidde tot de opstand tegen Jozef II en tot de oprichting van een zelfstandige republiek, werd gekenmerkt door een nationaal bewustzijn dat enerzijds schatplichtig was aan traditionele opvattingen en anderzijds radicaal nieuwe elementen omvatte. De vragen die ons hier interesseren waren vooral in de jaren 1787-1790 expliciet aan de orde. We mogen echter niet vergeten dat deze crisisjaren slechts een onderdeel, zij het een belangrijk moment, van een lange evolutie uitmaakten.

Historici die stamden uit een romantisch nationalistische traditie hebben zich soms verwonderd over wat zij in de XVIII^{de} eeuw als een gebrek aan vaderlandsliefde of loyaliteit interpreteerden. Zo b.v. Hubert van Houtte die bij het eeuwfeest van de Belgische onafhankelijkheid een studie over Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime publiceerde¹. Hij stelde enigszins verbaasd vast dat tijdens de Spaanse en Oostenrijkse successieoorlog de bevolking van de Zuidelijke Nederlanden zich erg welwillend gedroeg tegenover vreemde bezetters. Te Deums liet zingen voor elke overwinnaar, tot welk kamp hij ook behoorde, en gretig meefeestte bij de inhuldiging van Lodewijk XV als souverein of van Maurits van Saksen als gouverneur generaal. Voor Van Houtte contrasteerde die houding sterk met die van de Belgen onder de Eerste Wereldoorlog en zelfs, zo meende hij, met die van de Zuidnederlanders in de XVI^{de} en het begin van de XVII^{de} eeuw. Hij ergerde zich aan de haast waarmee allerlei personen en instellingen zich tot de bezetter wendden om de bevestiging en eventueel zelfs uitbreiding van hun rechten en privileges te verkrijgen. In zijn ergernis ging Van Houtte voorbij aan datgene waar het de XVIII^{de}-eeuwse Zuidnederlanders om te doen was. Het was niet de bedoeling om dank zij een slaafs of kruiperig gedrag uit alle situaties winst te slaan, maar, afgezien van individuele gevallen van profitariaat, wilden ambtenaren en instellingen juist

aantonen en erkend zien dat door een wisseling van souverein of gezagvoerder, tijdelijk of definitief, de fundamentele eigenheid en zelfstandigheid van de Nederlanden niet werd aangetast. Op hun manier bevestigden zij de algemeen verspreide visie die de Zuidnederlanders hadden op hun geschiedenis en staatsvorm.

De stereotypen waarmee de Nederlanders in de XVIII^{de} eeuw tegen hun geschiedenis en staatsvorm aankeken vindt men b.v. neties bijeen in de enkele pagina's die aan de Nederlanden werden gewijd in het overzicht van de Europese politieke aardrijkskunde als onderdeel van het Leuvense artesonderwijs². In de verschillende versies wordt telkens verhaald hoe de Nederlanden onder de Bourgondische hertogen tot en met Karel V tot een dynastisch geheel zijn aaneengevoegd en nadien, vanaf Filips II, weer zijn uiteengegaan. «Belgium hodie dividitur in Belgium austriacum, gallicum et hollandicum »³. De Nederlanden bestonden in de XVIII^{de} eeuw uit drie delen : een Oostenrijks, een Frans en een Hollands. Dat laatste was afgescheiden ten gevolge van een burgeroorlog in de XVIde eeuw; het Franse deel van de Nederlanden was ten gevolgde van een aantal veroveringsoorlogen geannexeerd in de XVII^{de} eeuw maar werd nog steeds beschouwd als niet behorend tot Frankrijk zelf. Het grootste deel van de aandacht ging uit naar een beschrijving van de zeventien afzonderlijke provincies, met hun respectievelijke hoofdplaatsen, andere belangrijke steden en belangrijkste karakteristieken. De rivaliteit onder de provincies blijkt hieruit dat de ene docent duidelijk stelde dat Vlaanderen de eerste en belangrijkste provincies was. terwijl de andere met de grootste vanzelfsprekendheid de prioriteit aan Brabant liet. Er werd op gewezen dat vroeger soms de naam «Flandria», Vlaanderen, werd gebruikt om het geheel aan te duiden. Men verkoos daarvoor echter de humanistische term «Belgium» die vertaald wordt als «Nederland» of «Pays-Bas». In een dictaat uit 1739 werd uitdrukkelijk gezegd dat het Prinsbisdom Luik niet tot dit Nederland behoort en de docent permitteerde zich zelfs een paar grapjes over het prinsbisdom als «purgatorium virorum» en «paradisus clericorum»⁴.

In de XVIII^{de}-eeuwse Nederlanden leefde nog het bewustzijn hoe deze staat was gegroeid uit het samenbrengen van een groot aantal oude vorstendommen onder één enkele souverein. Dit is b.v. ook het uitgangspunt van de bekendste beschrijving van de staatsstructuur der Oostenrijkse Nederlanden, in 1759 op vraag van Kaunitz samengesteld door P.F. de Neny, chef-president van de Geheime Raad, om te dienen voor het onderricht van de aartshertogen⁵. Neny begint zijn *Mémoires historiques et politiques* met het verhaal hoe deze middeleeuwse vorstendommen werden bijeengebracht «sous les lois de l'auguste maison d'Autriche». Ook verder in zijn werk gaat hij er steeds van uit dat de veelheid voorafging aan de eenheid. Hij

heeft het steeds in het meervoud over «les peuples» van «ces provinces». Hij was zich er levendig van bewust dat de Habsburgers de Nederlanden regeerden als landsheer van de afzonderlijke vorstendommen, zoals ook in de officiële titulaturen werd aangegeven. De term «Belgii princeps», «vorst der Nederlanden», die men wel eens in literaire documenten ontmoet, heeft nooit een officieel statuut gekregen. Het feit dat de vorsten bij hun troonsbestijging in elke provincie afzonderlijk moesten ingehuldigd worden, vormde het meest eclatante bewijs van de zelfstandigheid van de Nederlanden tegenover de erflanden, maar bovenal van de zelfstandigheid van de afzonderlijke provincies.

Dat neemt niet weg dat ook de *eenheid* der Nederlanden voor Neny en zijn tijdgenoten een realiteit was. De pragmatieke sancties van Karel V en van Karel VI hadden de ondeelbaarheid van de Nederlanden bevestigd en dit principe was opgenomen in het internationaal recht. Het verlies van de Noordelijke provincies en van de Franse Nederlanden gold als louter het gevolg van externe oorzaken. Als spilfiguur in de politieke suprastructuur die het gebrek aan een eenheidsstaat moest verhelpen, was Neny zelf een van hen die in de tweede helft van de XVIII^{de} eeuw steeds meer de generaliteit ging beklemtonen in plaats van de samenstellende delen.

Met de eenheid beklemtoonde Neny ook de uniciteit van de Nederlanden. De Bourgondische successie vormde binnen het Habsburgse erfgoed een afzonderlijk geheel en niet een aanhangsel bij de eigenlijke erflanden. De vorst had behalve een hof en een regering te Wenen, ook een hof en een regering te Brussel die hij weliswaar toevertrouwde aan een vertegenwoordiger. Gezien het belang van de Nederlanden kon deze functie van gouverneur-generaal enkel volwaardig worden bekleed door een prins van den bloede. Bij dit hof waren vertegenwoordigers van buitenlandse mogendheden geaccrediteerd. In oorlogstijd volgden de Nederlanden niet noodzakelijk hun vorst, maar konden zij eventueel als enige Habsburgse staat de neutraliteit bewaren⁶.

De zelfstandigheid van de Nederlanden kreeg niet enkel vorm in de staatsstructuur maar ook, en in de XVIII^{de} eeuw steeds meer, op andere domeinen. In de lijn van een oude traditie die terugreikt tot Filips de Goede en die was levendig gehouden door de vorstelijke raden, beklemtoonde Neny en vele andere magistraten, ambtenaren en juristen met hem, het eigen karakter, de vrijheden en de rechten van de Nederlandse kerk, de «Eglise belgique» die hij zo gepassioneerd verdedigde tegen allerlei vormen van Romeinse bevoogding⁷. Volgens Neny moest deze Nederlandse nationale kerk in niets onderdoen voor haar gallicaanse tegenhanger. Neny behoort ook tot hen die de culturele identiteit van de Nederlanden affirmeerden.

De uitspraken daaromtrent beperkten zich niet tot de talloze verwijzingen naar de roem van de Vlaamse schildersschool. De vaderlandse geschiedenis kreeg steeds meer belangstelling en vormde een van de gebieden waarop een eigen nationale academie zich vanaf 1772 ging toeleggen. Tot de affirmatie van de eigenheid behoorde ook die van de eigen taal. Met de «lingua belgica», de «langue belgique» werd steeds het Nederlands bedoeld.

Wat we eigenlijk zien gebeuren in de XVIII^{de} eeuw, bijzonder in de jaren 1750-1780, is hoe een krachtige regering enerzijds onder Weense impuls een steeds krachtiger centralisatie doorvoert en anderzijds terzelfdertijd op velerlei manieren de eigen identiteit van de Nederlandse staat affirmeert. Dat was mogelijk omdat de regering in de Nederlanden praktisch uitsluitend bestond uit landeigen lieden die op geen enkele manier een tegenstrijdigheid zagen in hun lovaliteit tegenover het huis van Oostenrijk en hun verknochtheid aan het eigen vaderland. Nenv, trouwste dienaar van de politiek van Maria-Theresia, gold tevens als de meest overtuigde vertegenwoordiger van een «nationale» politiek⁹. Als zodanig kreeg hij het herhaaldelijk aan de stok met de gevolmachtigd minister Cobenzl die het begin- en eindpunt van de centralisatie te Wenen situeerde, niet te Brussel. Met professor Lenders sluit ik mij graag aan bij de typering van Neny zoals die door Gh. de Boom vertolkt werd: «Le comte Patrice de Neny réalise le type de grand fonctionnaire autrichien dans nos provinces, entièrement dévoué à la dynastie dont il épouse les théories centralisatrices et absolutistes et cependant profondément attaché aux privilèges et à la prospérité de la nation» 10. Neny was de meest volmaakte realisator van dit type, hij stond echter geenszins alleen.

De XVIII^{de}-eeuwse historici en staatstheoretici beseften dat de eenmaking van de Nederlanden uiteindelijk was gebeurd onder Karel V, dus onder het huis van Oostenrijk of Habsburg. De erfelijkheid van de souvereiniteit werd door niemand in het land betwist en door internationale verdragen gewaarborgd. Kan men nog zeggen dat bij het begin van de XVIII^{de} eeuw de bevolking eerder lijdzaam toezag hoe na bloedige oorlogen en diplomatiek geharrewar de Nederlanden overgingen in de handen van de Oostenrijkse Habsburgers, en moet men toegeven dat onder het bewind van markies de Prié de nieuwe regering allesbehalve populair was, men moet ook vaststellen dat onder het gouvernement van Maria Elisabeth, wanneer opnieuw een prinses van den bloede in de Nederlanden resideerde, en vooral onder de lange regering van Maria Theresia en Karel van Lotharingen het huis van Oostenrijk een echte populariteit veroverde. Nenv's staatsopvatting werd gedeeld door een intellectuele elite die over het noodzakelijke juridische begrippenapparaat beschikte. Het dynastisch enthousiasme echter was gemeengoed in brede bevolkingslagen en kan men aflezen evengoed uit de

massale deelname aan dynastiek gekleurde feestelijkheden als uit de naamgeving van herbergen en de keuze van doopnamen 11. De clichés die voor het uitdrukken van dynastische gevoelens werden gehanteerd, vindt men b.v. mooi samengebracht in de lijkredes die na het overlijden van de vorst tijdens de rouwdiensten in de Nederlanden werden uitgesproken. De trouw tussen de overleden Maria-Theresia en, zoals zij het zelf uitdrukte, «ses bons Flamands», werd door de rector van de Leuvense universiteit afgeschilderd als een echte liefdesrelatie tussen de «augustissima domina, amantissima mater » en, zoals hij het vertaalde, «boni sui belgae» 12. De wederzijdse affectie overschreed zonder moeite de enorme afstanden die hen scheidden. De redenaar loofde haar bijzondere en welwillende belanstelling voor het lot, de welvaart, de ontwikkeling van de Nederlanden, haar toegankelijkheid voor de bezoekers uit deze verre landstreek. Onder haar voorspoedig beleid kreeg het land een nieuw gezicht, «novam demum Belgium indutum faciem». De vanzelfsprekende conclusie van deze rede, net zoals van alle andere dergelijke, was dat dankbaarheid de Nederlanden verplicht de gevoelens die zij tegenover Maria-Theresia hebben gekoesterd thans over te dragen op haar zoon. «Nos itaque Belgae, pro debito nostro in Teresiam affectu, hereditariam nobis Austriaco sanguini devotam fidem, fortunarumque, virium, animorum et amorum, imperatori, principi, domino, futuro patri nostro Josepho venerabundi tributum adferamus.» De trouw aan het huis van Oostenrijk wordt voorgesteld als nationaal erfgoed. In de slotalinea worden deze ideeën nog eens heel bijzonder toegepast op Leuven, uit wiens graven de hertogen van Brabant, de hertogen van Bourgondië en tenslotte het huis van Oostenrijk mede ontsproten waren. De manier waarop de Stad Leuven, met de hulp van de universiteit bij de belegeringen van 1542, 1622, 1635, 1706 en 1710 de Gelderse, Staatse en Franse troepen had afgeslagen, werd gezien als een bewijs van bijzondere trouw aan het Oostenrijke Huis, aan de natuurlijke vorsten van de Nederlandse gewesten.

In dezelfde lijkredes valt verder op hoe de Habsburgse huisideologie ook tot het Nederlandse ideeëngoed was gaan behoren. De veelgeroemde pietas austriaca, rechtvaardiging van de Habsburgse aanspraken op de opperheerschappij dank zij een bijzondere zending en genade van goddelijke oorsprong, vanoudsher op bijzondere wijze in het Oostenrijkse Huis beleefd, vormt een vast thema in de gelegenheidsretoriek. De Leuvense rector wijst in het bijzonder op de vreze des Heren die het hele optreden van Maria Theresia zoals van haar voorouders tekende, op de devotie tot de eucharistie die sinds Rudolf I onafgebroken werd gecultiveerd en op de apostolische ijver die de waardige opvolgers van Stefanus van Hongarije kenmerkte. Dezelfde themata vindt men terug in de lijkredes voor keizer Frans I, waarvan het heet dat hij de deugden van het huis van Lotharingen verenigde

met die van het Oostenrijkse, en in gelegenheidspoëzie ¹³. Het dynastiek besef kreeg meer inhoud en een diepere, religieuze fundering.

Gelegenheidsredenaars en gelegenheidspoëten besteden minder aandacht aan het feit dat ook andere territoria dan de Nederlanden onder de Habsburgers ressorteren. De activiteiten van Frans Stefaan en van Leopold als groothertog van Toscane worden belicht, evenals de talrijke oorlogen die Maria Theresia is verplicht geweest te voeren. Dat troepen en legeraanvoerders uit de Nederlanden daarin een belangrijke rol speelden wordt graag gememoreerd. Buiten de politieke of dynastieke banden bestonden inderdaad zeer weinig bindingen met de Oostenrijkse erflanden en de andere Habsburgse staten. Naast de Verenigde Provinciën, het Prinsbisdom Luik en de Rijnstreek bleef ook in de XVIII^{de} eeuw het over zee te bereiken Spanje veel belangrijker als handelspartner voor de Oostenrijkse Nederlanden dan de Duitse of Italiaanse gebieden van de Keizer. Artistiek en intellectueel gaf Frankrijk te Brussel de toon aan. Van directie beïnvloeding vanuit Wenen valt vóór de persoonlijke regering van Jozef II geen spoor te bekennen. De vroegere eenheid met de afgescheiden provinciën bleef daarentegen wel een realiteit. In de kranten worden de berichten uit Brussel, Gent, Luxemburg, Den Haag en Amsterdam door mekaar afgedrukt onder de hoofding «Pays-Bas»; nieuws uit Wenen, evengoed als dit uit Keulen, München of Berlijn, wordt onder «Allemagne» gerangschikt; Milaan, Firenze en Rome horen onder «Italie», Bohemen en Hongarije krijgen een afzonderlijke rubriek 14. De eenheid van de Habsburgse staten werd enkel in de vorst of in het Oostenrijkse Huis gezien. Het streven van Maria Theresia en, nog sterker, van Jozef II om het verbrokkelde geheel van staten en staatjes, dat als een bont lappendeken over half Europa uitgespreid lag, om te vormen tot een hecht geheel dat vanuit één centrum kon bestuurd worden en bij elke noodzaak voor een gemeenschappelijk doel kon gemobiliseerd worden, deze idee sprak ook de Brusselse regeringsleden even weinig aan als de bevolking, tenzij de Nederlanden werden meegesleurd in een Europese oorlog.

Het Habsburgse eenheidsstreven was trouwens verantwoordelijk voor een plan dat de Nederlanders de Habsburgse landsheer bijzonder kwalijk hebben genomen, de opzet namelijk om de Nederlanden te ruilen voor Beieren, een plan dat sinds de Spaanse successieoorlog herhaaldelijk opdook en pas in 1785 definitief werd verlaten. Het oude ongenoegen daaromtrent werd bijzonder scherp verwoord onder de Brabantse Omwenteling. In zijn beruchte toespraak tot de Staten van Brabant van 23 april 1787 had graaf de Limminghe het o.m. daarover. «Ce magnifique pays digne de satisfaire l'ambition et la cupidité d'un Alexandre, est traduit dans la politique des Rois, comme un meuble à vendre, à brocanter, qu'on échange, et dans le

cabinet des Princes et dans les papiers publics, tantôt contre une province, tantôt contre une autre; ... il en naît des guerres et des querelles dont nous sommes l'objet direct, sans être seulement consulté...; tandis que dans l'incertitude de l'homme qui nous achetera, du prix auquel on nous vendra, nous sentons tout le contraste de la fidélité des sujets et l'inconstance du maître...» ¹⁵. En in een pamflet van zeven jaar later heeft men het over «le trafic et l'échange du sang et de la sueur des Belges contre les Bavarois» een feit dat wordt gelijkgesteld met «le partage des Polonais, classés en troupeaux » ¹⁶.

De Nederlanders hebben niet gewacht tot de revolutieiaren om duidelijk te stellen dat een absolutistisch regime onverenigbaar was met de nationale rechten en tradities. De trouwste dienaar van Maria Theresia in de Nederlanden, chef president Neny, was er heilig van overtuigd dat de souvereine macht over de Nederlandse provincies beperkt werd door de eed die de vorst bij zijn inhuldiging in elke provincie had afgelegd. In deze eed beloofde hij de historische privileges te eerbiedigen. Enkel in het Brabantse landcharter, de Blijde Inkomst, werden deze historische rechten en privileges met 59 artikelen in detail gespecificeerd. In de overige provincies werden algemene formules gebruikt. Telkens hielden zij klaar en duidelijk in dat de onderdanen, vertegenwoordigd door de provinciale staten, hun gehoorzaamheid konden weigeren indien de vorst de privileges niet respecteerde. Concreet uitte zich dit door het weigeren van de beden of belastingen. Of deze clausule ook inhield dat de onderdanen meteen ontslagen waren van hun eed van gehoorzaamheid, zou onder Jozef II de inzet worden van de constitutionele discussie.

In zijn overzicht van de politieke geschiedenis der Nederlanden legde Neny er voortdurend de nadruk op dat de vorsten die een gelukkige regering hadden gekend zij waren die de eigenheid van de Nederlanden hadden gerespecteerd. Over Karel V heet het: «Jamais personne ne connut mieux que lui le caractère, le génie et les mœurs des peuples des Pays-Bas» 17. Filips II miste deze trek van zijn vader en werd door Neny bijzonder streng beoordeeld, tot ongenoegen trouwens van gevolmachtigd minister Cobenzl. «Une faute capitale et inexcusable qui a caractérisé toutes les opérations du règne de Philippe II, est qu'il ne voulut jamais assortir son système de gouvernement au génie et aux mœurs des différentes nations soumises à son empire, ni les varier selon les lois de chacune, ainsi que la justice et la bonne politique l'exigeaient » 18. Neergeschreven in 1759 en bestemd voor de toekomstige Jozef II, krijgen deze woorden van de chef president bijna een profetische betekenis. Met afgrijzen citeert Neny de beruchte uitspraak van Juan Vargas, voorzitter van de Raad van Beroerten, tot de rector van de universiteit die in goed Latijn protesteerde tegen de ontvoering van Filips

van Oranje, zoon van Willem de Zwijger en student te Leuven, een ontvoering waarin men een zware aanslag zag op de universitaire privileges : «Non curamus privilegios vestros»¹⁹.

Reeds de eerste zin van Neny's studie hield een heel programma in : «L'histoire d'un pays est si essentiellement liée avec sa constitution politique. qu'il n'est pas possible de séparer ces deux objets, vérité incontestable surtout par rapport aux Pays-Bas». Heel consequent met deze principes had Neny zijn hervormingsvoorstellen en decreten, b.v. op het gebied van Kerk en onderwijs, steeds laten vergezeld gaan van een uitvoerige historische verantwoording, waarin werd verwezen naar precedenten, bestaande wetten en traditionele verworvenheden. Hervormingen werden door hem bij voorkeur voorgesteld als een terugkeer naar de oorspronkelijke toestand. De hervormingsdecreten van Jozef II kregen in hun preambules een heel andere verantwoording mee, verwijzingen naar natuurrechterlijke principes, de moderne staatsfilosofie of verlichte opvattingen. Nog meer bevreemdend voor Nederlandse oren klonken ordonnanties waarin geen enkele vorm van verantwoording voorkwam, maar waarvoor de wil van de souverein blijkbaar voldoende grond was. Een dergelijke manier van regeren bood al evenzeer een reden tot verzet als de inhoud van de decreten zelf. Er kan geen twijfel over bestaan dat de oppositie oorspronkelijk en uiteindelijk gericht was tegen de inhoud van de hervormingen die in de Kerk, de administratie en het gerecht de gevestigde posities aanstastten. De argumenten die de oppositie aanvoerde sloegen echter op de eerste plaats op de juridische vorm waarin deze hervormingen werden doorgevoerd. Met recht werd deze aangevoeld als striidig met de hele nationale traditie en met de eigenheid van de Nederlanden. Omdat ze een beroep deed op dit nationaal zelfbewustzijn vond de oppositie vanaf 1787 ook algemene bijval bij groepen die niet direct zelf door de hervormingen werden bedreigd, in de eerste plaats bij een opkomende burgerij die grotendeels verstoken bleef van politieke rechten. Het beroep op de nationale vrijheden gaf de oppositie, die essentieel conservatief geïnspireerd was, een democratisch voorkomen waarvoor meer verlichte en vooruitstrevende kringen gevoelig waren.

De oppositie tegen de hervormingen van Jozef II spitste zich begin 1787 toe op constitutionele vragen. De Leuvense universiteit beriep zich in haar verzet op haar statuut als «Brabants corps»²⁰. De Raad en de Staten van Brabant halen er de Blijde Inkomst bij. De Staten van Henegouwen commentariëren uitvoerig de provinciale privileges. Gematigde regeringsgezinden publiceren een commentaar op de Blijde Inkomst door Leo-Jan de Pape uit de XVII^{de} eeuw waarin heel wat minder vergaande conclusies werden getrokken en de rechten van de vorst duidelijk werden geaffirmeerd²¹. De publikatie goot olie op het vuur. Duidelijker dan ooit tevoren werden door

de oppositie niet enkel de Blijde Inkomst, maar ook de andere provinciale privileges voorgesteld als volwaardige nationale constituties, de basis van het hele staatsbestel, «une Constitution, qui en assurant le pouvoir légitime du Monarque, opère en même temps le bonheur de son Peuple», zoals de afgevaardigden van de Staten het tegenover Kaunitz uitdrukten²². Deze constitutie was de zuivere uitdrukking van het nationale karakter, reeds langer met de natie verbonden dan het Oostenrijkse Huis en dus veel heiliger dan de trouw aan het Huis van Oostenrijk. De overgang van de ene souverein naar de andere, van het ene huis op het andere, had aan die constituties niets veranderd. Nieuw was dat de wederzijdse trouw die door de vorsten en de onderdanen bij de inhuldiging bezworen was, thans werd uiteengezet in de termen van een sociaal contract. Daarin speelde natuurlijk nog traditioneel scholastiek, thomistisch, gedachtengoed mee, maar bovenal de invloed van hedendaags denken, in het bijzonder Rousseau. De Staten van Henegouwen formuleerden het bijzonder klaar: «La forme de notre gouvernement est la même qui a été dans tous les temps : elle est convenue entre le Souverain et la nation; elle est fondée sur un contrat solennel cimenté de part et d'autre par la religion du serment; c'est ce contrat social qui tempère le pouvoir et l'obéissance; c'est ce lien sacré qui attache le Souverain et la nation, et qui constitue les lois fondamentales du Pays »²³. Enkele pagina's verder werd zelfs de volkssouvereiniteit geproclameerd : «La fixation des bornes du pouvoir n'est pas de la part du peuple une acquisition nouvelle de quelque droit, mais une réserve, une retenue de droits primitifs » 24. Het feit dat Karel VI voor de Pragmatieke Sanctie de goedkeuring van de Staten had gevraagd, wordt aangevoerd als een van de bewijzen van deze stellingen.

Hoe traditioneel men deze opvattingen ook mocht voorstellen, ze konden door de regering met evenveel recht als nieuw en ongefundeerd ontkend worden. En ze waren in alle geval formeel in tegenstrijd met de eigen principes van de keizer, zoals hij ze b.v. in 1783 had geformuleerd: «Les provinces de la monarchie ne faisant qu'un tout et n'ayant qu'un seul et même intérêt, tous ces privilèges, qui d'une province à l'autre ont causé jusqu'ici tant de griffonage inutile, doivent cesser désormais. La nationalité, la religion ne doivent établir aucune différence entre mes sujets» ²⁵. De lessen van Neny hadden op hem blijkbaar niet veel indruk gemaakt.

De Nederlanders hadden de richtlijnen en voorbeelden van de chef-president beter begrepen. Men mag niet vergeten dat diens Mémoires historiques et politiques pas na zijn dood, precies in 1784, werden gepubliceerd. Het grote succes bewees de actualiteitswaarde ervan. In het verlengde van Neny's gedachtengang werd Jozef II gelijkgesteld met Filips II. En sommigen gingen al snel verder: hun eigen tijd was veel ongelukkiger dan de regering van

de Spaanse koning. In de pathetische redevoering die op 23 april 1787 in de Staten van Brabant werd gehouden door graaf de Limminghe en die men mag beschouwen als het eigenlijke uitbreken van de revolutie, de oorlogsverklaring van de traditionele machthebbers aan Jozef II, worden er geen doek jes om gedaan:

« Quel contraste de ce que nous sommes, avec ce que nous avons été dans les temps même où nous pensions avoir le plus à nous plaindre! O Philippe, fils de ce bon Charles qui aimait mieux le titre de notre concitoyen que celui d'Empereur! Si votre sévérité a trop facilement irrité les âmes de nos ayeux, si sous un joug loyal, nous avons donné un blâmable essor à un ressentiment trop légèrement conçu; ah! que nous sentons aujourd'hui l'énormité de nos torts. Votre règne austère était néanmoins le règne des lois; les tributs étaient nuls ou presque nuls; l'or d'Espagne et d'Amérique refluait dans nos provinces, le nôtre s'engloutit dans les marais du Danube; on bâtissait des collèges, des temples, on formait les établissements utiles qu'on détruit aujourd'hui sous nos yeux; la propriété était sacrée, les fondations inviolables; les testaments respectés; la Religion défendue; les erreurs et les sectaires réprimés; les Pontifes en considération et en liberté* 26.

Tot de vele andere verwijten die door de Limminghe werden gemaakt aan het adres van «une cour lointaine et étrangère à nos intérêts», behoorde de systematische benoeming van «des mercenaires, des étrangers», Oostenrijkers die hoge posten in de administratie en aan de universiteit kwamen bekleden. Een dergelijke «Gleichschaltungspolitik» werd niet enkel aangezien voor een schending van de nationale privileges, in het bijzonder de Blijde Inkomst, maar ook als misprijzen voor de Nederlanders zelf. Nog jaren later werd dit streven naar een eenheidsstaat beschreven als de zwaarste fout van Jozef II²⁷.

Met zijn politiek heeft Jozef II het tegenovergestelde bewerkt van wat hij wilde bereiken. Het zelfbewustzijn van de Nederlanders werd zodanig versterkt dat het de vorm kreeg van een volwaardig nationalisme. De natie werd weliswaar op de eerste plaats gelijkgesteld met de provincie, het oude vorstendom, en niet met de generaliteit. Voor het grootste deel van de bevolking won het nationaliteitsgevoel daardoor aan concreetheid. Tegenover de unanimiteit van de reacties nam de regering een verdeelde houding aan. Aangezien de gehechtheid aan de nationale vrijheden niet noodzakelijk werd gezien als tegengesteld aan de traditionele gehechtheid aan het Huis van Oostenrijk, wendden de Staten en andere instellingen zich met hun protesten op de eerste plaats tot de leden van het Huis die ze direct konden bereiken, de door Jozef II machteloos gemaakte gouverneurs-generaal Maria Christina en Albert. Einde mei 1787 gaven de landvoogden toe, trokken de macht naar zich toe en schortten de gemaakte hervormingen op, wat hun een enthousiaste huldiging van dankbare volksmassa's opleverde. Aangemoedigd door het succes zetten alle Statenvergaderingen en vele andere instellingen hun grieven op papier. Deze protesten beperkten zich niet tot een opsomming van de inbreuken op de nationale vrijheden en privileges, maar namen vaak de vorm aan van traktaten waarin het nieuw ontwikkelde constitutioneel recht, overvloedig historisch geargumenteerd, werd uiteengezet. Een stortvloed van pamfletten verspreidde deze ideeën onder brede bevolkingslagen. Hoe hardnekkig de nationale vrijheden ook werden verdedigd, de trouw aan het Huis van Oostenrijk werd niet in vraag gesteld.

Ook de regering poogde, met weinig succes, ook haar versie van de kwestie onder het publiek te verspreiden. De positie van gevolmachtigd minister Belgiojoso, die met de hervormingen werd geïdentificeerd, was onhoudbaar geworden. De hele regering was stuurloos. Jozef II, die op het ogenblik van deze «kleine Brabantse Omwenteling» op de Krim verbleef en nauwelijks te bereiken viel, keerde ijlings naar Wenen terug en trof krachtige maatregelen. Belgiojoso werd aan de dijk gezet, de landvoogden voor een berisping en nieuwe instructies naar Wenen geroepen, de aartsbisschop van Mechelen en een afvaardiging van de Staten werd gevraagd hun standpunt aan Jozef II en kanselier Kaunitz te komen uiteenzetten en kennis te nemen van de keizerlijke bevelen. De keizer nam een verzoeningsgezinde maar onverzettelijke houding aan. Hervormingen waarvan de tegenstrijdigheid met de privileges meteen duidelijk was, zoals de intendanten en de gerechtelijke hervorming, werden ingetrokken op voorwaarde dat de rust terugkeerde en andere hervormingen, zoals in Kerk en onderwijs, stipt werden uitgevoerd.

Einde 1787 slaagde de nieuwe gevolmachtigde minister Trauttmansdorff erin weer vat te krijgen op de situatie en de rust te herstellen. Het vasthouden aan de oprichting van het Seminarie-Generaal echter bracht de regering in een steeds heftiger conflict met de universiteit van Leuven, het episcopaat en tenslotte de Staten van Henegouwen en van Brabant. Een streng optreden tegen de pers kon de aanhoudende pamflettenstroom niet indijken. Ook de keizer en zijn minister verhardden geleidelijk hun standpunt. Trauttmansdorff schreef Jozef II dat «une Joyeuse-Entrée de quarante mille hommes dans ces pays ferait bientôt disparaître celle qui sert de prétexte de l'opposition à présent, et qu'on n'a appris à connaître que depuis qu'on a voulu résister» 28. Volgens hem rechtvaardigde de situatie het voorbijgaan aan de zogenaamde constitutionele teksten die pas recent waren opgedolven. Jozef II drong steeds meer aan op een krachtdadig optreden: «Que la constitution soit maintenue ou renversée, il ne faut plus laisser le moindre vestige de difficulté. S'il faut employer la force, que ce soit à propos et qu'elle en impose. S'il faut répandre du sang, qu'il le soit de façon à faire grand effet et à écraser tous les opposants. Il ne faut jamais mollir si l'on commence par employer la force, encore moins avoir l'air de n'oser l'emplover et de vouloir seulement intimider ou en imposer, car c'est ce qui

excite davantage les têtes échauffées»²⁹. Uiteindelijk zette de keizer de beslissende stap en schafte de Blijde Inkomst en andere privileges af.

De oppositie kreeg hiermee het definitieve bewijs in handen dat de landsheer zich niet bekommerde om de historische rechten van de Nederlanden. Zowel het gewapende verzet als de diplomatieke actie om steun te krijgen bij de mogendheden die Oostenrijk vijandig gezind waren hadden echter niet gewacht op dit moment om een echte opstand voor te bereiden en eventueel hunnerziids het sociaal pact op te zeggen. Het concrete doel van de opstand was minder duidelijk. Sommigen droomden van een eigen staat, anderen ijverden voor een unie met de Verenigde Provinciën en een herstel van de XVII Provinciën. Ondanks hun beslistheid in de weerstand hadden velen er moeite mee om de eeuwenoude binding met het Huis van Oostenrijk op te geven. Toen dadelijk na het verdrijven van de Oostenrijkse troepen en het vertrek van de keizerlijke administratie generaal Ferraris een ultieme bemiddelingspoging waagde zag hij in hoe weinig kans hij maakte maar signaleerde niettemin aan de keizer «qu'il reste au fond des cœurs de beaucoup de citoyens un grand attachement pour l'auguste maison de votre majesté»³⁰. Het Verdrag van Unie dat op 11 januari 1790 onder de vrijgevochten provincies werd afgesloten achtte het nodig om in de preambulen eraan te herinneren dat de Nederlandse vrijheden ouder waren dan de binding van deze gewesten met het Huis van Oostenrijk. Het waren deze constitutionele teksten die de natie vorm hadden gegeven³¹.

Onder het kortstondig bewind van de Verenigde Nederlandse Staten werden ten opzichte van het Huis van Oostenrijk uiteenlopende posities ingenomen. Jozef II werd met alle zonden overladen maar velen hielden vast aan de mythe van de goede en de vrome Maria Theresia die aan haar zoon werd tegengesteld. Enkel een uitdrukkelijk religieuze fundering van de opstand kon het verbreken van de dynastieke trouw rechtvaardigen. Dit argument werd door aartsbisschop Franckenberg en bisschop Nelis van Antwerpen ook aan de paus duidelijk gemaakt³². Teleurgestelde democraten, die zich onder de statistische heerschappij nog zwaarder verdrukt voelden dan tevoren, hechtten geloof aan de beloften van Leopold II en zagen in hem de beste garantie voor een herstel van de ware vrijheden en de wettelijkheid. Slechts weinigen van de talloze pamfletschrijvers namen het op tegen het Huis van Oostenrijk als dusdanig. Een bijzonder heftig pamflet somde alle wandaden van de Habsburgers op, hun misprijzen voor hun Nederlandse onderdanen en de vrijheden, de plunderingen waaraan ze zich gedurende twee eeuwen hadden schuldig gemaakt; ook de Bourgondische hertogen werden niet gespaard en zeker niet Maria Theresia. Aandachtige lectuur leert dat in dit pamflet de monarchie als zodanig wordt aangevallen.

Het koningschap leidt volgens de auteur automatisch tot tirannie en slavernij³³.

Het duidelijkste bewijs van de aarzeling om alle banden met Habsburg te verbreken werd geleverd door de laatste wanhoopsdaad van het Souverein Congres. Terwijl de Oostenrijkse troepen in november 1790 reeds het land binnenrukte, werd aartshertog Karel, de jongste zoon van keizer Leopold II, uitgeroepen tot groothertog van de onafhankelijke Nederlanden. De keizer, die de steun had verworven van de mogendheden, kon het zich veroorloven hierop geen acht meer te slaan, maar had zich wel tegenover Pruisen, Groot-Brittannië en de Verenigde Provinciën ertoe moeten verplichten de nationale constituties te respecteren. Poullet heeft erop gewezen dat het Verdrag van Den Haag uit 1790 in feite de constitutionaliteit heeft uitgebreid en aan de provinciale privileges een waarde heeft toegekend die ze voor de opstand nooit hadden bezeten ³⁴.

Dit herstel van de vrijheden heeft tot 1794 gezorgd voor heel wat discussies, in 1792-93 onderbroken door een Franse verovering waarvan velen trachtten gebruik te maken om hun versie van de Nederlandse vrijheid in de praktijk te brengen. De kortstondige regering van Frans II over de Nederlanden en in het bijzonder de periode dat hij persoonlijk hier de militaire operaties leidde, gaf een ongewoon schouwspel te zien. Voor het eerst sinds eeuwen legde de landsheer persoonlijk de eed op de Blijde Inkomst af. In behoudsgezinde kringen heerste een ongezien dynastisch enthousiasme. Zij wisten dat Oostenrijk hun enige kans was om de Franse revolutionairen tot staan te brengen. Omdat de vorst voor de oorlog nood had aan enorme geldmiddelen profiteerden zij van de gelegenheid om alle historische rechten en vrijheden plechtig bevestigd of hersteld te zien. De keizer gaf aan alle vragen toe, als er maar geld kwam. De constitutionele theorieën die sinds 1787 waren ontwikkeld zouden nu in de praktijk gebracht worden. De slag bij Fleurus maakte zeer spoedig een einde aan deze verwachtingen.

Het besluit van deze uiteenzetting kan kort zijn. De XVIII^{de}-eeuwse verdediging van de Nederlandse vrijheden combineerde het conservatisme van de traditionele lokale machthebbers met het geleidelijk doorbreken van een meer democratische gezindheid die haar grondslag zocht in duidelijk geformuleerde constitutionele beginselen. De traditionele binding van deze gewesten met het Huis van Oostenrijk werd geenszins aangezien als strijdig met dit streven, zolang als de vorsten de eigenheid en de zelfstandigheid van de Nederlanden als geheel en van de verschillende proviciën respecteerden. Het conflict dat onder Jozef II losbrak en daarna het mislukte experiment van de Verenigde Nederlandse Staten hebben in hoge mate bijgedragen tot het ontstaan van een Zuidnederlands, Belgisch, nationaal

bewustzijn dat in 1830 tot volwaardige staatsvorming zou leiden. Maar ook daarmee werd de evolutie niet afgesloten. Nationaal bewustzijn blijft een voortdurend evoluerend begrip in een land dat enerzijds zich presenteert als het centrum van het eenwordende Europa en anderzijds een bijzonder actieve Vlaamse en Waalse beweging heeft zien ontstaan. De geschiedenis van de Oostenrijkse Nederlanden toont ons hoe nationale of dynastieke gevoelens in een ingewikkels proces van interacties realiteitswaarde kunnen krijgen of verliezen.

RÉSUMÉ.

«Libertés belgiques» et fidélité à la Maison d'Autriche

La conscience nationale dans les Pays-Bas autrichiens a subi des changements profonds dans le courant du XVIII^e siècle. Tous les auteurs de l'époque, aussi bien que les manuels scolaires, insistent sur la réalité de cette unité, formée par une série de principautés, réunies sous le même souverain au XV^e siècle. La perte des provinces septentrionales à la fin du XVI^e siècle et de plusieurs parties méridionales pendant les guerres de Louis XIV n'a rien changé au lien qui unit tous ces territoires. Des historiens et politiciens tel que P.F. de Neny, chef président du Conseil privé, insistent sur l'autonomie et la particularité de ce pays et de chaque «province» dans l'ensemble des états de la Maison des Habsbourg. Jusqu'en 1787 cette autonomie et cette conscience nationale ne sont jamais opposées à la fidélité au souverain légitime, héritier des princes qui ont régné sur les différentes provinces, le successeur de Philippe le Bon et de Charles Quint qui les ont réunies sous la même couronne. Il est clair qu'après des débuts plutôt difficiles, la Maison d'Autriche jouissait dans les Pays-Bas d'une popularité croissante et que l'idéologie propre des Habsbourg pénètre dans le discours des orateurs et poètes de circonstance.

Déjà sous Marie-Thérèse, mais surtout sous le règne de son fils, le centralisme et l'établissement d'un régime absolutiste se heurtaient aux droits et privilèges des provinces et aux traditions nationales. La politique de Joseph II résultait dans l'opposé du but qu'il poursuivait. Dans l'opposition à cette Gleichschaltungspolitik la conscience nationale s'est tellement renforcée, qu'elle prenait la forme d'un véritable nationalisme. Cette défense des «libertés belgiques» combinait le conservatisme de la classe politique traditionnelle et des potentats locaux avec l'apparition d'une mentalité plus démocratique, à la recherche d'un fondement constitutionnel. La rupture du lien sacré qui unissait la nation et le souverain et qui est exprimé par le serment sur la Joyeuse Entrée et les autres constitutions provinciales, ne pouvait être justifiée que par le parjure du prince; cette justification s'exprime en général dans des termes religieux.

Dans le processus révolutionnaire, engagé à partir de 1787, l'élément conservateur dominait jusqu'à l'arrivée des troupes françaises. Mais en même temps la révolution brabançonne et l'expérience éphémère des Etats belgiques unis ont préparé la voie à une conscience nationale qui, en 1830, résultera dans l'établissement d'un véritable état national.

NOTEN

- ¹ H. VAN HOUTTE, Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime, 3 dln., Gent, 1930. Een comentaar en correcties hierop bij J. LEFEVRE, «Les nominations faites dans la magistrature pendant l'occupation française, 1746-1747», Revue belge de philologie et d'histoire, XIII (1934), pp. 697-711.
- ² Deze uiteenzetting maakt deel uit van het traktaat over geografie uit de *physica*. De uiteenzetting steunt op de handschriften met collegedictaten die bewaard worden in de Centrale Bibliotheek van de K.U. Leuven.
- ³ Collegedictaat opgenomen door F.J. Gonzalez in 1739, f. 172 v°.
- ⁴ Id., f. 174 v°. Zie verder een anoniem dictaat uit 1767. Beide handschriften werden nog niet gecatalogiseerd.
- ⁵ Over dit werk, zie o.a. J. BAERTEN, «P. Fr. de Neny en de geschiedschrijving», in G. VAN DIEVOET (ed.), Patrice de Neny (1716-1784) et le gouvernement des Pays-Bas Autrichiens Patrice de Neny (1716-1784) en de regering der Oostenrijkse Nederlanden, Kortrijk-Heule, 1987, pp. 19-27. Voor het citeren werd gebruik gemaakt van de beste uitgave, de tweede, verschenen te Brussel bij Benoît Le Francq, 1785.
- ⁶ P. LENDERS, «Neny en de staatstheorie van zijn tijd», in G. VAN DIEVOET (ed.), *Patrice de Neny*, pp. 93-94.
- ⁷ Zie J. ROEGIERS, «Neny en de «Belgische» Kerk», in G. VAN DIEVOET (ed.), *Patrice de Neny*, pp. 171-188; *id.*, «Die Bestrebungen zur Ausbildung einer Belgischen Kirche und ihre Analogie zum österreichischen (theresianischen) Kirchensystem», in Elisabeth KOVÁCS (ed.), *Katholische Aufklärung und Josephinismus*, Wenen, 1979, pp. 75-92.
- ⁸ Over de groei van dit nationaal gevoel en van het respect voor de eigen taal, zie J. SMEYERS, Vlaams taal- en volksbewustzijn in het Zuidnederlands geestesleven van de XVIII^{de} eeuw, Gent, 1959.
- ⁹ Dit gegeven werd aangetoond in een onuitgegeven licentiaatsverhandeling door M.-A. TIHON, Patrice de Neny (1716-1784). Essai sur sa vie et ses idées en matière politique et religieuse, Leuven, 1954.
- ¹⁰ P. LENDERS, art. cit., p. 115, en G. DE BOOM, Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas Autrichiens, principalement Cobenzl, Brussel, 1932, p. 258.
- ¹¹ M. CLOET, «De voornaamgeving in het hertogdom Brabant (17^{de}-20^{ste} eeuw): een bijdrage tot de mentaliteitsgeschiedenis», in *Cultuurgeschiedenis in de Nederlanden van de Renaissance naar de Romantiek. Liber amicorum J. Andriessen S.J.*, A. Keersmaeckers, P. Lenders S.J., Leuven, 1986, pp. 101-117.
- ¹² P.J. MARANT, Oratio in funere Mariae Theresiae... quum Lovanii in basilica S. Petri tertio idus Januarii MDCCLXXXI. optimae principi justa exequiarum solemni ritu persolverentur, Leuven, 1781, p. 38.
- ¹³ Zie b.v. C.F. DE NELIS, Oratio in funere Francisci I. ..., habita... Bruxellis in Basilica SS. Michaelis et Gudilae V. Id. Novemb. anno MDCCLXV. ..., Leuven, 1765.
- ¹⁴ Deze indeling b.v. in het Journal historique et littéraire van F.X. de Feller, 1773-1794.
- 15 Discours prononcé à l'Assemblée des Etats de Brabant, le 23 Avril 1787; par Mr. le C. de ***, opgenomen in F.X. DE FELLER, Recueil des représentations, protestations et réclamations..., dl. I., «De l'Imprimerie des Nations», 1787, pp. XIX-XXIV; het citaat op pp. XX-XXI.
- ¹⁶ PORINGO, Dieu, Nature, Raison; Trinité de principes, tirés de différents Auteurs..., seconde édition..., Brussel, 1794, p. 239.
- ¹⁷ NENY, Mémoires, p. 28.
- ¹⁸ ID., pp. 51-52.
- ¹⁹ ID., p. 39.
- ²⁰ Zie J. ROEGIERS, «De «brabanticiteit» van de Leuvense Universiteit op het einde van de 18^{de} eeuw», Standen en Landen, 70 (1977), pp. 411-434.

- ²¹ Traité, dans lequel on voit à quoi le Souverain s'oblige par sa Joyeuse Entrée en Brabant..., Mechelen, P.J. Hanica, 1787.
- ²² Uitgegeven in Réclamations des trois états du duché de Brabant sur les atteintes portées à leurs droits et loix constitutionnelles au nom de S.M. Joseph II., z.pl., 1787, p. 470.
- ²³ Exposition de la Constitution du Pays et Comté de Hainau, in Supplément aux Réclamations Belgiques etc. formant le XII Tome de ce Recueil, «De l'Imprimerie des Nations», 1789, p. 59. ²⁴ Ibid., p. 61.
- ²⁵ Cf. L. DELPLACE, Joseph II et la Révolution brabançonne, Brugge, 1890, p. 88.
- ²⁶ Zie noot 15; het citaat op pp. XXIII-XXIV.
- ²⁷ «Ce fût, dans ces derniers tems, une des plus grandes fautes de l'Empereur Joseph II, d'avoir voulu gouverner les Belges, comme il gouvernoit ses Allemands, ses Bohémiens et ses Hongrois; et la monotonie, qu'il a voulu introduire par tout dans ses Etats, fût une des premières causes du mécontentement, qui amena petit à petit le soulèvement de ces Peuples.» Adresse des représentans provisoires du peuple libre de la Ville de Louvain à la Convention nationale de France, Leuven, Joseph Michel, z.j. (gedateerd 7 januari 1793), p. 5.
- ²⁸ Geheime Correspondenz Josefs II. mit seinem Minister in den Osterreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff, 1787-1789, ed. H. Schlitter, p. 174. Rapport d.d. 15 december 1788.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 268. Brief van de keiser d.d. 7 juni 1789.
- 30 Rapport du général Ferraris à Joseph II, sur la négociation tentée par lui à Bruxelles : 21 décembre 1789, in L.P. GACHARD, Documens politiques et diplomatiques sur la Révolution belge de 1790, Bruxelles, 1834, p. 96.
- 31 Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens, dl. XIII, ed. P. Verhaegen, Brussel, 1914,
- p. 418.

 32 Zie daarover b.v. B. PLONGERON, Théologie et politique au Siècle des Lumières (1770-1820), Genève, 1973, pp. 336-337.
- 33 Sous la Maison d'Autriche dans les Provinces Belgiques..., «En Brabant, de l'Imprimerie de la Vérité», 1790.
- 34 E. POULLET, Les constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794, Brussel, 1874, pp. 46-47.

LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE OU QUAND L'HISTOIRE MARCHE À RECULONS

par Hervé HASQUIN Université libre de Bruxelles

L CONSIDÉRATIONS LIMINAIRES

Avant d'aller plus avant dans le commentaire des événements qui ont ébranlé le régime autrichien dans les Pays-Bas, on ne saurait trop souligner les progrès spectaculaires de l'historiographie enregistrés en cinq ans. Les ouvrages de qualité se sont succédé et ont incomparablement complété l'étude de Suzanne Tassier consacrée à J.-F. Vonck et à ses émules l'on retiendra plus particulièrement les actes du colloque organisé en 1983 par le Musée de l'armée les consacrée par une historienne américaine aux bouleversements intervenus à Bruxelles à la fin de l'Ancien régime en enfin le volume de synthèse relatif à la présence autrichienne dans les Pays-Bas qui est sorti de presse à l'occasion d'«Europalia-Autriche».

Ensuite, il nous faut rappeler d'entrée de jeu combien la Révolution brabançonne interpelle et interpellera sans doute en permanence l'historien pour deux motifs essentiels.

1º On peut, en effet, déceler dans cette révolution contemporaine de la Révolution française «une synchronie apparente et un mimétisme superficiel» — l'expression est de Michel Vovelle — avec les événements de Paris. Ces vagues ressemblances ont donc pu abuser les meilleurs esprits : Camille Desmoulins ne va-t-il pas publier pendant plusieurs mois un périodique Révolutions de France et de Brabant, la double invocation assimilant ce qui se passait en Brabant au modèle français? Mais il est vrai que l'usage abusif de certains mots, d'idées en vogue mais détournées de leur sens, entretenait la confusion. Ainsi, dans son Manifeste du Peuple brabançon (23 octobre 1789), Henri Van der Noot utilise à des fins passéistes une rhétorique qui puise à pleines mains dans les vocabulaires nouveaux : le préambule du Manifeste est pour l'essentiel composé de longs emprunts à la Politique nouvelle (1773) du baron d'Holbach. Deux idées essentielles sont retenues : la légitimité du souverain trouve son fondement dans le «consentement des

peuples »; en cas d'excès, ceux-ci «rentrent dans leur indépendance primitive et peuvent révoquer des pouvoirs dont on abuse indignement »⁵.

2º Par ailleurs, les Pays-Bas autrichiens ont constitué un exemple de pays développé au XVIIIe siècle; ils avaient une classe moyenne importante, composée d'industriels, de négociants, de professions libérales; or, ce n'est pas cette bourgeoisie d'affaires qui prendra le dessus! La tourmente révolutionnaire va, au contraire, favoriser la résurrection des forces traditionalistes et conservatrices de l'Ancien régime mises au pas par Joseph II: le clergé et les corporations. Alors qu'en France, comme l'a écrit Pirenne, «l'œuvre anti-monarchique de la Révolution n'a été que la conséquence de l'impossibilité pour le souverain de jouer le rôle qu'on attendait de lui »⁶, le soulèvement dans les Pays-Bas a été dirigé contre un souverain qui à bien des égards, avait anticipé sur les réformes introduites par l'Assemblée nationale.

II. BRÈVE CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

- 1º Les années 1787-1788 sont marquées d'incidents répétés; ils résultent de la volonté de l'empereur de rayer de la carte les anciens Conseils de justice provinciaux et de réduire à néant dans la pratique l'influence des Etats provinciaux. Ainsi s'était ajoutée à une opposition religieuse qui avait pu être maîtrisée jusque-là, une opposition politique, née de la remise en cause des privilèges des provinces et des «libertés» traditionnelles.
- 2° Le 20 juin 1789, Joseph II révoque la *Joyeuse Entrée*, symbole des privilèges du duché de Brabant.
- 3º Un Comité se constitue bientôt à Bréda (ville frontière des Provinces-Unies). Il réunit les chefs de file de deux tendances, d'une part l'avocat bruxellois H. Van der Noot, auteur en août 1787 d'un Mémoire sur les droits du peuple brabançon et totalement dévoué aux intérêts de la religion et aux structures d'Ancien régime, d'autre part J.-F. Vonck, l'un des organisateurs en avril-mai d'une société secrète, Pro Aris et Focis, financée certes en partie par des abbayes, dont il était parfois l'avocat, mais aussi par des banquiers et des négociants; Vonck et ses amis sont à l'écoute des idées démocratiques venues de France.
- 4° Une armée de «patriotes» s'est concentrée dans les Provinces-Unies; elle franchit la frontière le 24 octobre 1789 et le 27 inflige une défaite aux troupes autrichiennes.
- 5° Désorganisés, les désertions sont nombreuses —, les Autrichiens abandonnent les régions les unes après les autres.

- 6° En décembre, la déroute autrichienne est consommée; l'armée impériale ne conserve le contrôle que du duché de Luxembourg.
- 7º Le 11 janvier 1790, les Etats généraux promulguent un traité d'union qui fonde les *Etats Belgiques Unis*. Dans les faits, le Congrès Souverain ne détient le pouvoir qu'en matière militaire, diplomatique et monétaire. Ce choix était annonciateur de la victoire des tenants des particularismes ancestraux sur ceux qui avaient le sens d'un certain universalisme.

III. LES HÉRITIERS DU SIÈCLE DES LUMIÈRES. LE CAS DOUTREPONT

Pour faire des sujets des Pays-Bas des citoyens, il fallait démolir les structures politiques de l'Ancien régime et en particulier faire éclater tout ce qui était susceptible de nourrir les vestiges inégalitaires.

La Raison et le Droit naturel, le sens de l'Universel qu'ils impliquaient avaient donc une conséquence : il fallait uniformiser les structures et les modes de représentation afin de constituer une entité harmonieuse au sein de laquelle chacun bénéficierait des mêmes droits.

Parmi les tenants des opinions les plus avancées — ceux qui constitueront donc le camp des vaincus en 1790 —, on trouve un large éventail de points de vue. Cela va des positions les plus radicales défendues par J.B.C. Verlooy [Projet raisonné d'union de(s) toutes les Provinces Belgiques] dont le programme est d'emblée très proche de celui de l'Assemblée Constituante, jusqu'aux plus modérées comme l'étaient celle de J.F. Vonck à ses débuts : ses Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant n'appellent somme toute qu'une réforme des Ordres traditionnels.

Au nombre de ceux qui seront les plus proches de la philosophie des Lumières et des principes qui animaient l'Assemblée nationale, on retrouvera plusieurs anciens joséphistes, tel l'avocat C.-L. Doutrepont (1746-1809), auteur dans les dernières semaines de 1789 d'un factum : Qu'allons-nous devenir ou avis essentiel d'un Belge à ses concitoyens?

Quelles sont les lignes de force de l'argumentation développée par Doutrepont?

1° La sauvegarde de l'indépendance implique l'union au plan politique, et donc en matière de Constitution. il faut s'inspirer de l'exemple donné par les colonies américaines : elles «n'eurent pas plutôt secoué le joug de l'Angleterre, qu'elles se donnèrent une Constitution malgré la guerre cruelle que les Anglais leur faisoient» (p. 9).

Il convient donc de répudier les thèses de ceux qui, à l'instar de l'abbé Feller⁷, prétendent que chaque principauté doit conserver les anciennes constitutions et n'y toucher à aucun prix. Or, écrit Doutrepont, «Il n'a donc pas vu que nos anciennes constitutions sont faites pour une Monarchie, et qu'il est aujourd'hui question d'ériger les Provinces Belgiques en République? Autant voudroit qu'il nous conseillât de revêtir un géant des habits d'un nain» (p. 9).

Et il enchaîne:

« De plus, si chaque Province conservoit sa constitution particulière, nous voilà donc aussi divisés qu'auparavant, et ce n'est plus qu'un jeu que de nous reconquérir, parce que notre pays est ouvert de tous côtés» (p. 9).

Et la conclusion s'impose:

- « il n'y a que l'Union de toutes nos Provinces, fondée sur l'unité de leur constitution, qui puisse être la protectrice efficace de notre liberté » (p. 10).
- 2º Abordant la question de la représentation, Doutrepont rappelle que les neuf dixièmes de la «Nation» n'avaient pas de représentants véritables dans la structure traditionnelle; en plus, depuis le 24 octobre 1789, jour de la publication du *Manifeste du Peuple brabançon*, les Etats n'ont plus aucune légitimité:
- «Ni Prince, ni Etats, ni personne enfin n'a plus aucun pouvoir légal, ni sur les Belges, ni chez les Belges : la Souveraineté, la masse entière de tous les pouvoirs réside dans la Nation, et aucun être sur la terre n'en a l'exercice que la Nation même.

Les Etats de la Belgique ressemblent dans ce moment à l'intendant d'une grande maison, dont le maître vient de mourir. Cet intendant a perdu ses pouvoirs par la mort de son maître : c'est l'héritier qui doit lui en donner de nouveau ou surroger un autre à sa place. Si cet intendant administre encore les biens du défunt, ce n'est plus comme mandataire, c'est comme gérant sans commission, espèce d'administrateur que les Romains appellaient negotiorum gestor.

Les Etats des Provinces qui ont secoué le joug, sont aussi présentement des negotiorum gestores, ou gérans sans commission : ils n'ont d'ordre à donner à personne, parce qu'ils sont destitués de tout pouvoir légal; c'est à la Nation à ordonner, à permettre, à défendre; c'est à la Nation à répartir l'exercice de la souveraineté; c'est à la Nation à nommer ses représentans » (pp. 13-14).

Dans la logique de ce raisonnement, Doutrepont met l'accent sur la nécessité de constituer une Assemblée Nationale : «La Nation doit se donner une Constitution nouvelle, et c'est à elle à y décider si la distinction d'ordre lui convient. Peut-être que contente de l'ancienne gestion des Etats, elle adopte cette distinction; mais avant qu'elle ait lieu, il faut qu'elle l'adopte, et pour l'adopter il faut que la première Assemblée Nationale ne porte aucune empreinte de cette distinction.

Il ne s'agit donc que d'une seule assemblée à former, et cela diminue déjà considérablement les difficultés» (pp. 17-18).

Et l'auteur ajoute :

«Le grand point aujourd'hui est d'indiquer une forme telle que chaque Citoyen de la Belgique puisse être assuré d'avoir concouru au Pacte social, auquel il va être soumis» (p. 18).

En ce qui concerne les modalités plus détaillées du scrutin, retenons que Doutrepont proposait de déterminer le nombre de députés à envoyer par chaque province à l'assemblée nationale au pro rata de ce qu'elle payait dans le Subside ordinaire versé au souverain par les Pays-Bas autrichiens; il s'agissait de faire désigner dans un premier temps par chaque paroisse des «Electeurs» âgés de 25 ans accomplis qui procéderaient ultérieurement à l'élection des députés. Le processus de démocratisation de la vie politique avait cependant des limites : ainsi, les femmes n'auraient été ni électrices ni éligibles, « non plus que ceux qui sont dans un état de domesticité » (p. 26).

On retrouvait donc dans le texte de l'avocat bruxellois quelques expressions-clés qui indiquaient à suffisance les sources de son inspiration: Assemblée nationale, Pacte social, la souveraineté réside dans la Nation. Il s'agissait à l'évidence d'un projet centralisateur, le seul capable de briser les féodalités locales, le seul susceptible de permettre à chacun de jouir des mêmes droits.

IV. CONCLUSIONS

1º La Révolution brabançonne va se solder par la victoire du clan conservateur. Au printemps 1790, ce dernier entama la liquidation du parti vonckiste qui avait vu ses projets démocratiques condamnés dès le 31 janvier dans le mandement de Carême du Cardinal-archevêque de Malines ponctué par cette phrase : «Regardez donc, j'ose le dire, comme les ennemis de la religion et de l'Etat tous ceux qui par des raisonnements aussi frivoles que subtils, qui se ressentent de la philosophie de ce siècle, voudraient troubler un bonheur dont nous sommes à la veille de jouir» 8. On assistera bientôt à un déferlement de haine contre les idées nouvelles; leurs partisans, présentés comme des adversaires irréductibles de la religion, furent soumis à de violentes campagnes de calomnie; puis vinrent les molestations, voire les

attentats. L'édit de tolérance de 17819 fut abrogé et le fanatisme religieux se donna libre cours.

Un événement tel que la mort de Benjamin Franklin est étonnamment révélateur des clivages idéologiques et surtout de la radicalisation du camp conservateur et clérical. Alors que d'une façon générale, la presse dans les premières semaines des «Etats Belgiques Unis» avait continué à accorder beaucoup d'intérêt au «modèle américain», en dépit des événements de France, les journaux proches de la tendance «statiste», ou «vandernootiste», s'en prirent violemment à la personnalité de Franklin à la suite des honneurs funèbres décrétés par l'Assemblée Nationale. Ainsi L'Ami des Belges (juin 1790) n'hésita pas à le rendre responsable des troubles politiques de France : il avait entraîné ce pays dans une guerre dispendieuse; il s'en était suivi le déficit financier qui était à l'origine de la convocation des Etats généraux! 10

2º Il serait fallacieux de réduire la Révolution brabançonne à une lutte entre deux partis en Brabant, même si cet aspect constitue l'élément central du tableau. Il convient, en effet, de mentionner des mouvements paysans pro-joséphistes et anti-Etats dans les pays d'Alost et d'Audenarde; certains de ces insurgés qui s'en prenaient aux «grands» et au clergé soutenaient que «les vrais patriotes, c'étaient eux, qu'ils étaient pour l'Empereur déchu et non pour ceux qui voulaient protéger la liberté des privilèges» ¹¹. En outre, en Hainaut notamment, les Etats furent contraints de faire des concessions aux masses populaires.

3º Les Pays-Bas donnèrent plus que jamais l'impression d'un pays éclaté. Non seulement les *Etats Belgiques Unis* s'étaient organisés en Confédération dont les différentes entités n'étaient réunies que par des liens très lâches, non seulement le Luxembourg était resté totalement indifférent à la fièvre révolutionnaire et avait témoigné d'un parfait loyalisme à l'égard des Habsbourg, mais les égoïsmes provinciaux et les particularismes locaux l'emportèrent sur toute autre considération : les antagonismes économiques reprirent de plus belle entre provinces, tandis que les corporations urbaines avaient à nouveau fière allure et retrouvaient leur liberté d'action.

4º On mettra cependant au crédit de la Révolution brabançonne qu'elle fut le véritable acte de naissance de l'« opinion publique » dans les Pays-Bas. 12

Bref, à l'été 1790, les Pays-Bas présentaient une situation qui n'avait rien de comparable ou de commun avec la Belgique de 1830. En fait, c'était le Vonckisme, finalement vaincu, qui fut porteur du projet de 1830, qui vit naître une Belgique, englobant, outre les Pays-Bas, l'ancienne principauté de Liège et quelques autres principautés de moindre importance, sous la forme d'un Etat centralisé, organisé rationnellement et dans lequel régnait la séparation des pouvoirs.

NOTES

- Les démocrates belges de 1789. Etude sur le Vonckisme et la révolution brabançonne, Bruxelles,
- ² Handelingen van het Colloquium over de Brabantse Omwenteling 13-14 oktober 1983 Actes du Colloque sur la révolution brabançonne 13-14 octobre 1983, éd. sous la direction de J. LORETTE, P. LEFEVRE et P. DE GRYSE, Bruxelles, 1984, (Musée royal de l'armée). J'attire également l'attention sur la qualité du Catalogue de l'exposition qui s'était tenue dans la foulée du Colloque: De Brabantse Omwenteling. La Révolution brabançonne. 1789-1790, Musée royal de l'armée, Bruxelles, 1983.
- ³ J. POLASKY, Revolution in Brussels. 1787-1793, Bruxelles, 1985 (paru en fait en 1987 dans les Mémoires de l'Académie).
- ⁴ La Belgique autrichienne. 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche, Bruxelles, 1987 (Crédit Communal). Cf. plus particulièrement la contribution de J.-J. HEIRWEGH.
- ⁵ J. VERCRUYSSE, Van der Noot, Holbach et le Manifeste du peuple brabançon, Revue belge de philologie et d'histoire, t. XLVI, 1968, pp. 1222-1227.
- ⁶ H. PIRENNE, Le despotisme éclairé et la Révolution française, Bulletin de la société d'histoire moderne, t. 28, avril 1922, p. 9.
- ⁷ Il fut dans les années quatre-vingt l'un des adversaires les plus virulents de Joseph II; cet ex-jésuite multiplia les pamphlets et les écrits incendiaires contre la politique de l'empereur et le «philosophisme».
- ⁸ Cité par S. TASSIER, op. cit., p. 290.
- 9 Cf. le n° spécial des Etudes sur le XVIII siècle consacré à La tolérance civile (Bruxelles, 1982, publ. par R. CRAHAY), qui permet de faire le point sur l'édit de tolérance et ses répercussions.
- J. VERCRUYSSE, L'indépendance américaine et la révolution brabançonne. Essai d'une phy-
- sionomie journalistique, Revue belge de philologie et d'histoire, t. LIV, 1976, pp. 1098-1108.

 11 L. DHONDT, «La cabale des misérables » de 1790. La Révolte des campagnes flamandes contre la révolution des notables en Belgique (1789-1790), Etudes sur le XVIII^e siècle, t. VII, Bruxelles, 1980, p. 18 [volume consacré à L'Europe et les révolutions (1770-1800)].
- 12 J. VAN DEN BROECK, De rechten van de mens onstreeks 1789 in de Oostenrijkse Nederlanden, Antwerpen, 1986, pp. 10 et sv.

L'AUFKLÄRUNG ET LA CONSCIENCE AUTRICHIENNE

par Moritz CSÁKY Universität Graz

Lorsqu'on essaie d'expliquer de façon sérieuse l'histoire des territoires de la Monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle, on finit tôt ou tard par se heurter à certaines difficultés. Premièrement, la Monarchie des Habsbourg n'était pas un Etat national moderne, mais une fédération d'Etats porteurs de traditions juridiques et constitutionnelles divergentes. C'est pourquoi, par exemple, l'édit de tolérance de Joseph II (1781) connaît différentes versions «régionales» adaptées au cadre juridique des divers territoires. Une version unique se serait heurtée à des résistances juridiques et constitutionnelles et aurait été par conséquent inapplicable.

Deuxièmement, on peut rattacher cette non-homogénéité constitutionnelle — que contrariaient certaines attitudes fédérales en matière de droit et de constitution mais aussi et surtout dans la vie administrative, comme nous allons le montrer, — à une évolution qui est tout à fait typique du XVIII^e siècle : le pluralisme qui, en dehors des traditions juridiques, s'est surtout traduit par des différences ethniques et culturelles (linguistiques). Au XVIII^e siècle, le monde latin (l'Eglise) était sans doute encore un lien qui aplanissait les différences et pouvait transcender les oppositions même inscrites dans la nature des choses. Le français, la langue d'expression de l'Aufklärung, fut ensuite à même de concilier les différences culturelles et linguistiques mais dans un cadre infiniment plus restreint. La même observation vaut aussi pour l'allemand des intellectuels et l'allemand courant. En d'autres termes, les questions que se posent les historiens et les spécialistes de la littérature sur le retentissement des œuvres, sur la propagation des idées de l'Aufklärung, doivent constamment prendre en compte cette diversité des conditions socio-culturelles. A défaut de cette précaution, on tombe par trop facilement dans une simplification irréaliste, c'est-à-dire faisant fi de tout contexte historique.

Troisièmement, il faut retenir en ce qui concerne les territoires considérés isolément qu'eux aussi, y compris ce qu'on appelle les pays héréditaires, ne

présentaient pas dans l'ensemble une véritable homogénéité interne. Eux aussi affichaient des «pluralités» saillantes sur le plan linguistique, culturel et ethnique. Comme paysages historiques particulièrement composites, on citera la Bohême, la Moravie, la Hongrie, la Transsylvanie ou certaines provinces italiennes. On observe plus particulièrement ce pluralisme dans les régions urbaines (les centres) en développement rapide, en premier lieu les capitales, et bien entendu à Vienne, la ville impériale. Au sujet de la Hongrie, un polyglotte encyclopédique comme Johan Csaplovics remarque au début du XIX^e siècle, dans un passage tiré de son essai L'Empire hongrois est une Europe en miniature¹: «Ce pays abrite presque tous les peuples et tous les idiomes de l'Europe»². Pourtant, on pourrait dire de tous qu'ils étaient «hongrois» — au sens prénational (prénationaliste) du terme. En effet, «sous le terme (Hongrie), on entend tous les peuples qui habitent en Hongrie: les Slovaques aussi bien que les Valaques, les Allemands comme les Vandales, etc. Tous sont hongrois parce qu'ils habitent en Hongrie. Par contre, seuls les Magyars ont contribué à la formation de la nation principale, ils se nomment eux-mêmes Magyarok »³.

Au XVIII^e siècle, pluralisme et internationalisme sont des «topoi» du discours sur Vienne. Cette diversité ethnique propre à la population viennoise a plus frappé les étrangers qui venaient à Vienne et faisaient des comparaisons avec leurs yeux d'Européens que les habitants de la Monarchie elle-même. Ainsi le Bavarois Johann Pezzl, auteur du roman joséphiniste à succès Faustin ou le siècle philosophique, relate en 1787 dans son guide commenté Esquisses viennoises: «En ce qui concerne la spécificité intrinsèque des Viennois, elle s'efface de plus en plus; aucune famille n'est établie depuis plus de trois générations. Hongrois, Tchèques, Moraves, Transsylvaniens, Styriens, Tyroliens, Hollandais, Italiens, Français, Bavarois, Souabes, Saxons, Silésiens, Rhénans, Suisses, Westphaliens, Lorrains, etc. immigrent à Vienne sans relâche, ils y cherchent fortune, en partie avec succès et se naturalisent. Les Viennois d'origine ont disparu. Ce mélange de nationalités si diverses engendre ici ce babélisme sans rivage qui distingue Vienne de toutes les autres places européennes»⁵.

Le pluralisme ethnique, linguistique et culturel des territoires et villes de la Monarchie ne constitue donc pas seulement un argument artistique, méthodologique de la reconstruction historique. Ce pluralisme est bien plutôt un facteur réel dont les habitants de l'Empire des Habsbourg étaient tout à fait conscients au XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

De vastes parties de l'Europe présentent un tableau similaire. Bien sûr, il y avait là des régions dans lesquelles une uniformité homogène dominait plutôt, mais il y avait aussi des régions que ce pluralisme caractérisait émi-

nemment; on pourrait citer la péninsule ibérique ou la région qu'occupait la Monarchie des Habsbourg.

Que la conscience de ce pluralisme européen se soit effacée depuis le XIX^e siècle est notamment la conséquence d'une historiographie «nationale».

Avec l'éveil d'une idéologie nationaliste vers la fin du XVIII^e siècle, on se mit à argumenter en termes nationalistes dans le domaine de la réflexion et de la représentation historique. Autrement dit, on croyait ne trouver de valeurs culturelles et éthiques que dans une ethnie «pure», dans une «nation ». Et comme l'essence d'une nation s'exprimerait, pensait-on, dans sa langue aux racines immémoriales, on se dit que l'étude de la langue donnerait l'accès le plus sûr aux valeurs originelles d'un peuple. La langue ainsi revalorisée prit une signification dominante dans le cadre de cette idéologie nationale. Il s'agissait de ne pas faire de la langue un objet de recherche uniquement, il fallait la soigner tout particulièrement parce que le peuple se perfectionnerait à son usage, et il fallait l'étendre parce que des allogènes, intégrés dans l'unité d'un peuple, pourraient avoir part aux valeurs originelles d'une telle nation. Une «langue nationale» prenait ainsi une valeur éducative dans un sens plus élevé : elle n'était pas simplement le reflet de la valeur intrinsèque d'un peuple, elle avait également la force d'aplanir les conflits à l'intérieur de la société et de transcender les oppositions sociales. Autrement dit, les soins apportés à la langue et la propagation de celle-ci, recevaient, par delà leur fonction culturelle, une fonction politique. Et dans la mesure où la langue obtenait un statut politique, on estimait pouvoir et devoir identifier la langue nationale au politique, à l'Etat. De ce fait, l'aboutissement logique de ce nationalisme linguistique consistait à dire : un peuple ne correspondrait pas seulement à une langue, mais au contraire, une nation formée et unifiée par la langue tendrait à sa réalisation politique dans un Etat. l'Etat national.

Il ne faut donc plus s'étonner des conséquences destructives que de telles réflexions ne pouvaient manquer d'induire surtout dans des régions composites, où l'Etat hérité de l'histoire hébergeait plusieurs nationalités parlant des langues différentes et où il existait un pluralisme traditionnel des structures sociales et politiques : car, soit il fallait y créer à partir de la diversité des cultures et des langues une langue nationale unique, une seule nation, par la voie d'une assimilation linguistique, dite progressiste certes, mais qui en fin de compte ne pouvait se passer que de manière violente, avec l'usage de moyens répressifs et inhumains, soit il fallait tout simplement partager ce territoire marqué par le pluralisme, le scinder et l'anéantir.

Les origines de ces thèmes nationalistes remontent au XVIII^e siècle, y compris dans la Monarchie des Habsbourg et elles s'enracinent dans la

pédagogie de l'Aufklärung. La suppression du latin en tant que langue d'éducation et d'enseignement et donc le développement progressif de la langue courante dans l'enseignement (par l'intermédiaire, par exemple, de la réorganisation de l'enseignement primaire en 1774 ou de la Ratio Educationis de 1777 pour la Hongrie) correspondaient à l'idée, démocratique avant la lettre, selon laquelle l'éducation, loin d'être le privilège de certaines couches sociales, devait être dispensée au peuple tout entier, généralisation qui ne serait jamais mieux assurée qu'à partir du moment où on utiliserait en classe la langue courante que tout le monde parle chez soi (langue nationale) au lieu d'une langue étrangère, le latin. Cette éducation populaire qu'on avait imposée n'était pas primairement le résultat de réflexions humanitaires, elle répondait à des considérations utilitaires (économiques) sans doute, mais aussi et surtout aux impératifs d'une théorie de l'Etat, en ce sens que l'éducation pouvait en fin de compte, se disait-on, créer de la satisfaction (du bonheur), laquelle satisfaction serait le plus sûr garant de la stabilité de l'Etat (et donc du gouvernement). Ainsi, l'école et l'instruction publique obligatoire devenaient en fait un facteur politique (un «Politicum», comme disait Marie-Thérèse) dans la stratégie de l'Etat de l'Aufklärung⁶.

Mais cette linguistique du XVIII^e siècle éclairé n'était pas encore identique dans son contenu à cette conception linguistique étroitement nationaliste du XIX^e siècle qui servit à légitimer le nationalisme linguistique. Le fait qu'on ait encouragé les langues populaires les plus diverses existant dans la Monarchie à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle correspondait plutôt à un objectif de diffusion des Lumières qu'aux finalités que le nationalisme assignera plus tard à la théorie de l'Etat. Mais si les efforts pour promouvoir la «lingua nationalis» et une «educatio nationalis» à l'époque de Joseph II ne doivent pas être confondus avec les objectifs nationalistes des décennies suivantes, ils sont quand même le point de départ d'une évolution plus tardive qu'on ne pouvait prévoir de prime abord.

D'un côté, la nouvelle science historique (le positivisme) devait certainement son perfectionnement à ces tendances dont procéda l'attitude nationale : découverte du peuple, de la langue, de la culture populaire. Mais de l'autre côté, cette nouvelle science se mettait délibérément au service de l'idéologie nationale, à laquelle elle décernait un label de modernité. En d'autres termes : on s'occupait de plus en plus d'«histoire nationale», ce qui, appliqué concrètement à l'histoire de la Monarchie des Habsbourg, signifiait qu'on se consacrait à ses ethnies, à ses langues, à ses cultures, chacune prise à part. Les multiples facettes de la Monarchie dans son ensemble et de ses parties (pays et provinces) étaient de moins en moins prises en compte dans cette conception historique nationaliste, on cherchait bien au contraire à représenter son passé de façon de plus en plus mono-

nationale, c'est-à-dire anachronique. Qu'une telle conception (l'histoire nationale) axée sur l'unité du peuple et de la langue ait tout simplement contredit la réalité historique de ces régions et ait favorisé ou provoqué l'éclosion des conflits qui devaient mener à la destruction de cette fédération d'Etats que fut la Monarchie habsbourgeoise, voilà ce qu'une telle conception idéologique de l'historiographie n'a, à ce jour, jamais voulu reconnaître.

Il faut reconnaître toutefois que cette nationalisation de l'histoire suscita des contestations sitôt qu'elle se manifesta, ce dont on tient encore trop peu compte même aujourd'hui. Bernard Bolzano, un des pères de la philosophie moderne autrichienne condamnait, chez ses concitovens de Bohême, dès 1816, la tendance inhumaine et destructive d'une telle dérive des mentalités vers le nationalisme linguistique : «La première chose, c'est que nous éclairions convenablement la partie encore entièrement inculte de notre peuple, les Tchèques comme les Allemands, sur les différences entre les langues. Nous devons expliquer à ces ignorants d'où vient la différence des langues sur notre planète : nous devons leur montrer qu'il est tout à fait arbitraire de donner aux choses tel nom plutôt que tel autre, qu'il a fallu, par manque de concertation entre les différents peuples de la terre, faire correspondre des mots différents aux mêmes concepts, que, du fait de cette origine, la différence entre langues était la chose la plus secondaire qui puisse exister entre les hommes, que c'est par conséquent une absurdité que de considérer un homme meilleur ou moins bon que nous parce qu'il s'exprime dans une autre langue que la nôtre, que ce n'est qu'une question d'habitude si nous trouvons certaines sonorités agréables ou désagréables, dissonantes ou harmonieuses, qu'il n'y a donc rien que de très naturel à ce que chaque individu trouve les sonorités de sa langue les plus agréables»⁷. Et il donnait des arguments pour que tous les habitants de Bohême apprennent et maîtrisent les deux langues, l'allemand et le tchèque, pour pouvoir ainsi contribuer à battre en brèche les préjugés sociaux.

Une reconstruction historique de cette région de la Monarchie des Habsbourg ne supporte pas d'être enfermée dans le corset idéologique d'une histoire nationale. La Monarchie en tant que fédération de territoires caractérisés par des traditions différentes et les territoires eux-mêmes dans leur unité, furent déterminés par des pluralismes en interaction, ce qui eut pour conséquence que cette région devint un lien d'interculturation ou d'acculturation, fait qui a aussi laissé ses traces dans la mémoire historique des divers peuples de la Monarchie.

A supposer que l'historien des temps modernes ne se laisse pas guider par une conception unidimensionnelle et idéologisante de l'historiographie, projetant sur les siècles antérieurs une unité nationale chimérique et s'évertuant en anachronismes pour prouver l'existence, à date ancienne, de nations et de développements nationaux, alors il devra respecter avant tout dans la Monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle cette diversité à laquelle elle était soumise en réalité. Cette diversité ne reflète pas une composition interne et endogène de cette fédération d'Etats, elle a subi des influences quasi exogènes de l'ensemble de l'Europe qui l'ont marquée de l'extérieur.

Le pluralisme interne (endogène) peut s'étudier sur différents plans. En premier lieu, sur le plan de la constitution de l'Etat. Bohême, Moravie et Hongrie n'étaient pas seules au sein de la Monarchie, à présenter des formations particulières. Par exemple, les pays héréditaires des Habsbourg qui, aussi bien en raison de l'évolution autonome des Etats provinciaux malgré la réduction de l'instrument politique des diètes par l'absolutisme de l'Etat fédéral que grâce à leur double loyauté politique envers le Saint Empire Romain Germanique et la Monarchie des Habsbourg, n'avaient jamais tout à fait perdu leur souveraineté territoriale. Une conscience et un patriotisme provinciaux sont les traits significatifs de cette tradition autonome qui se maintient jusqu'à présent dans les Länder de la fédération autrichienne.

Deuxièmement, il faut parler du plan ethnique et linguistique. A Vienne, le babélisme auquel fait référence Johann Pezzl est surtout une conséquence de la diversité des langues et des ethnics de la Monarchie dans son ensemble et de la diversité au sein même de chaque royaume ou Etat. Sur le territoire de la Monarchie, on parle non pas sept langues mais quinze, poursuit Pezzl qui voulait ici rectifier l'erreur de Ramler, son collègue en poésie : «Le poète se trompe s'il imagine qu'on ne prie qu'en sept langues pour la prospérité des gouvernants autrichiens. Les langues indigènes des Etats héréditaires sont : l'allemand, le latin, le français, l'italien, le hongrois, le tchèque, le polonais, le flamand, le grec moderne, le turc, le slovène, le croate, le roumain et enfin, le gitan»⁸.

Le propos de Csaplovics cité plus haut nous éclaire sur le pluralisme ethnique et linguistique présent en Hongrie. Et, en 1827, c'est un Johann Wolfgang Gœthe qui reconnaît aux intellectuels de Bohême ce bilinguisme que Bolzano avait réclamé pour tous les habitants du territoire. A côté du tchèque, il y a maintenant la langue allemande qui est réellement considérée comme une langue indigène en Bohême, avec une prédominance manifeste dans les milieux scientifiques et cultivés. Mais la langue tchèque reste pleinement vivante, et des livres, des articles, des tracts pour le peuple sont souvent imprimés en tchèque 9.

Troisièmement, la diversité se manifeste sur le plan culturel, c'est-à-dire dans la variété des coutumes, des mœurs, de l'habillement ou de la cuisine

et jusqu'aux traditions littéraires et aux formes musicales (folklore). La diversité folklorique pénètre délibérément le classicisme viennois, illustrant ainsi non seulement une forme générale de la réception musicale mais aussi le phénomène de l'acculturation sur le plan musical ¹⁰.

Deux faits concrétisent le pluralisme extérieur (exogène), c'est-à-dire l'influence de régions (et de leurs cultures) n'appartenant pas à l'inventaire stable des territoires de la Monarchie. Premièrement, on ne peut expliquer complètement ni la culture «viennoise», ni la culture «autrichienne» de la deuxième moitié du XVIII^e siècle sans tenir compte de l'influence italienne, due à l'appartenance impériale de certaines provinces italiennes, mais aussi à la dominance napolitaine dans les domaines de la musique (opéra), de la poésie (théâtre, Métastase) ou de l'architecture. En effet, cette région italienne se retrouva sous la coupe politique des Habsbourg pour quelques décennies, à la suite de la guerre de Succession d'Espagne. Deuxièmement, il faudrait prendre en compte l'influence culturelle française. La contribution française à la culture de la Monarchie, et donc de l'Autriche, ne se limita nullement à la réception de l'Aufklärung française, elle toucha tous les domaines de la vie et de l'art 11. Elle ne fut pas le fait exclusif de l'entourage lorrain de François-Etienne¹². Au XVIII^e siècle, on peut distinguer deux grandes phases d'influence de la France sur l'Autriche : la période qui commença dans le courant du XVII^e siècle et qui atteignit son apogée dans l'entourage du Prince Eugène et l'époque de François-Etienne de Lorraine. Les familles de la noblesse franco-lorraine (Mercy, Belrupt-Tissac, Clairon d'Haussonville, Demblin, De la Fontaine et d'Harnoncourt, Gorcey-Longuyon, Hennin, etc.) venues s'établir à Vienne, ou les conquêtes de la première Aufklärung qui dans le domaine religieux propagea la méthode critique développée par Mabillon dans les monastères autrichiens, sont des exemples de ce pluralisme exogène qui conduit à un phénomène d'acculturation. Bien sûr, il fallut attendre la deuxième phase de l'influence culturelle française qui commença avec l'établissement définitif de François-Etienne à Vienne et qui produisit une francisation de la Cour pour que s'élargisse ce champ d'action avec des conséquences allant bien au-delà du XVIII^e siècle. La fréquence des mots empruntés à la langue française même dans le dialecte viennois, témoigne de l'intensité de l'influence culturelle française qui pouvait aussi être liée au fait que le théâtre français, largement commenté dans le journal du comte Joseph Khevenmüller Metsch, n'intéressait pas seulement la haute société : les domestiques y allaient aussi et ils en retenaient quelque chose, si bien qu'ainsi, «l'esprit français» commença à se propager dans de plus larges couches de la population. Les gallicismes dont la langue littéraire de Nestroy est parsemée attestent encore l'étendue de cette influence; c'est une langue qui était visiblement familière aux classes movennes mais aussi populaires de la population urbaine.

La haine à l'égard des Lorrains ¹³ que déplorait le Lorrain Jameray-Duval dans les années 1760 est une preuve a contrario de l'intensité de ce processus d'acculturation dont l'observation de la réalité quotidienne nous montre qu'il se déroule rarement sans heurts et qui, bien au contraire, s'accompagne de réactions hostiles qui peuvent tourner à la xénophobie.

En même temps, au XVIII^e siècle, on assiste à un échange culturel intensif entre les Pays-Bas, devenus autrichiens depuis 1713, et la Monarchie, échange dont la mesure exigerait des recherches approfondies. Les influences hollandaises se remarquent surtout dans le secteur éducatif et scolaire (réforme scolaire thérésienne) et on sait que le renfort néerlandais a aidé le jansénisme à pénétrer la théorie joséphinienne de l'Etat.

Si l'on fait rapidement le point sur ce qui a été dit jusqu'à présent, on peut constater que la pluralité habsbourgeoise formée par les peuples vivant à l'intérieur et à l'extérieur de la Monarchie a déjà contribué au XVIII^e siècle à quelque chose qui ressemble à un common behaviour, à une conscience collective supérieure, et que cette conscience s'exprimait de façon naturelle à la Cour et en ville, milieux à forte mobilité horizontale. Pourtant, la population «rurale» n'en était pas exclue. Un des facteurs de la propagation de cette conscience collective est la migration d'une grande partie des employés de l'Administration centrale de Vienne qui arrivaient des différents territoires de la Monarchie et retournaient plus tard dans leur région d'origine, vecteurs du cosmopolitisme culturel viennois (fonctionnaires, par exemple, gardes du corps hongrois, comme György Bessenyei), pour s'y faire les médiateurs d'une culture au premier abord «étrangère», mais qui fut rapidement assimilée au niveau spécifique de chaque classe sociale.

Cette conscience commune qui date d'avant l'époque de Joseph II allait de pair avec une conception de l'Etat fédérateur se concrétisant en un projet administratif et une politique culturelle. Cette conception de l'Etat est certes la conséquence immédiate d'une conscience collective, mais d'un autre côté, tributaire des initiatives développées depuis le XVI^e siècle pour unifier l'administration, elle compte parmi les conditions de possibilité de cette conscience commune.

L'idée d'un Etat intégrateur (abstraction faite des nombreuses tentatives d'avant 1526 pour fédérer et unifier cette région) surgit lorsqu'on reconnut sur le terrain qu'un ensemble aussi disparate que cette monarchie fédérative ne pourrait échapper à la dislocation qu'au prix d'une administration centrale qui le domine, qu'à cette administration commune correspondaient des analogies structurelles en profondeur (qu'on songe par exemple à l'idée de Philipp Wilhelm von Hörnigks d'une autarcie économique de la Monarchie : «l'Autriche a le pouvoir de dominer à tout instant», 1684) et qu'enfin, le

loyalisme envers un même souverain issu d'une grande dynastie représentait un lien important entre les différents peuples et pays. Au XVIII^e siècle, on essaya de focaliser cette conscience d'appartenir à un seul et même peuple dans un patriotisme institué d'«en-haut» — parallèlement au patriotisme organique de chaque territoire (Alexandru Duţu). Il faut considérer entre autres le rescrit linguistique de 1784 (l'allemand seule langue administrative) comme sa conséquence pratique sur le plan de l'administration de l'Etat. Qu'on songe également aux discussions sur le patriotisme autrichien chez Gottfried Christoph Klemm (Der österreichische Patriot, 1764-1765), Joseph von Sonnenfels (Über die Liebe des Vaterlandes, 1771) ou Johann Genersich (Von der Liebe des Vaterlandes. Ein philosophisch-historischer Versuch, 1793) qui cherchaient tous à fonder un loyalisme envers l'Etat fédérateur sur des considérations non seulement pratiques mais aussi éthiques.

Ces initiatives pour une idéologie de l'Etat 14 ont rapidement été appuyées par des actions scientifiques et esthético-littéraires. Mais ces tendances ne sont apparues clairement qu'au début du XIX^e siècle. Les thèmes historico-littéraires recueillis dans toute la Monarchie par Josef von Hormayr dans les Vaterländische Blätter ou dans l'Österreichischer Plutarch, sont devenus d'importantes références pour une multitude de sujets dans la littérature autrichienne du XIX^e siècle. Il suffit d'évoquer ici Grillparzer ou Stifter. Hormayr fut aussi le mentor d'un genre de l'historiographie autrichienne typique, l'histoire de l'Empire considérée comme étude de tous les Etats de la Monarchie mis sur un pied d'égalité. L'histoire de l'Europe pourrait s'inspirer de ces excellents exemples d'une histoire comparatiste et d'une reconstruction historique transnationale d'une grande région formant un tout. Franz Sartori, esprit encyclopédique et historien de la littérature qui écrivait à la même époque que Hormayr a été le premier à se lancer dans une étude contrastive de toutes les littératures de la Monarchie (Historisch-ethnographische Übersicht der wissenschaftlichen Kultur... des österreichischen Kaiserthums, 1830). Il construisit, pourrait-on dire, une «littérature de l'Etat fédéral», dont le trait caractéristique, pensait-il, n'était pas la différenciation linguistique (diversité), mais l'unité ou l'analogie des thèmes et motifs mis en œuvre dans un même genre littéraire.

Si a posteriori on reproche aux militants de cette culture fédératrice d'avoir été des Autrichiens parlant presque exclusivement allemand, alors il faut en réponse souligner fortement le fait que de nombreux «Hungari» également d'origine magyare, qui trouvèrent dans le Royaume de Hongrie la même diversité que dans l'ensemble de la Monarchie, soutinrent et propagèrent de la même manière cette idée fédératrice ¹⁵, et de même, les partisans d'un «bohémisme» tchèque comparable au «hungarisme» propagé en Hongrie, avaient pris position pour les intérêts de l'Etat fédérateur. D'ailleurs, un de

ses fervents partisans avant 1848 était le secrétaire du «Musée de Bohême» dont Gœthe avait été membre : le futur politicien nationaliste F. Pálacky.

Si l'on voulait maintenant tirer quelques conclusions de toutes ces indications relatives aux diversités de la Monarchie des Habsbourg, on pourrait avancer ceci :

Premièrement, la Monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle était une fédération d'Etats et de provinces où la diversité des ethnies, des langues et des cultures et par conséquent, des traditions historiques a joué un rôle important. C'est à la fois l'étroite cohabitation de ces traditions divergentes et surtout la création de centres administratifs et gouvernementaux fédérateurs qui ont favorisé un processus d'interaction grâce auquel ont surgi dans les domaines les plus divers des structures et des tendances analogues : dans l'administration centrale, dans la magistrature mais également dans la stratification sociale de la population qui favorisait une mobilité propre à chaque couche sociale dans l'ensemble de la région. On a observé un développement analogue dans le domaine culturel où l'échange culturel et l'acculturation ne furent pas les derniers à mettre en place des cadres culturels semblables et conduisirent à des créations culturelles similaires (musique, littérature, arts plastiques). En d'autres termes, une conscience régionale se développait petit à petit et se superposait aux consciences locales et tribales, une «conscience fédérale» à laquelle on se réfère encore aujourd'hui dans les anciens Etats de la Monarchie des Habsbourg malgré la perte d'une unité politique transcendante. Dans ce contexte, il ne faut pas négliger le fait que les tentatives de rapprochement entre les Etats unis de la Monarchie des Habsbourg avaient commencé avant le règne des Habsbourg, donc bien avant le XVI^e siècle, et que ces initiatives politiques émanant au premier chef des dynasties (Premyslides, Jagellons, Anjou et Luxembourg) ou d'un monarque (Matthias I^{er} Corvin) étaient facilitées, dans le domaine socio-économique, par des analogies structurelles préexistantes.

Deuxièmement, celui qui tente de faire une reconstruction historique de la Monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle, par opposition à une histoire nationale uniformisante telle que le XIX^e siècle l'a pratiquée, doit comprendre qu'il faut prendre pour point de départ le constat de la diversité de cette région. Ni une histoire unilatéralement centralisatrice telle que la pratique la vieille historiographie politique, ni un régionalisme nationaliste étriqué ne traduiront les données réelles de cette région.

Troisièmement, la conscience d'un individu et d'une classe sociale est déterminée par plusieurs facteurs : entre autres par les éléments innés (génétiques) propres à chaque individu, par l'environnement naturel et social, par des structures et des données politiques et économiques. Mais elle est

aussi constamment déterminée par la connaissance du passé, autrement dit la mémoire historique. On peut observer que des couches sociales nouvelles, donc hétérogènes, et de ce fait dépourvues de toute identité historique fondée sur une tradition, essaient de s'en donner une après coup, en se réclamant d'un passé avec lequel ces couches n'ont en réalité aucun rapport. Cette bourgeoisie qui émerge dans l'Autriche du XIX^e siècle en est un exemple typique, avec cette identité «historisante» qu'elle se donne, faute d'un suivi dans la mémoire historique, et qui se traduit par l'éclectisme de l'historisme. En fonction de ses finalités personnelles (politiques, sociales, culturelles), on s'identifiait à un passé qui en offrait déjà l'exemple, mais avec lequel on n'avait aucun rapport causal. C'est ainsi qu'est apparue, dans un certain sens, une mauvaise foi qui se manifestait dans le double langage de la morale bourgeoise, et qui fut rejetée à juste titre par la génération suivante, celle des représentants du modernisme, pour cause d'hypocrisie.

Si maintenant, dans un réflexe de circonspection, on se demande quels sont les critères d'une «conscience autrichienne», d'«identité autrichienne», alors une réponse superficielle serait de mettre en rapport les contenus de cette dimension historique (mémoire historique) avec les territoires qui constituent encore l'Autriche actuelle. Mais ces constituants immédiats ont été pendant des siècles, à cause de circonstances politiques (la Monarchie des Habsbourg) et de l'unité de la région, tellement liés à d'autres éléments voisins, les différents éléments se sont mutuellement influencés de façon tellement marquée (acculturation) et sont donc tellement empreints de diversité que c'est justement ce pluralisme qui est resté déterminant comme critère fondamental de la dimension historique de la conscience autrichienne. Autrement dit, l'Autriche actuelle, au sein de laquelle il y a diverses minorités, mais aussi et à plus forte raison l'Autriche du passé, se trouve et se trouvait dans un processus constant d'acculturation. Aussi, cette situation socio-culturelle marquée et influencée par la diversité est-elle déterminante pour la mémoire historique autrichienne. Mais cette situation socio-culturelle unique en son genre lie aussi l'Autriche à ses voisins, aux anciens Etats de la Monarchie des Habsbourg et à l'ensemble de la région centre-européenne, car ces Etats et cette région présentaient finalement les mêmes pluralités ou des pluralités (traditions) semblables, au moins dans la perspective historique. Ceux qui se sont posés des questions sur l'Autriche sont fatalement retombés sur ce critère de pluralité comme ingrédient essentiel de la mémoire historique de l'Autriche. Ce fut le cas pour Heimito von Doderer : «Nous avons, du moins c'est ainsi que je le vis personnellement, par le rétablissement de l'indépendance autrichienne (elle est ce qu'elle est, peu importe) grâce à ce fait accompli sur le plan politique, retrouvé une continuité et des contours, et, du même coup, nous avons récupéré un riche héritage de conventions... Il semble que nous ayons intériorisé cette Monarchie

184

engloutie avec son essence multinationale et que nous ayons attendu jusqu'à maintenant pour recueillir son héritage. Sous une forme concentrée, pour ainsi dire implicite, grâce à quoi toutes les maladies du grand Empire d'autrefois nous sont épargnées. Voilà la raison pour laquelle je salue tant la présence... de ce qu'on appelle les minorités dans la seconde République...» ¹⁶ L'identité autrichienne n'est donc pas une identité nationale dotée de traditions socio-culturelles uniformes, elle ne se laisse pas enfermer dans un carcan national, ni dans celui d'une nation fondée sur une unité de langue ou de culture. De ce fait, l'identité autrichienne est peut-être, dans un sens dérivé, une partie de ce que Friedrich Nietzsche a décrit, sous les espèces d'une critique délibérée du nationalisme, comme «bonne européanité» ¹⁷.

NOTES

- ¹ Dans Erneuerte Vaterländische Blätter für den Kaiserstaat, Wien, 1820, pp. 409 ss.
- ² Op. cit., p. 410.
- ³ Op. cit., p. 410.
- Voyez par exemple Jean FEKETE: Esquisse d'un tableau mouvant de Vienne (1787), en traduction allemande, Johann Graf Fekete de Galántha, Wien im Jahre 1787. Skizze eines lebenden Bildes von Wien, entworfen von einem Weltbürger. Aus dem Französischen übersetzt und herausgegeben von Victor Klarwill, Wien-Leipzig-Berlin-München, 1921.
- ⁵ Johann PEZZL, Skizze von Wien. Ein Kultur- und Sittenbild aus der josephinischen Zeit, éd. par Gutstav Gugitz et Anton Schlossar, Graz, 1923, pp. 22-23.
- «Das Schulwesen ist und bleibt ein politicum» (Marie-Thérèse en 1774), cité par Lajos CSOKA, A Ratio educationis Korszaka, Magyar művelődéstörténet, éd. par Sándor Domanovszky, 4 vol., Budapest s.a., p. 465.
- ⁷ Bernard BOLZANO, Über das Zusammenleben mehrerer Völker in einem Land (1816), in Eduard WINTER, Die Sozial- und Ethnoethik Bernard Bolzanos, Wien, 1977, p. 87.
- ⁸ Johann PEZZL, Skizze von Wien, op. cit., p. 23.
- ⁹ Johann Wolfgang GETHE, Vaterländisches Museum, in GETHE, Sämtliche Werke, 14. vol., Zürich, 1977 (= Edition Artemis), p. 586.
- ¹⁰ Cf. Horst REICHENBACH, Zur Frage des Popularen bei Mozart. Ein Beitrag zur Mozartforschung, Weimar, 1974 (thèse dactyl., doctorat d'Etat).
- 11 Justus SCHMIDT, Voltaire und Maria Theresia. Französische Kultur des Barock in ihren Beziehungen zu Österreich, in Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Wien, 11, 1931, pp. 73-111.
- ¹² Theophil TROMBALLA, Franz Stephan von Lothringen und sein Kreis. Beiträge zur Kulturgeschichte des Hauses Habsburg-Lothringen, Wien, 1953 (dactyl.).
- 13 Maurice PAYARD, Mémoires de Valentin Jamerey-Duval, Tours, 1929.
- 14 Cf. Edith ROSENSTRAUCH-KONIGSBERG, Erste Schritte auf dem Weg zum österreichischen Nationalbewußtsein, in Österreich im Europa der Aufklärung, Wien, 1985, pp. 895-918.
- 15 Cf. Moritz CSAKY, Die Bräsenz der ungarischen Literatur in Wien um 1800, in Herbert ZEMAN (éd.), Die österreichische Literatur. Ihr Profil an der Wende vom 18. zum 19. Jahrhundert 1750-1830, Graz, 1979, pp. 475-789; ID., Die Hungarus-Konzeption. Eine "realpolitische" Variante zur ungarischen Nationalstaatsidee?, in Anna Maria DRABEK et Richard PLASCHKA (éd.), Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II., Wien, 1982, pp. 71-89; ID., Der Stellenwert Wiens im Prozeß des kulturellen Austauschs zwischen West- und Südosteuropa um 1800, in Richard PLASCHKA et Karl-Heinz MACK (éd.), Wegenetz europäischen Geistes, Wien, 1983, pp. 356-369.
- ¹⁶ Friedrich NIETZSCHE, Jenseits von Gut und Böse, in Friedrich NIETZSCHE, Sämtliche Werke, Kritische Studienausgabe, éd. par Giorgio Colli et Mazzino Montinari, 5. vol., München, 1980, p. 13, p. 180 ss.

 17 Heimito VON DODERER, Tangenten. Tagebuch eines Schriftstellers 1940-1950, München,
- 1964, pp. 415-416.



TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	7
MOLITOR, A.	La création de l'Académie royale de Belgique	9
MORTIER, R.	Diversité des Lumières	15
Kovács, E.	Die südlichen Niederlande innerhalb der österreichischen Monarchie des 18. Jahrhunderts	25
Lenders, P.	Trois façons de gouverner dans les Pays-Bas autrichiens	41
GRODZISKI, St.	Les réformes de Marie-Thérèse et de Joseph II en Galicie de 1772 à 1790	55
Prażák, R.	Die böhmischen Länder, Belgien und die Reformen von Joseph II	65
Baláźs, E.	La Hongrie dans l'Empire des Habsbourg au XVIII ^e siècle. Une société à deux visages	75
Duju, A.	Pouvoir des Habsbourg et peuple roumain au XVIII ^e siècle	83
MEDAKOVIĆ, D.	Die Lage des serbischen Volkes in Österreich im Laufe des 18. Jahrhunderts	93
Wangermann, E.	Die unerwarteten Reaktionen auf die Josephinischen Reformen in Österreich	113
DIAZ, F.	L'empire des Habsbourg et le mouvement des réformateurs italiens en Toscane et en Lombardie au XVIII ^e siècle	123
Trausch, G.	Les Habsbourg, incarnation de l'Empire au Luxembourg à la fin du XVIII ^e siècle : fidélité dynastique et manque de conscience impériale	133
Roegiers, J.	Nederlandse Vrijheden en trouw aan het Huis van Oostenrijk	149
Hasquin, H.	La «révolution brabançonne» ou quand l'Histoire marche à reculons	165
CSÁKY. M.	L'Aufklärung et la conscience autrichienne	173

DANS LA MÊME COLLECTION

Les préoccupations économiques et sociales des philosophes, littérateurs et artistes au XVIII^e siècle

1976, 273 pages + 6 pages d'ill., 450 FB

Bruxelles au XVIII^e siècle 1977, 160 pages + 9 pages d'ill., 345 FB

L'Europe et les révolutions (1770-1800) 1980, 210 pages, 585 FB

La noblesse belge au XVIII^e siècle 1982, 208 pages +8 pages d'ill., 560 FB

Idéologies de la noblesse 1984, 148 pages, 495 FB

Une famille noble de hauts fonctionnaires : les Neny 1985, 128 pages, 395 FB

Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle 1987, 168 pages, 750 FB

Hors série

La tolérance civile Ed. par Roland Crahay 1982, 224 pages, 375 FB

Les origines françaises de l'antimaçonnisme Jacques Lemaire 1985, 120 pages, 350 FB

L'homme des lumières et la découverte de l'Autre Ed. par Daniel Droixhe et Pol-P. Gossiaux 1985, 226 pages + illustrations, 610 FB

Morale et vertu Ed. par Henri Plard 1986, 132 pages, 425 FB

Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire au siècle des Lumières Marie-Pierre Dion 1987, 352 pages, 1.250 FB

TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	7
MOLITOR, A.	La création de l'Académie royale de Belgique	9
Mortier, R.	Diversité des Lumières	15
Kovács, E.	Die südlichen Niederlande innerhalb der österreichischen Monarchie des 18. Jahrhunderts	25
Lenders, P.	Trois façons de gouverner dans les Pays-Bas autrichiens	41
GRODZISKI, St.	Les réformes de Marie-Thérèse et de Joseph II en Galicie de 1772 à 1790	55
Pražák, R.	Die böhmischen Länder, Belgien und die Reformen von Joseph II	65
Baláźs, E.	La Hongrie dans l'Empire des Habsbourg au XVIII ^e siècle. Une société à deux visages	75
Duţu, A.	Pouvoir des Habsbourg et peuple roumain au XVIII ^e siècle	83
Medaković, D.	Die Lage des serbischen Volkes in Österreich im Laufe des 18. Jahrhunderts	93
Wangermann, E.	Die unerwarteten Reaktionen auf die Josephinischen Reformen in Österreich	113
DIAZ, F.	L'empire des Habsbourg et le mouvement des réformateurs italiens en Toscane et en Lombardie au XVIII ^e siècle	123
Trausch, G.	Les Habsbourg, incarnation de l'Empire au Luxembourg à la fin du XVIII ^e siècle : fidélité dynastique et manque de conscience impériale	133
Roegiers, J.	Nederlandse Vrijheden en trouw aan het Huis van Oostenrijk	1 49
HASQUIN, H.	La «révolution brabançonne» ou quand l'Histoire marche à reculons	165
Csáky, M.	L'Aufklärung et la conscience autrichienne	173



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE



Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.